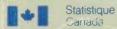
-9\_

# GUIDE DES COMPTES DES FLUX FINANCIERS ET DES COMPTES DU BILAN NATIONAL

• Définitions • Concepts • Sources • Méthodes



Statistics Canada Canad'ä

## Des données sous plusieurs formes . . .

Statistique Canada diffuse les données sous formes diverses. Outre les publications, des totalisations habituelles et spéciales sont offertes sur imprimés d'ordinateur, sur microfiches et microfilms et sur bandes magnétiques. Des cartes et d'autres documents de référence géographiques sont disponibles pour certaines sortes de données. L'accès direct à des données agrégées est possible par le truchement de CANSIM, la base de données ordinolingue et le système d'extraction de Statistique Canada.

### Comment obtenir d'autres renseignements

Toutes demandes de renseignements au sujet de cette publication ou de statistiques et services connexes doivent être adressées à:

Section des flux financiers,

Division de l'Économie internationale et financière.

Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6 (téléphone: 951-9043) ou au centre de consultation de Statistique Canada à:

St. John's	(772-4073)	Winnipeg	(983-4020)
Halifax	(426-5331)	Regina	(780-5405)
Montréal	(283-5725)	Edmonton	(495-3027)
Ottawa	(951-8116)	Calgary	(292-6717)
Toronto	(973-6586)	Vancouver	(666-3691)
Sturgeon Falls	(753-3200)		

Un service d'appel interurbain sans frais est offert, dans toutes les provinces et dans les territoires, aux utilisateurs qui habitent à l'extérieur des zones de communication locale des centres régionaux de consultation.

Terre-Neuve et Labrador	1-800-563-4255
Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick	
et Île-du-Prince-Édouard	1-800-565-7192
Québec	1-800-361-2831
Ontario	1-800-268-1151
Manitoba	1-800-542-3404
Saskatchewan	1-800-667-7164
Alberta	1-800-282-3907
Sud de l'Alberta	1-800-472-9708
Colombie-Britannique (sud et centrale)	1-800-663-1551
Yukon et nord de la CB.	
(territoire desservi par la NorthwesTel	Inc.) Zénith 0-8913
Territoires du Nord-Ouest	
(territoire desservi par la	
NorthwesTel Inc.)	Appelez à frais virés au 403-495-2011

### Comment commander les publications

On peut se procurer cette publication et les autres publications de Statistique Canada auprès des agents autorisés et des autres librairies locales, par l'entremise des bureaux locaux de Statistique Canada, ou en écrivant à la Section des ventes des publications, Statistique Canada, Ottawa, K1A 0T6.

1(613)951-7277

Commandes: 1-800-267-6677 (sans frais partout au Canada)

Toronto

Carte de crédit seulement (973-8018)

13-585 F C.4

E 4	Statistique Canada Statistics (Canada			
	Section des pensions		Confidentiel	
	Division du travail			
	613 - 990-9900			
	Enquête trimestrielle sur les caisses de retraite	en fiducie	Declaration exigée en veri Statuts du Canada de 1	tu de la Loi sur la statistique, 970-71-72, chapitre 15.
	V11.3		C	and deep ups december at
		STATISTICS STATISTIQUE		re dans vos dossiers et veloppe affranchie ci-jointe.
		CANALA	M the second secon	in according to English
			please check here.	is questionnaire in English
		F18 22 1989		
			TRIMESTRE SE TERM	INANT
		LIERARY		
·	igez, s'il y a lieu. le nom et l'adresse ci-dessus	BIELIOTHÈQUE		
	r l'usage de Statistique Canada seulement.			
	teur PF PE PE	Restrictive Y 🗌 EST de	EA 🗆	
	PP () VE ()	N Ci	EQ 🗆	
	PM 🗇 VR 🗔		AQ 🗆	
	PH 1.1		FS 🗆	
1.	GESTION DES PLACEMENTS			
	Cette caisse est-elle administrée par l'employeur 🖂	ou par un organisme de l'extérieur 🔲?		
		térieur, indiquez lequel (lesquels) (cochez une ou plusier	urs des cases suivantes)	
	Société de fiducie   Compagnie d'assuranca   3	Courtier en valeurs mobilières   Autre		
	Compagnie d'assuranca 3  Conseiller en placements 4	Adire		
	Conseller en placemente			Pour la période de 3
				mois se terminant le
				(date)
2.	RECETTES ET GAINS			\$ (ometire les (c) cents)
	(a) Cotisations Salariè			100
	Compre			404
	Employeur		Contract of the Contract of th	101
				102
	Cotisations totales			
	(b) Revenu de placements (intérêt, dividendes, etc.)			103
	(D) Mayerio de placemente inferei. Sandement anni			
	(c) Bénéfice net réalisé sur la vente de (itres			104
				105
	<ul> <li>(d) Virements d'autres régimes de re(raite (préciser)</li> </ul>			
	(e) Autres recettes ou gains (préciser)			106
	(6)			
	Total, recettes et gains			107
3.	DÉPENSES ET PERTES			
		ments en une seule somme au heu d'une rente lors de la	a retraite)	200
				201
	(b) Coût des pensions achetées d'une compagnie d	"assurances		201
		essation d'amploi, de l'abolition de la caisse, de changei	ment de caisse	202
	fc) Refraits en especes pour cause de deces, de c	essanon o imploi, de l'abonitori de la calase, de change	Hell de Calou	
	(d) Frais d'administration (s'its sont imputés sur la c	R/SS8}		203
				204
	(e) Pertes nettes subies sur la vente de litres			
	d) A see discourse lock-tree!			205
	(!) Autres dépenses (préciser)			
	Total, dépenses et pertes			206

4. /	CTIF:		Valeur comptable
A	tota: L'actif des caisses communes de retraite d'une société de fiducie, des caisses en gestion communes de conseillers en placement, des caisses muluelles, ou des caisses séparées des compagnies d'assurance doit être indiqué au total en un montant UNIQUE		(ometire les (c) cents)
(1	aux sous-sections (a), (b), (c) ou (e) N'INDIQUEZ PAS la répartition détailée de ces caisses en obligations, actions, ou hypothèques.    Placements dans des caisses communes de retraite d'une société de fiducie	300	Ratio Voir Texte
а	p) Placements dans des caisses en gestion commune de conseillers en placements	301	Ratio Voir Texte
		302	2520
		303	2520
(1	r) Caisses séparées ou fonds de gestion des dépôts des compagnies d'assurance	305	omis
(1	Obligations (à échéance Initiale de plus d'un an)		
		310	2421
	(ii) Obligations des gouvernements provinciaux ou garanties par eux	311	2422
	(liii) Obligations des gouvernements municipaux, commissions scolaires, etc	312	2423
	(iv) Autres obligations canadiennes	313	2424
	(v) Obligations ètrangères	314	2530
((	) Actions	200	2522
	(i) Ordinaires, de sociétés canadiennes	320	2520
	(ii) Privilégiées, de sociétés canadiennes	321	2520
	(iii) Ordinaires et privilégiées, de sociétés étrangéres	322	2530
1)	) Hypothéques  (i) Assurées (Lo: nationale sur l'habitation)	330	2410
		331	2410
(4)	Biens-fonds et tenures à bail (y compris biens-fonds pétrolifères ou gaziers)		
64)		340	1800
	(ii) Placements sous forme d'une corporation pour la gestion d'une caisse de retraite	341	1800
(†)		350	2311
	(i) circlasse en depote en dollars carialderis dans les danques a charte, inclure depots pancaires à terme		
	(ii) Dépôts en devises étrangères (dont les dépôts réversibles à terme "swaps")	351	2313
	(iii) Dépôts dans les sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires (dont les certificats de placement garantis)	352	2312
	(Iv) Prêts à vue et autres prêts	3.53	2332
	(v) Bons du trésor du gouvernement du Canada	354	2340
	<ul> <li>(vi) Papier à court terme (dont les effets financiers et commerciaux, les acceptations bancaires, les bons du Trésor émis par les provinces et les municipalités)</li> </ul>	355	2350
	(vii) Placements étrangers à court terme	358	2530
	(viii) Autres placements à court terme (préciser)	357	2610
	(px) Intérêts et dividendes échus ou courus	358	2610
	(x) Comptes à recevoir	359	2322
	(xi) Autres éléments d'actif (preciser)	360	2610
	Actif total	370	
D		380	3610
		390	
	Actif nes  plat-risque direct et indirect. Dans le cas ou un montant a été reporté, indiquez quel pourcentage de ce montant constituait des placemen	_	missibles permettant
d'a Signa	ccroître l'acquisition de titres étrangers?	Date	

ERRATUM Cat. 13-585F

Veuillez s'il vous plait inclure le questionnaire ci-joint après la page 89.

Statistique Canada Division de l'économie internationale et financière Section des flux financiers

# GUIDE DES COMPTES DES FLUX FINANCIERS

FT

# DES COMPTES DU BILAN NATIONAL

Définitions
 Concepts
 Sources
 Méthodes

Publication autorisée par le ministre des Approvisionnements et Services Canada

Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989

Le lecteur peut reproduire sans autorisation des extraits de cette publication à des fins d'utilisation personnelle à condition d'indiquer la source en entier. Toutefois, la reproduction de cette publication en tout ou en partie à des fins commerciales ou de redistribution nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Groupe des programmes et produits d'édition, agent intérimaire aux permissions administration des droits d'auteur de la Couronne, Centre d'édition du gouvernement du Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

Février 1989

Prix: Canada, \$36.00 Autres pays, \$37.00

Paiement en dollars canadiens ou l'équivalent

Catalogue 13-585F

ISBN 0-660-12077-1

Ottawa

This publication available in English upon request (Catalogue 13-585E)

# Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employes uniformement dans les publications de Statistique Canada.

- .. nombres indisponibles.
- ... n'ayant pas lieu de figurer.
- néant ou zero.
- -- nombres infirmes
- p nombres provisoires.
- r nombres rectifies.
- x confidentiel en verte des dispositions de la Loi sur la statistique relatives au secret.

# Remerciements

Cette publication a été préparée par le personnel de la section des tiex financiers de Statistique Canada. Elle est surtout basee sur une première version écrité par Randall Geéhan, professeur à l'université Carieton. L'instigateur d'un tel projet de documentation de sources et methodes, est John Randall.

# Table des matières

		Page
Introduction		5
Catégories des comptes	financiers	13
Secteurs I et II:	Particuliers et entreprises non constituées en sociétés	26
Secteur III:	Sociétés privées non financières	29
Secteur IV:	Entreprises publiques non financières	34
Sous-secteur IV.1: Sous-secteur IV.2: Sous-secteur IV.3:	Entreprises publiques non financières: Fédérales Entreprises publiques non financières: Provinciales Entreprises publiques non financières: Locales	35 38 44
Secteur V:	Les autorités monétaires	45
Sous-secteur V.1: Sous-secteur V.2: Sous-secteur V.3:	La Banque du Canada Fonds des changes Les autorités monétaries: Autres	46 48 49
Secteur VI:	Banques et quasi-banques	51
Sous-secteur VI.1:	Banques à charte	52
Sous-secteur VI.2.2 Sous-secteur VI.2.3	Quasi-banques  Banques d'épargne du Québec  Caisses populaires et caisses d'épargne et de crédit  Sociétés de fiducie  Sociétés de prêts hypothécaires	63 65 73 73
Secteur VII:	Sociétés d'assurance et régimes de pensions	79
Sous-secteur VII.1: Sous-secteur VII.2: Sous-secteur VII.3:	Sociétés d'assurance-vie Les caisses séparées des sociétés d'assurance-vie Régimes de pensions en fiducie	80 86 89
Secteur VIII:	Autres institutions financières privées	
Sous-secteur VIII.1: Sous-secteur VIII.2: Sous-secteur VIII.3: Sous-secteur VIII.4: Sous-secteur VIII.5: Sous-secteur VIII.6:	Fonds mutuels Sociétés d'assurance-biens et de risques divers Sociétés de financement de ventes et de prêts à la consommation Divisions d'assurance-accident et d'assurance-maladie des sociétés d'assurance-vie	92 96 100 104 108 112
Secteur IX:	Institutions financières publiques	
Sous-secteur IX.1:	Institutions financières publiques: Fédérales	116
Sous-secteur IX.2:	Institutions financières publiques: Provinciales	117
Secteur X:	Administration publique fédérale	119

# Table des matières - fin

		Page Page
Secteur XI:	Administrations provinciales et locales et hôpitaux	
Sous-secteur XI.1: Sous-secteur XI.2: Sous-secteur XI.3:	Administrations publiques provinciales Administrations publiques locales Hôpitaux	125 128 129
Secteur XII:	Caisses de sécurité sociale	130
Sous-secteur XII.1: Sous-secteur XII.2:	Régime de pensions du Canada Régime de rentes du Québec	131 133
Secteur XIII:	Reste du monde	134
	Numéros de CANSIM	
Table 6.1 Table 6.2 Table 6.3 Table 6.5	Numéros de CANSIM des postes des comptes des flux financiers Numéros de CANSIM des postes des encours de fin d'année Tableau sommaire du marché financier (flux financier) Tableau sommaire du marché de crédit (encours)	140 150 160 162

### Introduction

Les comptes des flux financiers (CFF) et les comptes du bilan national (BN) sont deux composantes du système canadien de comptabilité nationale (SCCN). Ce dernier est une image intégrée de la production économique, des revenus, des dépenses, du financement et de la richesse du pays. La présente publication expose les sources de données et la méthodologie qui ont servi à préparer les CFF et le BN, les mesures des opérations financières et de la richesse. On peut trouver dans Le Système canadien de comptabilité nationale – Guide de l'utilisateur une description du système et des relations de ses éléments entre eux.

Les comptes trimestriels des flux financiers retracent l'activité financière sous la forme d'un prolongement des comptes des revenus et des dépenses. Les données détaillées de l'acquisition d'actifs financiers et de passifs sont présentées comme la contrepartie de l'épargne et de l'investissement en capital non financier des différents secteurs de l'économie. Cette présentation montre la relation entre l'activité financière et l'activité économique et illustre les opérations financières entre secteurs.

Les comptes du bilan national sont des mesures des stocks de fin d'année des actifs matériels, des actifs financiers, du passif et de la valeur nette. On peut rapprocher ces stocks aux flux trimestriels correspondants des revenus et des dépenses et financiers, comme le montre la figure 1.

### La structure des comptes des flux financiers.

On peut considérer les comptes comme un ensemble de données se présentant sous la forme d'une série de matrices trimestrielles. Dans chaque matrice, les colonnes retracent les opérations de chaque secteur de l'économie et les lignes, les opérations sur un instrument particulier. Cet aspect des comptes pour une période unique est représenté par les tableaux matriciels des publications CFF. On peut également considérer les données en fonction de l'évolution de l'activité de chacun des 13 secteurs et des 24 sous-secteurs dans le temps sous la forme des tableaux sectoriels, où chaque colonne retrace les opérations du secteur au cours d'un trimestre. Un troisième tableau, le tableau sommaire du marché financier, va approximer la demande finale de capitaux en s'attachant plus particulièrement aux emprunts des secteurs non financiers d'instruments ordinaires du marché du crédit (valeurs négociables et prèts négociés).

Dans la matrice trimestrielle (le tableau 1 en donne un exemple très condensé), les catégories de chaque secteur retracent l'épargne (revenu moins dépenses courantes), l'investissement et les opérations sur un certain nombre d'instruments financiers. Ces derniers figurent comme des variations des actifs ou des passifs financiers. On peut considérer que cette représentation est un état de la provenance et de l'utilisation des fonds, où les sources de fonds sont des augmentations de passifs ou des ventes d'actifs et les utilisations sont l'acquisition d'actifs, y compris la formation de capital, et le remboursement de dettes. L'épargne peut être soit une source, soit une utilisation, de fonds suivant que le revenu dépasse ou non les dépenses. Dans chaque catégorie, une augmentation ou une diminution nette, la somme de toutes les opérations du secteur au cours de la periode figure comme un flux positif ou négatif. La matrice est un système fermé; un secteur des non-résidents, ou reste du monde, est ajouté aux secteurs intérieurs de façon à apprehender toutes les opérations. La sectorisation est une décontraction en quatre parties de l'économie en particuliers et entreprises individuelles, autres entreprises commerciales et intermédiaires financiers, administrations publiques et operations avec les non-résidents. Les deux catégories "autres entreprises" et "administrations publiques" sont à leur tour ventilées en groupes de secteurs et de sous-secteurs. Dans le cas des "autres entreprises", par exemple, on fait la distinction entre les sociétés privées et les sociétés publiques et entre les entreprises non financières et les institutions financières. Ces dernières sont de plus subdivisées, de façon générale, en groupes "institutions de dépôt", "sociétés d'assurance-vie et de retraite" et "autres", et enfin, en sous-secteurs, c'est-à-dire en types d'institutions "de dépôt" telles que les banques, les caisses d'épargne et de crédit et les sociétés de fiducie. La juxtaposition des secteurs dans la matrice illustre la façon dont les secteurs prêtent ou empruntent les uns aux autres et la façon dont les fonds sont acheminés par les intermédiaires financiers.

Les quatre principaux groupes de catégories de la matrice exemple du tableau 1, c'est-à-dire l'épargne, l'investissement non financier, les variations des actifs et des passifs, correspondent aux agrégats des tableaux CFF publiés. Les deux premiers groupes, l'épargne et l'investissement non financier, sont tirés des comptes nationaux des revenus et dépenses du système de comptabilité nationale et sont rapprochables de ces derniers. Les comptes des revenus et dépenses mesurent la production économique globale à la fois du côté des revenus produits et du côté des dépenses. Le détail des composantes de l'activité globale est donné dans les comptes des revenus et dépenses et des comptes du financement du capital annuels. Ces données détaillées, soit directement, soit après une autre désagrégation, sont la source des catégories de l'épargne nette (revenus courants moins dépenses), de l'épargne brute (épargne nette plus allocation du coût en capital et ajustements de valeur divers), des mises en stocks et des investissements en immobilisations pour chacun des secteurs CFF. En soustrayant les postes de l'investissement non financier de l'épargne brute, on obtient un excédent ou un déficit résiduel, qui, corrigé de l'achat ou de la vente des actifs matériels existants.

représente le montant net qu'un secteur va prêter ou emprunter au cours de la période en question. La capacité ou le besoin de financement obtenu du sommaire de l'activité économique "réelle" rattache cette activité à l'activité financière du secteur.

Les catégories d'opérations figurant sous les actifs et les passifs financiers présentent les instruments financiers qui servent aux prêts ou aux emprunts du secteur. Les catégories retracent les opérations par type d'instrument. On peut citer comme exemples les devises et les dépôts, les effets commercialisables à court terme, les instruments négociables à plus long terme tels que des obligations et des actions, les instruments négociés tels que des prêts et des hypothèques, et divers autres articles tels que les comptes clients commerciaux. À chaque catégorie d'actifs correspond une catégorie de passifs, mais pas nécessairement dans le même secteur. La catégorie des placements financiers nets retrace l'achat net global d'actifs financiers moins les dettes. Les placements financiers nets sont l'équivalent conceptuel du prêt net ou de l'emprunt net et devraient lui être égaux. Pour certains secteurs, cependant, il y a une différence qui s'explique par l'utilisation de sources de données différentes pour l'obtention des deux chiffres. Cette différence figure dans une catégorie distincte sous la forme d'une divergence statistique et constitue un contrôle rudimentaire de la qualité, ou, plus précisément, de la cohérence des données. L'égalité du prêt ou de l'emprunt net et des placements financiers nets provient de la contrainte plus générale selon laquelle les sources de fonds sont égales aux utilisations de fonds.

Pour l'économie dans son ensemble (somme de tous les secteurs), l'épargne brute est égale à l'investissement de capital non financier. Dans les faits, un prêt net ou un emprunt net de zéro, l'égalité impose une contrainte sur la matrice des flux financiers selon laquelle la somme du prét ou de l'emprunt net de tous les secteurs est égale à zéro. Plus simplement, l'emprunt d'un secteur est compensé par un prêt ailleurs. Il est évident que c'est vrai pour l'investissement financier net, puisque l'acquisition d'actifs doit compenser les ventes plus l'augmentation nette des passifs. Les opérations financières sont groupées sous les mêmes catégories du côté des passifs et du côté des actifs, ce qui pose une autre contrainte selon laquelle la somme des variations de tous les secteurs de chaque catégorie d'actifs financiers est égale à la somme des variations pour tous les secteurs de la catégorie de passifs correspondante. Cette contrainte permet de calculer de façon résiduelle les données des catégories de secteurs où il n'y a pas d'autres sources de données. Ainsi, il n'y a pas de source directe de données pour les avoirs d'obligations de sociétés du secteur des particuliers. Les enquêtes auprès des sociétés fournissent des données pour les nouvelles émissions nettes des sociétés. Les ventes nettes ou les achats nets d'actifs obligataires déclarés par les sociétés, les administrations publiques, les entreprises publiques et les non-résidents, en d'autres termes, tous les détenteurs d'actifs autres que le secteur des particuliers, sont déduits du total des nouvelles émissions nettes pour obtenir un montant résiduel qui représente la variation des avoirs du secteur des particuliers. La qualité des données calculées de façon résiduelle dépend de la cohérence de la déclaration de la catégorie au niveau de l'ensemble de la matrice, puisque le résidu va inclure les erreurs inconnues de déclaration des autres secteurs. Les causes de certaines de ces erreurs ou des incohérences d'évaluation sont examinées plus en détail dans une autre section consacrée à l'évaluation ci-dessous. Une divergence connue des totaux des catégories peut être isolée; un secteur appelé erreur résiduelle d'estimation contient les corrections à l'épargne et aux dépenses qui neutralisent la différence entre les mesures des revenus et des dépenses de la production totale. Il est possible d'utiliser ce secteur pour isoler les erreurs dans d'autres catégories également.

Il y a une exception apparente à l'égalité des totaux des catégories. Les totaux des variations des catégories individuelles d'actifs des actions et des créances des sociétés ne sont pas égaux aux totaux correspondants des passifs. Les créances des sociétés sont définies de façon générale comme des placements dans les filiales et les sociétés affiliées, et les créances déclarées à l'actif comprennent à la fois les prêts aux filiales et les avoirs de leurs actions. Au passif, la créance déclarée par la société affiliée ne retrace que le prêt seulement, puisque toutes les actions figurent ensemble dans la catégorie du même nom. Pour cette raison, c'est la somme des variations des catégories d'actifs des actions et des créances des sociétés prises ensemble qui est égale à la somme des variations des deux catégories correspondantes de passifs.

Les contraintes selon lesquelles la provenance des fonds est égale à leur utilisation et les opérations sur les catégories d'actifs sont égales à celles des catégories correspondantes de passifs peuvent être résumées par la règle des quatre opérations. Toute opération donne naissance à quatre entrées dans les comptes des flux financiers. L'achat d'un actif, l'utilisation de capitaux, nécessite une provenance de fonds (emprunt ou vente d'un autre actif) pour l'acheteur. Le vendeur va enregistrer la vente de l'actif et l'utilisation des fonds provenant de la vente. L'achat et la vente peuvent se produire au sein du même secteur; dans ce cas, les opérations s'équilibrent et deviennent invisibles.

Certains secteurs, comme celui du reste du monde, ne retracent que les opérations avec les autres secteurs. D'autres secteurs se caractérisent par des degrés différents d'opérations intra-sectorielles pour certaines catégories. Ainsi, le secteur des administrations provinciales n'est pas consolidé, mais est plutôt la somme des flux de chacune des administrations composantes et de leurs fonds spéciaux. Pour cette raison, le secteur fait ressortir un actif et un passif obligataire provincial, et le passif représente le total des obligations émises plutôt que les obligations émises aux autres secteurs. Par contre, dans le secteur des sociétés non financières, certains groupes vont déclarer sur une base consolidée, qui va éliminer quelques-unes des opérations intra-sectorielles. Le degré souhaitable de consolidation reste à fixer, et il y a souvent une limite pratique imposée par les données proprement dites.

### Exemple simplifié de la matrice des flux financiers canadiens

Le tableau 2 est un exemple très simplifié de la matrice CFF, dans laquelle la plus grande partie des postes de secteurs et de catégories ont été éliminés pour des raisons de clarté. L'ampleur des activités des institutions financières pour l'acheminement des fonds entre les préteurs et les emprunteurs ultimes est perdue dans cette présentation condensée.

L'interprétation des données est simple. Pour le secteur des particuliers et des entreprises individuelles, l'excédent du revenu courant sur les dépenses se traduit par une épargne de 23. Si l'on soustrait l'acquisition de capital (8), on obtient un prêt net de 15. Le secteur a acquis des actifs financiers de 24 (6 sous forme de devises, 8 sous forme d'obligations et 10 sous forme d'actions). Si l'on soustrait les augmentations des emprunts et des hypothèques au passif de 1 et de 7 respectivement, on obtient un investissement financier net de 16. La différence entre le prêt net et l'investissement financier net (-1) est définie comme étant la divergence statistique.

Les sociétés non financières ont été des emprunteurs nets. Les fonds autofinancés et les bénéfices non répartis au titre des opérations courantes se sont traduits par une épargne de 12. L'investissement non financier représente 19, ce qui laisse un déficit, ou un besoin de financement de -7. Ce dernier a été comblé par la liquidation d'actifs (dépôts -2) et par une augmentation nette de passifs de 16. L'acquisition d'autres actifs a réduit l'investissement financier net à -8. Là encore, la différence entre l'emprunt net et l'investissement financier net se traduit par une divergence.

Les institutions financières en règle générale ne produisent pas de fonds auto-générés internes importants, mais jouent un rôle majeur sur les marchés financiers pour acheminer l'épargne des secteurs excédentaires aux secteurs déficitaires. Dans notre exemple, les fonds auto-générés et les bénéfices non répartis s'élèvent à 2. Les investissements non financiers de 1 laissent un prêt net de 1. Les augmentations nettes des dépôts au passif de 9 et des autres éléments de passif de 10, réduites par les rachats nets d'obligations de 2, laissent des fonds pour prêts à d'autres secteurs sous la forme d'hypothèques, de prêts et par l'achat d'obligations.

Le déficit de 5 du secteur des administrations publiques au titre des activités courantes et l'investissement en actifs non financiers de 8 donnent un besoin de financement de 13. Les fonds obtenus par des ventes nettes d'obligations de 14 et la diminution des actifs hypothécaires de 2 en plus ont été plus que suffisants, de sorte que l'augmentation des dépôts bancaires de 4 a constitué une utilisation supplémentaire de fonds.

Le secteur du reste du monde enregistre une épargne de 2, ce qui signifie un déficit de 2 au compte courant de la balance des paiements du Canada. Les prêts du secteur aux secteurs intérieurs de 5 ont pris la forme d'achats nets d'obligations et d'une augmentation des dépôts, et les emprunts à rembourser aux secteurs canadiens augmentent de 2.

La dernière colonne présente les données comme la somme des opérations de tous les secteurs. Elle montre l'égalité de l'épargne et de l'investissement non financier et celle des catégories d'actifs et de passifs pour l'ensemble de l'économie, ainsi que les totaux nuls du prêt net et de l'emprunt net et des investissements financiers nets.

### Le tableau sommaire du marché financier

La sectorisation des comptes des flux financiers met en valeur l'intermédiation en présentant les opérations d'un certain nombre d'institutions financières. Une mesure globale de l'activité financière telle que le total des emprunts de tous les secteurs inclut les emprunts intermédiaires, ce qui entraîne un élément de double compte dans la mesure où les fonds sont empruntés pour être reprêtés. Le tableau sommaire du marché financier exclut la plupart des emprunts intermédiaires en ne prenant pas en compte les fonds empruntés par les institutions financières pour laisser simplement l'emprunt "ultime" ou la demande finale de fonds des secteurs non financiers. Une partie des fonds empruntés par les secteurs non financiers sont prêtés de nouveau, mais l'importance de l'intermédiation est beaucoup moins élevée que dans les secteurs financiers. La mesure de l'activité financière est également limitée au "marché de crédit conventionnel" en s'attachant particulièrement aux emprunts négociés et aux instruments négociables tels que les obligations et les actions, sans tenir compte d'éléments tels que les comptes clients commerciaux ou la dette à l'égard d'une compagnie affiliée.

### Évaluation des opérations des flux financiers

Idéalement, les flux financiers représentent des opérations réelles au prix auquel elles ont été conclues. On obtient ainsi l'égalité des achats et des ventes nécessaire à un bon calcul résiduel. Pour un grand nombre de secteurs, on ne dispose pas de données pour les opérations individuelles, et les flux utilisent à la place les variations du niveau du bilan de fin de période. Les quatre exemples ci-dessous illustrent la façon dont les variations du niveau du bilan peuvent différer des opérations réelles et la façon dont les ajustements sont faits pour obtenir les données des flux financiers. Ces ajustements représentent un grand nombre de différences entre les flux annuels des CFF et la variation du bilan national au cours d'années successives.

- a) Les gains ou les pertes de valeur résultant des fluctuations des taux de change sont inclus dans la variation des niveaux du bilan de l'équivalent en dollars canadiens des postes libellés dans une autre devise. La part de la variation attribuable à la réévaluation n'est pas une opération et, si elle est connue, elle est éliminée. Lorsque l'importance de la réévaluation n'est pas connue, on calcule une approximation de l'opération proprement dite en convertissant les montants de début et de fin de période de la devise canadienne à la devise originale en utilisant pour cela les taux de change de fin de période, et en reconvertissant la variation exprimée dans la devise originale en un flux en dollars canadiens à partir d'un taux de change moyen trimestriel.
- b) Le retraitement ou la réévaluation des postes du bilan afin de prendre en compte les variations de la valeur réalisable de l'actif (gain ou perte non réalisée) se traduisent également par une variation des niveaux qui ne représente pas une opération. Lorsque des renseignements tels qu'un état des gains ou des pertes non réalisés existent, on soustrait les réévaluations de la variation du niveau du bilan. Ces ajustements comprennent la contrepassation des radiations de prêts et de la déduction des provisions pour créances douteuses dans les comptes clients. Le traitement des gains ou des pertes réalisés est analogue. La variation du bilan imputable à la vente d'un actif enregistre la valeur de la vente comme la variation de la valeur comptable, qui diffère du prix de vente réel d'un montant qui est égal à tout gain ou perte en capital réalisé. La correction à la variation du bilan est simplement la soustraction du montant du gain ou de la perte. (Il est à noter que la vente des actifs figure comme un flux négatif. La soustraction d'un gain positif entraînerait une augmentation du flux négatif, ce qui accroîtrait le prix de vente enregistré; la soustraction d'une perte négative réduirait le flux négatif et le prix de vente enregistré).
- c) Le passage d'une société ou d'une autre unité déclarante d'un secteur à l'autre en raison d'une prise de contrôle, par exemple, se traduira par une augmentation du niveau du bilan pour un certain nombre de catégories du secteur d'arrivée et par une diminution du niveau des mêmes catégories du secteur de départ. Les augmentations et les diminutions imputables au mouvement entre les secteurs ne sont pas considérées comme des flux. Néanmoins, toute opération effectuée au cours du trimestre par la société sera enregistrée comme un flux dans le secteur visé, de même que les opérations réelles constituant la prise de contrôle. De façon générale, l'acquisition d'une société sera enregistrée comme une augmentation de la créance de la société égale à la valeur de l'acquisition; la vente de contrepartie de l'actif sera soit une vente d'actions, soit une réduction des créances, suivant que la société était ouverte ou fermée à un grand nombre d'actionnaires avant la prise de contrôle.
- d) Les variations du bilan peuvent résulter de la reclassification d'un élément d'actif ou de passif d'une catégorie à l'autre en raison d'un changement des pratiques comptables ou de déclaration, comme par exemple la consolidation. Dans la mesure du possible, on ne tient pas compte de ces variations du bilan.

Quelques autres ajustements sont apportés aux données originales afin de tenir compte du cadre conceptuel des CFF. Ces ajustements sont généralement habituels aux flux CFF et aux stocks BN. Un ajustement de ce genre est le traitement d'un des types de fonds en route. Les fonds en route résultent d'une opération qui est enregistrée à différents moments par les différentes parties. Le vendeur de biens en cours de livraison va enregistrer les comptes clients avant que l'acheteur ne reçoive les biens et n'enregistre les comptes fournisseurs correspondants. Plus tard, si un chèque est envoyé par la poste pour le règlement, l'acheteur va réduire les comptes clients avant que le vendeur ne reçoive le paiement et ne réduise les comptes clients correspondants. On n'apporte pas d'ajustement pour ce type d'opération. Cependant, on apporte des ajustements au passif dépôts des institutions financières afin de compenser des fonds semblables. Les bilans de ces institutions vont enregistrer comme articles en transit les chèques qui ont été crédités aux comptes des déposants, mais qui n'ont pas encore été compensés, c'est-à-dire déduits des comptes des dépôts de l'émetteur. La surestimation des dépôts qui en résulte est corrigée par une simple soustraction du montant des articles en transit du passif dépôt des institutions.

### Les comptes du bilan national

Les comptes du bilan national (BN) viennent compléter le système de comptabilité nationale en ajoutant une dimension de stocks aux données de flux connexes. Les flux des revenus et des dépenses sont raccordés aux flux financiers, en ce sens que les prêts ou les emprunts sont faits par des opérations sur actifs et passifs financiers. On peut considérer ces flux financiers comme des ajustements au bilan, de sorte qu'il y a une relation implicite entre les flux des revenus et des dépenses et le bilan. Certains flux de revenus ou de dépenses, tels que les revenus ou les dépenses d'intérêts, se rattachent évidemment directement aux niveaux en cours des actifs ou des passifs. L'existence de données de niveau permet également le calcul de ces mesures sous la forme de ratios d'endettement ou de la dette au revenu, et d'autres indicateurs semblables.

Les comptes du bilan national sont simplement un ensemble de bilans de tous les secteurs de l'économie, y compris le secteur du reste du monde. Les secteurs intérieurs peuvent être agrégés pour donner un bilan national. Cette agrégation donne la valeur nette nationale, qui est la somme de la valeur nette de tous les secteurs intérieurs, et également la richesse nationale, qui est la somme des actifs matériels des secteurs intérieurs. Un bilan national consolidé est un état de la richesse nationale. La somme des actifs matériels de tous les secteurs intérieurs, corrigée de la dette nette (grâce aux données tirées du bilan de la dette internationale du Canada) laisse une valeur nette nationale ou une richesse nationale nette résiduelle.

Les comptes du bilan national sont partagés en secteurs et, dans une large mesure, dédoublent les catégories des comptes des flux financiers. La présentation des données est semblable, la base de données est là encore un tableau que l'on peut considérer comme des matrices des creances intersectorielles pour une certaine période (le tableau 3 en est un exemple condensé) ou de l'évolution du bilan d'un secteur dans le temps. Le tableau du marché du crédit est l'équivalent du sommaire du marché financier des comptes des flux financiers.

Les règles du calcul résiduel sont en gros semblables à celles des comptes des flux financiers. Dans chaque secteur, le total des actifs, qui comprennent deux groupes, les actifs matériels et les actifs financiers, est égal au total des passifs plus la valeur nette. Cette identité est maintenue par un calcul résiduel de la valeur nette. La somme des avoirs d'actifs de chaque catégorie de tous les secteurs est égale à la somme d'une catégorie équivalente de passifs; cette contrainte permet le calcul des données pour un secteur résiduel.

La valeur nette sur le plan des concepts équivaut à l'épargne nette des comptes des flux financiers. Le calcul de la valeur nette se ramène simplement à la soustraction des passifs des actifs. Dans le cas du secteur des sociétés, les actions au passif comprennent les bénéfices non répartis. Il est ainsi possible d'inclure dans l'actif, et donc dans la valeur nette des actionnaires, une partie des bénéfices non répartis des sociétés où ces actionnaires ont investi. Pour cette raison, la valeur nette calculée de façon résiduelle du secteur des sociétés ne montre qu'une différence entre les actifs à la valeur comptable et les actifs évalués au coût de remplacement. D'autres catégories vont retracer la valeur nette de ces secteurs sur des bases différentes; l'avoir des actionnaires à la valeur comptable et la valeur nette comme actifs moins passifs, mais sans les bénéfices non répartis, y figurent.

Le calcul précis des valeurs résiduelles de certaines catégories (principalement dans le secteur des particuliers) et la comparabilité intersectorielle de la valeur nette nécessitent une évaluation cohérente des actifs et des passifs de tous les secteurs. On suggere d'utiliser la valeur au marché comme un moyen d'obtenir cette cohérence, mais c'est un problème pour les nombreux cas où il n'y a pas de marché pour l'article en question, comme par exemple les actions de sociétés en propriété exclusive.

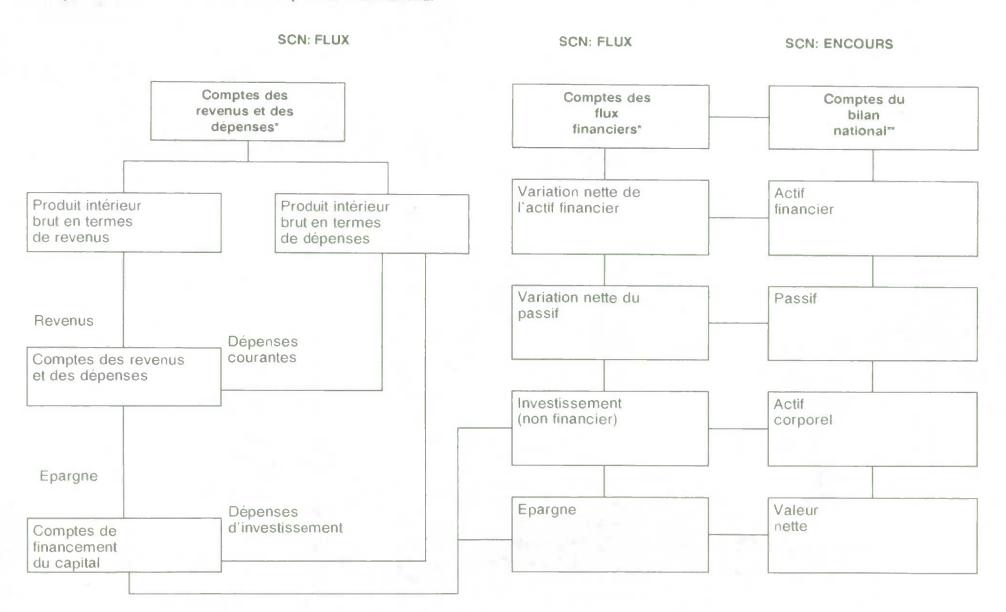
On se sert dans la pratique de diverses autres mesures d'évaluation. Tous les actifs matériels sont évalués de façon cohérente grâce à une méthode de l'inventaire permanent afin d'obtenir des estimations du coût de remplacement. Les actifs et les passifs financiers sont généralement exprimés à la valeur comptable ou au coût d'acquisition. Les catégories libellées en devises sont converties en dollars canadiens selon le taux de change de clôture dans la mesure du possible. Les données de certaines catégories d'actif et de passif sont rapprochées à d'autres sources de données. Ainsi, les données pour les actifs dépôt d'un secteur ou les emprunts provenant d'une enquête sont rapprochées de celles obtenues lors d'enquêtes auprès des institutions financières. Des incohérences d'évaluation subsistent dans le cas des obligations, en particulier celles à échéance plus longue. Les obligations émises à prime ou à escompte demeurent dans les livres de l'émetteur à la valeur au pair nette de tout escompte amorti, qui est la même que la valeur comptable de l'actif figurant chez l'acheteur initial. Si l'actif est ensuite vendu à gain ou a perte, le gain ou la perte en question inclus dans la valeur comptable enregistrée par l'acheteur va entraîner une distorsion des données résiduelles du secteur des particuliers pour la catégorie d'actif en question. L'inclusion des bénéfices non répartis dans les actions au passif du secteur des sociétés neutralise cette distorsion dans les avoirs d'actions du secteur résiduel. Ainsí, si à l'actif une obligation est vendue avec un gain, l'acheteur va indiquer l'obligation au nouveau prix. La nouvelle valeur plus élevée sera soustraite de la valeur inchangée enregistrée pour le poste de passif correspondant lors du calcul d'un avoir résiduel du secteur des particuliers, maintenant plus bas. Le vendeur de l'obligation va enregistrer le gain comme une augmentation des bénéfices non répartis. Comme ces derniers sont inclus dans les actions au passif, l'augmentation imputable au gain de capital se traduira par une hausse des avoirs d'actions du secteur résiduel. Pour cette raison, le total des actifs du secteur résiduel n'est pas touché. Le traitement des passifs des sociétés d'assurance-vie et de retraite a un effet compensatoire semblable dans le secteur résiduel.

### Comptes de rapprochement

Les variations du bilan national d'une année à l'autre ne comprennent pas seulement les flux enregistrés dans les comptes des revenus et des dépenses ou des flux financiers. Les différences s'expliquent principalement par les réévaluations et des changements de classification ou des mouvements inter-sectoriels, comme on l'a signalé dans la partie consacrée à l'évaluation des opérations de flux financiers. En plus de ces différences de flux ou de niveau, il y a quelques différences conceptuelles, comme dans le cas des biens durables de consommation, qui sont traités comme des dépenses courantes pour les flux, mais comme un investissement pour les données du bilan.

Les divergences entre les flux et la différence première des comptes du bilan peuvent être articulées dans un ensemble de comptes de rapprochement détaillés. Ces comptes rapprochent les stocks d'actifs financiers aux achats nets, les passifs en cours aux emprunts et les actifs matériels à l'acquisition de capital non financier par catégorie. La valeur nette est rapprochée à l'épargne nette. Ces comptes constituent une intégration complète des mesures de stocks du bilan national aux données de flux des comptes des revenus et des dépenses et des flux financiers.

Système de comptabilité nationale (SCN): Relation entre les Comptes des revenus et des dépenses, les Comptes des flux financiers et les Comptes du bilan national



<sup>\*</sup> Incluant la balance des paiements internationaux dans le secteur des non-résidents (reste du monde)

Incluant le bilan canadien des investissements internationaux dans le secteur des non-résidents.

Tableau 1: La structure des Comptes des flux financiers (matrice CFF)

Secteur A: Sources et utilisations des fonds, particuliers et entre-	Secteur B: utilisations des		Secteur C: Sources et utili- sation de fonds.	Secteur D: Sources et utili- sations de fonds	Total de la matrice: La somme des
prises individuelles	non-financières	financières	Admin. publiques	non-résidents	secteurs A-D
Épargne	Épargne	Épargne	Épargne	Épargne	Épargne
MOINS	MOINS	MOINS	MOINS		ÉGALE
Investissement non financier	Investissement non financier	Investissement non financier	Investissement non financier		Investissement non financier
ĖGALE	ÉGALE	EGALE	ÉGALE	ĖGALE	
Variation nette de l'actif financier	Variation nette de l'actif financier	Variation nette de l'actif financier	Variation nette de l'actif financier	Variation nette de l'actif financier	Variation nette de l'actif financier
MOINS	MOINS	MOINS	MOINS	MOINS	ĖGALE
Variation nette du passif	Variation nette du passif	Variation nette du passif	Variation nette du passif	Variation nette du passif	Variation nette du passif

Tableau 2: Un exemple de la matrice des CFF (numéros de catégories entre parenthèses)

Secteur Catégorie	Particuliers en entreprises individuelles	Sociétés non financières	Institutions Financiers	Adminis- trations publiques	Reste du Monde	Erreur Résiduelle	Total de la matrice
Épargne (1100)	23	12	2	-5	2	1	35
Prov. pour cons. capital (1200) Epargne nette (1400)	5 18	8 4	2	3 -8	2	1	16 19
Investissement non financier (1500)		19	1	8		-1	35
Capital fixe (1600) Stocks (1700)	8	21 -2	1	8	-	-1	37
Prēt ou emprunt net (1900) (= 1100-1500)	15	-7	1	-13	2	2	-
Investissement fin. net (2000) ( = 2100-3100)	16	-8	1	-12	3	1. 3	
Variation nette l'actif fin, (2100) Argent liquide et dépôts (2310)	24 6	8 -2	18	2 4	5		57 9 2
Emprunts (2330) Hypothèques (2410)		-	2	-2	-	-	2 7
Obligations (2420) Actions (2520)	10	•	7	-	4	-	19 10
Autres	-	10	40			-	10
Variation nette du passif (3100)	8	16	17	14	2		57 9
Argent liquide et dépôts (3310) Emprunts (3330)	1	-1	9		2	-	2
Hypothèques (3410)	7		-	-	-		7
Obligations (3420)	-	7	-2	14	-		19
Actions (3520) Autres		10	10	-	-	**	10
Divergence statistique (4000) (= 1900-2000)	-1	1	-	-1	-1	2	

Tableau 3: La Structure des Comptes du bilan national<sup>1</sup> (matrice CBN)

Secteur A: Bilan		ecteur B: n, Sociétés	Secteur C: Bilan,	Secteur D: Bilan,	Total de la matrice <sup>2</sup> :	Bilan National <sup>3</sup> :	Bilan national consolide
Particuliers et entreprises individuelles	non-financières	financières	Admin. publiques	Non-résidents	La somme des Secteurs A-D	La somme des Secteurs A-C	
Actifs corporels	Actifs corporels	Actifs corporels	Actifs corporels		Total - actifs corporels <sup>4</sup>	Total – actifs corporels <sup>4</sup>	Total – actifs corporels <sup>4</sup> (patrimoine national)
PLUS	PLUS	PLUS	PLUS			PLUS	
Actifs financiers	Actifs financiers	Actifs financiers	Actifs financiers	Actifs financiers	Total - actifs financiers	Total – actifs fin. secteurs interieurs	
MOINS	MOINS	MOINS	MOINS	MOINS	T-t-Lebe	MOINS	MOINS
Passif	Passif	Passif	Passif	Passif	Total du Passif	Passif	Solde de la dette internationale <sup>5</sup>
ĖGALE	ÉGALE	ÉGALE	EGALE	ÉGALE		ĖGALE	ÉGALE
Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette national	Patrimoine national net (valeur nette national)

Pour un secteur la valeur nette + le passif = les actifs corporels + les actifs financiers.

Le total des actifs financiers est égal au total des passifs dans la matrice.

Les actifs, le passif et la valeur nette du secteur des non-résidents sont exclus des totaux du bilan national.

Patrimoine national.

Le solde du bilan des investissements internationaux est la valeur nette du secteur des non-résidents et est égal à la différence entre les actifs financiers et les passifs du bilan national.

### CATEGORIES DES COMPTES DES FLUX FINANCIERS (CFF) ET DU BILAN NATIONAL(CBN)

Les catégories utilisées dans les comptes des flux financiers (CFF) et les comptes du bilan national (CBN) portent à la fois des titres courts et des numéros. Les catégories 1100 à 1900 sont appelées "comptes réels", non pas parce que les chiffres sont dégonflés mais parce qu'elles concernent des opérations non financières. Les catégories 2000 à 3600 sont des postes financiers; dans cette fourchette, les catégories 2100 à 2600 sont des éléments de l'actif financier du secteur et les catégories 3100 à 3600 sont des éléments du passif financier. Chaque élément de l'actif financier porte un numéro de quatre chiffres commençant par "2" et chacune de ces catégories de l'actif correspond à une catégorie du passif qui commence par "3" et comprend les mêmes trois derniers chiffres. Les catégories de l'actif et du passif financiers sont énumérées plus ou moins en ordre depuis les instruments à court terme (argent liquide et dépôts, emprunts et prêts) jusqu'aux instruments à long terme (actions).

Un grand nombre de catégories sont des totaux et des sommes partielles d'autres catégories. Toutes les catégories financières qui sont des composantes de sommes partielles se terminent par le chiffre 1,2,3, ou 4 tandis que les sommes partielles et les principales catégories se terminent par un "0". Les catégories financières qui sont des totaux d'autres sommes partielles et les catégories de comptes réels se terminent par deux zèros, "00".

Les mêmes numéros de catégorie financière désignent à la fois les flux financiers trimestriels et les encours de fin d'année de l'actifs et du passif financiers. Certains numéros de catégorie sont toutefois spécifiques aux CFF ou aux CBN.

### DÉFINITIONS DES CATÉGORIES

### Comptes réels - flux financiers

Catégorie 1100 -

EPARGNE BRUTE est égale à la somme de la catégorie 1200 provisions pour consommation de capital et ajustements divers, et de la catégorie 1400, Épargne nette, pour tous les secteurs sauf XIV (erreur résiduelle).

Catégories 1101/1501 -

DIVERGENCE STATISTIQUE, CRD (se retrouve seulement au secteur XIV. Le total de l'épargne brute (c'est-à-dire la somme des chiffres de tous les secteurs) est égale en théorie au total de l'Acquisition de capital non financier (catégorie 1500). Des erreurs de mesure engendrent une différence entre les deux, qu'on appelle "l'erreur résiduelle d'estimation" (présentation des secteurs des catégories 1101 et 1501). Cette erreur résiduelle est identique à la différence entre le PNB mesuré et la DND mesurée dans les comptes des revenus et des dépenses (CRD). La moitié de l'erreur résiduelle est ajoutée au plus petit des agrégats théoriquement égaux et l'autre moitié de celle-ci est défalquée du plus grand des agrégats théoriquement égaux. Ainsi les catégories 1101 et 1501 ont toujours des signes contraires.

Dans les comptes de financement du capital des CRD, l'erreur résiduelle d'estimation est attribuée arbitrairement au secteur des corporations et des entreprises publiques. On peut expliquer l'égalité théorique de l'Épargne brute (catégorie 1100) et de l'Acquisition de capital non financier (catégorie 1500) en notant d'abord qu'un élément de la dernière catégorie, à savoir les Achats nets d'actifs existants et intangibles (catégorie 1800) est, par définition, égal à zéro lorsqu'on fait la somme des chiffres de tous les secteurs. La raison en est qu'un achat fait par un secteur est compensé par une vente du même montant faite par un autre secteur. Ainsi l'égalité théorique devient l'égalité entre l'Épargne brute et la formation brute de capital, c'est-à-dire l'investissement en capital fixe (catégorie 1600) plus la Valeur de la variation matérielle des stocks (catégorie 1700). Notre point de départ est l'identité fondamentale des comptes des revenus et des dépenses: les revenus sont égaux aux dépenses lors de la demande finale (y compris les dépenses courantes et la formation brute de capital). Si nous soustrayons des deux côtés de l'égalité les dépenses courantes en biens et services, nous constatons que les revenus moins les dépenses courantes en biens et services (c'est-à-dire l'épargne) égalent l'investissement brut.

Catégorie 1200 -

PROVISIONS POUR CONSOMMATION DE CAPITAL ET AJUSTEMENTS DIVERS correspond aux coûts pour les entreprises de l'amortissement du capital matériel fixe (installations de production) utilisé dans le processus de production. En plus de l'amortissement du capital des entreprises, les PCC comprennent l'amortissement estimatif des stocks de logements appartenant aux particuliers et des stocks de capital fixe appartenant aux administrations publiques. D'une façon générale, les PCC des secteurs commerciaux (sociétés privées et entreprises publiques, financières et non financières) sont estimées au coût historique, tandis que les PCC des stocks de logements, du capital agricole et du capital public sont estimées au coût de remplacement par la Division du PNB. Les ajustements divers apportés aux évaluations comprennent un certain nombre d'ajustements dont le plus important porte sur les pertes assurées (demandes d'indemnité reçues) d'immeubles commerciaux et résidentiels résultant d'un incendie ou d'un autre sinistre. Ces pertes sont traitées comme une consommation de capital.

Les provisions pour épuisement de ressources naturelles non renouvelables sont traitées différemment des PCC dans le Système canadien des comptes nationaux (SCCN). Cela contraste avec leur traitement courant comme dépenses déductibles dans la pratique comptable commerciale et en vertu du Règlement de l'impôt sur le revenu. Dans le SCCN, la "création" (c'est-à-dire la découverte) de stocks de ressources naturelles non renouvelables n'est pas traitée comme une formation de capital fixe. Par conséquent, lépuisement de ces ressources naturelles n'est pas traité comme une dépense semblable aux PCC, lesquelles représentent la consommation de stocks de capital produits antérieurement. En conséquence, dans les CRD et les CFF, les bénéfices des sociétés dépassent les bénéfices comptables commerciaux du montant de la dotation à la provision pour épuisement. (Il existe d'autres différences théoriques, telles que l'exclusion des gains et des pertes en capital des estimations des bénéfices du SCCN).

Catégorie 1400 -

ÉPARGNE NETTE: La différence entre les revenus courants et les dépenses courantes d'un secteur est l'épargne nette. Par "nette" on entend après défalcation des provisions pour consommation de capital et des ajustements divers. Les revenus courants comprennent les transferts courants reçus, par exemple les subventions reçues par les secteurs commerciaux, l'aide extérieure reçue par le secteur de "Reste du monde", les prestations d'assurance-chômage reçues par les particuliers, les impôts et taxes reçus par les administrations publiques, les revenus gagnés provenant des recettes des ventes commerciales moins les coûts et les revenus des facteurs tels que l'intérêt, les salaires et les traitements. Les dépenses comprennent les dépenses en biens et services payées à d'autre secteurs ainsi que les dividendes verses et les transferts courants effectués, par exemple les impôts et taxes. Les dépenses en capital fixe et en stocks ne sont pas des dépenses courantes mais des dépenses en capital.

Plusieurs secteurs ont leurs propres particularités, en ce qui concerne le calcul du chiffre de l'épargne nette et celles-ci sont expliquées dans les notes sur les secteurs. Un point d'application générale est présenté ici. La notion de revenu dans les CRD exclut les gains en capital, réalisés ou non. Par conséquent;, l'Épargne nette est l'épargne après défalcation de l'Ajustement de la valeur des stocks (AVS), enregistrée dans les CRD à l'égard du secteur des corporations et des entreprises publiques. L'AVS est un ajustement des bénéfices visant à éliminer les gains ou pertes en capital sur les stocks. La production dans les CRD est évaluée aux prix courants du marché pour la période. Les entrées et les sorties doivent être évaluées de cette façon. Les registres des entreprises évaluent ordinairement les stocks sur d'autres bases: par exemple, le coût moyen. L'AVS ramène les bénéfices à leur valeur sur une base de coût de remplacement uniforme.

L'Épargne nette du secteur des corporations est constituée essentiellement des bénéfices comptables, moins l'AVS et moins les impôts sur les bénéfices des sociétés (méthode de la comptabilité d'exercice) et les dividendes versés. D'autres ajustements sont effectués à l'égard de l'épuisement (ajouté aux bénéfices) et quant à différents postes tels que les frais d'exploration et de mise en valeur capitalisés des gisements pétroliers et miniers, qui sont traités entièrement comme des dépenses de la période courante dans les CRD plutôt que comme une formation de capital fixe (FCF).

Catégorie 1500 -

ACQUISITION DE CAPITAL NON FINANCIER: Cette catégorie est égale à la somme des catégories 1600, 1700 et 1800.

Catégorie 1600 -

INVESTISSEMENT EN CAPITAL FIXE: Cette catégorie comprend les dépenses en nouveaux biens corporels durables d'une durée d'utilisation d'au moins un an. Elle comprend les immeubles résidentiels et non-résidentiels et les autres structures telles que les routes, les barrages, les réseaux d'égoûts, les aéroports, etc., ainsi que les machines et l'équipement, qu'ils soient achetés par les entreprises, les administrations publiques ou les particuliers qui achètent des maisons. Les dépenses en biens de consommation durables (à l'exception des appariels menagers inclus dans les nouvelles maisons) sont traitées entièrement comme des dépenses de consommation de la période courante et, comme telles, elles sont exclues des investissements en capital fixe. Cet investissement est évalué comme étant l'ouvrage achevé. Certains coûts non reliés directement à la construction, tels que les frais juridiques, les frais d'architecte et les commissions versées aux agents immobiliers sont capitalisés. Les frais juridiques et les commissions versées aux agents immobiliers lors du transfert de maisons habitées sont tous capitalisés et inclus. Cependant, les dépenses relatives aux maisons habitées antérieurement ou a tout autre capital fixe déjà utilisé ne sont pas comprises parce qu'elles ne représentent pas la valeur de la production courante. On fait une exception dans le cas des imporations de machines et d'équipement usagés qui viennent accroître le stock de capital productif du Canada durant la période et sont compris dans la FCF. Exception faite des importations, les achats et les ventes entre secteurs, de capital fixe déjà utilisé entre les secteurs sont enregistrés dans la catégorie 1800, Achats nets d'actifs existants et intangibles, dans la mesure ou les données le permettent.

Les dépenses en fonds de terre, gisements miniers et boisés exploités sont exclues parce que leur valeur ne représente pas une production courante. Ces dépenses sont enregistrées dans la catégorie 1800. La préparation de l'emplacement, l'aménagement des terrains et les autres dépenses semblables font partie de l'investissement en capital fixe. Les achats de matériel militaire et la construction d'ouvrages militaires sont traités comme des dépenses courantes des administrations publiques.

Catégorie 1700 -

VALEUR DE LA VARIATION MATÉRIELLE DES STOCKS: Cette catégorie mesure l'investissement dans les stocks, évalué aux prix moyens du marché durant la période courante. Les entreprises déclarent des stocks évalués sur d'autres bases (par exemple au coût ou selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS)) qu'on appelle valeurs comptables. La différence entre les stocks d'ouverture et les stocks de fermeture à la valeur comptable n'est pas une mesure appropriée des CRD. La différence entre la variation de la valeur comptable et la valeur de la variation matérielle des stocks est l'Ajustement de la valeur des stocks (AVS). L'AVS est déduit des bénéfices comptables et de l'Epargne nette (une source de fonds dans les CFF), ainsi que de la valeur comptable de l'investissement dans les stocks (une utilisation de fonds) ce qui assure l'identité théorique des sources et des utilisations dans chaque secteur tant avant qu'après l'ajustement. Les sources de données sur les stocks sont les enquêtes-échantillons mensuelles sur les entreprises, effectuées par la Division des industries manufacturières et primaires et par la Division du commerce et des services, et les données sur les stocks agricoles qui proviennent de la division de l'agriculture ressources naturelles.

Catégorie 1800 -

ACHATS NETS D'ACTIFS EXISTANTS ET INTANGIBLES: Cette catégorie regroupe différents actifs non financiers, y compris l'achat et la vente de capital fixe déjà utilisé (à l'exception des importations et des exportations - voir les notes sur la catégorie 1600, ci-dessus), l'achat et la vente de droits miniers, pétroliers et forestiers, l'achat et la vente d'actifs incorporels tels que les droits d'auteur et l'achalandage, l'achat et la vente de fonds de terre et de ressources naturelles, et certaines opérations qui pourraient être décrites comme étant des transferts de capital. La plupart des données servant à l'estimation des flux de cette catégorie sont insuffisantes et irrégulières. Dans bien des cas, les opérations ne sont saisies que si les personnes qui répondent aux questionnaires de Statistique Canada ou les comptables qui établissent les bilans des entreprises publiques mentionnent expressément celles-ci. Les opérations relatives aux fonds de terre et aux ressources naturelles sont particulièrement importantes, mais elles sont évaluées et enregistrées d'une façon peu satisfaisante.

Plusieurs opérations répétitives sont enregistrées dans cette catégorie. La vente de droits d'exploration pétrolière effectuée par les administrations publiques provinciales, secteur XI.1, aux sociétés privées non financières est enregistrée dans la catégorie 1800.

Le chiffre de la balance des paiements relatif au paiement net des capitaux et successions des immigrants est également enregistré dans la catégorie 1800. Ce chiffre est d'ordinaire un paiement net effectué par le reste du monde, secteur XIII, aux particuliers du secteur I et II. Les capitaux des immigrants représentent les actifs financiers que les immigrants transfèrent au moment de leur migration et ceux qu'ils ont l'intention de transfèrer à une date ultérieure. Les Canadiens qui changent de pays de résidence sont traités comme des migrants dans le calcul de ce chiffre.

Le transfert des capitaux et successions des immigrants est la seule opération à enregistrer comme transfert de capital dans les CRD, mais d'autres exemples de ce type d'opération sont enregistrés dans les CFF. Par exemple, au cours du premier trimestre de 1981. l'administration publique fédérale a radié quelque 150 millions de dollars de prêts accordés au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest. Cette opération a été inscrite comme étant un transfert de capital à la catégorie 1800, effectué par l'administration publique fédérale, secteur X aux administrations publiques provinciales, secteur XI.1, et une réduction de l'élément d'actif "prêts" (catégorie 2332) du secteur de l'administration publique fédérale, accompagnée d'une réduction du même montant dans l'élément de passif "Emprunts", du secteur des administrations publiques provinciales.

La distinction entre les transferts en capital et les transferts courants plus fréquents (par exemple, les impôts et taxes, les cotisations, contributions et prestations de pension, l'aide extérieure du gouvernement canadien) n'est pas parfaitement claire. Cependant, les transferts courants sont de nature répétitive et sont généralement traités par le payeur et le bénéficiaire comme faisant partie des dépenses ou des revenus courants prévus, tandis que les transferts en capital sont irréguliers et sont habituellement traités comme un ajustement de la situation financière des deux parties. Un transfert, qu'il s'agisse d'un transfert courant ou d'un transfert en capital, est défini comme étant un paiement à l'égard duquel il n'est reçu [\$aucune contrepartie, c'est-à-dire, en échange duquel on ne reçoit ni bien, ni service ni élément d'actif.

Catégorie 1900 -

PRÊT OU EMPRUNT NET (1100 moins 1500): Cette catégorie enregistre la différence entre les sources de fonds d'origine interne d'un secteur (Épargne brute, catégorie 1800) et les dépenses en capital non financier (éléments d'actif non financiers et intangibles). Si elle est positive, cette différence est prêtée à d'autres secteurs ou, si elle est négative, elle est empruntée. Le total des actifs tangibles pour l'ensemble de l'économie est appelé Richesse Nationale. Si l'on exclut la valeur des terrains, la richesse nationale

### Comptes Réels - Bilans

Catégorie 1500 -

ACTIF NON FINANCIE: somme du stock de capital fixe (bâtiments non résidentiels et machines et matériel), des bâtiments résidentiels et machines et matériel), des bâtiments résidentiels. des stocks, des biens de consommation durables et des terrains. Le total des actifs tangibles pour l'ensemble de l'économie s'appelle la richesse nationale. Si l'on exclut la valeur des terrains, cette richesse nationale est une mesure du stock de capital, c'est à dire du stock de biens qui sera, dans le futur, consommé directement ou utilisé dans la production d'autres biens ou services. Pour faire le lien entre les estimations de la richesse et la consommation ou la production future tels que mesurées par les comptes des revenus et des dépenses, il faut ignorer la valeur des terrains et des stocks de biens de consommation durables.

Catégorie 1610 -

BÂTIMENTS RESIDENTIELS: valeur des stocks nets correspondant à la formation de capital fixe réalisée au chapitre des bâtiments résidentiels. Les estimations du stock de capital fixe pour les logements d'habitation sont établies par la Division des sciences de la technologie et du stock de capital, Statistique Canada. Les données sur la formation de capital immobilisé dans le secteur de la construction domiciliaire sont recueillies par cette division et sont le principal paramètre de la méthode de l'inventaire permanent (décrite dans la catégorie 1620 ci-dessous) utilisée pour calculer les estimations de stocks.

Catégorie 1620 -

BÂTIMENTS NON RÉSIDENTIELS: valeur des stocks nets correspondant à la formation de capital fixe réalisée au chapitre des bâtiments non résidentiels. Les estimations du stock de capital fixe d'édifices non résidentiels pour toutes les branches d'activité (y compris l'administration publique et l'agriculture) sont établies par la Division des sciences de la technologie et du stock de capital de Statistique Canada au moyen de la méthode de l'inventaire permanent.

Cette méthode consiste à additionner, par branche d'activité, les dépenses annuelles d'investissement engagées depuis un certain nombre d'années pour obtenir le stock de capital d'une année donnée. Les données sur l'investissement (ou la formation de capital fixe) sont recuillies au moyen d'enquètes effectuées par la Division des science de la technologie et du stock de capital. On établit ensuite les estimations du stock de capital brut en additionnant les flux d'investissement des années antérieures et en soustrayant du total les actifs qui ont été exclus du stock du fait qu'ils ont atteint leur durée de vie. On obtient les estimations du stock de capital net, tel qu'il figure dans les bilans, en déduisant du stock de capital brut l'amortissement des actifs composant ce stock. Les estimations sont établies en dollars courants et en dollars constants. Les estimations du stock net de capital fixe figurant au comptes du bilan national ne couvrent pas les stocks ayant trait à la défense nationale. Il doit en être ainsi pour assurer une cohérence avec les comptes des revenus et des dépenses puisque les dépenses en matériel militaire entrent dans les dépenses publiques courantes en biens et services plutôt que dans la formation de capital fixe.

Catégorie 1630 -

MACHINES ET MATÉRIEL: valeur du stock net résultant de la formation de capital fixe réalisée au chapitre des machines et du matériel. Les estimations du stock de capital fixe de machines et de matériel pour toutes les branches d'activité sont également établies par la Division des sciences, de la technologie et du stock de capital au moyen de la méthode de l'inventaire permanent (décrite en détail en détail la catégorie 1620 ci-dessus).

Catégorie 1640 -

BIENS DE CONSOMMATION DURABLES: valeur du stock net découlant des dépenses en biens de consommation durables et certains biens semi-durables assez durables pour constituer un patrimoine, lesquelles font partie des dépenses totales de consommation. La Division de l'économie internationale et financière estime la valeur des stocks en appliquant la méthode de l'inventaire permanent aux séries de dépenses de consommation pertinentes. Les données désagrégées sur les prix et les dépenses concernant les biens durables et certains biens semi-durables sont fournies par la Division des revenus et des dépenses, Statistique Canada. On établit les estimations de stocks en soustrayant du total des dépenses brutes la valeur des biens dont la durée utile est écoulée, quant aux estimations du stock net qui figurent dans les tableaux, elles sont obtenues en déduisant l'amortissement du calcul précèdent. On suppose un amortissement linéaire. La méthode de calcul donne la valeur des stocks en dollars constants; on multiplie ensuite cette valeur par les prix courants pour obtenir la valeur des stocks en dollars courants. On additionne finalement les estimations des stocks de chaque catégorie pour obtenir le volume trimestriel et annuel du stock de biens de consommation durables.

Les biens de consommation durables sont traités différemment selon qu'il s'agit des comptes du bilan national ou des comptes des revenus et des dépenses. Dans ces derniers, toutes les dépenses personnelles, sauf pour la construction domiciliaire neuve ou l'acquisition de stocks, sont traitées comme des dépenses de consommation courantes et non comme de l'investissement. Cependant, les biens de consommation durables sont destinés à servir à leur acheteur pendant un certain temps et deviennent, de ce fait, un élément du patrimoine d'un particulier. Pour faire le rapprochement avec les comptes du bilan national, les achats de biens de consommation durables pourrait être traités comme des dépenses d'investissement dans les comptes des flux financiers. Ce procédé nécessitera une reformulation des comptes de revenus et de dépenses et des comptes financiers du secteur des particuliers. Cette reformulation pourrait prendre la forme d'un tableau de rapprochement supplémentaire dans les comptes des flux financiers.

Catégorie 1700 -

STOCKS: équivalent, dans le bilan, de la valeur de la variation matérielle des stocks. La Division des revenus et des dépenses de Statistique Canada s'occupe de fournir les valeurs de la plupart des stocks (c'est-à-dire ceux des secteurs des sociétés commerciales et des sociétés d'État). Les estimations peuvent être en dollars courants ou en dollars constants. On peut connaître le niveau des stocks agricoles à leur valeur commerciale (secteur des particuliers et des entreprises non constituées en sociétés) en se servant des données de fin d'année sur les prix et les quantités fournies par la Division de l'agriculture et ressources naturelles de Statistique Canada. Les valeurs de fin d'exercice des stocks détenus par les administrations publiques (par exemple l'administration publique fédérale) sont estimées par la Division de l'économie internationale et financière; toutefois, ces stocks représentent en moyenne moins de 1% du total des stocks. En appliquant les indices de prix construits. les estimations en dollars constants pour les stocks agricoles, sont calculées dans la Division de l'agriculture et ressources naturelles. Les estimations en dollars constants pour les stocks détenus par les administrations publiques sont obtenues en appliquant l'indice des prix de la PIB.

Catégorie 1800 -

TERRAINS: somme des terrains résidentiels, non résidentiels et agricoles. Les données sur la valeur des terrains dans les comptes du bilan national ne sont que préliminaires. On obtient des estimations en dollars constants en appliquant l'indice des prix de la PIB à chacune des séries.

Dans les comptes du bilan national, la catégorie 1800 est destinée exclusivement aux terrains et comprend les terrains résidentiels (1810), les terrains non résidentiels (1820) et les terrains agricoles (1830). Les comptes du bilan national ne contiennent pas d'estimations des ressources naturelles et ne tiennent pas compte non plus des terres publiques et des biens incorporels. Toutefois, les immobilisations usagées y sont prises implicitement en considération par le biais de la catégorie 1600, rendant ainsi le traitement de ces immobilisations en fonction des flux incompatible avec le traitement de ces immobilisations en fonction des niveaux. Dans les comptes des flux financiers, la catégorie 1600 correspond à l'investissement en capital fixe et ne comprend que les dépenses en nouvelles immobilisations. Cependant les biens d'équipement acquis de non-résidents sont considérés comme des dépenses d'investissement puisque ce sont de nouveaux actifs pour le Canada et qu'ils viennent grossir le stock de capital. Les dépenses en infrastructure sur le développement des terrains (par exemple les égoûts) sont aussi inclus dans la formation brute de capital fixe.

Catégorie 1810 -

TERRAINS RÉSIDENTIELS: valeur de tous les terrains résidentiels privés. Les estimations de la valeur des terrains entourant les bâtiments résidentiels sont basées sur l'utilisation de ratios terrains/bâtiments.

Catégorie 1820 -

TERRAINS NON RESIDENTIELS: valeur de tous les terrains commerciaux (c'est-à-dire des terrains qui ne sont pas classés comme résidentiels ou agricoles, appartenant aux sociétés commerciales, aux entreprises non constituées en sociétés et aux organismes sans but lucratif. Les estimations sont établies au moyen d'un ratio terrains/bâtiments.

Catégorie 1830 -

TERRAINS AGRICOLES: valeur de toutes les terres agricoles de propriété privée. Les estimations de la valeur des terrains agricoles sont fournies par la Division de l'agriculture et ressources naturelles de Statistique Canada. La qualité des données de cette catégorie de terrains est supérieure au reste. Aux fins du calcul de l'amortissement des bâtiments agricoles, la valeur des bâtiments est calculée en proportion de la valeur de terrain et des bâtiments. De cette façon, la valeur du terrain agricole est essentiellement une valeur comptable résiduelle. Les données sur la valeur en capital des exploitations agricoles sont fondées sur les recensements décennal et quinquennal et les projections interrecensement.

### Comptes financiers

Catégorie 2000 -

ACTIF FINANCIER NET (2100 moins 3100, bilan seulement): excédent du total de l'actif financier sur le passif total; ce poste fait ressortir le solde débiteur ou créditeur de chaque secteur. Dans le cas des secteurs des administrations publiques, il représente le déficit net accumulé. Pour ce qui est du secteur Reste du monde, il représente la valeur nette, c'est-àdire d'excédent de l'actif financier sur le passif. Du point de vue du Canada, la valeur nette du secteur extérieur est le solde de la dette internationale du Canada (ou son passif net à l'égard du reste du monde), lequel solde est, par définition, affecté du signe négatif dans le calcul de la valeur nette nationale (c'est-à-dire de la somme des valeurs nettes des secteurs intérieurs). La valeur nette (catégorie 5000) de chaque secteur peut également être définie comme la somme de l'actif reel (catégorie 1500) et de l'actif financier net (catégorie 2000).

Catégorie 2000 -

INVESTISSEMENT FINANCIER NET (2100 moins 3100, flux financiers): Cette catégorie représente la différence entre la Variation nette de l'actif financier (catégorie 2100) et la Variation nette du passif financier (catégorie 3100). Cela constitue l'utilisation nette ou la source nette des fonds sous forme de prêts ou d'emprunts sur les marchès financiers. En théorie, la catégorie 1900, Prêts ou emprunts nets, est égale à la catégorie 2000. Cependant, étant donné que la plupart des données ne proviennent pas d'une source parfaitement uniforme, elles contiennent des erreurs et des omissions qui entraînent une divergence (catégorie 4000) entre les catégories 1900 et 2000.

### NOTE:

Dans les paragraphes suivants, chaque description de catégories financières englobe à la fois l'actif et le passif.

Catégorie 2100/3100 -

VARIATION NETTE DE L'ACTIF/PASSIF FINANCIER: La catégorie 2100/3100 est égale à la somme de toutes les catégories d'actif et de passif financier.

Catégorie 2210/3210 -

RÉSERVE OFFICIELLE DE LIQUIDITÉS INTERNATIONALES: Cette catégorie est égale à la somme des catégories 2211/3211 à 2213/3313 inclusivement.

Catégorie 2211/3211 -

AVOIR OFFICIEL EN OR ET EN DEVISES ÉTRANGÈRES: Cette catégorie comprend l'or, le dollar américain, la livre sterling et les autres dépôts et valeurs mobilières en devises étrangères convertibles qui sont conservés comme actifs par les autorités monétaires (secteur V). Le passif correspondant est enregistré dans "Reste du monde", secteur XIII. L'or est un actif corporel et non pas une créance financière mais, dans la balance des paiements et les Comptes des flux financiers, il est traité comme une créance financière à l'égard du reste du monde. Traditionnellement, il a été accepté facilement comme moyen de paiement international. Depuis le 1er juillet 1974, l'or a été évalué au prix officiel de 35 DTS l'once, ce qui est bien au-dessous du prix actuel du marché. Les flux et les niveaux de cette catégorie sont évalués en dollars canadiens. Les flux financiers mesurent la variation mensuelle de la quantité d'or ou des créances en devises étrangères, convertie en dollars canadiens au taux moyen de midi pour le mois; ces flux mensuels sont résumés dans les flux trimestriels. Les variations de l'évaluation qui résultent des fluctuations des taux de change sont éliminées des flux financiers.

Catégorie 2212/3212 -

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL, COMPTE GÉNÉRAL: Cette catégorie regroupe les prêts faits par le Canada au Fonds monétaire international (FMI) en vertu, par exemple, des Accords généraux d'emprunt (AGE) ou de l'Accord sur le mécanisme pétrolier. Les prêts sont enregistrés comme des éléments d'actif du Fonds des changes (FC), secteur V.2. En outre le solde net du Canada auprès du FMI, à l'exclusion de ces emprunts, est enregistré comme un élément d'actif du secteur V.3, Les autorités monétaires: Autres. Ce dernier solde auprès du

FMI est égal à la quote-part du Canada moins les avoirs du FMI en dollars canadiens. Si ce solde est positif, il constitue la position de réserve du Canada et est égal au montant en devises étrangères que le Canada a le droit de retirer du Fonds aux fins de la balance des paiements. Les prêts non rembousés faits par le FMI en dollars canadiens accroissent la position de réserve. Un solde négatif représente l'utilisation faite par le canada du crédit du FMI. Le passif correspondant, la catégorie 3212, est celui du reste du monde, secteur XIII.

Catégorie 2213/3213 -

DROITS DE TIRAGE SPÉCIAUX: Cette catégorie traduit l'allocation de nouveaux droits de tirage spéciaux (DTS) et le mouvement des droits existants entre le Canada et le reste du monde, secteur XIII. Les DTS sont des actifs de réserve générés par le FMI dans le but d'accroître le total des réserves mondiales. Ils sont alloués aux pays membres en proportion de leur quote-part. Tout participant est obligé de les accepter en paiement de la quote-part des autres pays jusqu'à ce que ces avoirs correspondent au triple du montant de son allocation. De nouvelles allocations ont été faites en 1970, 1971, 1972 et en 1979, 1980 et 1981. Une note spéciale sur le traitement des allocations de DTS dans les comptes des flux financiers est annexée au chapitre concernant le secteur V.3. Au 1er juillet 1974, les dTS sont évalués sur la base d'une moyenne pondérée des principales devises. La valeur des DTS en dollars canadiens fluctue avec les taux de change, mais ces fluctuations de prix sont défalquées dans les chiffres des flux financiers.

Catégorie 2310/3310 -

ARGENT LIQUIDE ET DÉPÔTS: Cette catégorie est égale à la somme des catégories allant de 2311/3311 à 2313/3313 inclusivement. Dans la mesure où les données le permettent, les dépôts sont enregistrés après déduction des "effets en cours de compensation" (chèques en circulation). Ces effets constituent un important exemple de la "compensation" qui résulte des différences de date dans l'inscription des opérations dans les livres du payeur et du bénéficiaire. Un chèque tiré sur le compte du payeur peut être porté au crédit du compte du bénéficiaire sans avoir été compensé ni porté au débit du compte du payeur. Cet illogisme est corrigé lorsque ces chèques en circulation sont déduits. À l'heure actuelle, l'actif et le passif en dépôts du secteur XIII (Reste du monde) sont enregistrés avant déduction des effets en cours de compensation.

Catégorie 2311/3311 -

ARGENT LIQUIDE ET DÉPÔTS BANCAIRES: Cette catégorie regroupe tous les types de dépôts en dollars canadiens comptabilisés par les banques à charte du Canada (le passif du Secteur VI.1), y compris les dépôts à vue, l'épargne et les dépôts à terme. Elle regroupe également les dépôts en dollars canadiens à la Banque du Canada (en grande partie des réserves statutaires des banques à charte), dollars canadiens en circulation, qui correspondent au passif de la banque du Canada, et monnaie en circulation, qui correspond au passif de l'administration publique fédérale, secteur X.

Catégorie 2312/3312 -

DÉPÔTS DANS LES AUTRES INSTITUTIONS: Il s'agit des dépôts de tous genres se trouvant dans les quasi-banques (secteur VI.2), dans les sociétés de fiducie de placements hypothécaires (secteur VIII.4) et dans les institutions financières publiques: provinciales (secteur IX.2). Les quasi-banques comprennent les banques d'épargne du Québec (secteur VI.2.1), les caisses populaires et caisses d'épargne et de crédit (secteur VI.2.2), les sociétés de fiducie (secteur VI.2.3) et les sociétés de prêts hypothécaires (secteur VI.2.4). La catégorie 2312/3312 comprend les parts dans les caisses populaires et les caisses d'épargne et de crédit, ainsi que les bénéfices non répartis de ces institutions, lesquelles sont traitées comme des associations de particuliers et non pas comme des corporations dans le Système canadien des comptes nationaux - par conséquent, leurs bénéfices non répartis constituent un passif pour les membres (les déposants). À l'heure actuelle, les seules quasi-banques qui déclarent des dépôts en devises étrangères sont les banques d'épargne du Québec et ces dépôts en devises étrangères sont enregistrés dans la catégorie 2313/3313. On sait que les sociétés de fiducie offrent de tels comptes de dépôts mais ceux-ci ne sont pas pour le moment déclarés séparément. Quand elles seront disponibles, les données du dépôts de ces sociétés seront incluses dans la catégorie 3313.

Dans le secteur IX.2, il y a deux institutions financières provinciales qui acceptent les dépôts du public: les succursales du Trésor de l'Alberta et les bureaux d'épargne de la province d'Ontario.

Catégorie 2313/3313 -

DEVISES ET DÉPÔTS ÉTRANGERS: Cette catégorie comprend les avoirs en devises étrangères et les dépôts en devises étrangères de tous les secteurs (y compris celui des non-résidents) auprès banques à charte du Canada, les succursales à l'étranger, les filiales des banques à charte canadiennes, les dépôts dans d'autres banques étrangères et d'autres institutions de dépôt étrangères, ainsi que les dépôts en devises étrangères conservés dans les banques d'épargne du Québec. Cette catégorie ne comprend pas les devises étrangères

détenues comme réserves officielles de liquidités internationales, catégorie 2210/3210. À l'heure actuelle, les seules institutions nationales qui déclarent séparèment les dépôts en devises étrangères au passif, sont les banques à charte et les banques d'épargne du Québec.

On sait que les sociétés de fiducie offrent de tels comptes de dépôts mais ceux-ci ne sont pas déclarés séparément et, par conséquent, ils sont compris dans la catégorie 3312.

- Catégorie 2320/3320 EFFETS À RECEVOIR ET À PAYER: Cette catégorie est égale à la somme des catégories 2321/3321 et 2322/3322.
- CRÉDIT À LA CONSOMMATION: d'une façon générale, cette catégorie comprend le crédit accordé aux particuliers pour l'achat de biens de consommation durables ou pour d'autres dépenses de consommation personnelles. Cependant, il est impossible de déterminer l'utilisation réelle qui a été faite d'un emprunt et, par conséquent, cette définition est imprécise. Par exemple, une seconde hypothèque peut en réalité servir à financer un voyage de vacances et non pas l'achat d'une maison. La catégorie 2321/3321 comprend les prêts personnels en devises étrangères et en dollars canadiens faits par les banques à charte (lesquels excluent les prêts hypothécaires et commerciaux, les prêts a la rénovation de propriétés personnelles ou à l'achat de maisons mobiles et les prêts faits aux fins d'achat ou de conservation de valeurs mobilières); les prêts semblables faits par les quasi-banques, secteur VI.2; les prêts sur police faits par les Sociétés d'assurance-vie, secteur VII.1.; les prêts aux particuliers faits par les sociétés de financement de ventes et de prêts à la consommation, secteur VIII.4. Ce dernier secteur comprend les filiales des grands magasins et des sociétés automobiles qui s'occupent du financement des ventes.
- Catégorie 2322/3322 EFFETS COMMERCIAUX (EFFETS À RECEVOIR ET À PAYER): Cette catégorie comprend le crédit à court terme accordé ou reçu dans le cours ordinaire des affaires par les fournisseurs ou acheteurs de biens et de services. Ces crédits existent depuis le moment où les biens ou services sont fournis jusqu'à celui où le paiement est reçu. Un effet commercial ne constitue pas un effet négociable comme un effet à court terme et il n'est pas non plus négocié comme un prèt bancaire. Les effets à recevoir et à payer accordés entre sociétés affiliées (par exemple, une société mère et sa filiale) sont compris dans cette catégorie. Les comptes des flux financiers ne sont pas présentés sur une base consolidée, en ce qui concerne la plupart des secteurs, et, par conséquent, une proportion considérable des chiffres relatifs aux effets commerciaux concernent des flux qui se produisent au sein du secteur ou même au sein d'une entreprise ou d'un groupe de sociétés. Ces flux entre secteurs sont particulièrement importants dans le secteur III, Sociétés privées non financières, surtout en ce qui concerne les chiffres des effets commerciaux, que l'on ne connaît pas exactement.

Cette imprécision résulte du décalage entre le moment où les effets commerciaux sont enregistrés comme actifs par le fournisseur et celui où l'acheteur reçoit les marchandises ou la facture et enregistre le passif. De même, il y a un décalage entre le moment ou un passif relatif aux effets commerciaux est retiré des livres du payeur et celui où le paiement est reçu et où l'actif est retiré des livres du fournisseur.

- Catégorie 2330/3330 PRÉTS ET EMPRUNTS: Cette catégorie est égale à la somme des catégories 2331 et 2332 ou 3331 et 3332. Les prêts sont distingués des autres effets commerciaux négociables tels que les obligations ou les effets à court terme par leurs caractéristiques de non-négociabilité. Habituellement, l'élément d'actif ne peut pas être vendu et l'élément de passif ne peut pas être assumé par quelqu'un d'autre que les parties initiales. Les billets non négociables sont classés comme des prêts. Aucune distinction n'est faite entre les prêts à court terme et les prêts à long terme.
- Catégorie 2331/3331 PRÊTS ET EMPRUNTS BANCAIRES: Cette catégorie comprend les prêts et découverts comptabilisés au Canada par les banques à charte canadiennes. Les "banques à charte canadiennes" comprennent les banques Canadiennes ainsi que les banques étrangères autorisées à exercer leurs activités au canada en vertu des modifications de 1980 à la Loi sur les banques). Le prêt peut être fait en devises canadiennes ou étrangères mais les valeurs sont exprimées en dollars canadiens. Les prêts faits aux secteurs nationaux par des banques étrangères (c'est-à-dire des banques étrangères n'ayant aucune charte canadienne et exerçant leurs activités a l'extérieur du Canada) ou par des succursales, des agences et des filiales à l'étranger de banques à charte canadiennes, sont classés comme "Autres prêts et emprunts, catégories 2332/3332. Les éléments d'actifs constitués de prêts bancaires sont enregistrés avant la déduction de provisions particulières pour les pertes et radiations à l'égard desquelles aucune provision particulière pour perte n'a été établi antérieurement. Les chiffres bruts sont fondès sur les données annuelles fournies par les banques. Cette façon de procéder

vise à assurer l'uniformité dans les livres du détenteur de l'élément de passif. Les chiffres des comptes du bilan national excluent les pertes. Avant les modification de 1980 à la Loi sur les banques, les bons du Trésor provinciaux et municipaux émis directement aux banques étaient classés comme prêts bancaires. Les prêts personnels sont classés comme "crédit à la consommation"; voir les notes sur la catégories 2321 3321. Les prêts aux sociétés affiliées sont classés comme des créances de société sur des entreprises associées, voir la catégorie 2510/3510.

- Catégorie 2332/3332 -
- AUTRES PRÉTS ET EMPRUNTS: Cette catégorie comprend les prêts et avances négociés par tout autre secteur que les banques à charte, secteur VI.1. Les autres prêts ne comprennent pas les prêts à la consommation (voir la catégorie 2321/3321) et les prêts aux entreprises affiliées (voir catégorie 2510/3510, Créances sur des entreprises associées). Les prêts peuvent être faits en devises canadiennes ou étrangères, mais ils sont exprimés en dollars canadiens. Les prêts faits par des banques étrangères (c'est-à-dire des banques étrangères n'ayant aucune charte canadienne et exerçant leur activités à l'éxtérieur du Canada) et par des succursales, agences et filiales à l'étranger des banques à charte canadiennes sont compris dans cette catégorie.
- Catégorie 2340/3340 -
- BONS DU TRÉSOR FÉDÉRAUX: Cette catégorie comprend les instruments pouvant être décrits comme des billets à ordre au porteur négociables ayant une échéance orginale d'un an ou moins, émis à prime sans obligation au porteur par le gouvernement du Canada. Ces billets sont vendus aux enchères tous les jeudis. Les échéances originales sont habituellement de 13, 26 ou 52 semaines. On ne vend pas de billets ayant toutes ces échances à toutes les enchères. Les avoirs sont généralement évalués à la "valeur amortie", ce qui signifie que la différence entre le prix d'achat et la valeur à échéance est amortie, habituellement selon la méthode de l'amortissement constant, dans les livres du détenteur de l'élément d'actif. L'élément de passif aux livres de l'administration publique fédérale (secteur X) est enregistré à la valeur à l'échéance, moins l'escompte non amorti. La valeur au pair n'est estimée qu'à titre de renseignement. Cette catégorie comprend aussi les "Bons du Canada" emis pour la première fois au mois d'octobre 1986.
- Catégorie 2350/3350 -
- AUTRES EFFETS À COURT TERME: Cette catégorie comprend les billets à court terme négociables (c'est-à-dire dont l'échéance originale est d'un an ou moins). Ces effets sont émis par diverses sociétés et divers secteurs financiers et non financiers, habituellement à escompte, et ils ne portent pas d'obligation au porteur. Ils sont émis surtout par les sociétés de financement de ventes et de prêts à la consommation, secteur VIII.5. Les acceptations bancaires sont comprises dans les autres effets à court terme. Elles sont considérées comme un élément du passif de celui qui les émet à l'origine, non pas du passif des banques qui les garantissent. Les bons du Trésor provinciaux et municipaux sont compris dans la catégorie 2350/3350. Avant les modifications de 1980 à la Loi sur les banques, les bons du Trésor provinciaux et municipaux émis directement aux banques à charte étaient classés comme prêts bancaires. Les billets à terme au porteur des banques à charte sont classés comme dépôts bancaires, non pas comme effets à court terme.
- Catégorie 2410/3410 -
- HYPOTHÈQUES: Cette catégorie comprend les prêts hypothécaires et les accords de vente garantis par des biens immobiliers, surtout des immeubles résidentiels. Elle comprend une première, deuxième ou troisième hypothèque. Elle ne comprend pas les prêts pour l'amélioration des maisons; ceux-ci sont classés comme préts bancaires (catégorie 2331/3331) ou autres prêts (catégorie 2332/332). Elle ne comprend pas non plus les obligations hypothécaires; celles-ci sont classées comme obligations. Les hypothèques sont caractérisées par des remboursements de capital et d'intérêts réunis (d'ordinaire mensuels). Les obligations, même si elles peuvent être garanties par des biens immobiliers, exigent habituellement des paiements semi-annuels d'intérêts (obligation au porteur) et le remboursement du capital à l'échéance.
- Catégorie 2420/3420 -
- OBLIGATIONS: Cette catégorie est égale à la somme des catégories 2421, 2422, 2423 et 2424 ou 3421, 3422, 3423 et 3424. Aucune distinction n'est faite entre les émissions privées et les émissions vendues sur le marché.
- Catégorie 2421/3421 -
- OBLIGATIONS FÉDÉRALES: Cette catégorie comprend les obligations négociables ayant une échéance originale de plus d'un an, émises ou garanties par le gouvernement du Canada, en devises canadiennes ou étrangères, les obligations d'épargne du Canada, les obligations non-négoiables émises au régime de pension du Canada et les obligations émises par les entreprises publiques fédérales portant une garantie explicite. Les obligations d'épargne du Canada ne sont pas négociables et peuvent être encaissées n'importe quand au choix du porteur. Elles ne peuvent être détenues que par le secteur l'et II. Les obligations garanties par

le gouvernement du Canada (par exemple, certaines obligations des chemins de fer nationaux du canada) sont comprises dans cette catégorie et sont enregistrées comme élément de passif du secteur IV.1, Entreprises publiques non financières: Fédérales. Les bons du Trésor sont exclus de la catégorie 2421/3421 et inclus dans la catégorie 2340/3340.

- Catégorie 2422/3422 -
- OBLIGATIONS PROVINCIALES: Cette catégorie comprend les obligations négociables en devises canadiennes ou étrangères, ayant une échéance originale de plus d'un an, émises ou garanties par les administrations provinciales ou les entreprises publiques provinciales. Elle comprend aussi les obligations d'épargne provinciales les émissions spéciales au régime de pensions du Canada, qui ne sont pas négociables. Les instruments négociables tels que les bons du Trésor provinciaux ayant une échéance originale d'un an ou moins sont classés comme effets à court terme, catégorie 2350/3350. Les obligations provinciales garanties (par exemple les obligations d'Hydro- Québec) sont classées dans la catégorie 2422/3422, mais elles sont enregistrées comme élément de passif de l'entreprise concernée, soit dans le secteur IV.2, Entreprises publiques non financières: Provinciales, ou le secteur IX.2, institutions financières publiques: Provinciales.
- Catégorie 2423/3423 -
- OBLIGATIONS MUNICIPALES: Cette catégorie comprend les obligations négociables, en devises canadiennes ou étrangères, ayant une échéance originale de plus d'un an, émises ou garanties par les administrations municipales et les entreprises municipales. Les instruments négociables dont l'échéance originale est d'un an ou moins sont classés comme effets à court terme, catégorie 2350/3350. Les obligations garanties par les administrations municipales mais émises par des entreprises publiques non financières: Locales sont enregistrées comme élément de passif du sous-secteur IV.3, dans la catégorie 3423.
- Catégorie 2424/3424 -
- AUTRES OBLIGATIONS CANADIENNES: Cette catégorie est constituée, dans une large mesure, d'obligations et d'obligations non garanties émises par les sociétés canadiennes. Par définition, elle sont émises avec une échéance initiale de plus d'un an et elles peuvent être en devises canadiennes ou étrangères. Les obligations hypothécaires sont comprises dans cette catégorie mais les hypothèques (qui sont généralement caractérisées par des paiements de capital et d'intérêts réunis) ne le sont pas. En plus des obligations émises par des sociétés privées non financières et financières des secteurs III, VI et VIII, cette catégorie comprend les obligations émises par les organismes sans but lucratif du secteur II (par exemple les églises, les universités, les coopératives sans but lucratif), les obligations qui sont émises par les entreprises publiques des secteurs IV et IX mais qui ne sont pas garanties par l'administration émettrice et, enfin, les obligations émises par les hôpitaux du secteur XI.3.
- Catégorie 2430/3430 -
- ASSURANCE-VIE ET RENTES: Cette catégorie comprend les engagements des sociétés d'assurance-vie contractés à l'égard des titulaires de polices et enregistrés dans le sous-secteur VII.1, Sociétés d'assurance-vie et sociétés de secours mutuels; dans le sous-secteur VII.2, Les caisses séparées des sociétés d'assurance-vie; et les sous-secteur VIII.5, Division d'assurance-accident et d'assurance-maladie des sociétés d'assurance-vie; les engagements des régimes de pensions en fiducie, sous-secteur VII.3 à l'égard des membres des régimes de pensions; les engagements de l'administration publique fédérale à l'égard des rentes vendues en vertu de la Loi relative aux rentes sur l'État. L'élément d'actif correspondant, catégorie 2430, est détenu entièrement par des particuliers, secteur 1 et II.

Dans le Système canadien des comptes nationaux, les sociétés d'assurance-vie sont traitées comme des associations de particuliers et l'actif net accumulé par ces sociétés est considéré comme étant la propriété des titulaires de police au nom de qui les prestations seront éventuellement versées. Les sociétés d'assurance-vie et les sociétés de secours mutuel ont d'autres engagements tels que des emprunts bancaires et des hypothèques. Les caisses de pension en fiducie sont également traitées comme des associations de particuliers et tous leurs éléments d'actif accumulés sont réputés appartenir aux personnes qui sont ou seront bénéficiaires des pensions.

Les flux enregistrés dans la catégorie 2430/3430 correspondent au montant net des contributions des employeurs et des employes au régime de pensions, des primes d'assurance-vie, des versements de rente, des primes d'assurance-maladie et autres primes d'assurance versées aux divisions d'assurance- accident et d'assurance-maladie des sociétés d'assurance-vie, des intérêts et des autres revenus de placement de ces sous-secteurs moins leurs frais d'exploitation, des prestations et des demandes d'indemnité acquittées.

Catégories 2510/3510 – CRÉANCES SUR/ENVERS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES: Cette catégorie est égale à la somme des catégories 2512/3512 et 2513/3513.

### Catégories 2512/3512 -

CRÉANCES SUR/ENVERS DES ENTREPRISES CONSTITUÉES ASSOCIÉES: Du côté de l'actif (2512), cette catégorie comprend les placements en action, les titres de dettes négociables des sociétés constituées associées, ainsi que les prèts et les avances leur étant consentis (sociétés mères, filiales ou sociétés affiliées comme dans le cas d'entreprises en coparticipation ou avec une société soeur de la même mère). Les effets commerciaux qui sont faits dans le cours ordinaire des affaires sont exclus de cette catégorie mais compris dans la catégorie 2322/3322. Du côté du passif (catégorie 3512), les actions émises aux sociétés associées sont excluse de cette catégorie parce qu'elles ne sont pas indiquées séparément du total du capital actions (catégorie 3520). Pour les comptes du bilan national la ventilation entre comptes à payer aux fournisseur et autres comptes à payer aux fifiales n'est pas disponible pour les secteur III et VIII.7. Par conséquent, le total de tous les secteurs de la catégorie 2512 n'est pas égal au total correspondant de la catégorie 3512; mais dans tous les secteurs, la somme des catégories 2512 (créances sur des entreprises constituées associées) et 2520 (actions) est égale à celle des catégories 3512 et 3520.

Il se présente un problème de classification dans le cas de certains types de créances relatives aux entreprises publiques. Voir les notes sur la catégorie 2513/3513.

La partie des bénéfices non répartis qui est une dette envers une entreprise associée ou une creance faisant partie de l'actif de celle-ci n'est pas enregistrée dans les flux trimestriels mais est comprise dans les bilans. Les flux des bénéfices non répartis de la période sont enregistrés dans l'épargne nette, catégorie 1400.

### Catégorie 2513/3513 -

CRÉANCE SUR/ENVERS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES PUBLIQUES: Cette catégorie comprend les placements dans des actions émise par les entreprises publiques dans les secteurs IV ou IX, ainsi que les placements dans les titres, prêts et avances négociables émis par l'administration publique mère ou par l'entreprise publique. Le capital-actions émis à l'administration publique mère ou à l'entreprise publique est indiqué séparément et enregistré dans la catégorie 3513, contrairement à la situation qui existe quant à la catégorie 3512, Créances sur des entreprises constituées associées (voir les notes sur la catégorie 2512/3512). Le surplus d'apport est une composante de la catégorie 3513.

Les créances entre l'administration publique mère (secteur X, XI.1 ou XI.2) et les entreprises publiques du secteur Secteur IV ou IX sont classées dans la catégorie 2513/3513. Les créances entre une entreprise publique et une autre, sont classées dans la catégorie 2513/3513. Les créances entre une entreprise publique et une société privée associée sont classées comme des créances sur des entreprises Constituées associées, catégories 2512/3512.

La partie des bénéfices non répartis qui est une dette envers une entreprise associée ou une créance faisant partie de l'actif de celle-ci n'est pas enregistrée dans les flux trimestriels mais [\$est [.comprise dans le bilans. Les flux des bénéfices non répartis de la période sont enregistrés dans l'épargne nette, catégorie 1400.

### Catégorie 2520/3520 -

ACTIONS: Cette catégorie comprend les actions ordinaires et privilégiées (y compris les actions privilégiées à échéance prédéterminée), le surplus d'apport et les comptes de réserve, dans le cas des banques à charte, les actions de fonds mutuels (secteur VIII.2) mais non pas les obligations non garanties à revenu variable, lesquelles sont classées comme obligations, dans la catégorie 2420/3420. Du côté du passif (catégorie 3520), tous les engagements relatifs aux actions, émises à des entreprises associées ou non associées, sont enregistrées; mais les actions émises par une entreprise publique à l'administration publique mère sont classées dans les créances envers des entreprises associées publiques (catégorie 3513). Du côté de l'actif, les placements dans des actions d'entreprises associées sont enregistrés dans les créances (catégorie 2512/3512). Voir les notes ci-dessus concernant les catégories de créances, 2512/3512 et 2513/3513.

Les flux englobent les nouvelles émissions, les remboursements, ainsi que les vemtes et les achats d'actions en circulation au prix du marché. Les données du bilan comprennent aussi les bénéfices non répartis accumulés à la catégorie 3520; ainsi on se rapproche davantage de la valeur à laquelle l'actif constitué d'actions est enregistré. Les bénéfices non répartis ne sont pas enregistres dans les flux de la catégorie 3520 mais dans l'épargne nette, catégorie 1400.

### Catégorie 2530/3530 -

INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS: Cette catégorie comprend tous les instruments financiers négociables qui représentent le passif des entités non résidentes du secteur XIII (par exemple, administrations publique étrangères, organismes internationaux, passif des sociétés non résidentes dans les cas où l'actif n'est pas détenu en tant que créances sur des sociétés).

Cette catégorie ne comprend pas les postes tels que les réserves officielles de liquidités internationales, catégories 2210/3210. Les instruments compris dans la catégorie sont les obligations, les obligations non garanties, les billets, les bons du Trésor des administrations publiques étrangères, les actions ordinaires et privilégiées, les effets à court terme, etc. Ces placements peuvent être en devises canadiennes ou étrangères. Le passif des sociétés non résidentes sous ces formes négociables, ainsi que les prêts et avances détenus comme éléments d'actif par les sociétés nationales associées sont classés comme créances sur des entreprises constituées (2512/3512). Les dépots des résidents auprès d'institutions financières à l'étranger sont inclus dan la catégorie 231/3313.

Les titres émis par les secteurs nationaux, en devises étrangères ou en dollars canadiens, sont exclus de la catégorie 2530/3530.

Catégorie 2610/3610 -

AUTRES ÉLÉMENTS DE L'ACTIF/DU PASSIF FINANCIER: Cette catégorie comprend une vaste gamme d'opérations diverses non comprises dans les autres catégories de l'actif ou du passif financier. Les intérêts courus sont une importante composante de certains secteurs, par exemple dans la catégorie 3610 des banques à charte (VI.1) et de l'administration publique fédérale (X). La différence entre les impôts à payer sur le revenu couru des sociétés et les impôts acquittés est enregistree dans cette catégorie, de même que les charges payées d'avance et les dividendes déclarés mais non payés. Les sociétés d'assurance-incendie et de risques divers (secteur VIII.3) enregistrent des dettes substantielles envers les titulaires de police, quant aux demandes d'indemnité impayées et aux primes non gagnees, dans la catégorie 3610. Les allocations de droits de tirage spéciaux sont également enregistrées dans la catégorie 2610 du secteur XIII, Reste du monde (voir la note sur les allocations de DTS à la fin du chapitre relatif au secteur V).

Catégorie 4000 -

DIVERGENCE (flux financiers seulement): Cette catégorie est égale à la différence entre la catégorie 1900 et la catégorie 2000, soit entre les prêts ou emprunts nets d'un secteur et l'investissement financier net. En l'absence d'erreurs de mesure, la divergence est zéro par définition. De fait, en ce qui concerne les secteurs dans lesquels toutes les données proviennent de bilans uniformes, il n'existe aucune divergence (par exemple, voir les secteurs VII et VIII).

Catégorie 5000 -

VALEUR NETTE (bilan seulement) est l'actif total (catégorie 1000) moins le passif total (catégorie 3100) pour tous les secteurs. Etant donné que l'épargne est investie en actifs réels ou financiers ou encore utilisée pour rembourser un passif, la soustraction du passif total de l'actif total, donne une valeur équivalente a l'épargne nette accumulée augmentée de l'effet de toute réévaluation d'actifs ou de passifs. Cette équivalence ne s'applique pas à chacun des secteurs des comptes du bilan national pris individuellement, mais est vrai pour la valeur nette nationale qui est une agrégation de la valeur nette pour tous les secteurs intérieurs.

Les secteurs des entreprises privées et publiques échappent à cette équivalence de valeur nette à épargne nette plus réévaluation. Pour ces secteurs, la soustraction du passif total de l'actif total, donne une valeur plus petite étant donné que les actions et les bénéfices non répartis de ces sociétés sont inclus au passif. Les montants inscrits à la catégorie 3520 des sociétés privées et aux catégories 3520 et 3513 des entreprises publiques englobent les bénéfices non répartis de même que les actions émises et en circulation. Ces montants sont en fait la valeur nette des sociétés, mesurée par les actifs réels à la valeur aux livres ou au coût historique, et se retrouvent dans les avoirs aux catégories d'actif correspondantes (2520 et 2513) pour enfin aboutir dans la valeur nette des détenteurs d'actions. En conséquence, la catégorie 5000 pour le secteur des sociétés, mesure simplement la différence entre la valeur nette dérivée des actifs réels à la valeur courante, et la valeur nette dérivée des actifs réels au coût historique ou à la valeur aux livres; c'est donc une mesure de la réévaluation des actifs réels de ce secteur. A cause des problèmes d'allocation de chiffres, cette différence ne se retrouve pas dans les secteurs qui détiennent les actions, bien qu'il pourrait être utile d'envisager cette problématique.

La valeur nette calculée par cette catégorie 5000 élimine tout double compte; ce qui n'est pas montré par le secteur d'origine est transmis à un autre secteur et est utilisé pour calculer la valeur nationale nette en agrégeant la valeur nette de tous les secteurs intérieurs.

La catégorie 5000 est la seule mesure de valeur nette utilisée dans la matrice des comptes du bilan national. Il y a deux autres mesures de valeur nette qui s'accorde mieux avec les principes comptables généralement utilisés; ces mesures sont décrites ici dans les catégories 6000 et 7000 des secteurs des sociétés privées et publiques.

Catégorie 6000 -

VALEUR NETTE (seulement pour les bilans des secteurs des sociétés privées et publiques) est égale l'actif total moins le passif total à l'exclusion (pour le passif) des actions et des bénéfices non répartis. Cette mesure donne une estimation de la valeur nette des actifs réels à la valeur courante.

Catégorie 7000 -

VALEUR NETTE (seulement pour les bilans des secteurs des sociétés privées et publiques) est égale à la valeur aux livres des actions en circulation (actions émises plus surplus d'apport) plus les bénéfices non répartis. Pour les sociétés privées, cette mesure est identique à la catégorie 3520 et montre la valeur nette avec les actifs aux coût historiques ou à la valeur aux livres. En ce qui concerne les entreprises publiques, si l'on déduit la catégorie 7000 de la somme des catégories 3513 et 3520, on obtient la partie des prêts de la catégorie 3513.

Un certain nombre d'actifs non financiers ont été exclus des comptes du bilan national à cause surtout de la difficulté d'en établir des estimations fiables. La catégorie des terrains appartenant au secteur public forme la catégorie de terrains la plus importante en termes de superficie, mais est aussi la plus difficile à évaluer et par consequence est éliminer. Les stocks renouvelables de bois, de poissons et d'animaux et les stocks non renouvelables des richesses du sous-sol (comme les minéraux, le pétrole, le gaz et le charbon) appartiennent en grande partie au secteur public et sont aussi exclus. Les ressources renouvelables appartenant au secteur privé se refléteront dans les bilans des entreprises et, au moins indirectement, dans la valeur marchande des actions des sociétés commerciales. Néanmoins, ces ressources ne sont pas incluses directement dans la méthodologie utilisée pour établir les comptes du bilan national. Les autres actifs exclus comprennent les monuments historiques et les pièces de collection.

Il n'existe pas de consensus sur les actifs non financiers à inclure dans les comptes du bilan national. La classification restreinte des actifs corporels convient mieux au système de comptabilité nationale du Canada que n'importe quelle autre classification englobant un plus grand nombre d'actifs non financiers.

# SECTEUR I et II Particuliers et entreprises non constituées en société

### Champ d'observation

Ce secteur comprend les opérations des ménages, des entreprises non constituées en société et des institutions à but non lucratif. Toutes les activités d'investissement de particuliers, telles que la location d'immeubles résidentiels et autres, de placements de particuliers dans des éléments d'actifs financiers, etc. sont compris dans ce secteur. Les données ne sont pas suffisantes pour permettre des estimations distinctes concernant les activités de particuliers par opposition à celles d'entreprises non constituées en sociétés. Les entreprises non constituées en société comprennent les agriculteurs, trappeurs et pêcheurs autonomes, les professionnels travaillant à leur propre compte tels que les médecins, les dentistes, les avocats, les comptables et les architectes; les détaillants indépendants et les autres propriétaires. Les institutions à but non lucratif comprennent les universités, les coopératives non imposables, les églises, les organismes de charité, les syndicats ouvriers, les organisations professionnelles et les sociétés de secours mutuel (à l'exception des sociétés mutuelles d'assurance-vie qui sont comprises dans le secteur VII.1).

Les éléments d'actif administrés par des sociétés de fiducie pour le compte de particuliers, tels que les fonds de successions, de fiducies ou d'organismes sont compris dans cette catégorie1. En vertu des conventions du Système canadien des comptes nationaux (SCCN), certains aspects des régimes de pensions, des caisses d'épargne et de crédit, et des sociétés d'assurance-vie et des régimes de pensions en fiducie sont compris dans le secteur des particuliers. Ces institutions sont traitées comme des associations de particuliers; leurs revenus de placements sont traités comme des revenu de particuliers et le secteur des particuliers détient une créance à son actif. (Pour de plus amples explications, le lecteur se reportera aux pages allant de 115 à 119 au no 13-549E du catalogue, Comptes nationaux des revenus et des dépenses, vol. III). Les comptes des flux financiers traitent les revenus de ces institutions comme des revenus de particuliers, mais les bilans de ces trois institutions présentent un trop grand intérêt pour qu'on les incorpore aux autres activités des secteurs I et II, c'est pourquoi ils figurent séparement dans les comptes des flux financiers. La valeur nette des chèques de pensions des sociétés d'assurance-vie et des régimes de pension en fiducie est indiquée comme engagement financier envers le secteurs I et II (catégorie 3430, Assurances-vie et rentes) et leurs bénéfices non répartis (épargne) sont compris dans l'épargne du secteurs I et II.

La valeur nette des caisses d'épargne et de crédit et des caisses populaires est indiquée comme élément d'actif du secteur I et II (catégorie 2312, Dépôts dans les autres institutions) et leurs bénéfices non répartis (Épargne) sont compris dans l'épargne du secteur I et II.

Les activités des ménages en tant que propriétaires et celles des entreprises non constituées en société qui exploitent des propriétés sont comprises dans le secteur l et II. La Formation brute de capital fixe (catégorie 1600) et les Provisions pour consommation du capital (catégorie 1200) sont dominées par l'investissement immobilier du secteur, dont l'investissement dans les machines et l'équipement agricole forment la seconde composante en importance.

### Sources

Les données trimestrielles relatives aux catégories d'opérations non financières (1100 à 1900), à l'exception des Achats nets d'actifs existants et intangibles (catégorie 1800), sont tirées des comptes nationaux des revenus et des dépenses (Division des revenus et dépenses). Les données relatives à la plupart des catégories d'actif et de passif financiers sont obtenues à l'aide de méthodes indirectes plutôt que par des méthodes d'enquêtes directes. En conséquence, les données sont de qualité inégale et, dans le cas de certaines catégories, sujettes à plusieurs sources d'erreur.

Dans la plupart des cas, la méthode de dérivation indirecte est très simple. Par exemple, on évalue les flux du secteurs I et II relatifs à la catégorie 2340 (Bons du Trésor fédéraux) en prenant le flux des engagements relatifs aux bons du Trésor (catégorie 3340) de l'administration publique fédérale (secteur X) comme compte de contrôle total et en retranchant la somme des flux d'actifs en bons du Trésor correspondants (catégorie 2340) dans les secteurs allant de III à XIII.

### Methode

On trouvera ci-dessous des notes concernant les sources et méthodes par catégorie. Lorsqu'il n'y a pas de note particulière à l'égard d'une catégorie, l'estimation est simplement obtenue par des méthodes indirectes.

Provisions pour consommation de capital et ajustements divers: Les données sont fournies par la Division des revenus et dépenses (DRD) de Statistique Canada. Les données annuelles sont publiées dans le no 13-201 au catalogue, Comptes nationaux des revenus et des dépenses. Sur une base trimestrielle, ce poste n'est pas publié au niveau de détail du secteur dans les comptes nationaux des revenus et des dépenses (CNRD) mais les données non publiées sont fournies par la DRD aux comptes des flux financiers.

Voir les notes du secteur VI.2.3.

- Epargne nette: Elle est égale à la somme des lignes 1 et 2 (Épargne personnelle plus ajustement relatifs aux transactions de céréales). Comptes nationaux des revenus et des dépenses, trimestriel. L'ajustement relatif aux transactions de céréales est égal au surplus non distribué de la Commission canadienne du blé. Ce surplus est traité comme un revenu agricole. La Commission canadienne du blé est traitée comme une coopérative d'agriculteurs. Voir les notes sur la Commission canadienne du blé dans le secteur IV.1.
- 1600 Investissement en capital fixe: Les flux annuels pour les entreprises non incorporées sont tirées des comptes des revenus et dépenses. Sur une base trimestrielle, les CRD ne partagent pas la formation brute de capital fixe des entreprises en estimations distinctes relatives aux entreprises constituées en sociétés par opposition aux corporations et entreprises publiques.

Le partage trimestriel du total relatif aux entreprises publié dans les CFF est fondé sur le ratio des chiffres annuels de l'année précédente relatifs à ces deux secteurs des CRD.

- Valeur de la variation matérielle des stocks: Elle est égale à la "Valeur de la variation matérielle des stocks (VVMS): Stocks agricoles et céréales en circuit commercial", tirés des comptes des revenus et dépenses. En raison de l'absence de données, aucune estimation distincte n'est faite des stocks des entreprises non agricoles non constituées en sociétés. L'estimation de la VVMS des corporations comprend la VVMS des entreprises non agricoles non constituées en sociétés (par exemple les détaillants non constitués en sociétés) et est comprise dans la catégorie 1700 du secteur III.
- 1800 Achats nets d'actifs existants: Actuellement, cette catégorie englobe les successions et capitaux des émigrants et immigrants (la contrepartie de ce flux se retrouve au secteur XIII) ainsi qu'un estimé de la vente nette de terrains agricoles.
- 2312 Dépôts dans les autres institutions: Cette catégorie comprend les dépôts dans toutes les autres institutions que les banques à charte ainsi que les dépôts, le capital social et les bénéfices non répartis des caisses d'épargne et de crédit et des caisses populaires. Voir les notes du secteur VI.2.2.
- 2410 Hypothèques: L'actif hypothécaire des particuliers et des entreprises non constituées en société est évalué sur une base annuelle comme étant la somme de deux composantes. Les chiffres des hypothèques détenues par des caisses de succession, de fiducies et d'organismes de sociétés de fiducie (à l'exclusion des hypothèques détenues dans des régimes de pensions en fiducie, lesquelles sont comprises dans le secteur VII.3) sont tirès de données fournies par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. On évalue la seconde composante, les hypothèques détenues directement par les particuliers, en capitalisant le flux des intérêts créditeurs hypothécaires indiqué par les particuliers dans leurs déclarations d'impôt sur le revenu. Les flux trimestriels de l'actif hypothécaire sont calculés comme étant le quart des flux estimatifs annuels.
- Assurances-vie et rentes: Ce chiffre est constitué des créances des particuliers sur l'actif des sociétés d'assurance-vie et des régimes de pensions en fiducie. Il est égal au passif (3430) enregistré dans les secteurs VII, VIII.6 et X. Voir les notes de ces secteurs. Les créances des particuliers à l'égard du Régime de pensions du Canada et de régimes sans capitalisation tels que les régimes de retraite de la fonction publique ne sont pas compris dans cette catégorie.
- 2520 Actions: On obtient ce flux par des méthodes indirectes en prenant, dans tous les secteurs, la somme des catégories de passifs 3512 et 3520 et en retranchant de ce chiffre, dans tous les secteurs (à l'exception du secteur I et II), la somme des catégories d'actifs 2512 et 2520. Les créances sur des entreprises associées (2512) comprennent les placements à long terme: prêts et avances à des entreprises affiliées, y compris le capital- actions, tandis que sa contre-partie au passif (3512) ne comprend que les prêts et avances provenant des entreprises affiliées. La catégorie 3520, "Actions", comprend tout le capital-actions émis et ne fait aucune distinction entre les actions détenues par des entreprises affiliées par opposition à des entreprises non affiliées et à des particuliers. La catégorie "Actions" comprend les actions de fonds mutuels voir les notes du secteur VIII.2.
- Autres éléments de l'actif financier: Cette catégorie est obtenue par des méthodes indirectes. Dans bien des cas, elle est tour à tour une catégorie d'éléments d'actif résiduelle dans les bilans des institutions déclarantes des autres secteurs, ce qui rend l'estimation de secteur I et II particulièrement difficile à interpréter. Cependant, il existe un certain nombre d'importantes composantes identifiables, telles que l'intérêt couru sur les dépôts bancaires, sur les dépôts dans d'autres institutions, sur les obligations d'épargne du Canada et sur d'autres instruments; sur les effets à payer nets dûs par les courtiers en valeurs mobilières aux clients et sur les soldes créditeurs non engagés des clients (voir le secteur VIII.1); sur les provisions pour sinistres non réglés et sur les primes reçues d'avance et les autres postes dûs aux titulaires de police par les societés d'assurance-incendie et de risques divers (voir le secteur VIII.3). Le chiffre déclaré dans la catégorie 2610 du Secteur I et II n'est grevé par aucune autre obligation financière. Il n'existe aucune estimation distincte relative à la catégorie 2610 pour ce secteur.

- 3321 Crédit à la consommation: Les principales composantes de cette catégorie sont les prêts personnels des banques à charte (on en trouvera une description détaillée dans les notes de la catégorie 2321, secteur VI.1), les prêts des sociétés de financement de ventes et de prêts à la consommation, les prêts sur police des sociétés d'assurance-vie, les prêts personnels des caisses d'épargne et de crédit et des caisses populaires, les prêts personnels d'autres institutions financières et le crédit à la consommation accordé par les grands magasins et les autres détaillants.
- 3322 Effets commerciaux à payer: Un passif net est obtenu par des méthodes indirectes et, par conséquent, il n'existe aucune estimation distincte à l'égard de la catégorie d'actifs 2322, Effets commerciaux à recevoir, dans le secteurs l'et ll.
- 3331 Emprunts bancaires: Cette catégorie représente les prêts aux entreprises non constituées en sociétés et les autres prêts aux particuliers que les prêts personnels, lesquels sont classés dans le crédit à la consommation (catégorie 3321). L'estimation est obtenue par des méthodes indirectes.
- 3332 Autres emprunts: Cette catégorie comprend les prêts aux entreprises non constituées en sociétés autres que les prêts des banques à charte. Les prêts aux particuliers faits par d'autres préteurs que les banques à charte sont classés dans le crédit à la consommation (catégorie 3321). L'estimation est obtenue par des méthodes indirectes.
- 3424 Autres obligations canadiennes: L'estimation du chiffre des émissions nettes d'obligations des institutions à but non lucratif du secteur I et II est une composante non publiée d'estimations fondées sur un enquête effectuée par la Banque du Canada.

# SECTEUR III Sociétés privées non financières

### Domaine

Ce secteur regroupe les opérations intérieures ou comptabilisées au Canada des sociétés industrielles canadiennes privées¹ résidentes, y compris les coentreprises et les sociétés de personnes des sociétés participantes; vont également figurer ici les succursales et les filiales des sociétés étrangères en activité au Canada. Ne sont pas prises en compte les entreprises individuelles et les sociétés de personnes non constituées, les coopératives non imposables et les sociétés sans but lucratif (voir secteur I et II), toutes les institutions financières privées, y compris les sociétés de portefeuille de placement non consolidées (secteurs VI, VII, VIII) et les entreprises commerciales publiques (secteurs IV et IX). En raison des difficultés d'ordre pratique de distinguer entre les sociétés de gestion et de portefeuille, et compte tenu du fait que les rapports statistiques sont acceptes sur une base consolidée, certaines sociétés de portefeuille figurent au secteur III plutôt qu'au secteur VIII.6. Les activités des filiales ou des succursales étrangères des sociétés résidentes canadiennes ne sont pas prises en compte ici. L'enquête trimestrielle qui recueille les données pour le secteur III ne touche pas les sociétés des secteurs de l'agriculture, de la pêche et du piégeage.

### Sources

L'univers de ce secteur est vaste et hétérogène. En 1984, par exemple, plus d'un demi- million de compagnies recouvrait l'ensemble des branches d'activité. Les données des categories financières ont été recueillies lors d'une enquête effectuée par la Division de l'organisation et des finances de l'industrie, au cours de laquelle on a essayé d'obtenir des données de recensement pour toutes les compagnies dont l'actif dépasse \$10 millions, et qui sont publiées dans le catalogue des *Sociétes industrielles statistique financière* (nº 61-003). Cette enquête regroupe environ 70% de l'actif total de l'univers. Les problèmes surviennent lorsque certains répondants ont des trimestres fiscals qui ne coïncident pas aux trimestres du calendrier. Heureusement, ces trimestres coïncident pour les répondants qui représentent la plus grande partie de l'actif du secteur III. Des exceptions importantes s'observent dans les secteurs du commerce de détail, du commerce de gros, de la construction, des affaires immobilières et des services.

Les répondants à cette enquête peuvent le faire sous une forme consolidée ou combinée. Par conséquent, les transactions avec les compagnies associées peuvent gonfler les flux, alors que sur une déclaration consolidée, ils sont reduits.

Des sources complémentaires de renseignements sont utilisées pour palier aux problèmes de manque de répondents ou de retards des enquêtes. Ces sources englobent l'enquête sur les émissions d'effets à court-terme de la banque du Canada, les fichiers mis en place par les comptes des flux financiers et la section du compte capital sur les obligations et les actions, des détails sur le passif dépôt et l'actif de prêts des banques à Charte et des détails d'autres enquêtes (d'institutions financières ou de balance des paiements).

### Méthodes

L'enquête trimestrielle des sociétés industrielles fournit les niveaux de bilan. Afin de calculer les flux ou les transactions réels, il faut apporter des corrections pour éliminer les variations des bilans d'ouverture et de clôture imputables aux réévaluations en raison des fluctuations de prix, des changements imputables à l'emploi de principes comptables différents, des gains ou pertes en capital, des acquisitions ou des aliénations, de la consolidation ou la déconsolidation des comptes et des solutions de continuité statistiques telles que le transfert des compagnies de propriété privée en propriété publique.

Dans des niveaux des CBN, on retrace le montant intégral de la créance de la société mère sur la filiale, y compris la partie des bénéfices accumulés moins les dividendes reçus de la société mère (mais non celle des actionnaires minoritaires) de la filiale. Ceci constitue un exemple du type d'ajustement nécessaire pour passer des variations aux bilans aux flux financiers.

Comme les estimations de la formation brute de capital fixe proviennent d'une source (l'enquête sur les intentions d'investissements privés et publics au Canada, effectuée par la Division de la science, technologie et stock de capital), les données sur les stocks provenant d'autres sources (enquêtes-échantillon mensuelles de la Division des industries et de la Division des services) et les opérations sur actifs et passifs financiers d'une autre (enquête trimestrielle des sociétés industrielles et de renseignements supplémentaires), des incohérences inévitables se glissent qui contribuent à la divergence observée pour le secteur III. L'enquête sur les intentions d'investissements privés et publics au Canada estime

Une société est privée si 50% ou davantage de ses actionnaires n'appartiennent pas au secteur des administrations publiques (voir le premier paragraphe pour le secteur IV pour plus de détails sur les le caractéristiques de définition des entreprises commerciales publiques par le opposition aux

la formation brute de capital fixe comme étant la valeur des travaux mis en place, alors que la pratique habituelle des sociétés est de déclarer les nouveaux investissements à leur bilan à mesure qu'elles recoivent la facture.

La Division des revenus et dépenses prépare les données des catégories des opérations non financières pour l'ensemble de l'univers des entreprises (financières et non financières, privées et publiques) ces détails comprennent des provisions pour consommation de capital et divers ajustements pour l'épargne nette, la formation de capital fixe et la valeur de la variation matérielle des stocks. Afin d'obtenir les éléments des estimations allant au secteur des sociétés privées non financières, on utilise diverses techniques de ratio et résiduelles. Pour une description détaillée des séries fondamentales du PNB, voir le chapitre 7 de la publication Les comptes nationaux des revenus et des dépenses, volume 3 (nº 13-549F au catalogue).

### Catégories non financières (comptes réels)

Les catégories des comptes réels 1200, 1400, 1600 et 1700 sont établies à partir des chiffres des CRD. Les CRD contiennent les données sur les provisions pour consommation de capital et divers ajustements de valeur, l'épargne nette, la formation de capital fixe et la valeur de la variation matérielle des stocks pour le secteur CRD "Sociétés et entreprises commerciales publiques." Ce secteur est identique par son champ à l'ensemble des secteurs CFF suivants: entreprises publiques financières et non financières (secteur IV et IX), la Banque du Canada (secteur V.1) et les institutions financières privées (secteurs VI, VII et VIII) ainsi que les entreprises privées non financières (secteur III). Les comptes réels du secteur CRD servent de totaux de contrôle et les estimations de catégorie pour le secteur III des CFF sont ensuite calculées de façon résiduelle en déduisant les chiffres appropriés de ceux des autres secteurs CFF du total de contrôle CRD.

- 1600 Investissement en capital fixe: les données trimestrielles nous parviennent des CRD des quelles on déduit les entreprises publiques, les sociétés financières et les entreprises non incorporées.
- 1700 Valeur de la variation matérielle des stocks: le chiffre CRD pour cette catégorie comprend les stocks détenus par les entreprises individuelles non agricoles car les données sont insuffisantes pour permettre une estimation distincte de cette composante.
- 1800 Achat net d'actifs existants et intangibles: cette catégorie est estimée de façon résiduelle.

Les comptes d'actifs réels des comptes du bilan national sont calculés en utilisant des ratio et des techniques de calcul résiduelles. Contrairement aux C.F.F., les estimés d'actifs réels des compagnies de pêche et d'agriculture, sont inclus dans les CBN.

La principale source de données des catégories financières des CBN est la même que celle utilisée par la division de l'organisation et des finances de l'industrie (catalogue 61- 207). Cette enquête englobe des totaux finals pour les sociétés non-financières dans leur ensemble. Comme cette enquête s'effectue compagnie par compagnie (sans tenir compte de consolidation) les sociétés de portefeuille et les compagnies publiques sont enlevées de ces chiffres.

Les retours d'impôts des sociétés (contenus dans ces données) se rapportent à une période fiscale plutôt qu'une fin d'année de calendrier. En conséquence, certaines compagnies peuvent inclure des données d'enquêtes qui correspondent à l'année qui suit ou qui précède.

Cette enquête ne donne pas de détails pour les CBN. On utilise alors des sources de données complémentaires.

1+1	Statistique Canada Statistics C Division de l'organisation et des		Prière de renvoyer un examplaire dans les 30 jours suivant le fin du trimestre.
			Confidential une fois rempli
IC1	Relevé trimestriel	des états financiers	If you prefer this questionnaire in english, please check
	Veuillez corriger le nom et l'adre	reacidu a liqu	
	veuniez corriger le nom et l'adre	RENSEIGNEMENTS	
	4		1070
	AUTORISATION	71-72, chapitre 15	or sur la statistique, Statuts du Canada, 1970-
	BUT:		ervent à la préparation de relevés financiers ces relevés financiers servent aussi d'intrants itronaux
	CONFIDENTIALITÉ	Les renseignements i ecueillis en vertu de l	a Loi sur la statistique sont confidentiels et ne ux termes de la Loi sur l'accès à l'information
	INSTRUCTIONS		es deuvrant au Canada - Veuillez exclure les
		succursales, les filiales et les sociétés a 3) Si vous ne disposez pas de données l estimations	rninges se trouvant à l'etranger financières réelles, vous pouvez déclarer des
	DÉFINITIONS:	désigne les sociétés mères, les filiales et le sociaux, les succursales et les divisions; les affiliées, les administrateurs; les cadres e	offliées" utilisé dans le présent questionnaire s sociétés affiliées non consolidées, les sièges co-entreprises et les sociétés en nom collectif tiles actionnaires. Les sociétés affiliées sont ffectif ou qui subissent l'influence dominante communique proposé au proposétate proposétates.
	UNITÉ DÉCLARANTE:	Le présent relevé porte sur (cochez ur	
		une société individuelle une partie d'une société (p ex ur un ensemble consolidé de sociéte	ne succursale, une division, un siège social) ès
		autre (précisez)	
		<ol> <li>L'unité déclarante détient-elle des tit collectif ou des coentreprises?</li> </ol>	res de participation dans des sociétés en nom
		Ous Non	
			stion courante. l'unité déclarante a t elle vente d'entreprises) qui ont modifié l'actif ou
		□ Out □ Non	
			evant être inclus dans le présent relevé que
			s'il y a lieu. Veuillez retourner ce document
			important du système comptable ou des le modifier la comparaison entre les chiffres édent
	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES:		
Ce relevé c	oorte sur la période allant de		
		19 à	mois 19
Date	Responsable de la soci (écrire en lettres moule	eté avec qui communiquer au sujet de ce relevé des)	Titre No de téléphone
	Signature	DECEDUE A STATISTICALIS SANI	200
Reçu	Saisi - "C"	RESERVE A STATISTIQUE CANA Saisi - complet Analysé - "C"	Analysé – complet Contrôlé

SECTION A - BILAN	01	L	Bilan arrêté au:
5			\$ milliers
Enraisse at denots			2211
(a) Encaisse et dépôts à vue en monnaie canadientie			2311
(b) Dépôts à vue en devises étrangères	112	00	2313
(c) Dépôts à terme en devise canadienne	116	30	2311
(d) Dépôts a terme en devises etrangères	116	80	2313
Creances (avant provision pour créances douteuses) (a) Clients (incluant la société mère, les filiales et les sociétés affiliées)	121	10	2322
(b) Autres (sauf la societé mère, les filiales et les societes affiliées – voir poste 4b))	121	80	2610
(c) MOINS: Provision pour creances douteuses	128	00	-/(2610)
<b>Stocks</b> (exclure les biens loues du bailleur exploitant – poste 9a). les biens loues capitalises du preneur – poste 9a), avant deduction des provisions pour pertes – poste 10).	130	00	
Placements dans la societe mere, les filiales et les societes affilies et creances sur ces dernières (avant déduction des provisions pour pertes – poste 10; exclure les gains (pertes) sur les opérations de change – poste 19) (a) (i) Coût des actions (1) Sociétés canadiennes	141	10	2512
(2) Sociétés etrangères	141	20	2512
(ii) Bénéfices non repartis moins dividendes reçus (à l'usage des societés qui emploient la méthode de	142	00	
		1	
(i) Sociétes canadiennes, administrateurs et actionnaires	143	10	2512
(ii) Sociétes étrangères, administrateurs et actionnaires	143	20	2512
(a) Bons du Trésor du gouvernement du Canada	151	10	2340
(b) Acceptations bancaires et effets de financement, commerciaux, et autres effets à court terme (ayant une echeance originale inférieure à un an, incluant les effets et billets des administrations provinciales et municipales)	151	20	2350
(c) Obligations du gouvernement du Cariada	151	30	2421
	151	40	2422
(e) Obligations et effets de société (inclure les obligations hypothécaires; exclure les effets et billets à court terme –	151	50	2424
	151	60	2520
	151	80	2332
	152	00	2530
			2410
			2332
Prêts non hypothecaires a des societes non affiliees (avant déductions des provisions pour pertes – poste 10)	170	00	2332
Immobilisations (a) Terrains et actifs amortissables (incluant les constructions en cours, les bâtiments, les structures, les machines et le matériel les biens loués du bailleur exploitant, les biens en location-acquisition du preneur, les améliorations locatives)	183	10	
	183	50	(
	183	60	
Autres élements d'actif (incluant les frais réportés, les frais d'outillage et frais d'outillage spéciaux différés, les immobilisations incorporelles et autres éléments d'actif - net, et les provisions pour pertes et les réductions des	190	00	2610
	100	00	
Outiflage et frais d'outiflage speciaux capitalises durant le trimestre (inclue au poste 10)	598	10	
Dépenses trimestrielles en immobilisations — pour la periode allant de à (déclarer les postes 1 à 5 eu chiffres bruts avant d'avoir deduit les subventions de nature capitale, les dons, l'aide de l'Etat, le credit d'impôt a l'investissement et les dispusitions) (1) Constructions, bâtiments, structures, machines et matériaux neufs (inclure les améliorations locatives)	591	10	
	591	50	
	592	00	
(ii) provision pour les fonds utilisés durant la construction		30	
(6) MOINS, subventions de nature capitale, les dons, l'aide de l'Etat et le crédit d'impôt à l'investissement			
	Encisise et depôts  (a) Encisise et depôts  (a) Encisise et depôts  (a) Encisise et depôts  (b) Depôts à turne en devise etrangéres  (c) Depôts à terme en devise etrangéres  (c) Depôts à terme en devise etrangéres  (c) Depôts à terme en devise etrangéres  (c) Créances (avaint provision pour créances douteuses)  (a) Chents (incluant la sociéte mère : les finales et les sociétés affiliées)  (b) Autres (sauf la sociéte mère : les finales et les sociétés affiliées)  (c) MOINS: Provision pour créances douteuses  Stocks (exclure les biens loues du bailleur exploitant - poste 9a) les biens loues capitalisés du preneur - priste  9a) avaint déution des provisions pour pertier - prote 10  Placements dans la sociéte mère : les finales et les sociétés affiliées et creances sur ces dernières (avaint déduction des provisions pour pertie - prote 10)  (c) MOINS: Provision pour pretier - priste 10, exclure les gains (perties) sur les opérations de charge - potte 19)  (c) (d) (1) Sociétés canadiemens  (d) Expensive son réparts moins dividendes reçus (à l'usage des sociétés qui emploient la méthode de comptabilisation à la vielle de consolidation pour les finales et les sociétés affiliées)  (b) Prétis et avantes hypotheques effets obligations et autres créances (exclure les comptes clients - puste 2a))  (b) Sociétés etrangéres  (c) Sociétés etrangéres  (d) Sociétés etrangéres  (d) Sociétés etrangéres  (e) Sociétés etrangéres  (d) Sociétés etrangéres  (e) Sociétés etrangéres  (d) Sociétés etrangéres  (e) Sociétés etrangéres  (e) Sociétés etrangéres  (e) Obligations du quouverment du Canada  (e) Obligations du quouverment du Canada  (e) Dispations du gouverment du Canada  (e) Obligations du gouverment du Canada  (e) Obligations du gouvernement du Canada  (e) Obligations des administrations provinciales et municipales  (e) Obligations des administrations provinciales et municipales  (e) Obligations des sociétés affiliées - poste 4(a))  (g) Autres placements (exclure les sociétés non affiliées (avant déduction des provisions pour per	Encasse et depois  (a) Tenasse et depois aux en monnae canadienne.  (b) Depois a vue en devise changéres.  (c) Dépois à terme en devise canadienne.  (d) Depois à terme en devise canadienne.  (d) Autres (sauf la societe mere, les filiales et les societes affiliées).  (d) Autres (sauf la societe mere, les filiales et les societes affiliées.  (d) Autres (sauf la societe mere, les filiales et les societes affiliées.  (d) Autres (sauf la societe mere, les filiales et les societes affiliées.  (d) MOINS Provision pour creances douteuses.  (d) MOINS Provision pour creances douteuses.  (d) MOINS Provision pour creances douteuses.  (e) Moins Provision pour creances douteuses.  (f) Moins Provision pour creances douteuses.  (h) Placement data societe mere, les filiales et les societes affiliées et creances sur ces demieres (avaint deluction des provisions pour pertes - poste 10).  (e) Placement data societe mere, les filiales et les societes affiliées et creances sur ces demieres (avaint deluction des provisions pour pertes - poste 10).  (e) Societe canadiennes.  (f) Societes et rangéres.  (g) Benéfices sono repairs - poste 10, exclure les gains (pertus) sur les operations de s'hange - poste 19].  (g) Societes canadiennes.  (g) Societ	Encaisse et depots (a) Encaisse et depots (b) Depots a vue en devisse et angeres (c) Depots a vue en devisse et angeres (c) Depots a terme en devisse et angeres (d) Depots a terme en devisse et angeres (e) Depots a terme en devisse et angeres (f) MoNSS Provision pour ceannes douteuses (f) MoNSS Provision pour ceannes douteuses (f) MoNSS Provision pour ceannes douteuses (f) Monss provision pour devis en pour etter — protte f (g) Autres (tauf la societé mere, les filiales et les societes affiliées – voir pots e 4b) (f) Monss provision pour ceannes douteuses (f) Monss provision pour ceannes (f) Monss provision pour terme (f) Monss provision pour pertes — poute 19) (f) Monss provision pour ceannes (f) Monss provision pour pertes — poute 19) (f) Monss provision pour ceannes (f) Monss provision pour pertes — poute 19) (f) Societes et anualeres (f) Monss provision pour les filiales et autres (festure les comptes clients — poute 19) (f) Societes et anualeres (f) Monss provision pour les filiales (f) Monss provision pour pertes — poute 19) (f) Monss provision pour les filiales — poute 4b) (f) Monss provision pour pertes — poute 19) (f) Monss provision pour les filiales — poute 4b) (f) Actions de volution pour filiales formation en provision

	SECTION B - PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES		01		Bilan arrête a	u:
	TELITOR D = FRANK ET NAME DES NETRONINGS					JOUR
ASSIF					\$ milliers	
3	Comptes créditeurs  (a) Fournisseurs (incluant la société mère, les filiales et les sociétés affiliées).		22	110	3322	
	(b) Autres (incluant les dettes courues, les impôts indirects, les taxes de vente et d'accise et les exclure les montants dus à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées — poste 15)	charges sociales,	22	180	3610	
4	Impôts exigibles (déclarer les impôts à recevoir au poste 2/b))		230	000	3610	
5	Sommes dues à la societe mère, aux filiales ou aux societes affiliées (inclure les comptes four commerciaux, les effets, les prêts, les prêts hypothécaires, les obligations) (a) au Canada	24	100	3512		
			24.	200	3512	
6	(b) à l'etranger  Emprunt - sociétés non affiliees (a) Emprunts et décourverts, (déclarer les emprunts hypothécaires au poste 16(d)) (i) auprès de succursales de banques à charte au Canada		25	110	3331	
	(ii) autres (incluant les engagements en vertu de contrats de location-acquisition)		25	180	3332	
			25	200	3350	
	(b) acceptations bancaires et effets commerciaux à court terme	arcince les			-101	
	<ul> <li>(i) obligations et effets (inclure les titres d'emprunt offert au public, et les placements privés obligations hypothécaires)</li> </ul>	, mouse ies	25	400	3424	
	(d) emprunts hypothécaires		25	500	3410	
7	Impôts sur le revenu diffères (incluant tous les soldes débiteurs et crediteurs)		27	000	-/3520	)
8	Interet minoritaire dans les filiales consolidées dans la presente declaration		28	000	3520	
9	Autres elements de passif (incluant les provisions pour garanties et coûts luturs, les recettes (pertes) non réalisés sur les opérations de change-établissements étrangers intégrés ou autor	différées, les gains nomes)	29	000	3610	
VOIR	R DES ACTIONNAIRES					
0	Capital-actions (a) Actions privilègiées		31	100	3520	
	(b) Actions urdinaires		31	200	3520	
			3 3	000	3520	
1	Surplus d'apport		3.0	000		
3	Credits (debits) d'augmentation de la valeur d'expertise  Benefices non repartis (y compris les réserves ou les affectations et les bénéfices non repartis des succursales et du siège social) (a) Solde reporté de la période précédente	100				
		200				
		400				
		700				
	(e) MOINS dividendes déclarés 38	800 ( )	-			
	Solde de clâture		38	000	-/3520	}
4	TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES		30	000		
	QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES		T			
	Actif à court terme		61	200		
	Passif à court terme		. 61	400		
	Sommes à court terme dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées – correspondant aux postes 15(a) et 15(b)		61	410		
	Exclure	la portion e des dettes erme	61	420		
	Frêts à court terme d'autres sources - correspondant au poste 16(a)(n)		. 61	430		
-		CC ANTÉRICIO				
rats f	AJUSTEMENTS DE LA FIN DE L'EXERCICE ET POUR L'EXERCI te déclaration couvre le dernier mois de l'année fiscale et que les revenus et depenses déclarés ple, ajustements des estimations préliminaires aux d'innées financières réelles) et les régulariss financiers périodiques  OU	incluent les ajustemen ations de la fin de l'exe	AT CILL	100	i mscrites dans	(par és
juste	te déclaration inclut les ajustements se rapportant aux benefices non régisités pour les activités ements de la fin de l'exercice précédent inscrits après que la déclaration du dernier mois ait êté LLEZ SPECIFIER CI-DESSOUS LES COMPTES DE REVENU, DE DEPENSE OU DE DEPENSE EN TEMENTS ET LES MONTANTS D'AUGMENTATION OU DE DIMINUTION. Veuillez rapporter si	IMMORILISATION AFF	FECT	ES P.	AR LES	ollar
	NUMERO DE LIGNE DU FORMULAIRE CORRESPONDANT DESCRIPTION DU COMPTE AU COMPTE	AUGMENTATION MIII	lers o	de do	DIMINUTI ollars	ON

# SECTEUR IV Entreprises publiques non financières

Une entreprise publique est une société ou un organisme public qui présente les caractéristiques suivantes: la société ou l'organisme doit appartenir à l'administration publique dans une proportion supérieure à cinquante pour cent; la gestion de ses affaires doit être relativement autonome; son rôle principal doit être de fournir des biens ou des services à d'autres clients que l'administration publique; les prix que la société ou l'organisme demande pour ces biens ou services doivent traduire les coûts de leur prestations; l'acquisition des biens ou services doit être volontaire. Ce ne sont pas toutes les sociétés de la Couronne qui satisfont à ces critères. Les chiffres des sociétés de la Couronne non classées comme entreprises sont incorporés aux chiffres relatifs à l'administration publique mère, soit dans le secteur X, Administration publique fédérale (par exemple, la Commission de la capitale nationale) ou dans le secteur XI.1: Administrations publiques provinciales ou, encore, dans le secteur XI.2: Administrations publiques locales. Les entreprises publiques peuvent être établies sous le régime d'une loi spéciale par une seule administration ou conjointement par deux administrations ou plus ou, encore, conformément aux lois existantes qui régissent la constitution en société. Elles peuvent aussi être établies par prise de contrôle, expropriation ou achat d'actions d'une société privée par une administration publique.

Le groupe des entreprises publiques défini dans les Comptes des flux financiers est identique à celui des comptes nationaux des revenus et des dépenses, sauf que la Banque du Canada est comprise dans un sous-secteur distinct. V.1, dans les CFF. Les publications de la Division des institutions publiques de Statistique Canada concernant les finances des entreprises publiques ne concernent pas la Banque du Canada mais elles ont trait au Fonds des changes (sous-secteur V.2 dans les comptes des flux financiers). Les trois sources diffèrent également sur le plan de la ventilation fournie. Les CRD concernent toutes les entreprises publiques du secteur des corporations et entreprises publiques. La Division des institutions publiques publie des données distinctes sur deux administrations publiques dans *Finances des entreprises publiques fédérales* (nº 61-203 au catalogue annuel) et dans *Finances des entreprises publiques provinciales* (nº 61-304 au catalogue annuel). Les comptes des flux financiers fournissent une autre décomposition entre les entreprises non financières (secteur IV) et financières (secteur IX).

#### SECTEUR IV.1

# Entreprises publiques non financières: Fédérales

#### Champ d'observation

Les entreprises publiques non financières fédérales ne sont pas toutes comprises dans les flux financiers. Certaines entreprises dont les flux financiers sont négligeables ne sont pas comprises dans ces comptes, par exemple, le ministère des Postes (voir note à la fin du présent chapitre) et les Traversiers et terminus de Terre-Neuve. En 1986, les entreprises suivantes étaient comprises dans le sous-secteur IV.1:

Air Canada
La Société Radio Canada
La Corporation commerciale canadienne
L'Office Canadien du Poisson salé
Les Chemins de fer Nationaux du Canada
La Commission canadienne du blé
Eldorado Nucléaire, Limité
L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce
Le Conseil des ports nationaux
La Commission d'énergie du Nord canadien
Petro-Canada
La Monnaie royale canadienne
L'Administration de la Voie Maritime du Saint-Laurent
Via Rail

Une entreprise est reclassifiée entre les secteurs public et privé lorsque sa participation majoritaire est modifiée. Par exemple, au cours du premier trimestre de 1981, la Corporation de développement du Canada (CDC) a cessé d'appartenir majoritairement à l'administration publique fédérale et elle a été reclassifiée du sous- secteur IX.1, Institutions financières publiques: Fédérales, au sous-secteur VIII.6, Autres isntitutions financières privées, autres, n.c.a. Une reclassification n'est pas traduite dans les flux financiers des secteurs en cause parce que l'événement en lui-même ne constitue pas une source ni une utilisation de fonds, mais les bilans des secteurs traduisent les changements.

#### Sources

Les principales sources de données financières annuelles sur les entreprises publiques fédérales sont les comptes publics du Canada vérifiés, volume III, états financières des sociétés de la Couronne; on peut obtenir les rapports financières des entreprises en cause et des renseignements supplémentaires en faisant la demande à ces entreprises. Les données sont recueillies par la Division des institutions publiques, Section de l'actif et du passif, et sont intégrées aux catégories employées dans les comptes des flux financières. Les données financières trimestrielles sont fondées sur les bilans trimestriels des entreprises, lesquels ne sont pas tous établis selon une formule structurée commune. Ces données sont ensuite rassemblées de façon à répondre aux besoins de classification des flux financièrs.

#### Méthodes

Les données recueillies sont sous forme de bilans et les encours indiqués sont employés dans les estimations des CFF relatives aux comptes du bilan national. Afin d'utiliser les bilans pour estimer les flux financiers, on ajuste les changements survenus dans les encours d'ouverture et de fermeture de façon à supprimer les éléments non pertinents; on trouvera plus loin une description des divers types d'ajustements.

- 1400 Épargne nette: englobe le surplus non remis, ou bénéfices non répartis (nets de la portion déjà remise à l'administration mère.
- 1600 Investissement en capital fixe: provient de données annuelles de l'enquête sur les investissements publics et privés de la division de la science technologie et stock de capital de Statistique Canada.
  - Les données annuelles sur la construction et les dépenses en machinerie et équipement sont distribuées trimestriellement selon les dépenses de l'ensemble des entreprises.
- 1800 Achats nets d'actifs existants et intangible: changements aux bilans des entreprises des catégories terrain, propriétés et équipments usagés ainsi que d'autres transactions apparaissant aux notes des bilans.

Les créances sur les entreprises associées (2510) sont partagées entre les placements et les avances aux sociétés affiliées non consolidées (catégorie 2512 - Créances sur des entreprise associées: constituées) et les placements et avances à l'administration publique (catégorie 2513). Du côté du passif, une distinction semblable est établie à l'égard de la catégorie 3510 - Créances d'entreprises associées.

#### La Commission canadienne du blé

Dans les Comptes des revenus et des dépenses, on traite la Commission canadienne du blé comme une coopérative commerciale de producteurs et, par conséquent, on attribue les bénéfices courus nets de cette Commission, appelés "ajustement relatif aux transactions de céréales" aux revenus agricoles. Les CRD mesurent les revenus tirés de la production courante et les enregistrent selon la méthode de la comptabilité d'exercice plutôt que selon la méthode de la comptabilité de caisse. Les stocks de céréales de la Commission du blé font partie des "céréales en circuit commercial" dont les CRD rendent compte dans le secteur des particuliers et entreprises non constituées en société. En raison de ces conventions, on doit faire certaines écritures dans les comptes des flux financiers afin de conserver les soldes nécessaires dans le système.

L'ajustement relatif au revenu net couru de la Commission du blé est enregistré dans la catégorie 3610 (Autres éléments du passif) comme une dette envers les agriculteurs; l'actif correspondant est enregistré dans la catégorie 2610 (Autres éléments de l'actif) dans le secteur des particuliers et entreprises non constituées en sociétés. Ainsi, une augmentation du revenu net couru de la Commission du blé, enregistrée comme une augmentation du revenu et, par conséquent, une augmentation de l'épargne nette des agriculteurs (une source de fonds dans le secteur des particuliers et des entreprises non constituées en sociétés) correspond à une augmentation égale dans leur catégorie d'actifs 2610 (une utilisation de fonds). Dans le sous-secteur IV.1, la source de fonds enregistrée comme augmentation théorique dans la catégorie 3610 de la Commission du blé est égale à l'utilisation des fonds aux fins d'accumulation d'encaisse ou de réduction du passif constitué d'emprunts bancaires.

TABLEAU IV.1 – 1
AJUSTEMENTS CONCERNANT LE REVENU NET COURU DE LA COMMISSION
CANADIENNE DU BLÉ (AJUSTEMENTS CONCERNANT LES TRANSACTIONS DE CÉRÉALES)

Secteu Particuliers e individ	t entreprises	Secteur IV.1 Entreprises publiq non financières – féd		
Actif	passif et valeur nette	Actif	passif et valeur worth	
utilisation + 20 (2610)		utiliation + 20 (2311)		
	provenance + 20 (1400)		provenance + 20 (3610)	

NOTE: Dans cet exemple, le revenu net couru de la Commission du blé augmente de 20 millions de dollars, ce qui produit une augmentation de + 20 dans la catégorie 2311, argent liquide et dépôts bancaires. En vertu des conventions des CRD, cette augmentation est atribuée aux revenus agricoles, et, par conséquent, à l'épargne nette, (catégorie 1400 dans le secteur l'et II). Cette dernière écriture ne correspond pas à un encaissement des agriculteurs, par conséquent, il n'y aurait aucune utilisation de fonds dans ce secteur à moins qu'on fasse l'écriture de régularisation indiquée comme étant + 20 (catégorie 2610, Autres éléments de l'actif) dans le secteur l et II. L'écriture de régularisation correspondante dans le secteur IV.1 est indiquée comme étant + 20 dans la catégorie 3610, l'élément du passif correspondant. En vertu des conventions des CRD, le revenu net couru de la Commission du blé n'est pas attribué au secteur IV.1 et, par conséquent, il ne constitue pas une source de fonds pour ce secteur - l'augmentation dans la catégorie de passif 3610 constitue la source de fonds.

Le chiffre relatif aux "céréales en circuits commercial" de la Commission du blé, enregistré en vertu des conventions des CRD dans le secteur des particuliers et des entreprises non constituées en société, exige également un ensemble de quatre écritures en partie double. Par exemple, un paiement comptant fait par la Commission du blé aux agriculteurs pour l'achat de blé est enregistré dans le sous-secteur IV.1 en réduction des dépôts bancaires, mais aucune augmentation des stocks de la Commission du blé n'est enregistrée; on enregistre plutôt l'utilisation compensatrice des fonds comme une augmentation théorique dans la catégorie 2610 (Autres éléments de l'actif). Le paiement comptant reçu par les agriculteurs est enregistré comme une augmentation de leur actif en dépôt (une utilisation de fonds); la source correspondante de fonds dans le secteur des particuliers et des entreprises non constituées en sociétés est la diminution théorique de la catégorie 2610 (Autres éléments de l'actif) qui correspond à l'augmentation de la catégorie 2610 du sous-secteur IV.11. Le lecteur pourrait se demander pourquoi le côte reel des comptes des flux financiers (c'est-à-dire le

<sup>1</sup> Il y a diminution de la catégorie 2610 au secteur I et II car il n'y a pas de parief 3610 pour ce secteur.

revenu et l'épargne ou la VVMS) ne constitue pas la source de fonds des agriculteurs dont on a besoin dans cet exemple. On peut répondre à la question de deux façon équivalentes: en premier lieu, l'encaissement ne représente pas un revenu - le revenu est évalué dans les comptes comme étant constitué des gains provenant de la production courante plutôt que des encaissements; en second lieu, il n'y a eu aucune variation matérielle des stocks dans le secteur des particuliers et des entreprises non constituées en sociétés dans son ensemble - une réduction des stocks agricoles est compensée par une augmentation des céréales en circuit commercial ce qui est inclus dans le secteur des partialiers.

# TABLEAU IV.1 – 2 AJUSTMENTS CONCERNANT LES CÉRÉALES EN CIRCUITS COMMERCIAUX (CECC) DE LA COMMISSION CANADIENNE DU BLE

Secteu Particuliers e individ	t entreprises	Secteur IV.1 Entreprises publiques n financieres – féderale:		
Actif	passif et valeur nette	Actif	passif et valeur nette	
-30 (stocks agricoles) + 30 (CECC)		provenance: -30 (2311)	1917	
= 0 (1700) utilisation: + 30 (2311)		utilisation: +30 (2610)		
provenance: -30 (2610)				

NOTE: Dans cette exemple, un paiement comptant de 30 millions de dollars est fait à des agriculteurs par la Commission du blé. Il n'y a aucun changement net dans les stocks (catégorie 1700) parce que le blé auparavant enregistré comme stock agricole devient des céréales en circuit commercial. Pour faire en sorte que le système balance, on fait des écritures de régularisation dans les catégories 2610/3610 de façon à tenir compte des "Autres éléments du passif" théorique des agriculteurs envers la Commission du blé quant à ce blé, lequel n'a pas encore été vendu à l'utilisateur ultime.

#### Le ministère des Postes

Le ministère des Postes appartient à l'univers des entreprises publiques fédérales mais, dans le passé, on n'a pu obtenir aucun bilan distinct pouvant servir à établir les données relatives au flux financiers et aucune estimation n'a été faite quant à ces dernières. À la suite de la transformation du ministère des Postes en une société de la Couronne, en 1981, les données devraient devenir accessibles sous peu. Cependant, les comptes réels ont toujours traduit la formation brute de capital fixe (catégorie 1600) du ministère des Postes. L'épargne nette (catégorie 1400) représente les bénéfices nets non répartis provenant des bénéfices remis à l'administration publique mais, ces dernières années les bénéfices remis ont été négatifs parce que l'administration a comblé le déficit des Postes. L'épargne nette enregistrée est nulle, en ce qui concerne les Postes parce que les bénéfices remis (portant le signe approprié) sont égaux aux bénéfices réalisés (portant le signe approprié).

#### SECTEUR IV.2

# Entreprises publiques non financières: Provinciales

#### Champ d'observation

L'univers des entreprises publiques provinciales correspond à celui qui est visé par la Division des finances publiques de Statistique Canada dans sa publication annuelle intitulée Finances des entreprises publiques provinciales, no 61-204 au catalogue. Cet univers est partagé en deux sous-secteurs des comptes des flux financiers: IV.2, entreprises non financières et IX.2, entreprises financières. Les données utilisées dans les CFF ne concernent pas toutes les entreprises de l'univers mais, si on les mesure du point de vue des éléments de l'actif et du passif financiers, le champ d'observation se rapproche de cent pour cent.

L'univers des entreprises de l'administration publique provinciale est le même que celui qui est visé par les comptes des revenus et des dépenses, dans le secteur des corporations et entreprises publiques des comptes du PNB.

Les caractéristiques servant à définir une entreprise publique sont présentées au premier paragraphe du chapitre précédent concernant le secteur IV.1 et ne seront pas traitées de nouveau ici.

Le secteur IV.2. Entreprises publiques non financières: Provinciales, est dominé par les services publics d'énergie electrique, les entreprises de transport et de communication et les régies des alcools provinciales. Une liste des entreprises visées par les données relatives aux flux financiers en 1986 figure à la fin du présent chapitre.

#### Sources

Les données de base qui concernent l'actif et le passif financiers et servent à déterminer les encours, et les flux sont compilées par la Section de l'actif et du passif de la Division des institutions publiques de Statistique Canada. Les données annuelles sont fondées sur les rapports annuels publiés par les entreprises et sur les comptes publics des provinces et territoires, auxquels s'ajoutent les renseignements obtenus des dirigeants des entreprises et des provinces. Les données annuelles sont accessibles après un délai d'environ deux ans. Les données trimestrielles sont fondées, dans une large mesure, sur les résultats d'une enquête non publiée concernant les grandes entreprises provinciales. En ce qui concerne les petites entreprises, les flux trimestriels sont calculés comme étant le quart des flux annuels. Les données concernant l'actif, le passif et la valeur nette des entreprises publiques provinciales sont publiées tous les ans dans la publication de Statistique Canada portant le no de catalogue 61-204 et intitulée *Finances des entreprises publiques provinciales*, mais selon une présentation différente de celle des CFF.

#### Méthodes

Les données relatives aux bilans déclarées par les entreprises dans des états financiers qui ne sont pas toujours uniformes, en ce qui concerne le détail et la définition des postes, sont réparties dans les catégories de flux financiers. Vu l'absence de données complètes, certains agrégats peuvent être imputés à une seule catégorie même s'ils devraient être ventilés sur plusieurs catégories. Les flux trimestriels sont calculés comme étant les changements qui figurent dans les encours des bilans de fin de période, après ajustement quant aux réévaluations attribuables aux changements de prix, aux fluctuations du taux du change, aux radiations et aux changements structurels.

Les fins de trimestres financiers des entreprises ne coïncident pas toutes avec la fin d'un trimestre civil. Dans ces cas, on fait des ajustements aux chiffres déclarés afin de rendre les données compatibles dans la mesure du possible, avec les périodes civiles utilisées dans les comptes des flux financiers.

L'épargne nette (catégorie 1400) est le surplus non remis ou les bénéfices non distribués après déduction des bénéfices remis à l'administration mère. Une importante exception ici est le traitement des bénéfices non répartis des commissions provinciales de contrôle des alcools. Selon la notion des comptes nationaux, tous les bénéfices nets des commissions des alcools, qu'ils soient remis à l'administration ou conservés par les commissions, sont réputés être des recettes des administrations publiques, étant donné que ces gains sont des impôts indirects plutôt que des bénéfices découlant d'opérations commerciales. Cela a pour effet d'exclure les bénéfices non répartis des entreprises provinciales de l'épargne intérieure nette. Les bénéfices non répartis des commissions des alcools figurent comme dettes de l'entreprise envers l'administration publique associée dans, la catégorie 3513. L'élément d'actif correspondant est enregistré dans le sous secteur XI.1 relatif à l'administration provinciale comme un élément d'actif qui est une créance de l'administration sur son entreprise associée.

Dans le passé, pour nombre d'entreprises, le manque de données empêchait l'enregistrement des bons du Trésor provinciaux détenus comme éléments d'actif dans la catégorie 2350. Autres effets à court terme, à laquelle ils appartenaient logiquement. Ils étaient plutôt déclarés dans la catégorie 2422, Obligations provinciales. Ces dernières années, les données ont été améliorées et cette classification erronée a présenté de moins en moins de difficultés.

Les dettes obligataires des entreprises des administrations publiques provinciales sont constituées surtout d'émissions des services publics d'énergie électrique, y compris celles qui sont garanties par les administrations provinciales mères. Les emprunts contractés à l'étranger pour le compte de l'Hydro-Ontario ont habituellement été faits au nom de l'administration de l'Ontario, non pas au nom de l'Hydro-Ontario. Par conséquent, la dette obligataire est enregistrée dans le secteur XI.1, Administrations publiques provinciales, et les fonds avancés à l'Hydro-Ontario par l'administration de l'Ontario sont enregistrés comme éléments d'actif dans la catégorie 2513. Créances sur des entreprises publiques, dans le secteur XI.1 et on enregistre un élément de passif correspondant dans le secteur IV.2.

#### Liste des entreprises publiques non financières: Provinciales

#### Terre-Neuve

Atlantic Lottery Corporation Inc.
Hotel Building Limited
Marystown Shipyard Limited
Newfoundland and Labrador Hydro
Chruchill Falls (Labrador) Corporation Limited
Twin Falls Power Corporation Limited
Gull Island Power Company Limited
Lower Churchill Development Corporation Limited
Newfoundland Farm Products Corporation
Newfoundland Hardwoods Limited
Newfoundland Liquor Corporation
Power Distribution District of Newfoundland and Labrador

#### Île du Prince Édouard

Atlantic Lottery Corporation
Georgetown Shipyard Incorporated
Prince Edward Island Grain Elevators Corporation
Prince Edward Island Liquor Control Commission
Prince Edward Island Market Development Corporation (Special Fund)
Ward Holdings Ltd.

# Nouvelle Écosse

Atlantic Lottery Corporation Inc. Halifax-Dartmouth Bridge Commission Nova Scotia Liquor Corporation Nova Scotia Power Corporation Eastern Light and Power Company Limited Nova Scotia Light and Power Company Limited Nova Scotia Research Foundation Corporation (Special Fund) Nova Magnetics Limited Nova Scotia Resources Limited Nova Scotia Resources Exploration Limited Nova Scotia Resources (Ventures) Limited Canada Offshore Resources Exploration Limited Novaco Limited Sydney Steel Corporation International Limestone Industries Limited Scotia Limestone Limited Tidal Power Corporation World Trade and Convention Centre

#### Nouveau-Brunswick

Ceram-SNA Inc. Descon-SNA Inc. Filag-SNA Inc.

Magnac Inc. Matamag-SNA Inc. Mines-SNA Inc.

Les Mines d'amiante Bell, Ltée

Algonquin Properties Limited Atlantic Lottery Corporation Inc. Enhanced Recovery Systems Ltd. Fredericton Hotel Company Limited New Brunswick Coal Limited Grand Lake Resources Limited New Brunswick Electric Power Commission New Brunswick Liquor Corporation Passamaquoddy Properties Ltd.

#### Québec

Hydro-Québec Convectair NMT Inc. Econoler Inc. Econoler International Inc. Hydro-Québec International Les Contrôles P.S.C. Ltée Nouveler Inc. Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) Soltrac Inc. 23277056 Quebec Ltée Règle des Installations olympiques (RIO) Société de développement des Industries de la culture et des communications (SOCICC) (Fonds spécial) Entrepot Thibodeau Amyot Librairie Dusseault (Inactive) Librairie Garneau (Inactive) Société des alcools du Québec Société des traversiers du Québec Société du port ferroviaire de Port-Cartier Société du port ferroviaire de Baie-Comeau/Hauterive Société générale de financement (SGF) Albecour, Société en commandite Bio-Méga Inc. Bio-Méga Diagnostic Inc. Cegelec Industrie Inc. Dofor Inc. Donahue Inc. Donohue Charlevois Inc. Donohue Maibale Inc. Donohue Norwick Inc. Donohue St-Féllcien Inc. Bois Chibougamou (1977) Limitée Produits Forestiers M.P. (1977) Ltée Ethylec Inc. Industries Tanguay Inc. Marine Industries Limitée La compagnie Atlantic Ltée Les Industries Foresteel Ltée Marine Industrie (Sauvetage) Ltée (Inactive) Milthom (Joint Venture) Ltd. Nouveler Inc. Société générale d'aluminerie Inc. Société québécoise d'aluminium Inc. Société nationale de l'amiante (SNA) Chatysophosphate-SNA Inc.

Atlas Turner Inc.

Bunaco-SNA Inc.

Ontario Atlas Sales Ltd.

Panfab-SNA Inc.

Société Asbestos Limitée

Turner Building Products Ltd.

Sodac-SNA Inc.

ODP Inc. (New Jersey)

133 299 Canada Inc.

Société québecoise des transports

Société 1848-7199 Québec Inc.

Société québécoise d'initiatives petrolières (SOQUIP)

Exploration SOQUIP Alberta Inc.

Exploration SOQUIP Inc.

SOQUIP Atlantique

Loto-Québec

La Société Lotim Inc.

Québec (REXFOR)

21683768 Québec Inc.

Scierie Béarn Inc.

Proforet Inc.

Cèdre Fabre Inc.

Les Produits Forestiers Bellerive-Ka'N' Enda Inc.

Scierie Grand-Remous Enr.

Scieries des Outardes Enr.

Lignarex Inc.

Enorbois Inc.

Gestion 1195 Inc.

Les Entreprises Matabois Ltée

Nouveler Inc. (Rep)

Les Bois de l'Est du Québec Inc.

#### SIDBEC

Sidbec-Dosco Inc.

Acadia Coal Company Ltd.

Nova Scotia Steel & Coal Co. Ltd.

Truscon Steel Co. of Canada Ltd.

Fabrique de tubes et tuyaux d'acier

Fabrique de fil métallique et de ses produits

Sidbec-Feruni Inc.

Ferauto Inc.

Sidbec International Inc.

Société de récupération, d'exploitation et de développement forestier

du SOQUIP Alberta Inc.

Exploration SOQUIP Alberta Inc. (Rep)

Société québécoise d'exploitation minière (SOQUEM)

Les mines Seleine Inc.

Slobec Inc.

Soquemines Inc.

Tourbières de Sept-lles Ltée

Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA) (Fond Spécial)

Usine de Congélation de St-Bruno Inc.

Centre d'Insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.) Inc.

Centre de distribution de médicaments vétérinaires Inc. (C.D.M.V.)

Pêches Nordiques Inc.

Les Abattoirs R. Roy Inc.

Pêcher, les Kosmos P/F Canada Ltée

La Société/Madelipêche et ses filiales

Madelipêche Inc.

Les Crustacés des îles Inc.

Sundance Oil Company

Sundance Oil Canada Ltd.

#### Ontario

Algonquin Forestry Authority
Liquor Control Board of Ontario
Ontario Food Terminal Board
Ontario Housing Corporation
Ontario Hydro
Ontario Lottery Corporation
Ontario Northland Transportation Commission
Star Transfer Limited
The Owen Sound Transportation Company Limited
Ontario Research Foundation (Special Fund)
Ontario Energy Corporation (Special Fund)
Trillium Exploration Corporation
Ontario Stock Yards Board
416879 Ontario Limited
Toronto Area Transit Operating Authority

#### Manitoba

A.P. McKenzie Co. Ltd. Canada Seeds Ltd. McFaydon Seeds Co. Ltd. Nike and Co. Ltd. Steele Briggs Ltd. Channel Area Loggers Liquor Control Commission of Manitoba Manfor Ltd. Manitoba Housing and Renewal Corporation Manitoba Hydro-Electric Board Manitoba Mineral Resources Ltd Manitoba Public Insurance Corporation Manitoba Water Services Board Moose Lake Loggers The Manitoba Telephone System MTX Telecom Services Inc. Venture Manitoba Tours Limited Western Canada Lottery Foundation

#### Saskatchewan

Crown Investments Corporation (Special Fund) CIC Industrial Interests Inc. Prairie Malt Limited Potash Corporation of Saskatchewan (PCS) **PCS Mining Limited PCS Sales Limited PCS Transport Limited** Canpotex Bulk Terminals Limited Saskatchewan Forest Products Corporation Northern Forest Operations Ltd. Saskatchewan Liquor Board Saskatchewan Minerals Saskatchewan Mining Development Corporation (SMDC) SMD Mining Co. Ltd. Saskatchewan Oil and Gas Corporation (Sask Oil) SASKOIL Resources Inc. Saskatchewan Power Corporation Many Islands Pipe Lines (Canada) Limited Many Islands Pipe Lines Limited North-Sask Electric Ltd. Saskatchewan Telecommunications Saskatchewan Transportation Company Western Canada Lottery Corporation

#### **Alberta**

Alberta Government Telephones Commission
Alberta Telecommunications International Ltd.
Alberta Telecom Inc.
Alberta Telecom Licensing Corp.
288922 Alberta Ltd.
288951 Alberta Inc.
Alberta Intermodal Services Ltd.
Alberta Liquor Control Board
Alberta Terminals Limited
Western Canada Lottery Foundation

#### Colombie Britannique

B.C. Lottery Corporation British Columbia Cellulose Company British Columbia Ferry Corporation British Columbia Hydro & Power Authority British Columbia Hydro International Columbia Hydro Constructors Ltd. Peace Power Constructors Ltd British Columbia Liquor Distribution Branch British Columbia Petroleum Corporation British Columbia Gas Corporation British Columbia Railway Corporation B.C. Rail Ltd. B.C.R. Properties Ltd. British Columbia Research Council (Special Fund) Techwest Enterprises Ltd. British Columbia Steamship Company (1975) Ltd. British Columbia Steamship Company Inc. British Columbia Transit Discovery Park Industries Ltd. Housing Corporation of British Columbia **Dunhill Development Corporation** HCBC Construction Ltd. Ocean Falls Corporation

#### Yukon et Territories du Nord-Ouest

Northwest Territories Liquor Control System Yukon Liquor Corporation

#### SECTEUR IV.3

# Entreprises publiques non financières: Locales

#### Champ d'observation

En théorie, les caractéristiques qui définissent les entités appartenant à ce secteur sont semblables à celles des entreprises publiques fédérales et provinciales. Ces caractéristiques sont présentées dans le premier paragraphe du secteur IV.1 et ne seront pas énoncées de nouveau ici. L'univers des entreprises publiques locales est identique à celui qui est visé par les Comptes nationaux des revenus et des dépenses.

À la différence des univers des entreprises publiques fédérales et provinciales, il n'existe aucune liste complète des membres de l'univers des entreprises publiques locales. La Division des institutions publiques de Statistique Canada ne publie aucune donnée concernant les entreprises publiques locales et il n'existe aucune enquête distincte à leur égard.

À l'heure actuelle, les données relatives à ce secteur concernent les entreprises appartenant aux administrations locales dans les branches d'activité marchande suivantes: (i) la production et la distribution d'énergie électrique, (ii) le transport urbain, (iii) le téléphone, (iv) la distribution du gaz et quelques entreprises identifiables dans d'autres branches d'activité marchande.

#### Sources

Les données relatives aux entreprises publiques locales dans les quatre branches d'activité marchande énumérées ci-dessus sont tirées des enquêtes annuelles, effectuées par la Division des institutions publiques. On obtient des données supplémentaires de différentes sources. Les enquêtes ne contiennent pas toutes des détails semblables.

#### Méthodes

Les flux financiers annuels sont calculés à partir des variations de l'état des encours de bilans et des flux trimestriels, à l'exception du passif constitué de créances d'administrations publiques. Les flux trimestriels sont calculés simplement comme étant le quart des flux annuels. Les données sont rarement suffisantes pour qu'on puisse calculer les flux véritables à partir des changements qui se produisent dans les encours. Les types d'ajustements qui sont souhaitables sont étudiés plus loin. Étant donné que les données annuelles ne sont accessibles qu'après un délai de plus d'un an, on évalue les données relatives à un certain nombre de trimestres courants en reprenant les chiffres relatifs à la dernière année accessible. On estime ensuite les encours de fin d'année en faisant la somme de ces flux projetés et en ajoutant à ceux-ci les chiffres des derniers bilans qu'on possède.

Pour les données relatives aux comptes réels, voir le secteur IV.1.

La catégorie 3513, Créances d'entreprises publiques (passif) est enregistrée à partir des livres du détenteur des éléments d'actifs, à savoir le secteur XI.2, Administrations publiques locales.

Les sources de données existantes ne contiennent pas assez de renseignements pour qu'on puisse fournir des données suffisamment détaillées, surtout en ce qui concerne les éléments de l'actif financier, dans ce secteur.

# SECTEUR V Les autorités monétaires

Le secteur V est constitué de trois sous-secteurs: V.1 La Banque du Canada, V.2 Le Fonds des changes, V.3 Les autorités monétaires: autres (c'est-à-dire les comptes de réserves officielles de liquidités internationales du Ministre des Finances). Ces trois sous- secteurs sont les seuls à détenir des éléments d'actifs des réserves officielles de liquidités internationales du Canada et c'est pour cette raison qu'ils sont regroupés dans un seul secteur. Les réserves officielles de liquidités internationales du Canada consistent dans (a) les avoirs officiels en dépôt et autres éléments de l'actif payables en monnaie convertible (surtout des dollars des États-Unis et des livres sterling), (b) l'or monétaire, (c) les droits de tirage spéciaux (DTS), (d) la position de réserve du Canada auprès du fonds monétaire international (FMI). Les séries de données qui figurent dans les comptes des flux financiers, dans la catégorie des Réserves officielles de liquidités internationales (2210) peuvent être rapprochées des nombres indiqués à la Balance canadienne des paiements internationaux (no 67-001 au catalogue, tableau 1). De plus, étant donné que les autorités monétaires (secteur V) sont les seules à détenir de l'actif constitué par les réserves officielles de liquidités internationales et que le passif correspondant est celui du reste du monde (secteur XIII), les entrées de données du secteur V du côté de l'actif correspondent à celles du secteur XIII du côté du passif.

# SECTEUR V.1 La Banque du Canada

## Champ d'observation et sources

Ce secteur comprend les opérations de la Banque du Canada, la banque canadienne centrale.

Les sources de données qui ont servi à préparer les comptes des flux financiers de la Banque du Canada sont: (1) le tableau B1, Revenue de la Banque du Canada (RBC), (2) le bilan trimestriel présenté dans la Gazette du Canada, partie I, (3) l'état annuel des revenus et des dépenses qui figurent dans le Rapport annuel du gouverneur de la Banque du Canada au Ministre des finances, (4) les données mensuelles non publiées concernant les opérations de la Banque relatives aux réserves officielles, fournies par la Banque du Canada.

#### Méthodes

- Provisions pour consommation de capital: Ce chiffre est estimé à partir de la dépense annuelle d'amortissement déclarée dans la source des données (3), ci-dessus. Étant donné que tout le revenu net de la Banque est versé au Fonds du revenu consolidé du gouvernement du Canada, la Banque n'a aucune épargne nette et, par conséquent, l'épargne brute (1100) est égale aux provisions pour consommation de capital (1200).
- 1600 Formation brute de capital fixe: on estime que ce chiffre correspond aux variations du poste du bilan "immeubles de la Banque" déclarées dans la source de données (2) ci-dessus.
- Avoirs officiels en or et en devises étrangères: Les flux de cette catégorie sont tirés de la source de données (4), ci-dessus. Les opérations relatives aux réserves officielles de la Banque sont déclarées en dollars américains et en autres devises convertibles, qui sont ensuite converties en dollars canadiens au taux moyen de midi pour le mois (sources: RBC, tableau 65 et Division de la balance des paiements) et on cumule les flux mensuels afin d'obtenir les totaux trimestriels. Les chiffres des CFF comprennent l'intérêt accumulé, tandis que cet intérêt est exclu du chiffre de l'actif net en devises étrangères, lequel peut être calculé comme étant la somme des séries B218 et B219 moins la série B259, au tableau B1 de la RBC.
- Autres prèts: Cette catégorie comprend les avances au gouvernement canadien (B211, tableau B1, RBC), aux banques à charte et aux banques d'épargne du Québec (B210, tableau B1, RBC), la valeur des titres pris en pension (B209, tableau B1) et, jusqu'un 1980, les placements dans la banque d'expansion industrielle (BEI), devenue la Banque fédérale de développement (BFD).
- Bons du Trésor fédéraux: Pour les comptes des flux financiers, ce chiffre correspond aux changements survenus dans les encours (enregistrés à la valeur après amortissement) de la série B202 moins B209, tableau B1, RBC. La série B209, la valeur des titres (presque entièrement des bons du Trésor) pris en pension est défalquée de cette catégorie et ajoutée à "autres prêts" (2332). On procède ainsi dans le but d'éviter le double comptage des bons du Trésor qui sont enregistrés comme éléments de l'actif dans les livres de l'emprunteur qui les prend en pension. Un montant à la valeur au pair (RBC Tableau G4, item B2470) est utilisé dans les comptes du bilan national.
- 2350 Autres effets à court terme: Ce chiffre correspond aux changements survenus dans la série B208, tableau B1, RBC
- 2421 Obligations fédérales: Ce chiffre correspond aux changements survenus dans la série B203, tableau B1, RBC.
- Autres éléments de l'actif financier: cette catégorie comprend (a) l'intérêt couru sur les placements, lequel est égal aux changements survenus dans la série b216, tableau B1, RBC, moins l'intérêt couru sur les éléments d'actif des réserves officielles (voir catégorie 2211, ci-dessus); (b) les Autres éléments de l'actif qui comprennent "tous les autres éléments de l'actif" (série B217, tableau B1, RBC) moins les immeubles de la Banque (source: article 8 de la source de données (2) ci-dessus).
- Argent liquide et dépôts bancaires: ces avoirs comprennent le total des dépôts en dollars canadiens (B254a + aB255a + aB256a + aB257a + aB258, tableau B1, RBC) moins les effets du gouvernement canadien en cours de compensation (B215) plus le passif de ces mêmes effets (B262) et moins les comptes du FMI (Source: données non publiées provenant de la Division de la balance des paiements de Statistique Canada) plus les billets en circulation (B251), plus les chèques en circulation (B260) après déduction des chèques tirés sur d'autres banques (B214).

- 3513 Créances sur des entreprises associées publiques: cette catégorie comprend le capital et le fonds de réserve indiqué dans la source de données (2) ci-dessus. Puisqu'il n'y a eu aucun flux financier dans cette catégorie, seul l'encours est enregistré.
  - Autres éléments du passif: Cette catégorie est égale aux autres éléments du passif (B261) moins le capital et le fonds de réserve (catégorie 3513, ci-dessus) plus le passif constitué par les dépôts du FMI (source: détails non publiés obtenus de la Division de la balance des paiements de Statistique Canada).

# SECTEUR V.2 Fonds des changes

#### Champ d'observation

La responsabilité immédiate de la politique sur le change est assumée par le gouvernement canadien et les décisions relatives à la détermination du taux de change et à la conduite des opérations officielles de change incombent à l'administration publique fédérale. Les opérations de change visant à appuyer la politique publique sur le change sont effectuées par le Fonds des changes et la Banque du Canada s'occupe des opérations d'achat et de vente de monnaies étrangères selon les directives du Ministre des Finances.

Les éléments d'actif du Fonds des changes comprennent surtout des dépôts en dollars américains, des bons du Trésor américains, d'autres placements en dollars américains, des prêts au FMI en vertu des Accords généraux d'emprunt (AGE) et de l'Accord sur le mécanisme pétrolier, des droits de tirage spéciaux et de l'or. Les sources de financement de ce Fonds sont les avances du gouvernement canadien, les gains sur les placements et les allocations de droits de tirage spéciaux.

#### Sources

Les renseignements trimestriels courants concernant les activités du fonds des changes sont fondés sur des données mensuelles non publiées de la Banque du Canada relatives aux opérations concernant les réserves officielles. Les lecteurs pourront se reporter aux données annuelles sur les encours publiées au tableau K11 de l'édition de juin ou juillet de la Revue de la Banque du Canada.

#### Méthodes

- Avoirs officiels en or et en devises étrangères: Cette catégorie comprend l'or, les titres libellés en dollars américains et les dépôts en dollars américains ainsi que les autres titres en devises convertibles émis par les administrations publiques étrangères. Les titres sont enregistrés à la valeur comptable et comprennent les intérêts courus. Depuis le 1er juillet 1974, l'or est évalue au prix officiel de 35 DTS l'once. Auparavant, il était évalue au prix officiel du dollar américain.
- 2212 Obligations du Fonds monétaire international (prêts): Cette catégorie comprend les prêts du Canada au Fonds monétaire international (FMI) en vertu de l'Accord général d'emprunt (AGE) et de l'Accord sur le mécanisme pétrolier. Les soldes auprès du FMI, à l'exclusion des prêts, sont compris dans le sous-secteur V.3, les autorités monétaires: Autres.
- 2213 Droits de tirage spéciaux: Cette catégorie comprend les droits de tirage spéciaux alloués au Canada par le FMI et les transferts à destination ou en provenance d'autres pays. Une note particulière concernant le traitement des DTS dans les Comptes des flux financiers figure à la suite du secteur V.3.
- 2610 Autres éléments de l'actif financier; Cette catégorie comprend le poste unique "Dollar canadien et poste d'attente". Le chiffre enregistré dans cette catégorie quant aux encours de fin d'année a parfois été négatif (1973, 1977, 1979). Cela s'est produit parce que le poste d'attente comprend des gains nets d'évaluation et des pertes sur les opérations (au comptant, à terme, de troc) non terminées à la clôture, au 31 décembre.
- 3513 Créances sur les entreprises associées publiques: Dans le système des flux financiers, le Fonds des changes constitue un sous-secteur distinct et est traité de la même façon qu'une entreprise publique fédérale. Par conséquent, un passif équivalent à l'actif total est imputé et indiqué comme étant dû au gouvernement fédéral. L'actif correspondant est indiqué comme étant une créance sur des entreprises associées publiques (catégorie 2513) dans le secteur X, Administration fédérale. Cette créance consiste dans des avances reçues de l'administration publique fédérale, des gains accumulés sur les placements (lesquels sont transférés au fonds du revenu consolidé de l'administration fédérale à la fin de l'année, ce qui réduit la créance) et des droits de tirage spéciaux alloués au Canada par le FMI (voir la note particulière sur les DTS).

#### SECTEUR V.3

## Les autorités monétaires: Autres

#### Champ d'observation

Ce sous-secteur comprend l'actif constitué des réserves officielles de liquidités internationales détenues par le Ministre des Finances. On peut noter que les opérations entre le FMI et le gouvernement canadien sont effectuées par l'intermédiaire du Ministre des Finances et qu'on les enregistre dans ce sous-secteur plutôt que dans le secteur X (Administration publique fédérale) afin de montrer le total des flux des réserves de liquidités internationales dans un seul secteur.

#### Sources

Les flux trimestriels et les encours de fin d'année sont calculés à partir de données non publiées fournies par la Banque du Canada.

#### Méthodes

- 2211 Avoirs officiels en or et en devises étrangères: Cette catégorie comprend les avoirs en dépôts et en valeurs mobilières libellées en dollars américains et en d'autres devises convertibles. Les avoirs du Ministre en monnaies étrangères comprennent des soldes à court terme et sont d'ordinaire minimes.
- Ponds monétaire international, compte général: Cette catégorie enregistre les changements trimestriels survenus dans les soldes positifs de la position nette du gouvernement canadien auprès du Fonds monétaire international, mais elle ne comprend pas les changements survenus dans les emprunts contractés auprès du FMI en vertu de l'Accord général d'emprunt et de l'Accord sur le mécanisme pétrolier, lesquels sont enregistrés dans le sous-secteur V.2 Fonds des changes. Les flux enregistrés dans cette catégorie quant au secteur V.1 représentent les changements survenus dans les ressources nettes fournies par le canada au FMI, à l'exclusion des prêts accordés en vertu de l'Accord général d'emprunt (AGE). Le solde net du Canada auprès du FMI, lorsqu'il est positif, représente la position de réserve de celui-ci au FMI, laquelle est égale à la quote-part du Canada plus les prêts non remboursés faits en vertu de l'AGE et moins les avoirs du FMI en dollars canadiens. Ce solde net est le montant en monnaies étrangères que le Canada a le droit de retirer du Fonds à vue aux fins de la balance des paiements.
- 3513 Engagements envers des entreprises publiques: Cette catégorie enregistre un passif imputé qui est équivalent au total des flux indiqué dans les catégories de l'actif. Dans le cadre des Comptes nationaux, les avoirs du Ministre des Finances en monnaies étrangères et la position nette du Canada auprès du FMI font partie du secteur de l'administration publique fédérale. Cependant, aux fins du Compte des flux financiers, ces réserves de liquidités internationales ont été regroupées dans un seul secteur. Par conséquent, un passif équivalent à l'actif total a été imputé comme étant dû au gouvernement canadien; La contrepartie de ce passif est indiquée comme créance sur des entreprises associées (catégorie 2513) dans le secteur de l'administration publique fédérale (X).

#### Les droits de tirage spéciaux (DTS): Leur traitement dans les comptes des flux financiers

Les DTS ont été créés par le FMI et alloués aux pays membres sur la base de leur quote-part dans le Fonds, en tant que moyen d'augmenter les liquidités internationales. En fait ils constituent un nouvel actif de réserve. Les DTS établis par le FMI peuvent augmenter le niveau de base de réserves de liquidités internationales de la même façon que le fait l'or récemment extrait. Certaines restrictions sont imposées par le FMI en ce qui concerne l'utilisation des DTS. On peut transférer ceux-ci pour répondre aux besoins de la balance des paiements et couvrir les pertes de réserve, mais on ne peut pas les utiliser uniquement pour modifier la composition des réserves. En outre, il existe des limites au montant des DTS qu'un pays est forcé d'accepter – au plus trois fois l'allocation initiale. En janvier 1970, on a alloué pour la première fois des DTS à la plupart des pays membres. D'autres allocations ont été effectuées en 1971, 1972, 1979, 1980 et 1981.

Il existe différents points de vue concernant le traitement statistique de l'allocation initiale des DTS. Les désaccords portent surtout sur deux questions: (1) l'allocation des DTS doit-elle être traitée comme une opération des flux financiers ou seulement comme un ajustement des encours des bilans, analogues à des gains en capital; (2) la création de cet élément d'actif exige-t-elle l'établissement d'un passif correspondant? Il a été décidé que l'élément en question serait traité comme une opération des flux en raison des aménagements institutionnels qui existent au Canada et de la désirabilité de mettre cet élément en évidence dans différents cadres comptables sociaux tels que les flux financiers et la balance des paiements.

Dans les comptes des flux financiers, les allocations de DTS sont enregistrées dans "Autres éléments du passif" (catégorie 3610), dans le secteur de l'administration publique fedérale (X); l'étément d'actif correspondant figure dans le secteur du reste du monde (XIII), dans la catégorie 2610 – Autres éléments de l'actif financier. L'étape suivante consiste à transférer le passif en DTS du secteur X au sous- secteur du fonds des changes (V.2). À cette fin, on doit enregistrer un élément d'actif consistant dans une créance sur une entreprise publique associée (2513), dans le secteur X; la contrepartie de cet élément de l'actif est un élément du passif enregistré dans la catégorie 3513, dans le sous-secteur V.2. L'écriture définitive et la seule qui porte expressément sur allocation des DTS (voir les catégories 2213 et 3213) est celle qui concerne l'élément de l'actif dans le Fonds des changes, dans les réserves officielles, et l'écriture correspondante dans le secteur du reste du monde, dans le passif, qu'on doit effectuer à cause des avoirs canadiens en réserves de liquidités internationales. Le traitement de l'allocation des DTS dans les comptes de la balance des paiements est le suivant: elle est enregistrée comme un élément de l'actif du Canada, dans les réserves officielles de liquidités internationales et l'écriture correspondante est faite dans un poste récemment établi qui n'est ni un flux de capital ordinaire ni une compensation directe dans les réserves officielles.

Ce traitement plutôt complexe est conforme à la façon dont l'administration publique fédérale a comptabilisé ce nouvel élément de l'actif (voir les *Comptes publics du Canada*, 31 mars 1970, volu me 1, page 7.4, postes 4 et 17(d), ainsi que les notes explicatives pertinentes, à la page 7.6) et découle de l'organisation des secteurs des flux financiers. L'écriture définitive (flux de l'actif dans le sous-secteur V.2 et la catégorie 2213 et flux du passif correspondant dans la catégorie 3213 et le secteur XIII) associée à ce traitement assure la continuité entre les comptes des flux financiers et ceux de la balance des paiements. Ces opérations sont résumées dans le tableau ci-dessous.

L'acquisition de droits de tirage spéciaux auprès d'autres pays ou du FMI et le transfert de droits semblables à d'autres pays ou au FMI sont traités comme des opérations internationales courantes. Les augmentations ou les diminutions de ce compte sont enregistrées dans la catégorie de l'actif 2213, dans le secteur V.2, et dans la catégorie du passif correspondante 3213, dans le secteur XIII.

#### ALLOCATION DES DROITS DE TIRAGE SPÉCIAUX TELS QUE MONTRÉS DANS LES COMPTES DES FLUX FINANCERS

Fonds des changes		Administration publique fédérale		Reste du monde		
V.2	P	A	P	А	XIII	
Droits de tirage spéciaux (2213)	Créances publiques (3513)	Créances publiques (2513)	Autre passifs (3610)	Autre actifs (2610)	Droits de tirage spéciaux (3213)	

# SECTEUR VI Banques et quasi-banques

Ce secteur comprend les banques à charte et d'autres institutions de dépôt, qu'on appelle souvent des quasibanques: Les banques d'épargne du Québec, les caisses populaires et caisses d'épargne et de crédit, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêts hypothécaires. Les autres institutions financières privées n'acceptent pas de dépôts et sont comprises dans le secteur VII ou VIII. Il existe deux institutions financières publiques qui acceptent les dépôts, à savoir les caisses d'épargne de l'Ontario et les succursales du Trésor de l'Alberta. Les activités de ces deux institutions sont enregistrées dans le secteur IX.2, Institutions financières publiques: Provinciales

# SECTEUR VI.1 Banques à charte

#### Domaine et sources

Ce secteur recouvre les opérations des banques canadiennes à charte en activité en vertu de la Loi sur les banques fédérale, modifiée pour la dernière fois en 1980. Les banques de l'annexe A et de l'annexe B et les filiales de banques étrangères, énumérées dans la *Gazette du Canada*, font partie du secteur VI.1.

Les CFF sont cohérents avec le reste du système de comptabilité nationale pour ce qui est de l'enregistrement des opérations intérieures (comptabilisées au Canada) des personnes economiques. Les activités des succursales et filiales étrangères des banques canadiennes (qui sont traitées comme des institutions non résidentes dans le SCCN) pour ce qui est des non-résidents ne se rapportent pas a ce programme et ne sont pas retracées dans le SCCN. Ainsi, un prêt consenti à une société américaine et comptabilisé auprès de la succursale ou de la filiale étrangère d'une banque canadienne en activite à New York ne serait pas enregistré dans les CFF ou dans la balance des paiements, mais ferait quand même partie des "opérations globales" des banques canadiennes à charte et figurerait dans les données consolidées globales publiées dans la Revue de la Banque du Canada. Ces opérations ne font pas partie de l'économie canadienne, si le prêt devait être inclus dans les CFF, il n'y aurait pas de passif de compensation retracé dans le système pour l'équilibre comptable. Dans cet exemple, les opérations sont de nature interne pour l'économie américaine.

L'activité économique extérieure aux frontières du Canada n'est appréhendée dans le SCCN que dans la mesure où elle fait intervenir les transactions entre les résidents canadiens et les non-résidents. Par conséquent, dans les CFF, les activités des succursales et filiales étrangères ne se traduisent qu'en termes de créances vis-à-vis le siège social au Canada.

Pour plus de renseignements sur le système de déclaration statistique mis au point en rapport avec les révisions à la Loi sur les banques de décembre 1980, le lecteur est prié de se reporter à l'article qui a paru dans le numéro de novembre 1981 de la Revue de la Banque du Canada sur le nouveau système de déclaration statistique des banques à charte.

#### Méthodes

Les révisions apportées à la Loi sur les banques tous les dix ans ou à peu près signifient que la base de déclaration subit des changements périodiquement. La révision de 1980 a amélioré la comptabilisation des données, les ont rendues plus exhaustives, ont ajouté des annexes supplémentaires plus complètes, tout en consolidant entièrement les activités des banques.

Les données étaient principalement fondées sur l'annexe M, qui retraçait les principales activités mondiales bancaires des banques. Les modifications étaient nécessaires afin de supprimer toutes les activités non pertinentes, c'est-à-dire non comptabilisées au Canada. Ces données ont été complétées par des renseignements communiqués par la Banque du Canada, étaient sur une base de comptabilisation au Canada et étaient principalement des postes de devises.

Entre 1980 et 1984, on a calculé les flux financiers trimestriels pour les catégories d'actif et de passif financiers comme la variation du niveau du poste au bilan correspondant tel qu'il a été déclaré à l'annexe J spéciale non consolidée et comptabilisée au Canada préparée pour Statistique Canada par les banques à charte. La variation des niveaux a été corrigée des fluctuations du change dans le cas des postes libellés en devises étrangères. Les tableaux à la fin de ce chapitre présentent la correspondance entre les catégories CFF et les postes de l'annexe J.

La nouvelle méthodologie, à compter du troisième trimestre de 1984, entraîne une rupture des séries parce que toutes les filiales des banques, classées auparavant dans les autres secteurs, ont été consolidées avec les banques. Le principal aspect de ce changement a été la suppression des filiales de prêts hypothécaires des banques du sous-sous-secteur VI.2.4. (Compagnie de prêts hypothécaires). Ces données entièrement consolidées sont sur une base de comptabilisation au Canada, ce qui signifie que les ajustements mentionnés plus haut ne sont plus nécessaires. Des annexes supplémentaires sur les titres, le passif-dépôts et les prêts non hypothécaires ont permis d'obtenir sensiblement plus de renseignements détaillés, ce qui a permis une plus grande utilisation des renseignements de contre- partie pour utilisation dans les autres secteurs.

À la suite de la mise en vigueur des déclarations entièrement consolidées des banques canadiennes à charte (à compter du troisième trimestre de 1984 --voir ci-dessus), la principale composante de ce secteur a été reclassée au secteur VI.1. Pour cette raison, le reste de l'univers a été ajouté au secteur VI.2.3, et les données de ce secteur ont été interrompues.

Postes en devises étrangères: L'équivalent en dollars canadiens d'un niveau fixé d'un élément d'actif ou de passif libellé en devises étrangères peut varier jusqu'à un ou deux pour cent d'une fin de trimestre à l'autre en raison des fluctuations du taux de change. Ainsi, la variation des niveaux (mesurés en dollars canadiens) peut être fortement influencée par les fluctuations de valeur plutôt que par les "flux vrais", c'est-à-dire les fluctuations du montant du poste libellé en devises étrangères.

Comptes réels: La source des données sur les catégories de l'épargne et de la formation de capital non financier dans les CFF (1100-1900) est la Division du produit national brut de Statistique Canada. À son tour, l'épargne nette (catégorie 1400) provient des états du revenu des banques à charte, qui sont sur la base des trimestres de l'exercice. La fin de l'exercice pour les banques, le 31 octobre, ne coïncide pas avec un calendrier civil, et pour cette raison, et d'autres encore, la catégorie 1900, prêt ou emprunt net, ne coïncide pas avec la catégorie 2000, investissement financier net, car cette dernière utilise les données du trimestre civil. L'épargne nette est égale fondamentalement au revenu net moins les provisions pour impôt sur le revenu et les dividendes versés et comprend les provisions générales pour les pertes sur prêts, mais non les provisions précises pour les pertes pour des prêts et des amortissements pour lesquels aucune provision précise pour perte n'a été établie. Dans le SCCN, les pertes sur les prêts personnels sont traités sur le plan des concepts comme un transfert courant des banques au secteur des particuliers, mais au moment de la rédaction de ce document, aucune inscription explicite n'était faite pour des transferts semblables au sein du secteur des sociétés et des entreprises commerciales publiques des CRD.

Les provisions pour consommation de capital sont estimées par la Division desrevenus et dépenses à partir des estimations propres de Statistique Canada du stock de capital et des taux d'amortissement économiques. La formation brute de capital fixe (1600) est estimée à partir des données recueillies lors de l'enquête sur les intentions d'investissements privés et publics au Canada effectuée par la Division de la science, technologie et stock de capital de Statistique Canada. Les banques ne déclarent aucune valeur pour les stocks dans leur bilan, et pour cette raison la catégorie CFF de la valeur de la variation matérielle des stocks (1700) est toujours nulle.

Divergence: En raison, entre autres, des différences de période (trimestre financier et trimestre civil), des différences dans les sources de données (investissements privés et publics au Canada et bilan pour les immobilisations) et des différences conceptuelles dans le traitement des pertes sur prèts, une divergence (categorie 4000) est introduite dans les CFF pour le secteur des banques à charte.

Acceptations bancaires: Les acceptations bancaires sont des instruments de dette à court terme émis à escompte et garantis par la banque de l'acheteur moyennant un droit. La société qui est l'émetteur original enregistre ces acceptations du côté du passif, et elles figurent ensuite sous la catégorie 3350 (effet des sociétés de financement et autres effets à court terme) dans les CFF. La banque qui garantit l'acceptation ne l'achète pas habituellement comme un élément d'actif, celui-ci est plutôt vendu sur le marché monétaire, habituellement à une autre société qui le déclare comme un élément d'actif dans son bilan (catégorie 2350 dans les CFF). La caractéristique inhabituelle des acceptations bancaires est que chaque banque à charte enregistre, à la fois comme un élément d'actif et comme un élément de passif, la valeur totale des acceptations bancaires qu'elle a garanties. Ces inscriptions sont éliminées de chaque côté du bilan dans les données CFF. Chaque banque à charte enregistre également la valeur des acceptations détenues comme placements, mais garanties par d'autres banques comme des dépôts (actif). Là encore, ce montant est transfèré à la catégorie 2350 dans les CFF.

Valeur amortie: Les banques à charte déclarent les bons du Trésor, les obligations et autres titres de dette achetés à escompte ou à prime à la valeur amortie. Un bon du Trésor de 52 semaines, par exemple, avec une valeur à l'échéance de 100 peut être acheté à 89 pour donner 12.36% sur 52 semaines. Après 26 semaines (par exemple), la banque à l'autorisation d'évaluer l'actif d'une des deux façons suivantes: l'amortissement linéaire, qui va donner une valeur de 89 + (26/52)(100-89) = 94.50, ou l'amortissement du rendement, qui va donner la valeur suivante 89 (1.1236)<sup>26/52</sup> = 94.34. Comme il n'y a aucun moyen d'identifier avec précision les montants réels d'achats ou de ventes de ces instruments, les variations du bilan sont traitées comme des flux. Pour les bilans, on utilise la valeur au pair (Tableau G4 de la R.B.C.). La valeur des comptes du bilan national n'est pas identique à celle de la R.B.C. pour les années 1981-1983, parce-que les données de la R.B.C. ont été consolidées en 1981 et que celles des comptes du bilan national l'ont été en 1988.

CONFIGENTIAL OCCUMENT when completed CONFIGENTIEL une fois rempli

Business Finance Division — Division des finances des entreprises
Financial Institutions Section — Section des Institutions financières

# QUARTERLY SURVEY — ENQUÊTE TRIMESTRIELLE FINANCIAL STATEMENTS — ÉTATS FINANCIERS CHARTERED BANKS — BANQUES À CHARTE

VI.1

Collected and tabulated under authority of the Statistics Act, Chapter 15, Statutes of Canada 1970-71-72. Under this Act, the contents of this report are treated as confidential and disclosed only to persons sworn to secrecy under Section 6 of the Act.

Renseignements collectés et totalisés en vertu de la Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada 1970-71-72. En vertu de la Loi, les renseignements fournis ici sont considérés canfidentiels et ne sont divulgués qu'aux personnes ayant prété serment en vertu de l'article 6 de la Loi.

Date	Company Official to contact regarding this Responsable de la compagnie à contacter à écrire en lettres moulées?		Position — Poste	Telephone Number — N <sup>o</sup> de téléphone
	FOR STATISTICS CAN	ADA USE ONLY – RÉSERVÉ À S	STATISTIQUE CANADA	
Rec'd -	Posted — Posté Pre-edited — Pré-vérifié	Edited — Vérifié	Edit checked — Vérifié controlé	



Business Finance Division
Division des finances des entreprises

Return No. N <sup>o</sup> de relevé					
IGB	M	4			

Due within 45 days of end of CALENDAR QUARTER Prière de renvoyer un exemplaire dans les 45 jours suivant la fin du TRIMESTRE CIVIL

## CONSOLIDATED RETURN OF ASSETS AND LIABILITIES RELEVÉ CONSOLIDÉ DE L'ACTIF ET DU PASSIF BOOKED-IN-CANADA

COMPTABILISÉS AU CANADA

NAME OF BANK NOM DE LA BANQUE	0001
AS AT	
AU 19	(IN THOUSANDS OF DOLLARS)

	AS	SETS	ACTIF			IGN CURRENCY IES ÉTRANGERES			TOTAL
1 GOLD COIN AND GDLD AND SILVER BULLION PIECES DOR ET LINGOTS DOR ET D'ARGENT					100 t		_	2301	2610
2 OTHER COIN AUTRES PIECES DE MONNAIE					2001	2313	-	2002	2311
BANK NOTES BILLETS DE BANQUE				_	1005	2313	06	2303	2311
DEPOSITS WITH BAN DEPOTS A LA BANGE	IK OF CANADI JE OU CANAD	A A		_	2305	2313	-	1172	2311
DEPOSITS WITH OTHER BANKS	(a) OPERA	TING BALANCES S D'OPERATIONS COURANTE	s	_	2006	2313	-	2007	2311
DEPÔTS A D AUTRES BANQUES		BALANCES S SOLDES	1 1 1 1 1 1 2 2	-	2016	2313	-	2017	2311
CHEQUES AND OTH CHÉQUES ET AUTRI	ER ITEMS IN 1 ES EFFETS EN	TRANSIT - NET TRANSIT - VALEUR NETTE	18 mg	02	2261	(3313)	-	2262	(3311)
SECURITIES ISSI GUARANTEED BY	JED OR	(a) TREASURY BILLS BONS OU TRESOR		-	2307		_	1011	2340
AT AMORTIZED TITRES EMIS	VALUE		URING WITHIN THREE YEARS ANCE DANS LES TROIS ANS	-	1013		07	1012	2421
GARANTIS PA CANADA, VAL AMORTIE	EUR	(c) OTHER SECURITIES AUTRES TITRES		-	1016		-	1015	2421
SECURITIES ISSUED OR GUARANTEED BY PROVINCES AT AMORTIZED VALUE     TITHES EMIS OU GARANTIS PAR DES PROVINCES, VALEUR AMORTIE				-	1019		-	1018	2422
9 SECURITIES ISSUED OR GUARANTEED BY MUNICIPAL OR SCHOOL CORPORATIONS IN CANADA AT AMORTIZED VALUE TITRES EMIS OU GARANTIS PAR DES CORPS MUNICIPALX OU SCOLAIRES AU CANADA VAL AMORTIE				-	1022		-	1021	2423
OTHER SECURITIES	(a) SHARE			03	2031		-	2032	2520
AUTRES	(b) OTHER, AT AMORTIZED VALUE AUTRES TITRES, VALEUR AMORTIE			-	2036		-	2037	2424
SECURITIES OF ASSOCIATED	ACTIONS COMPTABILISEES A LA VALEUR DE CONSOLIDATION		ETHOD LEUR DE CONSOLIDATION	-	2041		08	2042	2512
CORPORATIONS TITRES DE SO- CIETES ASSOCIÉES;	Ibi OTHER	IDI OTHER, AT AMDRIIZED VALUE AUTRES TITRES, VALEUR AMORTIE					-	2052	2512
2 IN DAY CALL AND SHORT TO INVES AU JOUR LE JOUR, A VUE ET A C COURTIERS EN VALEURS MOBIL		IR LE JOUR. A VUE ET A COUR	NT DEALERS AND BROKERS, SECURED IT TERME A DES NEGOCIANTS OU ES, GARANTIS	-	1032			2310	2331
	(b) TO BAN A DES E	D) TO BANKS A DES BANQUES		_	2056		-	2057	2331
LOANS LESS PROVISION	(c) TO PRO AUX PR	c) TO PROVINCES AUX PROVINCES		04	2312		_	2313	2331
FOR LOSSES PRÉTS, MOINS	(d) TO MUN A DES C	HICIPAL OR SCHOOL CORPOR CORPS MUNICIPAUX DU SCOL	ATIONS IN CANADA AIRES AU CANADA	-	2316	250	-	2317	2331
PROVISIONS POUR PERTES	(e) TOASS A DES S	OCIATED CORPORATIONS SOCIETES ASSOCIEES		-	2061		09	2062	2512
	(f) LEASE F	RECEIVABLES CES AU TITRE DE BAUX FINAN	CIERS	-	2066		-	2067	2331
	IgI TO OTH A D AUT	ERS TRES EMPRUNTEURS		-	2320		-	2321	2331
MORTGAGES LESS PROVISION		(i) ISSUED UNDER THE M ASSUREES SOUS LE	NATIONAL HOUSING ACT REGIME DE LA LOI NATIONALE SUR L'HABIT	_	2322		-	1030	2410
FOR LOSSES HYPOTHEQUES MOINS	SUR IMMEUBLES RESIDENTIEL	S (H) CONVENTIONAL ORDINAIRES		05	2324		-	2325	2410
PROVISIONS POUR PERTES	VISIONS		TIELS	-	2116		-	2117	2410
CUSTOMERS'LIABII ENGAGEMENTS DE	LITY UNGER A CLIENTS AU T	CCEPTANCES TITRE D ACCEPTATIONS		-	2326		10	2327	
LAND, BUILDINGS A TERRAINS, CONSTR	NO EQUIPMEN RUCTION ET E	NT LESS ACCUMULATED DEPI QUIPEMENT MOINS AMORTIS	RECIATION SEMENT ACCUMULE					1037	
OTHER ASSETS AUTRES ELEMENTS	DACTIF			-	1043		-	1042	2610
			TOTAL ASSETS TOTAL DE L'ACTIF		0005		-	1045	
			OF WHICH ACCRUED INTEREST		0006			2250	

RETURN NO N° DE RELEVE		BANK CODE BANQUE	4/C	AS AT (DATE) AU (DATE)			
IGB	M, 4						

	LI	ABILITIES	PASSIF		MONNAI	GN CURRENCY ES ETRANGERES			TOTAL
(a) CANADA AU CANADA					2126	3313	-	2127	3311
	ABLE ON DEMAND	(b) PROVINCES	S NCES	_	2131	3313	-	2132	3311
	TO	(c) BANKS A DES BANK	QUES	-	2136	3313	-	2137	3311
DEPÔTS PAY	ABLES A VUE	(d) INDIVIDUAL A DES PAR	S TICULIERS	-	2332	3313	-	2333	3311
(e) OTHE			SDEPOSANTS	-	2141	3313	-	2142	3311
2	(a) CANADA AU CANADA			-	2171	3313	16	2172	3311
DEPOSITS PAYABLE	IDI PROVINCES			12	2174	3313	_	2175	3311
AFTER NOTICE	(c) BANKS A DES BANQUES			-	2177	3313	_	2178	3311
DEPÓTS PAYABLES	(d) INDIVIDUALS	(I) CHEQUABL TRANSFER	E ABLES PAR CHEQUE	-	2180	3313	_	2181	3311
PREAVIS	A DES PARTICULIERS	(a) NON-CHEO	UABLE SFERABLES PAR CHEQUE	-	2183	3313	_	2184	3311
	(e) OTHERS AUTRES			_	2186	3313	_	2187	3311
3		(a) CANADA AU CANADA	4	-	2193_	3313	17	2194	3311
	PAYABLE ON A D DATE TO	(b) PROVINCE AUX PROVI	S NCES	13	2196	3313	-	2197	3311
		(c) BANKS A DES BANK	DUES	-	2201	3313	_	2202	3311
	YABLES A TERMES FIXES	(d) INDIVIDUAL A DES PAR	LS TICULIERS	_	2335	3313	-	2336	3311
		(e) OTHERS		-	2338	3313	-	2339	3311
4 CHEQUES AND DTHER ITEMS IN TRANSIT - NET CHEQUES ET AUTRES EFFETS EN TRANSIT - VALEUR NETTE				-	2266	3313	_	2267	3311
5 ADVANCES FROM BANK OF CANADA AVANCES DE LA BANQUE DU CANADA				-	2342		18.	1059	3332
6 ACCEPTANCES ACCEPTATIONS				14	2344		-	2345	
7 LIABILITIES DE SUBSIDIARIES (a) SECURED GARANTIS			-	2206		-	2207	3424	
ENGAGEMENTS D AUTRES QUE DES	E FILIALES	(b) UNSECURE	D NT:S	-	2208		-	2209	3424
8 OTHER LIABILITIE AUTRES ELEMEN	S TS DE PASSIF			-	1060			1061	3610
9 MINORITY INTERE PARTICIPATION M	STS IN SUBSIDIARIES INORITAIRE DANS LES F	ILIALES		-	2211	-	-	2212	3520
	ES ISSUED AND OUTSTA			_	1062		19	1065	3424
	OPRIATIONS NTINGENCIES	(a) TAX ALLOW ADMISSIBLE	ABLE APPROPRIATIONS ES AUX DEDUCTIONS D'IMPOT					2351	3520
PROVI	SIONS POUR NTUALITES	(b) TAX PAID APPROPRIATIONS LIBEREES DE L'IMPÔT						2353	3520
2	(a) CAPITAL STOCK ISSUED AND FULLY PAID	(i) PREFERRE PRIVILEGIE	D ES					2355	3520
SHARE HOLDERS EQUITY	ACTIONS DE CAPITAL EMISES ET LIBEREES ENTIÈREMENT	(ii) COMMON ORDINAIRE	s					2357	3520
AVOIR DES	(b) CONTRIBUTED SURPLUS D APPO	JAPLUS PAT						2215	3520
ACTIONNAIRES	(C) GENERAL RESER RESERVE GENER	VE IALE	11				20	2220	3520
	(d) RETAINED EARNI BENEFICES NON	NGS REPARTIS					_	2225	3520
			TOTAL LIABILITIES TOTAL OU PASSIF		0007		-	2230	
SUPPLEMENTAR QUESTION SUPP	RY QUESTION		OF WHICH ACCRUED INTEREST DON'T INTERETS COURUS		0008			2255	
Dividends declare	d during the quarter és au cours du trime	stre	CHIFFRE DE CONTROLE	15			_		
Cash dividen Dividendes e	d						C	0009	
Stock divider Dividendes e							(	0010	

Business Finance Division Division des finances des entreprises

Reti Nº d	urn N le reli		Due within 60 days of end of CALENDAR QUARTER
IGB	В	2	Prière de renvoyer un exemplaire dans les 60 jours sulvent le fin du TRIMESTRE CIVIL

## RETURN OF SECURITIES BOOKED-IN-CANADA CLASSIFIED BY INSTITUTIONAL SECTOR RELEVÉ DES TITRES COMPTABILISÉS AU CANADA PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR

				(IN THOU	ISANDS OF DOLLARS EN MIL	LIERS	DE DOLLARS)			
5	SECUF	RITIES		TITRES			FOREIGN CURI MONNAIES ETRA	RENCY		TOTAL
	ISSUE	D DFIGUA	RANTEED	(1) SHORT-TERM A COURT TERME		01	2598	_	2670	2350
		INCIAL GO	OVERNMENTS	(a) LONG-TERM ALONG TERME		-	2600	_	2672	2422
		ILES PRO		TOTAL AS PERITEM BONS TOTAL SELONLE POSTEB		-	1019	_	1018	
	ISSUED	OR GUARA	NTEEDBYA	(i) SHORT-TERM A COURT-TERME		_	2602	08	2674	2350
		IN CANAL	CORPORATION DA AR DES CORPS	(ii) LONG-TERM A LONG TERME		-	2604	_	2676	2423
	MUNICI	AU CANA	SCOLAIRES	TOTAL AS PERITEM 9 ON S	SCHEDULE J	_	1022		1021	
	1)	A	a)		i) SHORT-TERM	02	2606		2678	2350
				EPOSIT-TAKING INSTITUTIONS	A COURT TERME	_	2608		2680	2424
				INSTITUTIONS	ALONG TERME	-	2610		2682	2520
	BES-	FINAN-	bl	DE DEPÓT	) SHORT-TERM	-		09		
	IDENT	INSTI-	0	OTHER PRIVATE	A COURT TERME	-	2612	03	2683	2350
	RES- IDENT IS. SUERS TUTK FINANCIEF  B  NOTE FINANCIEF  EMET- TEURS- DENTS SOX TE NOTE NOTE NOTE NOTE NOTE NOTE NOTE N	10110113		RES INSTITUTIONS	A LONG TERME	+-	2614			2424
			CI	PRIVEES	ACTIONS  i) SHORT-TERM	-	2616	_	2686	2520
			**	FEDERAL	A COURT TERME	03			2688	2350
			PUBLIC	FEDERALES	A LONG TERME	-	2620	_	2690	2424
		INSTI- TUTIONS			III) SHARES ACTIONS		2622		2692	
		FINAN- CIERES	INSTITUTION	ANO	a COURT TERM	-	2624	10	2694	2350
			PUBLIQUES	MUNICIPAL PROVINCIALES ET	(I) LONG-TERM A LONG TERME	-	2626		2696	2422
20012000				MUNICIPALES	ACTIONS	-	2628		2698	
		В	8)	TE COORDON TIONE	A COURT TERME	04	2630		2700	2350
		NON-		TE CORPORATIONS CIETES PRIVEES	ii) LONG-TERM A LONG TERME	_	2632	_	2702	2424
		FINAN- CIAL			III) SHARES ACTIONS	_	2634	_	2704	2520
		CORPO- PATIONS	b)	1	3 SHORT-TERM A COURT TERME	-	2636	11	2706	2350
			PUBLIC	FEDERAL	H) LONG-TERM A LONG TERME	_	2638	_	2708	2421
	EMET- TEURS		CORPORATIO	DNS	III) SHARES ACTIONS	-	2640		2710	
	RESI-		SOCIETES	2 PROVINCIAL	) SHORT-TERM A COURT TERME	05	2642		2712	2350
		SOCIE: TES	PUBLIQUES	With the sec	I) LONG-TERM A LONG TERME	-	2644	_	2714	2422
		NON FINAN-		PROVINCIALES ET MUNICIPALES	III SHARES ACTIONS	_	2646	_	2716	17.07
		CIERES	C) PERSO	INS. UNINCORPORATED	) SHORT-TERM	-	2648	12	2718	
			BUSINES PR(	SSES AND PRIVATE NON- DEIT INSTITUTIONS **	a COURT TERME	-	2650	1 400	2720	2424
			CONSTI	TUEES EN SOCIETES ET IONS PRIVEES A BUT NON	A LONG TERME	+	2652		2722	2424
	4)		n SHORT-TERI	LUCRATIF*	ACTIONS	00			2724	2520
	RE	NON- SIDENT	II) LONG-TERM	AME		06				2530
	1\$3	TTEURS	A LONG TER	ME		-	2656		2726	2530
	ETR	ANGERS	ACTIONS			-	2658	_	2728	2530
			RITEM 10 OF SCME ILE POSTE 10 DE L		$\Diamond$	-	2660	13	2730	
0	F WHICH I	AX-	d TERM-PREFE ACTIONS PR	ERRED SHARES SYLEGIEES A TERME		-	2662	_	2732	Dist
ŧС	MPT SECULUDED IN 170 (3) AB	TEMS	INCOME DEB	ENTURES S AINTERÉT CONDITIONNEL		_	2664	_	2734	
A	TO (3) AB ONT TITE EGIME FIS	CAL	III) SMALL BUSH		ES ENTREPRISES	07	2666	_	2736	
AU	X POSTES CI-DESSU	1.A.3	IVI OTHER AUTRES			_	2668	_	2738	
-			7.571160		CHECK TOTAL					

SIGNATURE

NAME NOM (1)

DATE

INCLUDE RELIGIOUS, HEALTH AND EDUCATIONAL INSTITUTIONS.
 ORGANISMES RELIGIEUX, ÉTABLISSEMENTS DE SANTE ET D'ENSEIGNEMENT.

RETURN OF NON-MORTGAGE LOAN ASSETS BOOKED-IN-CANADA CLASSIFIED BY INSTITUTIONAL SECTOR RELEVÉ DES PRÊTS NON HYPOTHÉCAIRES COMPTABILISÉS AU CANADA PAR CATÉGORIE D'EMPRUNTEUR

	urn N le rele		Due within 60 days of end of CALENDAR QUARTER
IGB	A	2	Prière de renvoyer un exemplaire dans les 60 jours suivant la fin du TAIMESTRE CIVIL
0001			

Business Finance Division Division des finances des entreprises

	NAME OF BANK	NOM DE LA BANQUE	
AS AT			
AU			19

			NON-MORTGAGE LOAN	ASSETS PRÉTS NON HYPOTHÉCAIRES			FOREIGN CURRENCY ONNAIES ETRANGÉRES			TOTAL
LOAN TO CANADIAN	(i) LOANS TO	a) CANADA SAVIN OBLIGATIONS I	IGS BONDS CURRENT ISSUE D'EPARGNE DU CANADA (EMISSION	IS DE L'ANNEE)	0	1 40	00		4066	2331
INDIVIDUALS	PURCHASE (OR CARRY) SECURITIES POUR LE	b) USED FOR TAX REGIMES FISC	SHELTERED PLANS (RRSP'S, ETC ALEMENT AVANTAGEUX (REER, ET	) C)		- 40	03	05	4069	2331
NON-BUSINESS PURPOSES	FINANCEMENT DE TITRES		STOCKS AND BONDS BLIGATIONS NEGOCIABLES		-	- 40	06	-	4072	2331
7 Ord GGES	(II) LOANS TO PURCHASE	a) PRIVATE PASSI VEHICULES DE			-	- 40	09	_	4075	2321
PRETS	CONSUMER GOODS, SERVICES AND OTHER PERSONAL	b) MOBILE HOMES MAISONS MOBI			-	- 40	12	_	4078	2331
NON COMMERCIAUX	EXPENDITURES POUR L'ACHAT DE		OF RESIDENTIAL PROPERTY RESIDENTIELLES		-	- 40	15	-	4081	2331
A DES PARTICULIERS	MATION ET DE SERVICES ET D'AUTRES			ONAL LOANS, NOT ELSEWHERE SPECIFIED S PRÉTS PERSONNELS NON COMPRIS AILLEURS	0	2 40	18	-	4084	2321
	DEPENSES PERSONNELLES	e) CREDIT CARDS CARTES DE CR			-	- 40	21	OE	4089	2321
	0	a) PUBLIC PUBLIQUES			-	- 40	24	-	4093	093 2331
	FINANCIAL	b)	i) CHARTERED BANKS BANQUES A CHARTE		-	- 40	27	-	4096	2331
LOANS TO OTHER	INSTITUTIONS		OTHER DEPOSIT-TAKING AUTRES INSTITUTIONS (		-	40	30	_	4099	2331
CANADIANS		PRIVATE	INSURANCE COMPANIES COMPAGNIES D ASSURA	AND PENSION FUNDS NCE ET CAISSES DE RETRAITE	-	- 40	33	1-	4100	2331
		PRIVEES		IAL INSTITUTIONS (EXCLUDING INVESTMENT DEALERS) INANCIERES PRIVÉES (NEGOCIANTS EN VALEURS EXCLUS)	0	3 40	36	-	4103	2331
	INSTITUTIONS FINANCIERES		INVESTMENT .	a) DAY LOANS PRETS AU JOUR LE JOUR	-	- 40	39	07	4106	2331
	T WOUND ENES		NEGOTIANTS	b) SPECIAL CALL LOANS PRETS À VUE SPECIAUX	-	_ 40	42	_	4109	2331
PRÉTS A			ET COURTIERS EN VALEURS	c) OTHER CALL AND SHORT TERMLOANS AUTRES PRETS A VUE OU A COURT TERME	-	- 40	45	_	4112	2331
D'AUTRES CANADIENS	п)	a)		N-FINANCIAL PRIVATE BUSINESSES NTREPRISES PRIVÉES NON-FINANCIÈRES	-	- 40	48	-	4115	2331
	NON-FINANCIAL CORPORATIONS AND UNINCORPORATED BUSINESSES	PRIVATE BUSINESSES			*		*			

SOCIETES
NON FINANCIERES
ET
ENTREPRISES NON
CONSTITUEES EN
SOCIETES

ENTREPRISES PRIVEES

RETURN NO	BANK CODE BANQUE	N/C	-	S AT IDAT	
IGB A, 2			Y A	M M	D J

		NON-MORTGAGE LOA	N ASSETS PRÊTS NON HYPOTHÉCAIRES			FOREIGN CURRENCY MONNAIES ETRANGERES			TOTAL
	ii) NON-FINANCIAL CORPORATIONS AND UNINCORPORATED BUSINESSES (CONTD)	GOVERNMENT ENTERPRISES	i) FEDERAL FEDERALES		18	4291	2	4343	2331
LOANS TO OTHER	SOCIETES NON FINANCIÉRES ET ENTRÉPRISES NON CONSTITUEES EN SOCIÉTES (SUITE)	ENTREPRISES PUBLIQUES	PROVINCIAL AND MUNICIPAL     PROVINCIALES ET MUNICIPALES		-	4294	_	4347	2331
(CONFD) PRÉTS A	PRIVATE NON-PROFIT INSTITUTIONS, RELIGIOUS II     INSTITUTIONS PRIVEES A BUT NON-LUCRATIF, OPC.	NSTITUTIONS, HEALTH INSTITUTIONS RELIGIEUX, ÉTABLIS	TTONS AND EDUCATIONAL INSTITUTIONS ISEMENTS DE SANTE ET D'ENSEIGNEMENT		-	4297	-	4350	2331
D'AUTRES CANADIENS	IN) GOVERNMENT ADMINISTRATIONS PUBLIQUES	a) FEDERAL FEDERALES			_	4300	-	4353	2331
(SUITE)	ACIDINAL PROPERTY OF THE PROPE	b) PROVINCIAL AND MU PROVINCIALES ET M			_	4303	-	4356	2331
LOANSTO	BANKS	a) OFFICIAL MONETARY INSTITUTIONS MONE	INSTITUTIONS TAIRES OFFICIELLES		-	4306	-	4359	2331
NON-RESIDENTS PRETS A DES	BANQUES	b) OTHER BANKS AUTRES BANQUES			19	4309	22	4362	2331
NON RESIDENTS	ii) OTHER AUTRES	Laurent			_	4310	-	4365	2331
LOANST	O ASSOCIATED CORPORATIONS	i) RESIDENT ASSOCIA CANADIENNES	TED CORPORATIONS		_	4313	-	4368	2512
PRÉT	S A DES SOCIETES ASSOCIEES	NON-RESIDENT ASS ETRANGERES	DCIATED CORPORATIONS		-	4316	_	4371	2512
	SE FINANCING RECEIVABLES	I) RESIDENTS	Targette and the state of the second of the		_	4319	-	4374	2331
CREANCE	S AU TITRE DE BAUX FINANCIERS	H) NON RESIDENTS			-	4322	-	4377	2331
	ACTORED RECEIVABLES	i) RESIDENTS RESIDENTS			20	4325	23	4380	2331
CR	EANCES AFFACTUREES	") NON-RESIDENTS			-	4328	_	4383	2331
			TOTAL	<b>→</b>		4331	-	4386	
			LESS RELATED SPECIFIC PROVISION FOR LOSSES MOINS PROVISIONS SPECIFIQUES POUR PERTES	-	_	4334	-	4389	
			TOTAL AS PER ASSET 12 ON SCHEDULE "J" TOTAL D'APRES POSTE 17 DE L'ACTIF A L'ANNEXE "J"	<b>→</b>		4337	-	4392	
			CHECK TOTAL CHIFFRE DE CONTROLE	-	_		1		

Business Finance Division Division des finances des entreprises

# QUARTERLY RETURN OF DEPOSIT LIABILITIES BOOKED-IN-CANADA CLASSIFIED BY INSTITUTIONAL SECTOR RELEVÉ TRIMESTRIEL DU PASSIF — DÉPÔTS COMPTABILISÉS AU CANADA PAR CATÉGORIE DE DÉPOSANT

AS AT AU I9 IN THOUSANDS OF DOLLARS EN MILLIERS DE DOLLARS

Reti Nº d	urn N le rel		Due within 60 days of end of CALENDAR QUARTER
IGB	С	2	Prière de renvoyer un exemplaire dans les 60 jours suivant la fin du TRIMESTRE CIVIL
0001	Т		

	DEPOSIT LIABI	LITIES	PASSIF — DEPÓTS	-			PAVAE	BLE IP				AS CANADIENS	
	DEI OON EINDI	ETTIES	FASSIF — DEFOTS			ON DEMAND			AFTER TERM OR NOTICE			OU A PREAVIS	SUB-TOTAL
						A VUE		TRA	CHEQUABLE INSFERABLES PAR CHEQUE	h	ON TRAN	ION-CHEQUABLE ISFERABLES PAR CHEQUE	TOTAL PARTIE
	a) FEDERAL FEDERAL			01	21	25	05	2	145	09	2170		
GOVERNMENT GOUVERNEMENTS	b) PROVINCIAL PROVINCIAUX				21	30	-	21	150	_	2168		
	c) MUNICIPAL MUNICIPAUX				21	33	_	21	148	-	2156		
	A	a) CHARTERED BANKS BANQUES A CHARTE			31	02	-	3	180	_	3248		
	FINANCIAL	DI OTHER DEPOSIT TAKING INSTITU AUTRES INSTITUTIONS DE DEPO		_	30	61	_	3 :	134	-	3200		
	INSTITUTIONS	c) INSURANCE COMPANIES AND PER COMPAGNIES D'ASSURANCE ET (	NSION FUNOS CAISSES DE RETRAITE	_	30	64	-	3	137	_	3205		
CANADIANS		d) OTHER FINANCIAL INSTITUTIONS	INVESTMENT DEALERS     NEGOTIANTS EN VALEURS	02	30	67	06	3	140	10	3208		
	INSTITUTIONS	AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES	a) OTHER AUTRES	_	30	70	-	3	143	-	3211		
	FINANCIERES	PUBLIC FINANCIAL INSTITUTIONS	i) FEDERAL FEDERALES		30	73	_	3	146	1-	3214		
		INSTITUTIONS FINANCIÈRES PUBLIQUES	PROVINCIAL AND MUNICIPAL     PROVINCIALES ET MUNICIPALES	_	30	76	_	3	149	1-	3217		
	B NON-FINANCIAL	a) NON-FINANCIAL PRIVATE CORPO GOCIETES PRIVEES NON FINANCI		_	30	79	_	3	152	-	3220		
AUTRES	CORPORATIONS SOCIETES	NON-FINANCIAL GOVERNMENT ENTERPRISES	) FEDERAL FEDERALES		30	82	_	3	155	-	3223		
CANADIENS	NON FINANCIERES	ENTREPRISES PUBLIQUES NON FINANCIERES	II) PROVINCIAL AND MUNICIPAL PROVINCIALES ET MUNICIPALES	03	30	85	07	3	158	11	322		
	C PERSONS.	a)	(I RRSP REER	_	30	88	_	3	161	-	322		
	UNINCORPORATED BUSINESSES AND PRIVATE NON-PROFIT	PERSONS	#) RMOSP REEL		30	91	-	31	164	1-	323		
	INSTITUTIONS PARTICULIERS ENTREPRISES NON	PARTICULIERS	OTHER TAX SHELTERED DEPOSITS     AUTRES DEPÓTS A RÉGIME FISCAL AVANTAGEUX		30	94	-	31	167	1-	323		
	CONSTITUEES EN SOCIETES ET INSTI-	PARTICULATIO	(v) OTHER AUTRES	_	30	97	_	3	170	_	3231		
	TUTIONS PRIVEES A BUT NON LUCRATIF	DI UNINCORPORATED BUSINESSES ENTREPRISES NON CONSTITUE	S AND PRIVATE NON-PROFIT INSTITUTIONS ES EN SOCIETES ET INSTITUTIONS PRIVÉES A BUT NON LUCRATIF		31	00	_	3	173	-	324		
	8ANKS	II OFFICIAL MONETARY INSTITUTE INSTITUTIONS MONETAIRES OF		04	31	03	08	31	176	12	324		
NON RESIDENTS	BANQUES	") OTHER BANKS AUTRES BANQUES			3 1	10		3	179	-	324	7	
	b) OTHER NON RESIDENTS AUTRES NON-RESIDENT				3 1	13	_	3	182	-	3250		
OTHER	BILLETS AU PORTEUR	S			31	16	_	3	185	_	325	3	
AUTHES	b) OTHER NEGOTIABLE FIX AUTRES BILLETS NEGOT	ED TERM NOTES TABLES A TERME FIXE		_	31	19		3	188	-	325	5	
4800-149			CHECK TOTAL CHIFFRE DE CONTROLE	-						_			PAGE

	RN NO RELEVÉ	BANK CODE BANQUE	N/C		S AT (DATE	
IGB	C 2			YA	M M	DJ

						PAYABLE IN CANADIAN	DOLLARS	DEPO	OTS EN DOLLARS CANADIE	NS.		
	DEPOSII	LIABILITIES	PASSIF — DEPÓTS	FROM PAGE 1 TOTAL PARTIEL DE LA PAGE 1		PRE-ENCASHABLE ENCASSABLES AVANT TERME		NON I	E PRE-ENCASHABLE SSABLES AVANT TERME			TOTAL
	a) FEDERAL FEDERAL				13	3259	17	3327		21	3396	3311
GOVERNMENT	b) PROVINCIAL PROVINCIAUX	H				3262		3330		-	3399	3311
OUVERNEMENTS	c) MUNICIPAL MUNICIPAUX					3265		3333		-	3402	3311
	۸	a) CHARTERED BANKS BANQUES A CHARTE				3268		3336		-	3405	3311
		b) OTHER DEPOSIT-TAKING INSTITUTIONS DE DEPÔ				3271		3339		-	3408	3311
	FINANCIAL	c) INSURANCE COMPANIES AND PE COMPAGNIES D'ASSURANCE ET	NSION FUNDS CAISSES DE RETRAITE		-	3274		3342		-	3410	3311
	INSTITUTIONS	d) OTHER FINANCIAL INSTITUTIONS	i) INVESTMENT DEALERS NEGOTIANTS EN VALEURS		14	3276	18	3345		22	3413	3311
CANADIANS	INSTITUTIONS FINANCIERES	AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES	a) OTHER AUTRES			3279	-	3348		-	3416	3311
		PUBLIC FINANCIAL INSTITUTIONS	i) FEDERAL FEDERALES		-	3282	_	3351		-	3419	3311
		INSTITUTIONS FINANCIERES PUBLIQUES	PROVINCIAL AND MUNICIPAL     PROVINCIALES ET MUNICIPALES		-	3285	_	3354		-	3422	3311
	8 NON-FINANCIAL	a) NON-FINANCIAL PRIVATE CORPO SOCIETES PRIVEES NON FINANC	RATIONS IERES			3288	_	3357		-	3425	3311
	CORPORATIONS	NON-FINANCIAL GOVERNMENT ENTERPRISES	I) FEDERAL FEDERALES			3291		3360		-	3428	3311
	SOCIETES NON FINANCIERES	ENTREPRISES PUBLIQUES NON FINANCIERES	PROVINCIAL AND MUNICIPAL     PROVINCIALES ET MUNICIPALES		15	3294	15	3363		23	3431	3311
CANADIENS	C PERSONS.	2)	n ARSP REER		-	3297		3366		-	3434	3311
	UNINCORPORATED BUSINESSES AND PRIVATE NON-PROFIT	PERSONS	n) RHOSP REEL			3300		3369		-	3437	3311
	PARTICULIERS.	PARTICULIERS	III) OTHER TAX SHELTERED DEPOSITS AUTRES DEPOTS A REGIME FISCAL AVANTAGEUX			3303	-	3372		-	3440	3311
	ENTREPRISES NON CONSTITUEES EN SOCIETES ET INSTI-		(V) OTHER AUTRES			3306		3375			3443	3311
	TUTIONS PRIVEES A BUT NON LUCRATIF	b) UNINCORPORATED BUSINESSE ENTREPRISES NON CONSTITUE	S AND PRIVATE NON-PROFIT INSTITUTIONS ES EN SOCIETES ET INSTITUTIONS PRIVEES A BUT NON LUCRATIF			3309	_	3378		-	3446	3311
	a) BANKS	i) OFFICIAL MONETARY INSTITUT INSTITUTIONS MONETAIRES OF			16	3312	20	3381		24	3449	3311
NON-RESIDENTS	BANQUES	nJ OTHER BANKS AUTRES BANQUES				3315		3384		-	3452	3311
NON-RESIDENTS	b) OTHER NON-RESIDENTS AUTRES NON-RESIDENT					3318		3387		-	3455	3311
OTHER	A) BEARER DEPOSIT NOTE BILLETS AU PORTEUR	S			-	3321		3390		-	3458	3311
AUTRES	b) OTHER NEGOTIABLE FIT AUTRES BILLETS NEGO	XED TERM NOTES TIABLES A TERME FIXE			_	3324		3393		-	3461	3311
			CHECK TOTAL CHIFFRE DE CONTROLE	>	_		-	-		-		

PAGE 2 DE 3

ſ	RETUF N° DE F			BANK CODE BANQUE	N/C			SATI		
	IGB	С	2			Y	A	М	M	D J

	DEPOSIT LIABILITIE	ES	PASSIF — DÉPÔTS			ON DEMAND A VUE	PA		FOREIGN CURRENCY  AFTER NOTICE  A PREAVIS	OE	PÓTSENI	MONNAIES ETRANGERES TERM A TERME			TOTAL
	a) FEDERAL FEDERAL			25	212		29	2171		33	2193		37	2750	3313
GOVERNMENT	b) PROVINCIAL PROVINCIAUX			-	213	31		2174		_	2196			2753	3313
GOUVERNEMENTS	c) MUNICIPAL MUNICIPAUX			-	213	34	-	2179		-	2199		_	2756	3313
	A	a) CHARTERED BANKS BANQUES A CHARTE		-	286	66	-	2924		-	2981		-	2759	3313
		b) OTHER DEPOSIT-TAKING INSTITUTIONS DE DEPÓ		-	28	19	_	2878		_	2935		-1	2762	3313
	FINANCIAL	c) INSURANCE COMPANIES AND PE COMPAGNIES D'ASSURANCE ET	NSION FUNDS CAISSES DE RETRAITE	_	282	22	_	2881		-	2938			2765	3313
OTHER CANADIANS	INSTITUTIONS	OTHER FINANCIAL INSTITUTIONS	i) INVESTMENT DEALERS NEGOTIANTS EN VALEURS	26	282	25	30	2884		34	2941		38	2768	3313
	INSTITUTIONS FINANCIERES	AUTRES INSTITUTIONS FINANCIERES	N) OTHER AUTRES	_	282	28		2887		-	2944		-	2771	3313
		PUBLIC FINANCIAL INSTITUTIONS	) FEDERAL FEDERALES	_	283	31	-	2890		-	2947		-	2774	3313
		INSTITUTIONS FINANCIERES PUBLIQUES	PROVINCIAL AND MUNICIPAL     PROVINCIALES ET MUNICIPALES	_	283	34	_	2893		_	2950		-	2777	3313
	B. NON-FINANCIAL	NON-FINANCIAL PRIVATE CORPO SOCIETES PRIVEES NON FINANCE	PRATIONS IERES	-	283	37		2896		_	2953		-	2780	3313
	CORPORATIONS	NON-FINANCIAL GOVERNMENT ENTERPRISES	i) FEDERAL FEDERALES	_	284	40	_	2899		_	2956		-	2783	3313
AUTRES CANADIENS	SOCIETES NON FINANCIERES	ENTREPRISES PUBLIQUES NON FINANCIERES	PROVINCIAL AND MUNICIPAL     PROVINCIALES ET MUNICIPALES	27	284	43	31	2902		35	2959		39	2786	3313
CHARLIE	C PERSONS	a)	I) RRSP REER	_	284	47		2905			2962		-	2789	3313
	UNINCORPORATED BUSINESSES AND PRIVATE NON-PROFIT	PERSONS	uj AMOSP REEL	_	285	50	_	2908			2965		-	2792	3313
	INSTITUTIONS PARTICULIERS,	PARTICULIERS	III) OTHER TAX SHELTERED DEPOSITS AUTRES DEPOTS A REGIME FISCAL AVANTAGEUX	_	285	53		2911			2968			2795	3313
	ENTREPRISES NON CONSTITUEES EN SOCIETES ET INSTI-		(v) OTHER AUTRES	-	285	56		2914		_	2971		-	2798	3313
	TUTIONS PRIVEES A BUT NON LUCRATIF	b) UNINCORPORATED BUSINESSE ENTREPRISES NON CONSTITUE	S AND PRIVATE NON-PROFIT INSTITUTIONS ES EN SOCIETES ET INSTITUTIONS PRIVEES A BUT NON LUCRATIF	-	285	59		2917		_	2974		-	2801	3313
	a) BANKS	i) OFFICIAL MONETARY INSTITUTIONS MONETAINES OF		28	286	62	32	2920		36	2977		40	2804	3313
NON-RESIDENTS NON-RESIDENTS	BANQUES	*) OTHER BANKS AUTRES BANQUES			286	65		2923			2980			2807	3313
	b) OTHER NON-RESIDENTS AUTRES NON-RESIDENT	S		_	286	68		2926			2983		_	2810	3313
OTHER	4) BEARER DEPOSIT NOTE BILLETS AU PORTEUR			-	28	71		2929		_	2986		_	2813	3313
AUTRES	b) OTHER NEGOTIABLE FIX AUTRES BILLETS NEGOT		5018	_	28	74	_	2932	2		2989		-	2816	3313
AUTRES	b) OTHER NEGOTIABLE FIX AUTRES BILLETS NEGOT		CHECK TOTAL CHIFFRE DE CONTROLE	-	28	74	_	2932			2989		_		2816

# SECTEUR VI.2.1 Les banques d'épargne du Québec

#### Champ d'observation

Les données de ce secteur disparaissent à partir du troisième trimestre de 1987, en raison de l'acquisition de la banque d'épargne de la cité et du district de Montréal par une banque à Charte.

Auparavant il n'existait qu'une seule banque d'épargne au Québec, la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, qui était constituée en société en vertu de la Loi sur les banques d'épargne du Québec. Depuis le quatrième trimestre de 1981, ce secteur comprend les opérations consolidées des filiales. Cette révision des déclarations découle des modifications apportées en 1980 à la Loi sur les banques d'épargne du Québec.

#### Sources

Les données relatives aux flux financiers et aux encours sont tirées de l'état de l'actif et du passif de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, publié mensuellement dans la Gazette du Canada.

#### Méthodes

Les flux financiers sont calculés comme étant les changements survenus dans les postes du bilan, lesquels sont reclassés dans les catégories des flux financiers. Aucun ajustement n'est effectué quant aux modifications de l'évaluation. Les encours à la fin de l'année ne font que reprendre les chiffres de l'actif et du passif publiés.

L'épargne nette est évaluée à partir de trois éléments du bilan: a) les provisions pour pertes, b) un compte de réserve ou une réserve générale et c) les bénéfices non répartis à la fin de la dernière année financière.

Les changements survenus dans les encours ne sont enregistrés dans la Gazette du Canada qu'à la fin de l'année civile quant à a) et c) et, par conséquent, les flux trimestriels publiés dans les CFF sont quelque peu faussés et ne traduisent pas les flux véritables des bénéfices non répartis qui se sont accumulés de trimestre en trimestre. Les catégories des "comptes réels" sont révisées au moment ou les rapports annuels deviennent disponibles.

Le tableau suivant fournit un lien immédiat entre les catégories des flux financiers et celles de l'état de l'actif et du passif de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal publié dans la Gazette du Canada.

#### LIENS ENTRE LES CATÉGORIES

Flux	financiers			Gazette du Canada
		4	Com	ptes réels
Nume	ero de orie		Nume	ero de (A = Actif) (P = Passif)
1200	Provisions pour consommation de capital et ajustements divers.			La provision pour consommation de capital est estimée en pourcentage de la valeur des immeubles de la banque.
1400	Épargne nette	1 7 7 2	10L	Provisions pour éventualités
			13L	Réserve générale
			14L	Bénéfices non répartis
1600	Formation brute de capital fixe		15A	Terrains, constructions, matériel et mobilier, moins amortissements accumulés plus provisions pour consommation de capital (estimé)
1800	Achats nets d'actifs existants et intangibles		15A	Une écriture est faite dans cette catégorie lorsqu'un changement négatif survenu dans le compte des immeubles de la banque est trop considérable pour constituer de l'amortissement et est donc interprété comme résultant d'une vente d'actifs existants.

		É	léme	ents d'actifs financiers
2311	Argent liquide et dépôts bancaires	17	Д	Or et pièce de monnaie
	or depote bancanes	2/	Д	Billets de la banque du Canada et dépôts à la Banque du Canada
		3/	Д	Dépôts aux banques à charte en monnaie canadienne
2313	Devises et dépôts étrangers	4,	Д	Autres billets de banque et dépôts chez les autres banques en monnaie étrangère
2321	Crédit à la consommation	13	ЗА	Prêts non garantis, moins provision pour pertes
2332	Autres prêts	12	2A	Prêts autrement garantis, moins provision pour prêts
2410	Autres préts	10	Α(	Hypothèques assurés sous le régime de la Loi nationale sur l'habitation
		† 1	Α	Autres hypothèques, moins provision pour pertes
2421	Obligations fédérales	64	Ą	Valeur mobilières émises ou garanties par le canada, à leur valeur amortie
2422	Obligations provinciales	7.4	4	Valeurs mobilières émises ou garanties par une province, à leur valeur amortie
2423	Obligations municipales	8.8	4	Valeurs mobilières émises ou garanties par un corps municipal ou scolaire au canada, à leur valeur amortie
2424	Autres obligations canadiennes	9(1	b)A	Valeurs mobilières d'autres émetteurs canadiens, autres valeurs, à leur valeur amortie
2520	Actions	9(a	a)A	Actions, au prix coûtant
2610	Autres éléments de l'actif	16	Α	Autres éléments d'actif
		Él	éme	nts du passif financier
3312	Dépôts	1L		Dépôts en monnaie canadienne
		mo	oins	
		5A		Chèques et autres effets en transit, valeur nette
3313	Devises et dépôts étrangers	2P		Dépôts en monnaie étrangère
3331	Emprunts bancaires	5P		Avances des banques à charte, garanties
3332	Autres emprunts	4P	)	Avances de la banque du Canada, garanties
3424	Autres obligations canadiennes	9P		Débentures bancaires et autres dettes à long terme, émises et en circulation
3520	Actions	11	P	Capital versé
		12	Р	Surplus d'apport
3610	Autres éléments du passif	7P		Autres engagements

#### SECTEUR VI.2.2

# Caisses populaires et caisses d'épargne et de crédit

#### Champ d'observation

Ce sous-secteur comprend les caisses populaires et les caisses d'épargne et de crédit qui sont constituées en vertu de chartes provinciales et sont assujetties à la législation des administrations publiques provinciales. Ces institutions sont des coopératives d'épargne et de prêts dont la composition est d'ordinaire limitée par une "caractéristique commune" à des groupes tels que les employés d'une même organisation, les membres de la même église ou du même syndicat ou les résidents de la même localité. Elles appartiennent aux membres et, dans bien des cas, elles ne servent que ceux-ci. Les caisses populaires et les caisses d'épargne et de crédit sont organisées à deux paliers, étant soit "locales" ou bien "centrales".

Chaque caisse locale est un organisme autonome structuré de façon à fournir aux membres des moyens d'épargne commodes et des facilités de crédit. Les caisses locales obtiennent leurs fonds de leurs membres en vendant des parts et en acceptant des dépôts. D'ordinaire, on devient membre en versant un droit d'entrée minimal, consistant à acheter au moins une part. Depuis le milieu des années 1960, les caisses d'épargne et de crédit se sont fusionnées de plus en plus et elles ont accru les mises en oeuvre d'opérations de succursales, ce qui a entraîné une diminution du nombre de caisses de crédit mais une augmentation rapide de leur dimension et de la portée de leurs opérations, au point ou de nombreuses caisses locales offrent une gamme de services comparables à ceux des grandes institutions financières.

La plupart des caisses d'épargne et de crédit et des caisses populaires locales sont fédérées en un certain nombre de groupes distincts, soit les caisses centrales des provinces. En outre, les caisses locales ont établi un certain nombre de sociétés de crédit centrales au sein desquelles elles ont regroupé certaines de leurs opérations financières.

Les sociétés centrales de crédit ou les services centraux de leur groupe fournissent différents services de banque, de consultation et de promotion. Les caisses locales conservent un excédent de fonds en dépôt et partagent des comptes avec les caisses centrales qui, à leur tour, conservent des comptes en espèce dans les banques à charte, font des prêts aux caisses locales qui ont temporairement besoin de fonds et investissent le reste des réserves regroupées de leurs caisses locales dans des valeurs mobilières. Ainsi, en tant que banquiers des caisses locales, les caisses centrales regroupent leurs actifs liquide et fournissent le principal groupe de réserves du système. Une caisse nationale centrale fournit des facilités de crédit aux caisses centrales des provinces (à l'exception du Québec).

Les données relatives aux caisses centrales nationales sont regroupées avec celles des caisses centrales provinciales dans les flux financiers de ce secteur.

#### Sources

Les renseignements servant à compiler les flux financiers de ce sous-secteur proviennent des mêmes sources de données que la publication trimestrielle, *Institutions financières: Statistique financière* (Statistique Canada, no 61-006 au catalogue). Les données de cette publication relative aux caisses populaires et aux caisses d'épargne et de crédit locales sont tirées d'enquêtes concernant ces institutions qui ont été effectuées par des organismes publics provinciaux particuliers. Ces renseignements sont ensuite transmis à Statistique Canada. Dans la plupart des cas, les organismes provinciaux assurent une observation complète des caisses Icoales, mais lorsque l'observation est inférieure à un recensement complet, la Division des enquêtes gonfle l'échantillon afin qu'il représente l'univers. Les données relatives aux caisses centrales sont fondées sur une enquête relative à toutes ces institutions qui a été effectuée par la Section des institutions financières de la Division des finances des entreprises de Statistique Canada.

D'ordinaire, les données relatives au trimestre courant ne sont pas prêtes à temps pour respecter le calendrier de publications des CFF, c'est pourquoi on élabore des estimations.

#### Méthodes

En ce qui concerne ce sous-secteur, les comptes des flux financiers sont essentiellement un réaménagement de l'état des "estimations de l'évolution de la situation financière" publié dans *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue. Cet état est à son tour fondé sur les changements survenus dans les encours des bilan présentés, après les rajustements relatifs aux réévaluations, etc., décrits plus loin.

Les sources de fonds nets internes (à l'exclusion de l'amortissement) des caisses d'épargne et de crédit locales et centrales sont enregistrées dans la catégorie du passif 3312 (Dépôts). Ces fonds ne sont pas enregistrés dans la catégorie 1400 (Épargnes nettes) de ce secteur des comptes des flux financiers parce que les caisses d'épargne et de crédit sont traitées comme des associations de particuliers dans le système canadien des comptes nationaux, c'est-à-dire que le

revenu net de ces institutions est enregistre dans le secteur des particuliers et des entreprises non constituées en sociétés. Ainsi, dans le secteur I et II des CFF, cet élément figure comme une source de fonds dans la catégorie 1400 (parce qu'il est traité comme un revenu de placement de particuliers) et comme une utilisation de fonds dans la catégorie de l'actif 2312 - dépôts dans les autres institutions. Dans les comptes du bilan national, la valeur nette du secteur VI.2.2 est aussi enregistré dans le secteur I et II.

La Section des institutions financières de la Division des finances des entreprises de Statistique Canada publie séparément les renseignements relatifs aux caisses locales et aux caisses centrales; la Section des flux financiers publie des données concernant un seul secteur consolide comprenant à la fois les caisses locales et les caisses centrales. Il est nécessaire d'apporter certains ajustements aux données relatives aux institutions financières afin d'obtenir un état consolidé, parce que sans consolidation, il y aurait double compte d'éléments tels que les dépôts, les parts et les prêts.

Afin de faciliter la consolidation, l'idéal serait que les caisses locales enregistrent les dépôts et les parts détenues dans les caisses centrales et que les caisses centrales enregistrent les montants correspondants comme dettes envers les caisses locales. Cependant, cette situation ideale n'existe jamais, pour différentes raisons, dont la plus sérieuse est le décalage qui existe entre les caisses centrales et les caisses d'épargne et de crédit locales. L'actif enregistre par les caisses locales peut différente du passif enregistré par les caisses centrales, à cause d'une différence dans la date de l'enregistrement de la transaction par les deux parties et (ou) de la différence qui existe entre les encours à la fin de l'année des différence entre les chiffres des caisses locales et les chiffres correspondants des caisses centrales dans la catégorie 2610 - Autres éléments de l'actif financier.

Les questionnaires reproduits aux pages suivantes indiquent la relation entre les catégories des flux financiers et celles de l'enquête trimestrielle sur les institutions financières relative aux caisses locales et centrales d'épargne et de crédit. Les éléments omis de ces états, aux fins de consolidation, dans les comptes des flux financiers, sont énumérés au tableau VI.2.2.1. Le tableau indique les éléments enregistrés aux livres des caisses centrales mais, bien entendu, les éléments correspondants aux livres des caisses locales sont également retranchés du processus de consolidation.

#### TABLEAU VI.2.2-1 ÉLÉMENTS ÉLIMINES DANS LA CONSOLIDATION DES CHIFFRES DES CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT LOCALES AVEC CEUX DES CHIFFRES DES CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT CENTRALES:

	Poste	
Actif des	1.2	Dépôts à vue dans les caisses locales
caisses	6.1.1	Dépôts à terme dans les caisses locales
centrales	9.2	Prêts non hypothécaires aux caisses locales
Passif des	21	Dépôts à vue et à terme des caisses locales
caisses	26.1	Billets et emprunts à payer aux caisses locales
centrales	41.1	Capital social détenu par les caisses locales



Statistique Canada Statistics Canada

Division de l'organisation et des finances de l'industrie

# F11 Relevé trimestriel des états financiers Caisses locales d'épargne et de crédit

VI.2.2

Veuillez retourner un exemplaire du relevé dans les 30 jours qui suivent la fin du trimestre

Document confidentiel une fois rempli

If you prefer this questionnaire in english, please check

Veuillez	cornoer	le nom	et l'	adresse	11.3	va	lieu

#### RENSEIGNEMENTS

AUTORISATION:

Loi sur la statistique, Statuts du Canada, 1970-71-72, chapitre 15.

BUT:

Les données que vous fournirez seront utilisées à la préparation des états financiers du secteur des finances du Canada Ces états financiers serviront

également à la préparation des comptes économiques nationaux.

CONFIDENTIALITÉ:

Les renseignements recuellis en vertu de la Loi sur la statistique sont confidentiels et ne peuvent en aucune façon être divulgués aux termes de la

Loi sur l'accès à l'information.

INSTRUCTIONS:

- 1) Les sommes doivent être déclarées en milliers de dollars canadiens.
- 2) Cette déclaration ne doit porter que sur les activités canadiennes uniquement. Veuillez exclure les succursales, filiales et sociétés affiliées étrangères.
- Si les données financières réelles ne sont pas disponibles, vous pouvez fournir des estimations.
- 4) Veuillez expliquer tout changement appréciable de comptabilité ou de base de déclaration susceptible de modifier la comparaison de cette déclaration avec celle du trimestre précédent.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES: Veuillez vous reporter au guide des statistiques financières ou contacter la Section des institutions financières de la Division de l'organisation et des finances de l'industrie de Statistique Canada, Ottawa, Canada, K1A 0T6 Téléphone: (613) 951-9851 télex: 053-3585, télécopieur: (613) 951-0319.

Ce relevé po	rte sur la période allant de		19 à		19	
		mois		mois		
Date	Responsable de la so (écrire en lettres moi Signature	ciété avec qui communiqu ulées)	uer au sujet de ce relevé	Titre		io de téléphone
		RÉSERVÉ	À STATISTIQUE CANADA	A.		

	SECTION A - BILAN	01	Date du bilan: AN MO JOUR
ACTIF			\$ milliers
1	Encaisse et dépôts à vue (déclarer les dépôts à terme qui sont encaissables sur demande au poste 2; et les dépôts de fonds de stabilisation au poste 12)	1111	0 2311
1 1	Encaisse et dépôts à vue en monnaie canadienne dans les succursales de banques à charte au Canada		
1.2	Dépôts à vue en monnaie canadienne dans des centrales, ligues, fédérations, etc.	1112	2242
1 8	Autres dépôts à vue en monnaie canadienne	1118	0 2312
1 9	Dépôts à vue en devises etrangères (exclure les dépôts à terme qui sont encaissables sur demande – poste 5 1 ou poste 6)	1120	0 2313
2.1	Dépôts à terme (y compris les billets à terme au porteur, les dépôts swaps et les recettes sous forme de dépôt, les certificats, les obligations garanties et non garanties et les titres semblables)  Des centrales, liques, fédérations	1151	0
2.2	En monnaie canadienne Des succursales de banques à charte au Canada	1163	2311
2.2.9	Autres dépôts en monnaie canadienne	1163	8 2312
2.9	En devises étrangères	1168	0 2313
3	Postes en transit (nets)	1180	0 (3312)
4	Comptes débiteurs et revenu couru (avant déduction de la provision pour créances douteuses; y compris les intérêts et les dividendes à recevoir; exclure les sommes dues de la société mère, des filiales et des sociétés affilitées – poste 5.3)	1210	0 2610
19	Moins: Provision pour créances douteuses	1280	0 3312/(2610
5	Placements dans, et créances sur, la société mère, les filiales et les sociétés affiliées (avant déduction de la provision pour pertes – poste 19)		
1 1	Coût des actions  Sociétés canadiennes	1411	0 2512
		1412	0 2512
5.1.2	Sociétés étrangères Bénéfices accumulés moins dividendes reçus (à utiliser uniquement si l'on a recours à la méthode de		
5.3	comptabilisation à la valeur de consolidation dans le cas des filiales et sociétés affiliées non consolidées)  Prêts, avances, hypothéques, billets, obligations et autres créances	1420	0.5.0
.3 1	Sociétés canadiennes, cadres et actionnaires	1431	
.3 2	Sociétés étrangères, cadres et actionnaires	1432	
.1	Bons du Trésor du Canada	1511	0 2340
5.2	Acceptations bancaires, effets de financement et autres effets à court terme (avec une échéance originale inférieure à un an; y compris ici les bons et billets à court terme des administrations provinciales et municipales).	1512	0 2350
3.3	Obligations du gouvernement du Canada	1513	0 2421
4	Obligations des administrations provinciales et municipales (exclure les bons et billets à court terme – poste 6.2) Obligations des administrations provinciales	1514	2422
		1514	2423
5.4.2	Obligations des administrations municipales Obligations de sociétés, obligations garanties et non garanties (y compris les obligations hypothécaires, exclure		2424
	les billets et effets à court terme – poste 6 2)	1515	0 2424
5.6	Actions de centrales, ligues, fédérations	1516	1
7	Actions de sociétés et de coopératives (autres que celles du poste 6.6, exclure les bons de souscription et les options d'actions)	1516	8 2520
9	Autres placements canadiens (y compris les métaux précieux, les certificats d'or et d'argent, les options se rapportant à des produits, etc.)	1518	0 2610
	Placements etrangers – Sociétés non affiliées, au coût amorti (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes – poste 19: déclarer les dépôts à terme au poste 2)	1520	0 2530
	Prêts hypothècaires et accords de vente aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou aflocations pour pertes au poste 8.9)		
1 1	Garantis par des propriétés au Canada Résidentielles	1611	0 2410
1.2	Non résidentielles	1612	2410
121	Aux fermes		0440
1.2.9	Autres	1612	
.2	Garantis par des propriétés à l'extérieur du Canada	1620	20.01/21/2
1.9	Moins: Provision pour créances douteuses  Prêts, autres que les prêts hypothécaires aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations	1981	1 3312/(2410
1 1	pour pertes – au poste 9.9, y compris les découverts des comptes des membres) À des particuliers, entreprise non constituée en société de capitaux et établissement sans but lucratif À des particuliers pour l'achat de biens de consommation	1711	0 2321
1.9	Aux fermes	1718	2332
1.9.9	Autres	1718	8 2332
2	Aux caisses locales d'épargne et de crédit	1731	0
.3	Aux caisses centrales d'épargne et de crédit	1732	0
		1740	
.4	Aux sociétés et coopératives	1750	
In the	Marges de crédit	- 700	
1.5	Autres	1780	0 2332

	SECTION A - BILAN (suite)	01	L	Date du bilar	100
CTIF (	suite)			\$ milliers	
	Actifs repris pour défaut de paiement détenus en vue de la vente	181	201	1800	
0	Immobilisations (y compris l'immobilier et la location de terrains, les machines, le matériel, les bâtiments, etc. pour utilisation propre ou location; avant déduction de la dépréciation accumulée et des charges)	183	10	1600	
0.9	Moins: Dépréciation accumulée des immobilisations	183	50	(	
1	Dépâts de fonds de stabilisation	198	20	2312	+
8	Autres éléments d'actif	198	80	2610	
9	Moins: Provisions et allocations accumulées pour pertes sur placements et autres éléments d'actif, imputées aux dépenses et non reportées à un autre poste du bilan	198	18	3312	
0	TOTAL DE L'ACTIF	100	00		
ASSIF					
1.1	Passif – dépôts (y compris les dépôts à vue, à préavis et à terme; exclure les découverts des comptes des membres poste 9). Dépôts à titre de paravents fiscaux RÉÉR	212	10	3312	
		212	90	3312	
119	Autres  Dépôts des particuliers, d'entreprises non-constituées en sociétes de capitaux et d'établissements sans but lucratif (exclure les parayents fiscaux – poste 21.1)	213		3312	
		218	00	3312	
19	Autres dépôts  Comptes créditeurs et exigibilités courues (signaler les sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées)	221	5	3610	
3	Impôts sur le revenu exigibles (déclarer les impôts sur le revenu recouvrables au poste 4)	230	00	3610	
4 1	Sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées (y compris les comptes créditeurs, les effets, les emprunts, les hypothèques et les obligations) Au Canada	241	00	3512	
4 2	À l'extérieur du Canada	242	00	3512	
5.1 5.1 1	Emprunts – Sociétés non affiliées Emprunts et découverts Auprès des centrales, des ligues, des fédérations	251	20		
5 1 2	Auprès des succursales de banques à charte au Canada	251	10:	3331	
5 1 9	Autres	251	80	3332	-
5.2	Emprunts hypothécaires	255		3410	
В	Impôts sur le revenu reportés	270		3520	
3	Interêts minoritaires dans des filiales consolidées dans ce rapport	290		3610	
9	Autres éléments du passif	200		3010	
0	TOTAL DU PASSIF				
1.	DES SOCIÉTAIRES Capital social	313	00	3312	
1 9	Parts des sociétaires  Autres (y compris les parts sociales et de succession; déclarer les prêts en successions ou dotations au poste 9-19)  - Veuillez préciser	318		3312	
	- Veuillez préciser				
			_		
	Plus-value (moins-value) constatée par expertise	340	00	(1600)	
3	Rèserve générale et autres	351	00	3312	-
9	Bénéfices non répartis	352	00	3312	
0	TOTAL DE L'AVOIR DES SOCIÉTAIRES	300			_
0	TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DES SOCIÉTAIRES	390	00		

1+1	Statistique Canada - Statistics (	anada	
	Division de l'organisation et des	finances de l'industrie	Veuillez retourner un exemplaire du releve dans les 30 jours qui suivent la fin du trimestre
	Relevé trimestriel de		Document confidential une fois rempli
F12	Caisses centrales crédit	d'épargne et de	If you prefer this questionnaire in english, please check
	VI.2.2		
\	/euillez corriger le nom et l'adres	se s'il y a lieu	
		RENSEIGNEMENTS	
	AUTORISATION:	Loi sur la statistique, Statuts du Canada, 1	970-71-72. chap/tre 15
	BUT		lisées à la préparation des états financiers du
	30		états financiers serviront également à la
	CONFIDENTIALITÉ		a Loi sur la statistique sont confidentiels et ne ux termes de la Loi sur l'accès à l'information
	INSTRUCTIONS	<ol> <li>Les sommes doivent être déclarées e</li> <li>Cette déclaration ne doit porter qu</li> </ol>	n milliers de dollars canadiens ie sur les activités canadiennes uniquement
		Veuillez exclure les succursales, filiale 3) Si les données financières réelles ne estimations	is et sociétés affiliées étrangères. sont pas disponibles, vous pouvez fournir des
	DÉFINITIONS		rété affiliées" désigne ici la société mère, les
	OE MATHORY	filiales et les sociétés affiliées non consol	dées; les sièges sociaux, les succursales et les tés de personnes; les administrateurs, les
		dirigeants et les actionnaires	qui sont contrôlées effectivement ou celles
			encées par l'entité déclarante ou d'un groupe
	UNITÉ DÉCLARANTE:	Cette déclaration porte sur (cochez u	ne saute rénonse):
	ONTE DECLARANTE.	une société unique	ne succursale, une division, un siège social)
		une famille consolidée de sociét	
		autres (préciser):	
		<ol> <li>L'entité déclarante a-t-elle des place coentreprises?</li> </ol>	ments dans des sociétés de personnes ou des
		Oui Non	
			uvendu des entreprises au cours de la période ent affecter l'actif ou les recettes de plus de
		Oui Non	
			es entités couvertes dans ce questionnaire, document avec le questionnaire rempli.
			n importante de la comptabilité ou de la base ier la comparaison de cette déclaration avec
	RENSEIGNEMENTS		stiques financières ou contacter la Section des
	SUPPLÉMENTAIRES:	institutions financières de la Division de l	organisation et des finances de l'industrie de
		Statistique Canada, Ottawa, Canada, K1A Téléphone: (613) 951-9851 télex: 053-358	
Ce relevé po	rte sur la période allant de	mois 19 à _	mois 19
Date		è avec qui communiquer au sujet de ce relev	
	(écrire en lettres moulée	25)	
	Signature	RESERVE À STATISTIQUE CAN	ADA
Reçule	Saisile	Analysé le	Contrôlé le

fonds de sta Encaisse  1.2 Dépôts à 1.8 Autres d 1.9 Dépôts à 1.1 Caisses le 2.1 Dépôts à ter 2.1 Caisses le 2.2 Dépôts à ter 2.2 Dépôts à ter 2.2 Len monn De su 2.2 Par devise 3 Postes en tr 4 Comptes de 1.1 Caisses le 2.2 En monn De su 2.2 Par devise 3 Postes en tr 4 Comptes de 1.1 Caisses le 2.2 En monn De su 2.2 Par devise 3 Postes en tr 4 Comptes de 1.1 Caisses le 2.2 En monn De su 2.2 Par devise 3 Placements 2.2 Socié 5.2 Socié 5.2 Socié 5.3 Prêts, av 5.3 Socie 5.3 Prêts, av 5.3 Cais 6.4 Placements 5.3 Cais 6.5 Placements 6.6 Acteros d 6.6 Acteros d 6.7 Acteros d 6.8 Acteros d 6.9 Autres pi 7 Placements 6.7 Acteros d 6.9 Autres pi 7 Placements 6.8 Prêts hypoti 8.1 Résid 8.1 Non r 8.1 Résid 8.1 Non r	t dépôts à vue (exclure les dépôts à terme qui sont encaissables sur demande — poste 2, et les dépôts de tabilisation — poste 14) e et dépôts à vue en monnaie canadienne dans les succursales de banques à charte au Canada	11110	2312
fonds de state  2 Dépôts à  8 Autresd  9 Dépôts à tercertificats. It  Casses le  2 En monn De su  2 Postes en tr  Comptes de interés et le poste 5-3)  9 Moins P  Placements provision pr  11 Socie  12 Socie  12 Socie  13 Prêts, av Socie  14 Placements provision pr  15 Actions consolid.  16 Actions consolid.  17 Actions consolid.  18 Obligating  19 Obligating  10 Obligating  10 Obligating  11 Obligating  12 Obligating  13 Obligating  14 Obligating  15 Obligating  16 Actions consolid.  17 Actions consolid.  18 Obligating  19 Placements poste 6 2  Obligating  10 Obligating  11 Non response of a control of a contr	tabilisation — poste 14) we et dépôts à vue en monnaie canadienne dans les succursales de banques à charte au Canada dépôts à vue en monnaie canadienne dans des locales dépôts à vue en dollars canadiens dépôts à vue en devises étrangères  erme (y compris les billets à terme au porteur, les dépôts, swaps et les recettes sous forme de dépôts, les cles cobligations garanties et non garanties et les titres semblables) locales d'épargne et de crédit  sinaie canadienne succursales de banques à charte au Canada	11110	2312
fonds de state  2 Dépôts à  8 Autresd  9 Dépôts à tercertificats. It Carsses le  2 En monn 2 1 En monn 2 2 Passes le  2 En devisi  Postes en tr  Comptes de interéts et le poste 5 3)  9 Moins P  Placements provision pr  1 Socié  1 Socié  2 Socié  8 énéfice consolid.  3 Prêts, av Socie  1 Acceptain inférieur et munic  3 Obligatir  4 Obligatir  5 Obligatir  4 Obligatir  5 Obligatir  6 Actions coptions coptio	tabilisation — poste 14) we et dépôts à vue en monnaie canadienne dans les succursales de banques à charte au Canada dépôts à vue en monnaie canadienne dans des locales dépôts à vue en dollars canadiens dépôts à vue en devises étrangères  erme (y compris les billets à terme au porteur, les dépôts, swaps et les recettes sous forme de dépôts, les cles cobligations garanties et non garanties et les titres semblables) locales d'épargne et de crédit  sinaie canadienne succursales de banques à charte au Canada	11110	2312
8 Autres d 9 Dépôts à tel 1 Caisses la 2 En monn 2 1 De su 2 9 Autre 9 En devisi  Postes en tr Comptes de interêts et li poste 5 3) 9 Moins P Placements provision pa 1 Cou't des Socie 12 Socie 12 Socie 12 Socie 14 Socie 15 Socie 16 Bénéfice consolid. 3 Prêts, av Socie 17 Acceptal inférieur et munic 18 Obligatin poste 6 2 Oblig 19 Obligatin poste 6 2 Obligatin post	dépôts à vue en dollars canadiens  à vue en devises étrangères  erme (y compris les billets à terme au porteur, les dépôts, swaps et les recettes sous forme de dèpôts, les les obligations garanties et non garanties et les titres semblables)  locales d'épargne et de crédit  inaie canadienne succursales de banques à charte au Canada	11180	2312
8 Autres d 9 Dépôts à tel certificats, le Caisses le 2 En monn 2 1 De su 2 9 Autre 9 En devisi Postes en tr Comptes de interêts et le poste 5 3) 9 Moins P Placements provision p 1 Coût des Socié 12 Socié 12 Socié 12 Bénéfice consolid. 3 Prêts, av 3 1 Prêts, av 3 1 Obligati inférieur et munic 3 Obligati 4 Obligati poste 6 2 4 Oblig 5 Obligati les effets 6 Actions c 9 Autres p Placements pertes - po Prêts hypoti pour perates 1 Placements pertes - po Prêts hypoti pour perates 1 Placements pertes - po Prêts hypoti pour perates 1 Resid 1 Non r	dépôts à vue en dollars canadiens  à vue en devises étrangères  erme (y compris les billets à terme au porteur, les dépôts, swaps et les recettes sous forme de dèpôts, les les obligations garanties et non garanties et les titres semblables)  locales d'épargne et de crédit  inaie canadienne succursales de banques à charte au Canada	11200	
Dépôts à lei certificats, le Caisses le Caisses le Caisses le Poste en tre Comptes de Interés et le poste 5 3)  Moins: Per Placements provision per Court des Socié 1 2 Socié 1 2 Socié 1 2 Socié 2 Rénefice consolid 3 Prêts, avant 1 Socie 2 Socié Placements per Placements per Court des Socié 2 Socié Rénefice consolid 3 Prêts, avant 1 Socie 3 2 Socié Placements per les - po Bons du 2 Acceptat inférieur et munic 3 Obligatir de les effets 6 Actions coptions con present pour per les effets 6 Actions coptions con pour per les pour per les pour per les series 1 Placements per series 1 Placements pour per les Garantis Résidi 1 2 Non mental 1 N	erme (y compris les billets à terme au porteur, les dépôts, swaps et les recettes sous forme de dépôts, les les obligations garanties et non garanties et les titres semblables) locales d'épargne et de crédit innaie canadienne succursales de banques à charte au Canada		2313
Depots a ter- certificats, la Casses le En mone 21 De su 29 Autre 9 En devisi  Postes en tr Comptes de interéts et le poste 5-3) 9 Muins: P Placements provision pc 2 Bénéfice 3 Obligatin 1 Placements pertes - po Bons du 2 Acceptal inférieur 2 Obligatin 2 Obligatin 2 Obligatin 2 Bénéfice 3 Actions c 6 Actions c 9 Autres pi rapporta Placements pertes - po Prét hypott pour pertes - Garantis Résid 12 Non r	erme (y compris les billets à terme au porteur, les dépôts, swaps et les recettes sous forme de dépôts, les les obligations garanties et non garanties et les titres semblables) locales d'épargne et de crédit innaie canadienne succursales de banques à charte au Canada		
certificats. I Caisses lo Caisses	, les obligations garanties et non garanties et les titres semblables) locales d'épargne et de crédit unaie canadienne succursales de banques à charte au Canada		
29 Autre 29 Autre 29 Fin devisit Postes en tr Comptes de interêts et li - poste 5 3) 9 Muins P Placements provision pa Coût des Socié 12 Socié Bénéfice consolid. 3 Prêts, av Socie 12 Socié Placements pertes - po Bons du 2 Acceptai inférieur et muinc 3 Obligatin poste 6 2 Oblig 5 Obligatin les effets 6 Actions co Options co pretes - po Prêts hypott pour pertes - po Prêts hypott pour pertes - Garantis Résid 12 Non r	succursales de banques à charte au Canada		E 11 1
2 9 Autres Postes en tr Comptes de interés et la poste 5 3) 9 Moins: P Placements provision por Coût des 1 1 2 Socié 1 2 Socié Bénefice consolid. 3 Prêts, av 3 1 Socie 2 Bénefice de la Prêts, av 3 1 Socie 3 2 Socié Placements pertes - po Bons du 2 Acceptal inférieur et munic 3 Obligatin poste 6 2 Oblig 5 Obligatin poste 6 2 Oblig 6 Actions coptions cop		11631	2311
Postes en tr Comptes de intéréts et le poste S 3)  Moins: P Placements provision por 1 1 Socié 12 Socié 14 Socié 15 Socié 16 Bénéfice consolid. 17 Socié 18 Bénéfice consolid. 18 Prêts, av Socié 19 Bons du Socié 10 Bons du Socié 11 Obligatin inférieur et munic 11 Obligatin poste 6 2 Obligatin pos		11638	2312
Postes en tr Comptes de interéts et la - poste 5 3)  9 Moins: P Placements provision por Coût des 1 2 Socié 2 Bénefice 2 Bénefice 3 Prêts, av 3 1 Socie 3 2 Socié Placements pertes - por Bons du 2 Acceptal inférieur et munic 3 Obligatin poste 6 2 Obligatin poste 6 2 Obligatin les elfets 6 Actions co 7 Actions co options co 9 Autres pi rapporta Placements pertes - po Prêts hypoti pour pertes services 1 Garantis Résid 1 2 Non re	ses étrangères (exclure les sommes signalées au poste 2 1)		2313
Comptes de interéts et la poste 5 3)  9 Muins P Placements provision por 1 Coût des Socié 12 Socié Bénéfice consolid. 3 Prêts, av 31 Socie 32 Socié Placements pertes - por Bons du 2 Acceptai inférieur et munic 3 Obligatin poste 6 2 Oblig Colligatin poste 6 2 Oblig Colligating poste 6 Distributing poste 6 Distributing poste 6 Distributing poste 6 Distrib		11000	(3312)
9 Muins P Placements provision pc 1 Court des 2 Bénefice consolid. 3 Prêts, av 3 1 Socie Placements pertes - po Bons du 2 Acceptai 4 Obligati 1 poste 6 2 1 Obligati 1 es effets 6 Actions c 7 Actions c 9 Autres pi rapporta Placements pertes - po Prêts hypot pour pertes 1 Garantis Résid 1 Non r			133127
Placements provision provi	<b>lébiteurs et revenus accumulés (avan</b> t déduction de la provision pour créances douteuses; y compris les les dividendes à recevoir; exclure les sommes dues de la société mère, des filiales et des sociétés affiliées }}	12100	22.0//0/.21
provision per Court des Socié 12 Socié Socié Socié Placements pertes - po Bons du 2 Acceptai inférieur et munic 3 Obligatin poste 6 2 Oblig Socié Placements portes - po Bons du 2 Acceptai inférieur et munic 3 Obligatin poste 6 2 Oblig Socié Placements pertes - po Prêts pertes - po Prêts hypot pour pertes - po Prêts hypot pour pertes - Garantis Résid 1 2 Non result de la contraction pour pertes - po Prêts hypot pour pertes - pour pertes - po Prêts hypot pour pertes - pour p	Provision pour créances douteuses	12800	3312/(2610)
12 Socié 2 Bénéfice consolid. 3 Prêts, av Socié 3 Pracements pertes - po Bons du Acceptar inférieur et munic 3 Obligatir poste 6 2 Obligatir poste	ts dans, et créances sur, la société mère, les filiales et les sociétes affiliees (avant déduction de la pour pertes – poste 19) es actions	14110	2512
2 Bénefice consolid. 3 Prêts, av Socie 3 Pracements pertes - po Bons du 2 Acceptar inferieur et munic 3 Obligatir 4 Obligatir poste 6 2 Obligatir les effets 6 Actions c Actions c options c 9 Autres pirapportar Placements pertes - po Prêts hypott pour pertes Garantis Résid 1 Non r	étés canadiennes		0010
consolida  3 Prêts, av Socie  9 Placements pertes - po Bons du  2 Acceptal inférieur et munic  3 Obligatir  4 Obligatir  5 Obligatir  6 Actions continues effets  6 Actions continues  9 Autres pirapporta  Placements pertes - po  Prêts hypott pour pertes  1 Résid  1 Non r	étés étrangères	. 14120	2312
3 1 Socie  Placements pertes - po Bons du 2 Acceptal inférieur et munic 3 Obligatir 4 Obligatir poste 6 2 Obligatir 6 Actions c 7 Actions c options c 9 Autres pi rapporta Placements pertes - po Prêts hypott 1 Résid 1 Non r	ces accumulés moins dividendes reçus (à n'utiliser qu'avec la méthode de comptabilisation à la valeur de dation dans le cas des filiales et sociétés affiliées non consolidées) ivances, hypothéques, billets, obligations et autres créances	14200	
Placements pertes - po Bons du  Acceptai inférieur et munic  Obligati poste 6 2 Obligati les elfets  Actions c options c  Placements pertes - po Prêts hypott pour pertes Résid  Non r	etes canadiennes, cadres et actionnaires	. 14310	2512
pertes - po Bons du  Acceptal inférieur et munic  Obligatir  Obligatir  Obligatir  Obligatir  Actions c  Actions c  Actions c  Placements pertes - po Prêts hypott pour pertes Garantis Résid  Non r	étés étrangères, cadres et actionnaires	14320	2512
inferieur et munic  3 Obligatii 4 Obligatii 5 Obligatii 6 Actions o 7 Actions o 9 Autres pi rapporta Placements pertes - po Prêts hypoti pour pertes 1 Résid 1 Non r	is canadiens – Sociétés non affiliées, au coût amorti (avant déduction des provisions ou allocationspour ioste 19) u Trésor du Canada	15110	2340
4 Obligation poste 6.2 Oblig 4.2 Oblig 5 Obligation les effets 6 Actions continues options 6 Actions 6 A	ations bancaires, effets de financement et autres effets à court terme (avec une échéance originale ure à un an; y compris ici les bons et billets à court terme des administrations provinciales icipales)	15120	2350
4 1 Posté 6 2 Oblig 4 2 Oblig 5 Obligator les effets 6 Actions c 7 Actions c 0 options 9 Autres pi rapporta Placements pertes - po Prêts hypoti pour pertes 1 Garantis 1 Résid 1 Non r	tions du gouvernement du Canada	15130	2421
4 1 Oblig 4 2 Obligation 5 Obligation 6 Actions of Actions of Options of Options 9 Autres pirapporta Placements pertes - po Prêts hypott pour pertes of Garantis Résid 1 2 Non r	tions des administrations provinciales et municipales (exclure les bons et billets à court terme =		
5 Obligation les effets 6 Actions controls of Actions controls of Actions controls of Placements pertes - por Prêts hypotropour pertes Garantis Résidit 2 Non resultation de la control	. 2) igations des administrations provinciales	15141	2422
les effets  Actions co  Actions co  Placements pertes - po  Prêts hypott pour pertes Garantis Résid  Non r	igations des administrations municipales	15142	2 2423
Actions of Actions of Options of Placements pertes - po Prêts hypotl Garantis Résidi Non r	tions de sociétés, obligations garanties et non garanties (y compris les obligations hypothécaires; exclure its à court terme — poste 6.2)	15150	2424
7 Actions of options options of options options of options options of options options of options optio	des casses locales d'épargne et de crédit	15161	1
Placements pertes - po Prêts hypoti pour pertes Garantis Résid	de sociétés et de coopératives (autres que celles du poste 6 6; y comrpis les bons de souscription et les did actions)	15160	2520
Prêts hypotl pour pertes Garantis 1 Résidi 12 Non r	placements canadiens (inclure les métaux précieux, les certificats d'or et d'argent, les options se tant à des produits, etc )	15180	2610
pour pértes 1 Garantis 11 Résidi 12 Non r	ts étrangers — Societés non affiliées, au coût amorti (avant déduction des provisions ou allocations pou oste 19. déclarer les dépôts à terme au poste 2)	15200	2530
1 Garantis 11 Résidi 12 Non r	thecaires et accords de vente aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations is – voir poste 19; exclure les intérêts accumulés – poste 4)		
	is par des propriétés au Canada dentielles	16110	2410
7 Garantis	résidentiélles	16120	2410
	is par des propriétés à l'extérieur du Canada	16200	2410
Prèts, autres pour pertes	es que les prêts hypothécaires, aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocation s – voir poste 19, y compris les découverts des comptes des membres, exclure les intérêts accumulés –		
poste 4) 1 Å des par 1 1 Å des	articuliers, entreprise non constituée en société de capitaux et établissement sans but lucratif es particuliers pour l'achat de biens de consommation	17110	2321
19 Autre			2332
		47344	
		17310	
3 Aux cent	sses locales d'épargne et de crédit	1 1/360	

	-3-			Date du bilan:
	SECTION A - BILAN (suite)	01		AN MO JOU
ACTIF	(fin)			\$ milliers
9.9	Autres prêts	178	00	2332
11	Actifs repris pour défaut de paiement détenus en vue de la vente (y commons l'acquisition des propriétes par saisse)	181	00	1800
2	Immobilisations (y compris l'immobilier et la location de terrains, les machines, le matériel, les bâtiments, etc. pour utilisation propre ou location; avant déduction de la dépréciation accumulée et des charges)	183	10	1600
29	Dépréciation accumulée des immobilisations	183	50	
3	Actifs incorporels (nets de l'amortissement accumulé)	191	00	1800
4	Dépôts de fonds de stabilisation	198	20	2312
8	Autres elements d'actif	198	80	2610
9	Moins: Provisions et allocations pour pertes sur placements, prêts et autres éléments d'actif, imputes aux dépenses	198	10	( 3312
0	TOTAL DE L'ACTIF	100	00	
ASSIF				
1 1	Passif – dépôts (inclure les dépôts à vue, à préavis et à terme; exclure les découverts des comptes des membres – poste 9). Dépôts des caisses locales d'épargne et de crédit	211	00	
19	Autres dépôts	218	00	3312
2	Comptes créditeurs et exigibilités courues (signaler les sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées au poste 24)	221	00	3610
.3	Impôts sur le revenu exigibles (déclarer les impôts sur le revenu recouvrables au poste 4)	230	00	3610
4 1	Sommes dues à la sociéte mère, aux filiales et aux sociétés affiliées (y compris les comptes créditeurs, les effets, les emprunts, les hypothèque et les obligations)  Au Canada	241	00	3512
		242	00	3512
4 2 5 5 1	A l'extérieur du Canada  Emprunts Sociétés non affiliées, et découverts Emprunts et découverts Des caisses locales d'écarane et de crédit	251	20	
5 1 1	Des caisses locales d'épargne et de crédit  Des succursales de banques à charte au Canada	251	10	3331
		251	80	3332
519	Autres	253	00	3332
5 2	Billets à ordre à payer (exclure la société mère, les filiales et les sociétés affiliées – poste 24)	255		3410
5 3	Emprunts hypothécaires (exclure la société mère, les filiales et les sociétés affiliées – poste 25)  Obligations garanties et non garanties (inclure seulement les titres d'emprunt offerts comme placements privés			3424
	et publics, y compris les obligations hypothécaires; exclure les billets à ordre – poste 25.2)	270		3610
0	Impôts sur le revenu reportes	280		3520
8	Interêt minoritaire dans les filiales consolidées dans ce rapport	290		3610
9	Autres elements de passif	200		
0	TOTAL DU PASSIF			
VOIR	DES SOCIETAIRES  Capital social	7,1		
1 1	Détenu par les caisses locales d'épargne et de crédit	313		2242
19	Autres	313		3312
2.	Plus-value (moins-value) constatée par expertise	340		(1600)
3	Fonds de réserve, y compris les réserves genérales, garanties et autres	35		3312
9	Bénéfices non répartis	352		3312
0	TOTAL, AVOIR DES SOCIÉTAIRES	300	000	
60	TOTAL DU PASSIF ET DE L'AVOIR DES SOCIÉTAIRES	390	000	

SECTEUR VI.2.3 Sociétés de fiducie SECTEUR VI.2.4 Sociétés de prêts hypothécaires

# Champ d'observation

Les sociétés de fiducie comprennent les sociétés constituées au terme de la Loi sur les compagnies fiduciaires et des lois provinciales correspondantes. Les sociétés de fiducie servent d'intermédiaires financiers, acceptent des dépôts, surtout des dépôts à terme (certificat de placement garantis) et prêtent des fonds, surtout sous forme d'hypothèques; et elles exercent des activités fiduciaires, ce qui constitue une fonction propre à ce type d'institution. Leurs activités fiduciaires comprennent l'administration des successions, des fiducies et des fonds d'organismes pour le compte des clients, lesquels conservent la propriété de ces biens. Selon une convention relative aux comptes des flux financiers, les actifs sont enregistrés dans le secteur de leur propriétaire, non pas dans celui du fiduciaire. Par conséquent, les biens des successions, des fiducies et des organismes administrés par les sociétés de fiducie ne sont pas compris dans le secteur VI.2.3, mais sont enregistrés dans le secteur I et II, Particuliers et entreprises non constituées en sociétés ou dans le secteur VII.3, Régimes de pensions en fiducie, dans le cas des caisses de retraite en commun qui sont administrées par les sociétés de fiducie. On appelle souvent "fonds de société et fonds garantis" l'actif et le passif reliès au rôle d'intermédiaire financier afin de les distinguer des biens des successions, des fiducies et des organismes. Un grand nombre de sociétés de fiducie administrent des fonds mutuels établis aux seules fins des régimes enregistrés d'épargne retraite (REER) et d'autres fonds servant de refuges fiscaux. Ces fonds sont traités comme des fonds de successions, de fiducies et d'organismes et sont enregistrés dans les CFF comme si les éléments d'actif dont ils sont constitués étaient détenus directement par les particuliers du secteur I et II (des données distinctes concernant ces fonds fiscalement avantageux sont enregistrées dans la publication intitulée Institutions financières, no 61-006 au catalogue, sous la rubrique "Caisses d'épargne retraite des sociétés de fiducie"). Les sociétés de fiducie administrent egalement d'autres fonds mutuels, y compris des fonds d'actions, d'obligations et de placements hypothécaires qui ne sont pas établis aux seules fins des paravents fiscaux (même si les particuliers peuvent détenir des actions de ces fonds dans leur (REER). Ces fonds mutuels sont compris dans le secteur VIII.2, Fonds mutuels, dans les CFF.

Les sociétés de prêts hypothécaires comprennent les sociétés exerçant leurs activités aux termes de la Loi sur les compagnies de prêts et des lois provinciales correspodantes et les autres sociétés qui font appel aux capitaux du public pour placer surtout dans des hypothèques. Ces sociétés peuvent accepter des dépôts et émettre des obligations non garanties mais, à la différence des sociétés de fiducie, elles ne sont pas autorisées à exercer des activités fiduciaires en tant que mandataires. Les sociétés qui émettent des certificats d'épargne, des certificats de placement ou des contrats de placement et qui exercent leurs activités en vertu d'une législation provinciale particulière sont comprises dans ce secteur.

Le secteur VI.2.4 englobe aussie les sociétés de fiducie en placements immobiliers. Les données recueillies représentent l'univers dans son ensemble. L'activité principale de ces sociétés est les prêts hypothécaires dans le but d'en retirer un revenu de placements. Elles ne payent pas d'impôt et n'ont aucune restriction légale en matière de ratio dette/capital actions ou en composition de portefeuille.

Le secteur VI.2.3 englobe les sociétés de fiducie seulement jusqu'en 1984, au moment ou le secteur VI.2.4 a été ajouté. Les filiales hypothécaires des banques à Charte ayant été consolidées avec les maisons mères et incluses au secteur VI.1, le reste du secteur se retrouvait trop petit pour justifier l'existence d'un sous-secteur distinct.

Les renseignements nécessaires à la compilation des flux financiers de ces sociétés sont des secteurs fondés sur les mêmes données d'enquête que celles qui sont utilisées dans la publication trimestrielle *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue. L'enquête trimestrielle couvre presque tout l'univers et on gonfle les chiffres de l'échantillon afin de représenter l'univers en entier.

### Méthodes

Les flux financiers de ces secteurs sont essentiellement un réaménagement des États des "estimations de l'évolution de la situation financière" publié dans *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue. Ces états sont, à leur tour, fondés sur les changements survenus dans les encours des bilans présentés, après les ajustements relatifs aux réévaluations, etc. décrits plus loin. Les bilans présentés sont reproduits aux pages suivantes, avec les numéros de catégorie correspondants des CFF.



Statistique Canada Statistics Canada

Division de l'organisation et des finances de l'industrie

# Relevé trimestriel des états financiers F9 Sociétés de fiducie et de prêts hypothécaires VI.2.3

Veuillez retourner un exemplaire du relevé dans les 30 jours qui suivent la fin du trimestre

Document confidentiel une fois rempli

If you prefer this questionnaire in english, please check

Ve	uillez corriger le nom et l'adres		
		RENSEIGNEMENTS	
	AUTORISATION:	Loi sur la statistique, Statuts du Canada, 1970-71-72, ch	napitre 15.
	BUT:	Les données que vous fournirez seront utilisées à la pr secteur des finances du Canada. Ces états financ préparation des comptes économiques nationaux.	éparation des états financiers du ciers serviront également à la
	CONFIDENTIALITÉ	Les renseignements recuellis en vertu de la Loi sur la s peuvent en aucune façon être divulgués aux termes de	
	INSTRUCTIONS:	<ol> <li>Les sommes doivent être déclarées en milliers de la Cette déclaration ne doit porter que sur les ac Veuillez exclure les succursales, filiales et sociétés</li> <li>Si les données financières réelles ne sont pas dispestimations</li> </ol>	tivités canadiennes uniquement. affiliées étrangères
	DÉFINITIONS:	L'expression "sociéte mère, filiales et société affiliées filiales et les sociétés affiliées non consolidées; les sié divisions; les coentreprises et les sociétés de personne actionnaires. Les sociétés affiliées sont des entreprises qui sont co dont les activités sont sensiblement influencées par l'éde propriétaires communs.	ges sociaux, les succursales et les es; les directeurs, les cadres et les intrôlées effectivement ou celles
	UNITÉ DÉCLARANTE:	1) Cette déclaration porte sur (cochez une seule rép	onse):
		une société unique une partie d'une société (plex une succursale	e une division un sièce social)
		une famille consolidée de sociétés	and division, or stage society
		autres (préciser):	
		<ol> <li>L'entité déclarante a-t-elle des placements dans coentreprises?</li> </ol>	des sociétés de personnes ou des
		Oui Non	
		<ol> <li>L'entité déclarante a-t-elle acheté ou vendu des de déclaration courante qui pourraient affecter 10%?</li> </ol>	entreprises au cours de la période l'actif ou les recettes de plus de
		☐ Oui ☐ Non	
		<ol> <li>Veuillez vérifier le profil annexé des entités co corrigez-le au besoin, et retourner le document a</li> </ol>	
		<ol> <li>Veuillez expliquer toute modification importante de déclaration susceptible de modifier la compa celle du trimestre précédent</li> </ol>	e de la comptabilité ou de la base araison de cette déclaration avec
	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	Veuillez vous reporter au guide des statistiques finar institutions financières de la Divisinn de l'organisation Statistique Canada. Ottawa. Canada, K1A 016 Téléphone. (613) 951-9851 telex. 053-3585, télécopier	i et des finances de l'industrie de
Ce relev <b>é</b> port	e sur la période allant de	mois mois	19
Date	Responsable de la socié (écrire en lettres moulé	ité avec qui communiquer au sujet de ce relevé Titre les)	No de téléphone
	Signature		
		RESERVE À STATISTIQUE CANADA	Constalia
Reçu le	Saisile	Analyse ie	Contrôle le

	SECTION A - BILAN	01	L	Date du bilan:
ACTIF				\$ milliers
1 1	Encaisse et dépôts à vue (déclarer les dépôts à terme qui sont encaissables sur demande au poste 2). Encaisse et dépôts à vue en monnaie canadienne dans les succursales de banques à charte au Canada	131	10	2311
1 8	Autres dépôts à vue en monnaie canadienne	111	80	2312
1 9	Dépôts à vue en devises étrangères	11.	200	2313
2 1	Dépôt à terme (y compris les billets à terme au porteur, les dépôts swaps et les recettes sous forme de dépôts, les certificats, les obligations garanties et non garanties et les titres semblables)			
2 1 1	En monnaie canadienne De succursales de banques à charte au Canada	116	31	2311
2 1 9	Autres dépôts en monnaie canadienne	116	38	2312
2 2	En devise étrangères	116	80	2313
3	Postes en transit (nets)  Comptes debiteurs et revenu couru (avant déduction de la provision pour créances douteuses, y compris les	118	300	(3312)
	interêts et dividendes à recevoir, déclarer les sommes dues de la société mère, des filiales et des sociétés affiliées au poste 6-3)	12	00	2610
19	Moins: Provision pour créances douteuses	1.28	300	1400/(2610
5 6 1	Contrats de crédit-bail à recevoir  Placements dans, et créances sur, la société mère, les filiales et les sociétés affiliées (avant déduction de la provision pour pertes poste 19)  Coût des actions	122		2332
1 1	Sociétés canadiennes	141		2512
12	Sociétés étrangères	141	20	2512
5.2	Bénéfices accumulés moins dividendes reçus (à utiliser uniquement si l'on a recours à la comptabilisation à la valeur de consolidation pour les les filiales et sociétés affiliées non consolidées)	142	00	
3 1	Prêts, avances, hypothèques, effets, obligations et autres Sociétés canadiennes, cadres et actionnaires	143	10	2512
3.2	Sociétés etrangères, cadres et actionnaires	1.43	20	2512
	Placements canadiens — Societés non affiliees, au coût amorti (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes — poste 19, déclarer les prêts hypothécaires au poste 9 et les autres prêts au poste 10)	_	-	
1	Bons du Trésnr du Canada	151	10	2340
2	Acceptations bancaires, effets de financement, commerciaux et autres effets à court terme (dont l'échéance, à l'origine, était inférieure à un an, y compris les billets et effets des administrations provinciales et municipales).	151	20	2350
3	Obligations du gouvernement du Canada	151	30	2421
41	Obligations des administrations provinciales et municipales (exclure les billets et effets à court terme – poste 7 2) Obligations des administrations provinciales	151	41	2422
4.2	Obligations des administrations municipales	151	42	2423
5	Obligations de sirciétés, obligations garanties et non garanties (y compris les obligations hypothécaires et les obligations à revenu variable, exclure les effets à court terme – poste 7.2)	151	50	2424
6	Actions de sociétés (y compris les bons et les options de souscription d'actions et inclure les fiducies de placements immobiliers)	151	60	2520
9	Autres placements canadiens (y compris les métaux précieux, les certificats d'or et d'argent, les options se rapportant à des produits, etc.)	151	80	2610
	Placements étrangers — Sociétés non affiliees, au coût amorti (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes — poste 19; déclarer les dépôts à terme au poste 2, les prêts hypothécaires au poste 9 et les autres prêts au poste 10). Billets et effets à court terme	152	10	2313
1		152		2530
2	Obligations garanties et non garanties	152		2530
3	Actions de sociétés	152		2530
9	Autres placements étrangers  Prèts hypothécaires aux societés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes – poste 19)	1 3 3	-00	
11	Garantis par des propriétés au Canada Prêts en vertu de la Loi nationale sur l'habitation	161	11	2410
121	Autres constructions résidentielles simples En première hypothèque	161	12	2410
122	Autre qu'en première hypothèque	161	13	2410
1 3	Autres constructions résidentielles multiples	161		2410
1.4	Constructions non-résidentielles	161		2410
0 1	Garantis par des propriétés à l'extérieur du Canada	162		2410
0.1.1	A des particuliers pour l'achat de biens de consommation	171		2321
0 1 9	Autres prêts	171		2332
0.2	Aux courtiers en valeurs mobilières  Aux sociétés	177	100	2332
031	Aux sociétés canadiennes (exclure les sociétés d'État – poste 10.9)	1 77		

	SECTION A - BILAN (suite)	01	Date du bilan
APTIC			AN MO JOU
ACTIF			\$ milliers
109	Autres (y compris les gouvernements)	17800	
12.	Actifs repris pour défaut de paiement détenus en vue de la vente (y compris l'acquisition de propriétés par saisse).	18100	1800
13	Biens-fonds detenus pour revenu (avant déduction de la dépréciation accum alee et des charges)	18320	1800
14	Immobilisations (y compris la location d'immeubles et de terrains, les machines, l'équipement, les bâtiments, les améliorations locatives, etc. pour utilisation propre et véhicules et matériel détenus par les locataires de baux d'exploitation, avant déduction de la dépréciation accumulées et des charges :	18310	1600
15	Moins: Depréciation accumulée sur les biens-fonds detenus pour revenu et les immobilisations	18350	(
6	Actif incorporel (net de l'amortissement accumule)	19100	1800
18	Autres elements d'actif	19880	2610
19	Moins: Provisions et allocations accumulées pour pertes sus placements, prêts et autres élements d'actif, imputees aux dépenses (remplir également   Annexe supplementaire 8)	19810	(1400/3520
20	TOTAL DE L'ACTIF	10000	
PASSI			
2.1	Passif-depôts (inclure les dépôts à vue, à préavis et à terme; signaler les découverts des comptes des clients au poste 10)		
21 t 21 1 1	Depôts à titre de paravents fiscaux REÉR	21210	3312
1119	Autres	21280	3312
1 2 1	Dépôts de particuliers, d'entreprises non-constituées en societés de capitaux, d'établissements sans but lucratif (exclure les dépôts à titre de paravents fiscaux – poste 21.1)	21310	3312
		21320	3312
1 2 2	Depáte do conjútés cáridant au Canada (avaluto les rociétés d'État – porte 21 9)		3312
131	En monnaie canadienne	21410	
1 3 2	En devises étrangéres	21420	3312
1.4	Dépôts des sociétés non résidentes	21500	
19	Autres dépôts	21800	3312
2	Comptes créditeurs et exigibilites courues (signaler les sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées au poste 24)	22100	3610
3	Impôts sur le revenu exigibles (déclarer les impôts sur le revenu recouvrables au poste 4)	23000	3610
4 1	Sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées (y compris les comptes créditeurs, les effets, les emprunts, les hypothèques et les obligations)  Au Canada	24100	3512
		24200	3512
4 2	Emprunts - Societes non affiliees		
51	Emprunts, et découverts (exclure les emprunts hypothécaires — poste 25-5, signaler les effets subordonnés au poste 25-3) Auprès d'succursales de banques à charte au Canada ——————————————————————————————————	25110	3331
519		25180	3332
5 2	Auprès d'autres sources Biliets à ordre à payer	25210	3350
5 2 1	Don't l'échéance, à l'origine, était inférieure à un an	25310	3332
5 2.2	Dont l'échéance, à l'origine, était égale ou supérieure à un an	25320	
5 3	Emprunts et effets subordonnés à payer  Obligations garanties et non garanties (inclure seulement les titres d'emprunt offerts comme placements privés	25600	3424
	ou publics; déclarer les billets à ordre au poste 25.2 et les effets subordonnés au postes 25.3)	25400	3424
5 5	Emprunts hypothécaires	25500	3410
0	Impôts sur le revenu reportes	27000	1400/3520
1	Interét minoritaire dans les filiales consolidées dans ce rapport	28000	3520
9	Autres elements de passif (y compris les gains et pertes non réalises sur la conversion des comptes exprimés en monnaie étrangère)	29000	3610
0	TOTAL DU PASSIF	20000	
	DES ACTIONNAIRES		
1 1	Capital-actions Actions privilégrées	31100	3520
1 2	Actions ordinaires	31200	3520
2	Surplus d'apport	33000	3520
3.	Plus-value (moins-value) constatée par expertise	34000	(1600)
4	Réserves sous forme de placements, d'hypothèques ou d'autres eléments d'actif	35110	1400/3520
15	Réserve générale ou fonds de reserve	35120	1400/3520

	SECTION A - BILAN	01 L	Date du bilan:
AVOIR	DES ACTIONNAIRES (fin)		\$ milliers
49	Benefices non repartis	35200	1400/3520
50	TOTAL DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES	30000	
60	TOTAL, PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES	39000	
	QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES - BILAN		
61	Passif – Depôts (y compris les dépôts à titre de paravents fiscaux, le total devrait être egal à la somme des sous-		
61 I 61 I I	postes du poste 211 Dépôts à vue et dépôts d'épargne Compres-chêques	63110	
61 1.2	Autres	63120	
61.2	Dépôts à terme Dont l'échéance, à l'origine, était inférieure à un an	63210	
		63220	
6122	Dont l'échéance, à l'origine, se situait entre un an et cinq ans	63230	
61 2.3	Dont l'échéance, à l'origine, était supérieure à cinq ans  Placements, hypothèques et autres réserves d'élements d'actif (poste 44): augmentations (diminutions)	03230	
	provenant de sources autres que les transferts des bénéfices non répartis et les comptes de réserve générale ou de fonds de réserve	64100	
63 63 1	Reserve genérale ou fonds de reserve (poste 45) Primes d'émission d'actions créditées aux réserves	64210	
63 2	Primes de remboursement d'actions portées au débit des réserves	64220	
63 9	Autres augmentations (diminutions) (exclure les transferts des/aux bénéfices non répartis et placements, hypothèques et autres comptes de réserves d'élèments d'actif)	64280	
64	Impôts sur le revenu reportés accumules: Additions (déductions) au compte des impôts sur le revenu reportés accumulés autres que les sommes imputées aux dépenses du trimestre observé ou aux dépenses reliées aux trimestres précédents	27180	
	SECTION B - ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS  02  03		AN MO JOUR
66	Benéfices non repartis, solde d'ouverture	38100	
	AJOUTER (DEDUIRE):		
67	Benefices nets (pertes nettes) pour la periode observée (à reporter du poste 110)	38200	
68	Transferts provenant (vers) d'autres comptes (p.ex. capital actions, réserves)	38400	
69	Autres additions (deductions) - Veuillez préciser les postes importants	38700	
	DEDUIRE:		
70 70 1	Dividendes declares En espèces	38810	
70 9	Autres	38880	
80	BÉNÉFICES NON REPARTIS, SOLDE DE CLÔTURE (DEVRAIT ÊTRE ÉGAL AU POSTE 49)	38000	

		02 De 03 A	Période couverte:  AN MO JOUR
106 106 1	Autres gains (pertes) Part des benéfices nets (pertes nettes) des filiales, sociétés affiliées, coentreprises et sociétés de personnes nor consolidées (seulement si les placements sont déclarés seion la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation)	581	\$ milliers
106.2	Part des actionnaires minoritaires des bénéfices nets (pertes nettes) des filiales et sociétés affiliées consolidée dans la présente déclaration	5 . 582	00
106.3	Gains (pertes) extraordinaires (réalisés et non réalisés, avant impôts sur le revenu; remplir également l'Annex supplémentaire A)	e 583	10
106 3	Impôts sur le revenu à l'égard des postes extraordinaires et avantages fiscaux des reports de pertes prospectifs	583	20:
110	BÉNEFICES NETS (PERTES NETTES) (REPORTER AU POSTE 67)	584	80
	QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES - ETAT DES RÉSULTATS		
111	Dividendes reçus des societes, declarés selon la methode de comptabilisation à la valeur de consolidation et crédites au compte de placement: Canadiens	7510	00
111.2	Étrangers	7526	00
	ANNEXE SUPPLÉMENTAIRE A: RÉPARTITION DES GAINS (PERTES) REALISÉS ET NON RÉALISÉS ET DES RÉÉVALUATIONS (DÉVALUATIONS) - les numéros des articles correspondent aux postes du bilan		
5	Contrats de crédit-bail à recevoir	8110	2332
6 1	Placements dans, et créances sur, la société mère, les filiales et les sociétés affiliées Coût des actions		2512
611	Sociétés Canadiennes	812	0540
6 1 2	Sociétés étrangères	812	2512
631	Prêts, avances, hypothèques, effets, obligations et autres Sociétés canadiennes, cadres et actionnaires	812	2512
632	Societés étrangères, cadres et actionnaires	812	2512
7 7 3	Placements canadiens Obligations du gouvernement du Canada	813	2421
741	Obligations des administrations provinciales	. 813	2422
7 4 2	Obligations de sociétés, obligations des administrations municipales.	8132	22 2423
7 5	Obligations de sociétés, obligations garanties et non garanties	8133	2424
7.6	Actions de sociétés	8134	2520
79	Autres placements canadiens	8138	2610
8 8 1	Placements étrangers Billets et effets à court terme	814	0 2313
8 2	Obligations garanties et non garanties	814	2530
8 3	Actions de sociétés	8143	2530
8 9	Autres placements étrangers	8144	2530
9 9 1 9 1 1	Prêts hypothecaires Garantis par des propriétés au Canada Prêts en vertu de la Loi nationale de l'habitation	815	2 2410
912	Autres constructions résidentielles simples En première hypothèque	8151	2410
9122	Autre qu'en première hypothèque	8151	2410
913	Autres constructions residentielles multiples	8151	2410
914	Constructions non-résidentielles	8151	6 2410
9.2	Garantis par des propriétés à l'extérieur du Canada	8152	20 2410
10 10 1 10 1 1	Prêts, autres que les préts hypothécaires A des particuliers, entreprise non constituée en société de capitaux, établissements sans but lucratif A des particuliers pour l'achat de biens de consommation	8161	2321
10 1 2	A des particuliers pour l'achat de biens de consommation  Autres prêts	8161	2000
10 2	Aux courtiers en valeurs mobilières		2222
10 3	Aux courtiers en valeurs mooilleres  Aux sociétés  Aux sociétés canadiennes	8164	2222
10 3 2		8164	2222
10 3 2	Aux sociétés etrangères  Autres		2222
.0.7	Autres eléments d'actif (veuillez préciser)		2610
	Autres elements d'actif (veuxiez preciser)	7.00	
	FOTAL (devrait être égal à la somme des postes 85, 101, 102 et 106.3, moins poste 114)	8100	10

# SECTEUR VII Sociétés d'assurance et régimes de pensions

Ce secteur comprend trois sous-secteurs: VII.1, sociétés d'assurance-vie1; VII.2, Les caisses séparées des sociétés d'assurance-vie; VII.3, Régimes de pensions en fiducie. Ces sous-secteurs sont regroupés en un seul secteur parce qu'ils sont traités comme des "associations de particuliers" dans le système canadien des comptes nationaux1 et non pas comme des sociétés appartenant au secteur des corporations et entreprises publiques des CRD.

Les trois sous-secteurs remplissent des fonctions connexes puisqu'ils accumulent des éléments d'actif pour le compte des titulaires de polices et des bénéficiaires de rentes ou de pensions en cas de perte de revenu familial résultant du décès ou de la retraite. En vertu des conventions des CRD, ces actifs sont réputés appartenir au secteur des particuliers à même lequel ils sont financés. Le revenu provenant de ces fonds est un élément du revenu des particuliers et, dans les CFF, la créance du secteur des particuliers figure en tant qu'élément d'actif constitué par l'assurance-vie et les rentes (catégorie 2430), dans le secteur des particuliers et des entreprises non constituées en sociétés, I et II.

<sup>1</sup> Voir secteur VII.1

# SECTEUR VII.1 Sociétés d'assurance-vie

# Champ d'observation

Ce secteur comprend les opérations d'assurance-vie des sociétés d'assurance-vie et sociétés 1 de secours mutuel enregistrées en vertu de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, de la Loi sur les compagnies d'assurance étrangères ou d'une loi provinciale correspondante. Les caisses séparées des sociétés d'assurance-vie ne sont pas comprises dans ce secteur mais dans le secteur VII.2, les caisses séparées. Dans la mesure où le permettent les données dont on dispose, les opérations d'assurance-accident et d'assurance-maladie des sociétés d'assurance- vie ne sont pas comprises dans ce secteur mais dans le secteur VIII.5, Divisions d'assurance-accident et d'assurance-maladie des sociétés d'assurance-vie. Les sociétés de secours mutuels et les sociétés munies d'une charte provinciale ne déclarent pas leurs opérations d'assurance-accident et d'assurance-maladie séparément, ces éléments sont compris dans le secteur VII.1. L'actif total des opérations d'assurance-accident et d'assurance-maladie de ces deux composantes de la branche d'activité est estimé à moins de 1% de l'ensemble des actifs de la branche d'activité de l'assurance-vie.

Les sociétés et associations d'assurance-vie offrent de l'assurance-vie et des rentes aux particuliers et aux groupes tels que les employés d'une la même société où les membres d'un même syndicat.

Les données déclarées dans les comptes des flux financiers, lesquelles sont conforme à la définition utilisée dans l'ensemble du système canadien des comptes nationaux, ne comprennent que les transactions d'assurance-vie effectuées avec des résidents du Canada par les sociétés de secours mutuel ou les sociétés (canadiennes, britanniques ou autres sociétés étrangères) constituée en vertu des lois fédérales ou provinciales; l'actif et le passif de ces compagnies qui résultent de leurs opérations à l'étranger n'est pas compris dans les flux financiers. En d'autres termes, les opérations à l'étranger sont attribuées aux succursales à l'étranger, lesquelles sont traitées comme des institutions non résidentes. Le traitement des sociétés d'assurance vie diffère de celui des autres intermédiaires financiers dans le système canadien de comptabilité nationale. Ce traitement est expliqué dans Les comptes nationaux des revenus et des dépenses, volume 3: Statistique Canada, no 13-549F au catalogue (hors série), pages 117 et 118.

Pour mesurer l'apport productif des divers types de services d'assurance achetés par les particuliers (vie, accidents, vol, biens personnels, risques divers et automobile), on ne peut considérer les versements (primes) effectués au titre de ces assurances comme étant égaux à la valeur des services d'assurance du fait que dans les primes, se trouvent incluses des sommes qui seront déboursées à la suite de réclamations soit au cours de la même année soit au cours des années subséquentes. Comme les primes et les indemnités versées se raménent dans une large mesure à une simple redistribution de revenus à l'intérieur du secteur des particuliers et des entreprises non constituées en sociétés, on ne tient compte ni des primes ni des réclamations dans la construction de ces comptes. La valeur du service rendu par ces institutions qui facilitent ce processus de redistribution est mesurée à l'aide de leurs frais administratifs (les primes moins les sinistres) qui sont portés dans les dépenses personnelles en biens et services de consommation.

Les sociétés d'assurance-vie et les associations mutualistes présentent cependant une autre caractéristique dont il faut tenir compte dans la construction des comptes. Ces institutions ne se bornent pas à redistribuer le revenu des particuliers, mais exercent également une fonction d'épargne pour le compte de ces derniers. L'épargne personnelle accumulée dans le secteur de l'assurance-vie engendre des revenus de placements qui vont aux particuliers. Afin de prendre en compte ces revenus de placements dans les revenus de ce secteur, on considère les sociétés d'assurance-vie comme des "associations de particuliers" lorsqu'il s'agit de tenir compte de leur fonction de placement; les revenus de placements de ces sociétés sont comptabilisés dans ce secteur sous la rubrique "intérêts, dividendes et revenus divers de placements". Les frais administratifs des sociétés d'assurance-vie comprennent les frais dew placement de ces sociétés, c'est à-dire un "droit" que versent les particuliers aux compagnies d'assurance au titre de la gestion de leurs placements.

Il importe de noter que le paiement des services fournis par les sociétés d'assurances, services dont la valeur est déterminée à l'aide des frais administratifs, n'est autre que l'achat de ces services par le secteur des entreprises et que l'ensemble du revenu des facteurs créé par cette activité provient par conséquent du secteur des entreprises.

Les sociétés d'assurance-vie peuvent être soit des sociétés "par actions" (appartenant à leurs actionnaires) ou des sociétés "mutuelles" (appartenant à leurs titulaires de polices). Dans le premier cas, en vertu de la loi, au moins 90% des bénéfices sont dûs aux titulaires de polices participants, et seuls de faibles montants sont versés en tant que dividendes aux actionnaires ou affectés aux fonds des actionnaires. Les sociétés mutuelles doivent tous leurs bénéfices aux titulaires de polices qui sont, en fait les propriétaires de l'entreprise. Par conséquent, la catégorie du passif la plus importante pour les sociétés d'assurance-vie est la catégorie 3430, Assurance-vie et rentes. Cette catégorie est le chiffre net (en terme de flux) qu'on obtient en retranchant de l'actif total les dettes envers les autres secteurs tels que les emprunts bancaires, les hypothèques, les comptes à payer aux fournisseurs, l'impôt sur le revenu à payer, le capital-actions et autrement dit, la source nette des onds fournie par les titulaires de polices au secteur VII.1 (et, par conséquent, l'augmentation nette de

la créance que les titulaires de polices ont sur le secteur VII.1) est égale à la somme des primes encaissées plus les contreparties des rentes plus les revenus de placements reçus moins la somme des indemnités versées et des frais d'exploitation.

Les types et proportions des éléments de l'actif que peuvent détenir les sociétés d'assurance sont régis par les départements des assurances fédéraux et provinciaux.

La plus grande partie de l'actif des sociétés d'assurances est détenue sous forme d'effets à long terme tels que des hypothèques et des obligations, choix compatible avec la nature à long terme de leur passif constitué de contrats d'assurances et de rentes.

Pour la période allant du premier trimestre de 1962 au quatrième trimestre de 1977, le secteur VII.1, qu'on appelait alors secteur des sociétés d'assurance-vie, comprenait les opérations d'assurance- accident et d'assurance-maladie des sociétés, ainsi que leurs opérations d'assurance-vie.

Le secteur VII.2 comprenait alors les opérations des sociétés de secours mutuels, y compris leurs opérations d'assurance-accident et d'assurance-maladie. Les secteurs qui existent actuellement comprennent les données des flux à partir du premier trimestre de 1978. Les encours (les soldes à la fin de l'année) sont enregistrés sur la nouvelle base à partir de la fin de 1977.

#### Sources

La source des données de base du secteur VII.1 est une enquête trimestrielle sur les sociétés d'assurance-vie et les sociétés de secours mutuels enregistrée auprès des gouvernements fédéral et provinciaux. La couverture de l'enquête dépasse 97% de l'univers, mesuré en terme d'actif total. Les données de l'échantillon sont ajustées de façon à représenter l'ensemble de l'univers. L'enquête est effectuée par la Section des institutions financières de la Division de l'organisation et finance de l'industries de Statistique Canada, qui publie *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue, trimestriellement. Avant le premier trimestre de 1978, on se servait d'autres sources et de secteurs différents (décrit cidessus) pour la branche d'activité de l'assurance-vie.

Au cours de ces premières années, on disposait de données moins détaillées, surtout en ce qui concerne le passif.

# Méthodes

Sauf les exceptions notées ci-dessous, les flux financiers du secteur VII.1, Opérations d'assurance-vie des sociétés d'assurance-vie et sociétés de secours mutuels, ne font que reprendre les états financiers trimestriels -Estimations de l'évolution de la situation financière des sociétés d'assurances, publiées dans *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue. Ces états, à leur tour, sont fondés sur les changements survenus dans les encours des bilans présentés, après l'ajustement relatif aux réévaluations, etc., décrits plus loin. Les bilans qui font partie du questionnaire de l'enquête trimestrielle sont reproduits dans les pages suivantes avec les numéros de catégorie de CFF correspondants.

- 1200 Provisions pour consommation de capital et ajustements divers elle est égale à la somme de l'amortissement (pour dépréciation) et de l'amortissement (financier) sur les biens immobiliers détenus dans le but de produire des revenus et(ou) sur l'actif immobilisé détenu pour utilisation personnelle.
- Formation brute de capital fixe Le total annuel de la formation brute de capital fixe est estimé à partir des données d'enquêtes recueillies par la Division de la science, technologie et stock de capital de Statistique Canada, dans le cadre des estimations des investissements publics et privés au Canada. Les chiffres trimestriels correspondent simplement à une répartition égale des estimations annuelles.
- Achats nets d'actifs existants et intangibles Ce chiffre est calculé comme étant la différence entre (a) les flux relatifs aux biens immobiliers et les locations de terrains détenus dans le but de gagner du revenu plus les flux relatifs aux terrains, aux bâtiments, à l'ameublement, à l'équipement, etc. détenus pour utilisation personnelle, qui sont enregistrés aux lignes 52 et 53 du tableau 83, Assurance-vie: États financiers trimestriels Estimation de l'évolution de la situation financière, institutions financières; moins (b) la catégorie 1600, Formation brute de capital fixe, ci- dessus.
- 3430 Assurances-vie et rentes Ce chiffre est habituellement obtenu de la façon décrite sous "champ d'observation", ci-dessus.

Les sociétés de secours mutuel sont devenues des sociétés d'aide mutuelles, et recrutent des membres pour payer des bénéfices. Ces sociétés ne comptent aujourd'hui que pour 2% des sociétés d'assurance.

	Statistique Canada Statistics Ca	nada			
	Division de l'organisation et des		Ve	uillez retourner un e	xemplaire du releve dans
				30 jours qui suivent	
	Relevé trimestriel des	átata financiava	De	ocument confidentiel	una fair ramali
F7		etats financiers			· ·
	Assureurs-vie			you prefer this questi	ionnaire in english,
	VII.1		рн	ease check	
	Veuillez corriger le nom et l'adre	sse s'il u a hou			
	veamer comiger is nom et l'aure	,			
		RENSEIGNEM			
	AUTORISATION: BUT:	Loi sur la statistique, Statuts du Ca			nciare du
	801:	Les données que vous fournirez s secteur des finances du Canac			
		préparation des comptes économ			
	CONFIDENTIALITE	Les renseignements recuellis en v peuvent en aucune façon être div			
	INSTRUCTIONS:	1) Les sommes doivent être déc	larées en milliers de dolla	irs canadiens	
		<ol> <li>Cette déclaration porte sur le des succursales et des burea</li> </ol>			
		canadiennes, qui exercent l	eurs activités par l'entri	emise de succursale	es et de
		bureaux non constitués qui s la différence entre l'actif et	ont établis à l'extérieur d le passif de ces succursale	u Canada, devraient es et bureaux à l'étra	déclarer anger au
		poste 4 3 et déclarer les reve 3) Ne pas inclure dans cette de	nus qui y sont associés au	poste 96 2	
		séparés. Les renseignements	s fournis doivent être nets	de toute réassurance	e cédée
		<ol> <li>Dans la mesure du possible applicables, les actifs qui n</li> </ol>	, les actifs déclarés doiv	ent inclure pour les dans la détermina	s postes
		l'excédent de la compagnie	dans l'état annuel pré	isenté au surintend	lant des
		institutions financières ou l d'ameublement, avances aux			articles
		<ol> <li>Si des états financiers ne so possible d'utiliser des estimal</li> </ol>	ont pas préparés pour ci		ir, il est
	DÉFINITIONS:	L'expression "société mère, filiale		signe ici la société n	nère, les
		filiales et les sociétés affiliées noi	e consolidées; les sièges s	sociaux, les succursal	es et les
		divisions; les coentreprises et les actionnaires	societes de personnes; le	s directeurs, les caur	es et les
		Les sociétés affiliées sont des en dont les activités sont sensibleme	reprises qui sont contrô	lées effectivement o	ou celles
		de propriétaires communs			groupe
	UNITÉ DÉCLARANTE:	Cette déclaration porte sur (control de la control de	ochez une seule réponse	):	
		une société unique une division d'assurance	. wa saulamaat		
		une famille consolidée o			
		autres (préciser):	e societes		
		2) L'entité déclarante a-t-elle d	es placements dans des s	sociétés de personne	s ou des
		coentreprises?			
		Oui Non			
		<ol> <li>L'entité déclarante a-t-elle a de déclaration courante qui</li> </ol>			
		10%?			
		Out Non	0 4 1 4 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	the dans as a second	
		<ol> <li>Veuillez vérifier le profil an corrigez-le au besoin, et reto</li> </ol>			
		Veuillez expliquer toute mod de déclaration susceptible de	dification importante de l	a comptabilité ou de	e la base
		celle du trimestre précédent		in de tette deciarati	on avec
	RENSEIGNEMENTS	Veuillez vous reporter au guide (			
	SUPPLEMENTAIRES:	institutions financières de la Divis Statistique Canada, Ottawa, Cana		jes finances de i indu	istrie de
		Téléphone (613) 951-9851 télex:	053-3585, télécopieur: (6	13) 951-0319.	
Ce relevé p	orte sur la période allant de	19	à	19	
		mois	mors		
Date		té avec qui communiquer au sujet de	ce relevé Titre		No de teléphone
	(écrire en lettres moulé	es)			
	Signature				
		RESERVÉ À STATISTIQ	JE CANADA		
Reçu le	Saisile	Analy		Contrôlé le	2

	SECTION A - BILAN	01 [	Date du bilan:
ACTIF	(Les postes 1 à 18 devraient inclure seulement les biens qui se rattachent aux activités des succursales et bureaux		\$ milliers
1	situés au Canada, voir l'instruction no. 2, page 1)  Encaisse et dépôts à vue (signaler les dépôts à terme qui sont encaissables sur demande au poste 2).  Encaisse et dépôts à vue en monnaie canadienne dans les succursales de banques à charte au Canada	11110	2311
8	Autres dépôts à vue en monnaie canadienne	11180	2312
9	Dépôts à vue en devises étrangères	11200	2313
1	Dépôts à terme (y compris les billets à terme au porteur, les dépôts swaps et les recettes sous forme de dépôts, les certificats, les obligations garanties et non garanties et les titres semblables)  En monnaie canadienne		2311
.1.1	De succursales de banques à charte au Canada	11631	20.0
1.9	Autres dépôts en monnaie canadienne	11638	
9	En devises étrangères	11680	2313
The state of the s	Comptes debiteurs et revenu couru  Comptes debiteurs et revenu couru  Comptes debiteurs lies à l'assurance et aux rentes (y compris les primes à recouvrer; les sommes exigibles des agents, d'autres compagnies d'assurance, des succursales, des caisses séparées, de la société mère, des filiales et des société affiliées dans le cadre des activités d'assurance et de rente, avant déduction de la provision pour créances douteures)	12130	2322
2	Contrats de location à recevoir (exclure les sommes dues de la société mère, des filiales et des sociétés affiliées -	12200	2332
8	Autres comptes débiteurs (y compris les revenus de placement dus et courus; avant déduction de la provision pour créances douteuses; exclure les sommes dues de la société mère, des filiales et des sociétés affiliées – poste 4 4)	12180	2610
9	Moins Provision pour créances douteuses	12800	3430/(2610
1	Placements dans, et creances sur, la société mère, les filiales et les sociétés affiliées Coût des actions		
1 1	Sociétés canadiennes	14110	
1.2	Sociètés étrangères	14120	2512
2	Bénéfices accumulés moins dividendes reçus (à utiliser uniquement si l'on a recours à la comptabilisation à la valeur de consolidation pour les filiales et sociétés affiliées non consolidées)	14200	
3	Placements dans les éléments d'actif nets de bureaux à l'étranger (exclure les filiales et les sociétés affiliées à l'étranger)	14400	
4	Prêts, avances, hypothèques, effets, obligations et autres (signaler les comptes débiteurs liés à l'assurance et aux rentes au poste 3-1)		0510
4 1	Sociétés canadiennes, cadres et actionnaires	14310	11
4.2	Sociétés étrangères, cadres et actionnaires	14320	2512
1	Placements canadiens – Sociétés non affiliées, au coût amorti pour les titres d'emprunt et au coût pour les actions (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes – poste 18, déclarer les prêts hypothècaires – au poste 7 et les autres prêts – au poste 8) Bons du Trèsor du Canada	15110	2340
2	Acceptations bancaires, effets de financement et autres effets à court terme (dont l'échéance, à l'origine, était inférieure à un an; y compris les billets et effets des administrations provinciales et municipales).	15120	2350
2		15130	2421
4	Obligations du gouvernement du Canada Obligations des administrations provinciales et municipales (exclure les billets et effets à court terme —		
41	poste 5-2) Obligations des administrations provinciales	15141	2422
42	Obligations des administrations municipales	15142	2 2423
5	Obligations de sociétés, obligations garanties et non garanties (y compris les obligations hypothécaires; exclure les effets à court terme – poste 5.2)	15150	2424
6	Actions de sociétés (y compris les bons de souscription et les options d'actions)	15160	2520
9	Autres placements canadiens (inclure les métaux précieux; les certificats d'or et d'argent; etc.)	15180	2610
	Placements étrangers — Sociétés non affiliées, au coût amorti pour les titres d'emprunt et au coût pour les actions (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes — poste 18; déclarer les prêts hypothécaires — au poste 7 et les autres prêts — au poste 8)	15200	2530
	Prēts hypothécaires aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes – poste 18)		1 - 1
1 1	Garantis par des propriétés au Canada Résidentielles	16110	2410
1.2	Non résidentielles	16120	2410
2	Garantis par des propriétés à l'extérieur du Canada	16200	2410
	Prêts, autres que les prêts hypothécaires, aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes – poste 18)		225
î	Aux détenteurs de police	17176	2321
9	Autres (y compris les courtiers en valeurs mobilières, autres sociétés et gouvernement)	17800	2332
).	Biens-fonds et location de terrains détenus pour revenu (inclure les propriétés détenues pour la vente avant déduction de la dépréciation accumulée et des charges)  Immobilisations (inclure la location d'immeubles et de terrains, les machines, l'équipement, les bâtiments, les	18320	1800
	améliorations locatives, etc. pour utilisation propre et véhicules et équipement des locataires de baux d'exploitation; avant déduction de la dépréciation accumulée et des charges}	18310	1600
t.	Moins: Dépréciation accumulée sur les biens-fonds détenus pour revenu et les immobilisations	18350	0 (
2.	Frais d'acquisition de polices différés	19200	2610
7.	Autres éléments d'actif	19880	2610
8.	Moins: Provisions et allocations accumulées pour pertes sur placements, prêts et autres éléments d'actif, portées aux dépenses	1981(	0 + 3430
		10000	

	SECTION A - BILAN (suite)	01	Date du bilan:
ASSIF	(Les postes 21 à 38 devraient uniquement inclure le passif pour les activités exercées par des succursales et des bureaux établis au Canada, voir l'instruction no 2, page 1)		\$ milliers
7 7	Montants laisses en dépôt par les assurés et d'autres (y compris l'intérêt couru) Dépôts à titre de paravents fiscaux	21710	3430
19		21720	3430
2 1	Autres dépôts  Comptes créditeurs et exigibilités courues		
2 1 . 1	Comptes créditeurs liés à l'assurance et aux rentes (y compris les montants dus aux agents, à la société mère, aux filiales, aux societes affiliées, aux succursales et à d'autres dans le cours des opérations d'assurance et de rente). Sinistres non payès et provision pour sinistres non signales.	22120	3322
2 1.9	Autres comptes créditeurs liés à l'assurance	22130	3322
2.9	Autres comptes créditeurs (y compris les dépenses courues, les ristournes aux assurés et les bonifications pour absence de sinistre; exclure les sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées – poste 24)	22180	3610
3	Impôts sur le revenu exigibles (déclarer les impôts sur le revenu recouvrables au poste 3.8)	23000	3610
a a 1	Sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées (y compris les comptes créditeurs, les effets, les emprunts, les hypothèques et les obligations) Au Canada	24100	3512
4.2	À l'extérieur du Canada	24200	3512
5 1 5 1 1	Emprunts - Societés non affiliées Emprunts et découverts (exclure les emprunts hypothécaires - poste 25.3) Auprès de succursales de banques à charte au Canada	25110	3331
519		25180	3332
5 2	Autres emprunts  Obligations garanties et non garanties (inclure seulement les titres d'emprunt offerts comme placements privés et publics; y compris les obligations hypothécaires)	25400	3424
5 3		25500	3410
	Emprunts hypothecaires	26110	3430
	Passif pour les régimes d'avantages sociaux des employes		
	Passif actuariel (avant déduction des frais d'acquisition différés – poste 12)	26180	3430
	Primes d'assurance et provisions pour rentes payées d'avance	26400	3430
	Provision au titre des dividendes et des bonifications pour absence de sinistre versés aux assurés	26500	3430
	Impôts sur le revenu reportes	27000	3430
	Solde non amorti des gains (pertes) differès sur les placements (remplir également l'Annexe supplémentaire B)	29100	3430
,	Intérêts minoritaires dans les filiales consolidées dans cette déclaration	28000	3520
	Autrès elements de passif (y compris les gains et pertes non réalisés sur la conversion des comptes exprimés en monnaie étrangère; veuillez préciser les postes importants)	29800	3610
	TOTAL DU PASSIF	20000	
	PROPRE (Avoir propre total des compagnies canadiennes, avoir propre au Canada des compagnies britanniques et		
1	Capital-actions Actions privilégiées	31100	3520
2	Actions ordinaires	31200	3520
	Surplus d'apport	33000	3520
	Plus-value (moins-value) constatée par expertise	34000	(1600)
1	Bénefices non répartis/Compte du siège social Affectés (Bureau du Surintendant des institutions financières et autres réserves)	35100	3430
2	Non affectés	35200	3430
	TOTAL DE L'AVOIR PROPRE	30000	
	TOTAL, PASSIF ET AVOIR PROPRE	39000	

	SECTION C - ÉTAT DES RÉSULTATS (suite)		
			\$ milliers
3	Part des actionnaires minoritaires du revenu net des filiales et sociétés affiliées consolidées dans cette déclaration	58200	
4	Gains extraordinaires (réalisés et non réalisés, avant impôts sur le revenu; remplir également l'Annexe supplémentaire A)	58310	
4 1	Impôts sur le revenu à l'égard des postes extraordinaires et avantages fiscaux des reports de pertes prospectifs	58320	
	p. S. p. c.		
0	BENEFICES NETS (PERTES NETTES)(REPORTER AU POSTE 62)	58480	
	QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES - ÉTAT DES RESULTATS		
1.1	Dividendes reçus des sociétés, déclarés selon la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation et crédités au compte de placement:		
111	Canadiens		
112	Étrangers	75200	
	ANNEXE SUPPLEMENTAIRE A: RÉPARTITION DES GAINS (PERTES) RÉALISÉS ET NON RÉALISÉS ET DES RÉEVALUATIONS (DEVALUATIONS) (declarer les gains (pertes) différes aux revenus des periodes futures dans l'Annexe supplémentaire B)  — les numeros des articles correspondent aux postes du bilan  — les sommes doivent être déclarees sur une base cumulative du début de l'année fiscale		
1 1	Placements dans, et créances sur, la société mère, les filiales et les sociétés affiliées Coût des actions Sociétés canadiennes	81211	2512
1.2	Societes etrangeres	81212	2512
4 1	Prêts, avances, hypothèques, effets, obligations et autres Sociétés canadiennes, cadres et actionnaires	81221	2512
42	Sociétés étrangères, cadres et actionnaires	81222	2512
3	Placements canadiens Obligations du gouvernement du Canada	81310	2421
4 1	Obligations des administrations provinciales	81321	2422
4 2	Obligations des administrations municipales	81322	2423
5	Obligations de sociétés, obligations garanties et non garanties	81330	2424
6	Actions de sociétés	81340	2520
9	Autres placements canadiens	81380	2610
	Placements étrangers	81400	2530
1 1	Prêts hypothécaires Garantis par des propriétés au Canada Résidentielles	81511	2410
1.2	Non résidentielles	81516	2410
2	Garantis par des propriétés à l'extérieur du Canada	81520	2410
1	Prèts, autres que les préts hypothécaires Aux détenteurs de police	81610	2321
9	Autres	81680	2332
	Biens-fonds et rentes foncières détenus pour revenu	81720	1800
).	Immobilisations	81730	1600
	Autres elements d'actif (veuillez préciser)	81800	2610
	TOTAL (devrait être égal à la somme des postes 77, 91, 92 et 96.3)	81000	

# SECTEUR VII.2 Les caisses séparées des sociétés d'assurance-vie

# Champ d'observation

Ce secteur comprend les caisses séparées établies à l'intention des titulaires de polices canadiens par les sociétés d'assurance-vie et les sociétés de secours mutuels du secteur VII.1. Les caisses séparées sont des comptes de placements distincts non assujettis aux mêmes restrictions de placements que les pouvoirs de règlementation imposent aux actifs visés par le secteur VII.1. Les données du secteur VII.2 indiquent une plus grande concentration dans les actions que celles du secteur VII.1.

Les caisses séparées acceptent des dépôts de REER, de contrats de rentes variables et d'assurance- vie variable et, enfin, de caisses de retraite individuelles ou collectives gérées par la société d'assurance, l'assuré ou encore un fiduciaire.

On trouvera d'autres détails sur la branche d'activités de l'assurance-vie et son traitement dans le système canadien de comptabilité nationale dans la description du secteur VII.1.

### Sources

La source des données relatives au secteur VII.2 est une enquête trimestrielle sur les caisses séparées établies pour les titulaires de polices canadiens par les sociétés d'assurance-vie et les sociétés de secours mutuels visées par le secteur VII.1. L'enquête est effectuée par la Section des institutions financières de la Division de l'organisation et finance de l'industrie de Statistique Canada et les résultats de celle-ci sont publiés dans *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue, trimestriel. Les données provenant de cette enquête remontent à 1977 mais sont publiées dans les comptes des flux financières depuis le premier trimestre de 1978. Les premières données publiées concernant les bilans (les soldes à la fin de l'année) commencent à la fin de 1977. La restructuration des secteurs de données relatifs à la branche d'activité de l'assurance-vie, qui a été effectuée pour la première fois au premier trimestre de 1978, est décrite plus amplement à la rubrique du secteur VII.1.

# Méthodes

Comme dans le cas des opérations d'assurance-vie des sociétés d'assurance-vie et sociétés de secours mutuels (secteur VII.1), les titulaires de police du secteur des particuliers ont une créance égale à l'actif net de ce secteur. Les comptes des flux financiers sont une reprise des états financiers trimestriels - Estimations de l'évolution de la situation financière, publiées au tableau 74 dans *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue.

1+	Statistique Canada Statistics Can Division de l'organisation et des fir		Veuillez retourner un exemplaire du relevé dans les 30 jours qui suivent la fin du trimestre
	Relevé trimestriel des o	itate financiare	
F3		etats illianciers	Document confidentiel une fois rempli
	Caisses séparées		If you prefer this questionnaire in english,
	VII.2		please check
	Veuillez corriger le nom et l'adress	e s'il y a lieu	
		RENSEIGNEMENTS	
	AUTORISATION:	Loi sur la statistique, Statuts du C	anada, 1970-71-72, chapitre 15.
	BUT:	Les données que vous fournirez	seront utilisées à la préparation des
			es finances du Canada. Ces états
			nt à la préparation des comptes
		économiques nationaux.	
	CONFIDENTIALITÉ:		vertu de la Loi sur la statistique sont
		confidentiels et ne peuvent en termes de la Loi sur l'accès à l'info	aucune façon être divulgués aux
		termes de la coi sur l'acces a l'inite	ormation.
	INSTRUCTIONS:	,	éclarées sur une base cumulative du
		début de l'année fiscale en i	milliers de dollars canadiens.
		2) Cette déclaration porte s	ur les fonds séparés destinés aux
			ars de police canadiens seulement.
		2) City design for a sign	at all an area and a serial serial blanching serial
		<ol> <li>Si les données financières re pouvez fournir des estimations</li> </ol>	réelles ne sont pas disponibles, vous
		posvez rogivin des estimati	013.
			changement appréciable de
			e de déclaration qui pourrait affecter ts de cette déclaration avec ceux du
		trimestre précédent.	to de cette deciaration avec ceux do
	RENSEIGNEMENTS	Vavilles your reporter 34 gui	de des statistiques financières ou
	SUPPLÉMENTAIRES:		tions financières de la Division de
		l'organisation et des finances d	e l'industrie de Statistique Canada,
		Ottawa, Canada, K1A 0T6.	052 2505 4414
		0319.	x: 053-3585, télécopieur: (613) 951-
		03.0	
Ce relevé	porte sur la période allant de	19 à	19
		mais	mois
Date	Responsable de la sociét (écrire en lettres moulée	é avec qui communiquer au sujet de ce relev is)	rè Titre No de téléphone
	Signature		
		RESERVE À STATISTIQUE CAN	
Reçu le	Sarsi le	Analysé le	Contrôlé le

	SECTION A - BILAN	01	L	Date du bilan:  AN MO JOUR
ACTIF				\$ milliers
1.1	Encaisse et dépôts à vue (inclure les dépôts à terme qui sont encaissables sur demande au poste 2) Encaisse et dépôts à vue en monnaie canadienne dans les succursales de banques à charte au Canada	111	10	2311
1.8	Autres dépôts à vue en monnaie canadienne	111	80	2312
19	Dépôts à vue en devises étrangères	112	200	2313
2	Dépôts à terme (y compris les billets à terme au porteur, les dépôts swaps, les recettes sous forme de dépôts, les certificats, les obligations garanties et non garanties et les titres semblables)			
21	En monnaie canadienne De succursales de banques à charte au Canada	116	31	2311
2 1 9	Autres dépôts en monnaie canadienne	116	3B	2312
2 9	En devises étrangères	116	80	2313
3	Comptes debiteurs	121	00	2610
3 9	Moins: Provision pour créances douteuses	128	100	3430/(2610
4	Placements canadiens (avant déduction des provisions pour pertes – poste 10; signaler les prêts hypothécaires au poste 6)			
4.1	Bons du Trésor du Canada	15	10	2340
4.2	Acceptations bancaires, effets de financement et autres effets à court terme (dont l'échéance, à l'origine était inférieure à un an; y compris les billets et effets à court terme des administrations provinciales et municipales).	151	120	2350
4 3	Obligations du gouvernement du Canada	15	30	2421
4.4	Obligations des administrations provinciales et municipales (exclure les billets et effets à court terme – poste 4.2)	151	40	2422
4 5	Obligations de sociétés, obligations garanties et non garanties (y compris les obligations hypothécaires; exclure les effets à court terme — poste 4 2)	15	50	2424
4.6	Actions de sociétés (y compris les bons de souscription et les options d'actions).	15	160	2520
49	Autres placements canadiens	15	180	2610
5	Placements étrangers (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes – poste 10; signaler les dépôts à terme au poste 2 et les prêts hypothécaires au poste 6)	15	200	2530
6.1 6.1 1	Prêts hypothécaires (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes – poste 10) Garantis par des propriétés au Canada Résidentielles	16	110	2410
612	Non résidentielles	16	120	2410
6 2	Garantis par des propriétés à l'extérieur du Canada	16	200	2410
7	Actifs repris pour défaut de paiement détenus en vue de la vente	18	100	1800
8	Biens-fonds et rentes foncières détenus pour revenu (y compris les propriétés détenues pour la vente; signaler l'amortissement accumulé au poste 8 9 et les charges au poste 29)	18.	320	1800
8 9	Moins: Amortissement accumulé	18	350	( )
9	Autres éléments d'actif	19	880	2610
10	MOINS: Provisions et allocations accumulées pour pertes sur placements, prêts et autres éléments d'actif, imputées aux dépenses	191	310	<u>( 3430 )</u>
15.	TOTAL DE L'ACTIF (À LA VALEUR DU MARCHÉ)	61	300	
16.	Moins (Plus): Appréciation des biens non réalisée (cà-d., la différence entre la valeur marchande et la valeur comptable des biens)	61	100	omis
20	TOTAL DE L'ACTIF (AU PRIX COÛTANT)	10	000	omis
PASSIF				
21	Comptes crediteurs et exigibilites courues	22	100	3610
22.1	Emprunts et decouverts De succursales de banques à charte au Canada	25	110	3331
22.9	D'autres sources	25	180	3332
29.	Autres éléments de passif	29	000	3610
30	Engagements envers les assurés Fonds REÉR	32	110	3430
30.9	Autres fonds	32	180	3430
31.	Autres ionos Excédent	35	000	3430
	TOTAL DU PASSIF (devrait être égal au poste 15)	20	000	

# SECTEUR VII.3 Régimes de pensions en fiducie

# Champ d'observation

On entend par régime de pensions en fiducie un régime en vertu duquel les contributions versées à la caisse de retraite sont confiées à un fiduciaire chargé de les investir, de verser les prestations et d'administrer le régime conformément aux dispositions du contrat de fiducie. Le fiduciaire peut être un groupe de particuliers (au moins trois), une société de fiducie ou une société de gestion de retraite. Les fonds du régime proviennent d'une combinaison des contributions des employeurs et des employés et du revenu de placement après déduction des frais d'exploitation et des prestations aux bénéficiaires de pension.

Il existe plusieurs types de caisses de retraite qui ne font pas partie du secteur VII.3. Le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec sont visés par le secteur XII. Les caisses séparées des sociétés d'assurance-vie sont visées par le secteur VII.2 (environ 90% de l'actif des caisses séparées est détenu pour le compte de régimes de pensions collectifs). Les fonds placés par les particuliers dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) sont enregistrés dans un certain nombre de secteur selon l'endroit où les fonds sont placés (p.ex., dans les fonds mutuels, secteur VII.1; dans les caisses séparées, secteur VII.2; dans l'assurance-vie, secteur VII.1, dans les sociétés de fiducie, secteur VI.2.3; dans les banques à charte, secteur VI.1, etc.). Un certain nombre de régimes de pensions du secteur public, tels que le régime de pensions de la fonction publique et le régime de pensions de la GRC, ne comportent aucun élément d'actif placé et leurs recettes et décaissements sont compris dans le Fonds du revenu consolidé de l'administration publique. Enfin, les rentes du gouvernement du Canada figurent dans le secteur X, administration publique fédérale, dans la catégorie 3430, Assurances-vie et rentes.

### Sources

Les flux financiers trimestriels et les bilans à la fin de l'année relatifs aux régimes de pensions en fiducie sont fondés sur des données fournies par la Section des pensions de la Division du travail de Statistique Canada. Les données brutes sont les bilans à la valeur comptable fournis par les personnes qui répondent aux enquêtes trimestrielles et annuelles effectuées par la Section des pensions. Les réponses à l'enquête annuelle sont très nombreuses, et elles visent 98% des éléments de l'actif. L'enquête trimestrielle est un échantillon qui comprend les régimes les plus importants et porte sur environ 84% de l'ensemble des éléments de l'actif (au troisième trimestre de 1983). Les résultats de l'échantillonnage sont ajustés de façon à représenter l'univers. Les chiffres sont révisés de façon à concorder avec les données plus précises de l'enquête annuelle lorsque celles-ci deviennent accessibles.

On pourra trouver une description complète du champ d'observation et des méthodes de l'enquête dans la publication annuelle intitulée Régime de pensions en fiducie Statistiques financières, no 74-201 au catalogue et les Estimations trimestrielles relatives aux caisses de pensions en fiducie, no 74-001 au catalogue.

# Méthodes

Dans les comptes des revenus et des dépenses du système canadien de comptabilité nationale, les régimes de pensions en fiducie se trouvent dans le secteur des particuliers, non pas dans celui des corporations. Les revenus de placements des régimes de pensions en fiducie font partie du revenu personnel et l'accumulation nette des éléments de l'actif est une utilisation de l'épargne personnelle. La valeur des éléments de l'actif du régime constitue la créance (catégorie 3430, Assurances-vie et rentes) des particuliers du secteur I et II. Les gains et les pertes en capital ne font pas partie des revenus selon les conventions des comptes nationaux des revenus et des dépenses.

Les caisses de pensions en fiducie rendent compte des placements dans les "caisses de retraite communes d'une société de fiducie" (voir le questionnaire reproduit à la fin du présent chapitre). Ces caisses communes contiennent des cotisations provenant des REER et des régimes de participation différés aux bénéfices (RPDB), etc. ainsi que des régimes de pensions en fiducie. Par consequent, les montants réels des différentes catégories de l'actif déclaré par ces caisses communes gérées par les sociétés de fiducie ne fournissent pas directement les détails nécessaires concernant les catégories relatives aux comptes des flux financiers. Les investissements dans les caisses de retraite sont plutôt partagés selon les proportions dans lesquelles le total de ces caisses communes est investi dans différentes categories de l'actif. Le reste des éléments d'actif de ces caisses de retraite communes placées dans les REER, les RPDB, etc. est compris dans le secteur I et II.

Les personnes qui répondent au questionnaire relatif au régime de pensions en fiducie déclarent également un élément d'actif appelé "caisses séparées ou communes des sociétés d'assurance". Étant donné que ces montants sont déjà enregistrés dans le secteur VII.2, Les caisses séparées des sociétés d'assurance-vie, ils ne sont pas compris dans le secteur VII.3, Régime de pensions en fiducie.

Le questionnaire trimestriel, qui est reproduit à la page suivante, indique la relation entre les catégories des comptes des flux financiers et la description de l'élément dans la formule d'enquête trimestrielle relative aux régimes de pensions en fiducie.



Statistics Canada Statistique Canada

Pensions Section Labour Division 613 - 990-9900

# Quarterly survey of trusteed pension funds

Confidential

Authority - Statistics Act, Statutes of Canada 1970-71-72, Chapter 15.

Keep one copy for your files and return one copy in the enclosed postage free envelope.

Si vous préfèrez recevoir ce questionnaire en français veuillez cocher

				QUARTER E	NDING
Please make any necessary c	hanges in above name of	r mailing address			
Statistics Canada use only	r:				
Sector PF	PE 🗌	Restricted Y	Est from	EA 🗆	
PP []	VE 🗌	N 🗆		EQ 🗆	
РМ 🗌	VR 🗌			AQ 🗆	
РН □				FS 🗍	
1. FUND MANAGEMENT					
Is this fund managed in	ternally 🗀 or extern	ally 🗆 ?			
If externally managed, i	ndicate financial instit	ution(s) (check one or more)			
Trust company	2	investment dealer	5		
Insurance company	□ <sup>3</sup>	Other	<u>6</u>		
Investment counsellor	□4				
					For 3 month
					period ending
O DECEMENT AND CAME					(date)
2. RECEIPTS AND GAINS					\$ (omit cents)
(a) Contributions Employee					100
empleyed					
Employer					101
Total contribution	ns				102
(b) Investment income	(interest, dividends, e	etc.)			103
					104
(c) Nel realized profit of	on sale of securities				104
		4.1			105
(d) Transfers from other	er pension plans (spec	ary)			
(e) Other receipts or ga	ains (specify)				106
(-)	( , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,				
Total receipts an	d gains				107
3. DISBURSEMENTS AND					200
(a) Pension payments (	out of fund (including	lump sum settlements in lieu of pension	at retirement)		200
the Control consumer of					201
(b) Cost of pensions pr	urchased from an inst	irance company			
(c) Cash withdrawais o	n death, separation, o	discontinuance of plan, change of fundir	ng agency		202
(d) Administration costs	s (if charged against f	und)			203
(e) Net realized loss or	sale of securities				204
					205
(f) Other expenditures	(specify)				200
Take to at a to a constant	ate and large				200
Total disburseme	11112 BUG 108868				206

4.	AS:	SETS:		Book value
		te: Those assets held in pooled pension funds of a trust company, pooled funds of investment counsellors, mutual funds, or segregated		(omit cents)
		funds of insurance companies should be shown in total as ONE entry in subsections (a), (b), (c) or (e) DO NOT show detailed breakdown of the composition of these funds into bond, stock or mortgage units.	300	Ratio See Text
	(a)	Investments in pooled pension funds of a trust company		Ratio
	(b)	Investments in pooled funds of investment counsellors	301	See Text
	(c)	Investments in multial and investment funds	302	2520
	(d)	Venture capital investments (see footnote*)	303	2520
	(0)	Segregated or deposit administration funds of insurance companies	305	omit
	(1)	Bonds (with original term to maturity in excess of one year)	310	2421
		(i) Bonds of, or guaranteed by, Government of Canada	311	
		(ii) Bonds of, or guaranteed by. Provincial governments		2422
		(iii) Bonds of Canadian municipal governments, school boards, etc	312	2423
		(iv) Other Canadian bonds	313	2424
		(v) Non-Canadian bonds	314	2530
	(g)	Stocks	320	2520
		(i) Canadian common	321	2520
		(ii) Canadian preferred	322	2530
		(iii) Foreign common and preferred	022	2330
	(h)	Mortgages (i) Insured residential (NHA)	330	2410
		(ii) Other	331	2410
		Real astate and leave backs including notcolours and natural one proporties		
	(1)	Real estate and lease-backs[including petroleum and natural gas properties]  (i) Direct investments	340	1800
		(ii) Investments through pension corporations	341	1800
	(j)	Miscelianeous	350	2214
		(i) Cash on hand, and Canadian dollar deposits in chartered banks, include bank term deposits		2311
		(ii) Foreign currency deposits (including swapped deposits)	351	2313
		(iii) Deposits in trust and mortgage loan companies (including guaranteed investment certificates)	352	2312
		(iv) Call and other loans	353	2332
		(v) Government of Canada treasury bills	354	2340
		(vi) Short-term paper (includes finance and commercial paper, banker's acceptances, provincial and municipal treasury bills)	355	2350
		(vii) Foreign investments short-term	356	2530
		(viii) Other short-term investments (specify)	357	2610
		(IX) Accrued interest and dividends receivable	358	2610
		(x) Accounts receivable	359	2322
		(xi) Other assets (specify)	360	2610
		Total assets	370	
	D		380	3610
	uet	ots and amounts payable (specify)	390	
• p	016	Net assets  direct and indirect venture investments. What percentage of the amount reported (if any) qualifies as investment permitting ex-		on of foreign security
h	oldi	ings?		
SIĞ.	181	Tille Telephone Number	Date	

# SECTEUR VIII.1 Courtiers de placements en valeurs mobilières

# Champ d'observation

Ce sous-secteur comprend tous les membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières. Les courtiers en valeurs mobilières exercent, sur les marchés des capitaux, différentes fonctions dont les principales sont la souscription de nouvelles émissions de titres et leur placement sur les principaux marchés; le commerce sur les marchés secondaires, à la fois comme agents et en leur propre nom; la prestation de services de gestion de portefeuille: et. dans le cas d'un nombre limité de courtiers, le commerce sur le marché financier. Aux fins de cette dernière fonction, les courtiers approuvés qui conservent, achètent et vendent des effets monétaires ont obtenu de la Banque du Canada des privilèges de "prise en pension", de la Banque du Canada¹, ce qui traduit l'importance du marché financier dans la politique monétaire de la Banque. Les effets monétaires comprennent les bons du Tresor fédéraux (2340), les billets à terme au porteur des banques à charte (2311) et les obligations de moins de trois ans du gouvernement du Canada (2421).

Les courtiers en valeurs mobilières obtiennent la plus grande partie de leurs fonds au moyen d'emprunts bancaires à court terme, en puisant dans les soldes créditeurs des clients et en concluant des ententes de "rachat" (en ce qui concerne le traitement de ces ententes, voir la section relative aux méthodes, ci-dessous).

## Sources

L'enquête trimestrielle, sur laquelle les flux financiers et les encours à la fin de l'année sont fondés, est effectuée par la Section des institutions financières de la Division de l'organisation et finance de l'industrie de Statistique Canada.

# Méthodes

La relation entre les catégories de flux financiers et le questionnaire d'enquête de la Section des institutions financières est expliquée dans les pages suivantes. Les flux financiers sont une reprise des "états financiers trimestriels - Estimations de l'évolution de la situation financière", publiés dans *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue. La classification dans les "emprunts" (catégorie 3332), selon les flux financiers, des ententes de "rachat" peut nécessiter une explication. En vertu d'une entente de rachat, le courtier en valeurs mobilières vend des titres à un client moyennant une entente selon laquelle les titres seront rachetés du client à une date future. L'entente ressemble beaucoup à celle qui concerne un prêt garanti et elle est traitée comme telle même si un transfert légal de propriété a eu lieu. Les ententes de "revente" correspondent à la situation contraire.

À l'occasion, on enregistre des encours négatifs, à la fin de l'année, surtout à l'égard des obligations fédérales, ce qui indique que le courtier a fait des ventes "à découvert".

La banque du Canada est, en fait, disposée à prêter aux courtiers, contre garantie de certains instruments financiers, en particulier les bons du Trésor fédéraux.

11 + 11	Statistique Canada Statistics		
	Division de l'organisation et de	es finances de l'industrie	Veuillez retourner le formulaire une fois rempl dans les 30 jours qui suivent la fin du trimestre
F4	Relevé trimestriel de		Document confidentiel une fois rempli
1 -	Courtiers en val	eurs mobilières	If you prefer this questionnaire in english, please check
	VIII. 1  Veuillez carriger le nom et l'adre	esse s'il y a lieu RENSEIGNEMENTS Loi sur la statistique, Statuts du Canad.	
	BUT:		t utilisées à la préparation des états financiers du les états financiers serviront également à la s nationaux
	CONFIDENTIALITÉ		de la Loi sur la statistique sont confidentiels et ne ès aux termes de la Loi sur l'accès à l'information.
	INSTRUCTIONS:	Veuillez exclure les succursales, fi 3) Les titres reçus aux termes d'ente effets à recevoir au poste 3 plu visés. De même, les titres émis déclares comme une perte au placements visés	es en millers de dollars canadiens. r que sur les activités canadiennes uniquement hales et sociétés affiliées étrangères intes de revente doivent être déclarés comme des tôt qu'aux augmentations dans les placements aux termes d'ententes de rachat doivent être poste 21 9 plutôt qu'aux reductions dans les ne sont pas disponibles, vous pouvez fournir des
	DÉFINITIONS	filiales et les sociétés affiliées non cor divisions, les coentreprises et les socié actionnaires Les sociétés affiliées sont des entrepr	société affiliées" désigne ici la société mère, les isolidées; les sièges sociaux, les succursales et les très de personnes; les directeurs, les cadres et les rises qui sont contrôlées effectivement ou celles fluencées par l'entité déclarante ou d'un groupe
	UNITÉ D <i>ECLARANTE</i>	une famille consolidée de so	x. une succursale, une division, un siège social)
		□ Oui □ Non	
		de déclaration courante qui pou 10%?  Oui Non  4) Veuillez vérifier le profil annexe	é ou vendu des entreprises au cours de la période rraient affecter l'actif ou les recettes de plus de é des entités couvertes dans ce questionnaire, ir le document avec le questionnaire rempli.
		5) Veuillez expliquer toute modifica	stion importante de la comptabilité ou de la base odifier la comparaison de cette déclaration avec
	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES:		
Ce relevé po	orte sur la période allant de	19 à	19
Date	Responsable de la soci (écrire en lettres moul Signature	été avec qui communiquer au sujet de ce ré ées)  RÉSERVE À STATISTIQUE (	
Reçule	Saisi le	Analyse le	

	SECTION A ~ BILAN	01 L	Date du Bilan: AN MO. JOI
ACTIF			\$ milliers
1.	Encaisse et dépôts a vue (signaler les dépôts à terme, reçus de dépôts, débentures et instruments semblables au		
.1	poste 2) Encausse et dépôts à vue en monnaie canadienne dans les succursales de banques a charte au Canada	11110	2311
.8	Autres dépôts à vue en monnaire canadienne	11180	2312
.9	Dépôts à vue en devises étrangères	11200	2313
1	Depots a terme	44000	2311
.2	Billets à terme au porteur  Autres dépôts à terme et reçus de dépôts	11620	2311
2.1.1	Eu monnaie capadienne	11631	2311
219	Autres depóts en monnaie canadienne	11638	2312
2.9	En devises étrangères	11680	2313
	Comptes debiteurs et revenu couru (avant déduction de la provision pour creances douteuses: y compris les comptes débiteurs de clients, de courtiers et de vendeurs qui découlent des placements vendus, et de l'achat et de la revente de conventions; déclarer les sommes dues de la societé mêre, des filiales et des sociétés affiliées au poste 4.3)	12100	2610
9	Moins: Provision pour créances douteuses	12800	1400/(26
1	Placements dans, et creances sur, la sociéte mère, les filiales et les sociétes affillées (avant déduction de la provision pour pertes — poste 14). Coût des actions		
1_1	Societés canadiennes	14110	2512
1.2	Sociétés étrangères	14120	2512
2	Benefices accumulés moins dividendes reçus (a utiliser uniquement si l'on a recours à la méthode de complabilisation à la valeur de consolidation pour les filiales et les societés affiliées non consolidation pour les filiales et les societés affiliées non consolidation pour les filiales et les societés affiliées non consolidation pour les filiales et les societés affiliées non consolidation pour les filiales et les societés affiliées non consolidation pour les filiales et les societés affiliées non consolidation pour les filiales et les societés affiliées non consolidation pour les filiales et les societés affiliées non consolidation pour les filiales et les societés affiliées non consolidation pour les filiales et les societés affiliées non consolidation pour les filiales et les societés affiliées non consolidation pour les filiales et les societés affiliées non consolidation pour les filiales et les societés affiliées non consolidation pour les filiales et les societés affiliées non consolidation pour les filiales et les societés affiliées non consolidation pour les filiales et les societés affiliées non consolidation pour les filiales et les societés affiliées non consolidation pour les filiales et les societés affiliées non consolidation de la consolidation de la consolidation de la consolidation de la consolidation pour les filiales et les societés affilies et les soci	14200	
3.1	Préts, avances, hypotheques, billets, obligations et autres Sociétes canadiennes, cadres et actionnaires	14310	2512
1.2	Societes etrangères, cadres et actionnaires	14320	2512
J. E	Inventaire des valeurs mobilières en main et à être vendues à couvert, à la valeur du marché (y compris les placements à court terme, exclure les dépôts de hillets à terme au porteur et les dépôts à terme – voir poste 2)	61810	
	Placements a long terme au cout amorti	61600	
	Biens-fonds détenus pour revenu (y compris les propriétés detenues pour la vente: avant déduction de la		1800
	depreciation accumulée et des charges)  Immobilisations (y compris la location d'immeubles et de terrains, les machines, l'équipement, les batiments, les améliorations locatives, etc. pour utilisation propre et véhicules et matériel détenus par les locataires de baux d'inxploitation; avant déduction de la dépreciation accumulée, et des charges)	18320	1600
	Moins: Depreciation accumulee sur les biens-fonds détenus pour revenu et les immobilisations	18350	(
	Actif incorporei (not de l'amortissement accumule)	19100	1800
	Acti incorporer (net de l'amorissement accumule)	19100	
	Autres éléments d'actif (inclure la provision pour pertes et radiations des placements)	19800	2610
	TOTAL DE L'ACTIF	10000	
	QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES: VALEURS MOBILIERES ET PLACEMENTS INCLUS AUX POSTES 5 ET 6 CI-DESSUS (Si le coût amorti n'est pas disponible pour les valeurs mobilières et les placements ci-dessous, vous pouvez vous servir de la valeur du marche) — Societes non affiliées		
1	Valeurs mobilières et placements canadiens, au cout amorti (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste (4)  Bons du Trésor du Canada	15110	2340
2	Acceptations bancaires, effets de financement et autres effets à court terme (dont l'échéance, à l'origine, était inférieure à un air; y compris les billets et effets à court terme des administrations provinciales et municipales).	15120	2350
3	Obligations du gouvernement du Canada	15130	2421
4	Obligations des administrations provinciales et municipales (exclure les billets et effets à court terme -		
4 f	poste 16.2) Obligations des adminitrations provinciales	15141	2422
4.2	Obligations des administrations municipales	15142	2423
5	Obligations garanties et non garanties (y compris les obligations hypothécaires, exclure les billets et effets à court terme - poste 16.2)	15150	2424
5	Actions de sociétés (y compris les bons de souscription et les options d'actions)	15160	2520
3	Autres placements canadiens (y compris les métaux précieux, les certificats d'or et d'argent, les options se		2332
	rapportant à des produits, etc.)  Valeurs mobilleres et placements étrangers - Societes non affiliées, au cout amorti (avant deduction	15180	2530
	des provisions ou des allocations pour perios - poste 14)	15200	4. 1.1
	TOTAL DES VALEURS MOBILIERES ET PLACEMENTS (DEVRAIT ÉTRE ÉGAL À LA SOMME DES POSTES 5 ET 6)	61700	

	SECTION A - BILAN (fin)	01 6	Oate du bilan:
PASS	IF.		\$ milliers
21. 21.1	Comptes créditeurs et exigibilités courues (exclure les titres vendus à découvert – poste 25) Soides créditeurs libres des clients	22200	3610
21.9	Autres comptes débrteurs et exigibilités courues (inclure les sommes dues aux clients, courbers et vendeurs pour titres achetés et sous rachat ou d'une clause de rachat; signaler les sommes dues à la societe mère, aux filiales et aux societés affiliées au poste 24)	22100	3610
22.	Impôts sur le revenu exigibles (déclarer les impôts sur le revenu recouvrables au poste 3)	23000	3610
23. 23.1	Titres de placement vendus à découvert Actions de sociétés	29210	(2520)
23.9	Autres (Veuillez specifier)	29280	(2421)
24. 24.1	Sommes dues à la sociéte mère, aux filiales et aux sociétes affiliées (y compris les comptes créditeurs, les effets, les emprunts, les hypothéques et les obligations)  Au Canada	24100	3512
24 2	A l'exteneur du Canada	24200	3512
25. 25.1 25.1.1	Emprunts - Sociétés non affiliées Emprunts et découverts (exclure les effets subordannés - paste 36)	25110	3331
25.1.9		25180	3332
25.2	Acceptations bancaires, billets et effets à cour terme (dont l'échèance, à l'origine, etait inférieure		
25.3	à un an; exclure les effots subordonnes – poste 36)  Obligations garanties et non garanties (inclure seulement les titres d'emprunt offerts comme placements privés et publics; y compris les obligations hypothécaires; exclure les effets subordonnés	25200	3350
	- poste 36)	25400	
8	Impôts sur le revenu reportes	27000	1400/3520
29	Intérêts minoritaires dans les filiales consolidées dans ce rapport	28000	3520
30	Autres elements du passif (inclure les gains et pertes non réalisés sur conversion de devises etrangeres; exclure le capital emprunt – poste 36)	29800	3610
30	TOTAL DU PASSIF	61910	
CAPIT	AL EMPRUNT		
36. 36.1	Effets subordonnes Banques a charte	67110	3331
36.2	Société mère, sociétés affiliées et actionnaires	67120	3512
36.9	Autres effets subordonnés	67180	3332
37.	TOTAL, CAPITAL EMPRUNT	67000	
N/OIE	DES ACTIONNAIRES		
38.	Capital-actions		3520
38 1	Actions privilègiees	31100	
38 2	Actions ordinaires	31200	3520
39.	Surplus d'apport	33000	3520
0.	Plus-value (moins-value) constatée par expertise	34000	(1600)
1.	Benefices non repartis	35000	1400/3520
5	TOTAL DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES	30000	
9.	TOTAL DU CAPITAL EMPRUNT ET DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES	61920	
60.	TOTAL, PASSIF, CAPITAL EMPRUNT ET AVOIR DES ACTIONNAIRES	39000	
	QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES - BILAN		
51.	Total de l'actif à court terme	61200	
i2.	Total du passif à court terme	61400	
i3. i3.1	Total des dettes a court terme (exclure la partie exigible de la detté à long terme).  Sommés dues à court terme à la societé mère, aux filiales et aux societés affiliées — par rapport au poste 24	61410	
3.2	Emprunts à court terme des succursales de banques à charte au Canada - par rapport au poste 25.1.1	61420	
3.3	Autres emprunts à court terme - par rapport au poste 25.1.9	61430	

# SECTEUR VIII.2 Fonds mutuels

# Champ d'observation

Ce secteur comprend des sociétés et fiducies qui vendent des actions ou des parts au public par l'intermédiaire de courtiers ou de leur propre équipe de vente et placent les capitaux dans différents instruments financiers (actions ordinaires et privilégiées, obligations, hypothèques, effets monétaires). De nouveaux fonds sont obtenus par la vente d'actions ou de parts à n'importe quel moment et l'actionnaire ou le détenteur de part a le droit d'acheter ou de vendre (liquider) à vue, la valeur de l'action étant déterminée par la valeur de l'actif net du fonds par action en circulation. Ces "sociétés d'investissement à capital variable" sont différentes des "sociétés d'investissement à capital fixe" qui gérent également un portefeuille de titres financiers mais qui ne sont pas disposées à vendre de nouvelles actions ni à acheter ou liquider d'anciennes actions. Les sociétés d'investissement à capital fixe sont comprises dans le secteur VIII.7, Autres institutions financières privées, n.c.a.

Les fonds mutuels sont souvent spécialisés dans des types particuliers d'éléments de l'actif financier. Tous sont regroupés dans les comptes des flux financiers, mais on pourra trouver des détails supplémentaires dans *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue, publication dans laquelle ces fonds sont appelés "fonds de placement".

Les caisses séparées des sociétés d'assurance-vie et les régimes de pensions en fiducie (secteurs VII.2 et VIII.3) remplissent le même rôle que les fonds mutuels, mais ils ne sont pas compris dans le secteur VIII.2.

Les fonds établis par les sociétés de fiducie dans le seul but d'investir les capitaux provenant des contributions aux REER et de paravents fiscaux semblables ne sont pas non plus compris dans ce secteur - ils sont plutôt compris dans les éléments d'actif du secteur I et II. Particuliers et entreprises non constituées en sociétés, et ils sont indiqués comme étant des éléments d'actif détenus directement, plutôt que par l'intermédiaire d'un fonds mutuel. Les données relatives aux caisses spéciales des sociétés de fiducie qui servent de paravents fiscaux figurent dans *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue, sous la rubrique "Caisses d'épargne-retraite des sociétés de fiducie". Les fonds mutuels qui sont gérés par des sociétés de fiducie, mais ne sont pas des caisses spécialisées servant de paravents fiscaux sont compris dans le secteur VIII.2.

# Sources

La source des données relative à ce secteur est une enquête trimestrielle effectuée par la Section des institutions financières de la Division de l'organisation et finance de l'industrie de Statistique Canada. Le champ d'enquête de l'univers pertinent est très étendu, soit près de cent pour cent en terme d'actif total.

#### Méthodes

Les flux financiers sont une reformulation des "états financiers trimestriels - Estimation de l'évolution de la situation financière" qui figurent dans *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue, quant au groupe représentant la branche d'activité "Fonds de placement". Cette formulation est, à son tour, fondée sur les changements déclarés survenus dans les encours du bilan, après les ajustements relatifs aux changements d'évaluation, etc.

Les encours à la fin de l'année ou les chiffres des bilans figurant dans les CFF comprennent les changements d'évaluation. Les actions (3520) du côté du passif sont enregistrées à la valeur marchande du fonds après déduction des emprunts et autres éléments du passif.

Il y a lieu de souligner que le principal élément du passif des fonds mutuels, soit la dette envers les actionnaires ou les détenteurs de parts, est classé dans la catégorie 3520 (Actions) même si, à certains égards, sa nature est différente de celle du capital-actions émis par les sociétés.

Le bilan présenté par les personnes qui ont répondu au questionnaire d'enquête est reproduit aux pages suivantes avec le numéro de la catégorie des CFF dans laquelle chaque élément est classé.

# Division de l'organisation et des finances de l'industrie F5 Relevé trimestriel des états financiers Fonds de placements VIII. 2

Veuillez retourner un exemplaire du relevé dans
les 30 jours qui suivent la fin du trimestre
Document confidential une fois rempli

ff you prefer this questionnaire in english, please check

Veuillez corriger	le nom	et l'adresse s	'il y a lieu

#### RENSEIGNEMENTS

AUTORISATION:

Loi sur la statistique, Statuts du Canada, 1970-71-72, chapitre 15.

BUT:

Les données que vous fournirez seront utilisées à la préparation des états financiers du secteur des finances du Canada. Ces états financiers serviront également à la préparation des comptes économiques nationaux.

CONFIDENTIALITÉ:

Les renseignements recuellis en vertu de la Loi sur la statistique sont confidentiels et ne peuvent en aucune façon être divulgués aux termes de la Loi sur l'accès à l'information.

INSTRUCTIONS:

- Les sommes doivent être déclarées en milliers de dollars canadiens.
- Cette enquête porte sur les fonds constitués et en fiducie, y compris ceux créés uniquement pour accepter des cotisations faites en vertu de régimes d'épargne retraite et autres régimes de paravents fiscaux.
- Si les données financières réelles ne sont pas disponibles, vous pouvez fournir des estimations.
- 4) Veuillez expliquer tout changement appréciable de comptabilité ou de base de déclaration touchant les comparaisons de ce questionnaire avec ceux du trimestre précédent.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX: Veuillez vous reporter au guide de déclarations des statistiques financières ou contacter la Section des institutions financières, Division de l'organisation et des finances de l'industrie de Statistique Canada, Ottawa, Canada, K1A 0T6.
Téléphone (613) 951-9851, télex 053-3585, télécopieur (613) 951-0319

Ce relevé por	te sur la période allant de	19 à		19	
	mois		mois		
Date	Responsable de la société avec qui ( (lettres moulées, s. v. p.) Signature	ommuniquer au sujet de ce relevé	Titre		No de tèléphone
		RÉSERVÉ À STATISTIQUE CANA	DA		
Reçule	Saisile	Analysé le		Contrôlé	le

	SECTION A - BILAN	01	L	AN MO JOU
CTIF				5 milliers
1	Encaisse et depôts à vue (déclarer les dépôts à terme qui sont encaissables sur demande au poste 2) Encaisse et dépôts à vue en monnaie canadienne auprès de succursales de banques à charte au Canada	11	110	2311
8	Autres dépôts à vue en monnaie canadienne	11	180	2312
9	Dépôts à vue en devises étrangéres	112	200	2313
1 1	Depôts à terme (y compris les billets à terme au porteur, les dépôts swaps et les recettes sous forme de dépôts, les certificats, les obligations garanties et non garanties et les titres semblables)  En monnaie canadienne  De succursales de banques à charte au Canada	136	531	2311
1.9	Autres dépôts, en monnaie canadienne	116	638	2312
9	En devises étrangères	116	580	2313
	Comptes debiteurs et revenu couru (avant provision pour creances douteuses)	121	100	2610
~		128	300	1400/(2610
9	Moins: Provision pour créances douteuses  Placements canadiens, au coût amorti (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes – poste 10; signaler les prêts hypothecaires au poste 6 et les autres prêts au poste 7)  Bons du Trésor du Canada		110	2340
2	Acceptations bancaires, effets de financement et autres effets à court terme (dont l'échéance, à l'origine, était inférieure à un an; y compris les billets et effets des administrations provinciales et municipales)	151	120	2350
3	Obligations du gouvernement du Canada	151	130	2421
4	Obligations des administrations provinciales et municipales (exclure les billets et effets à court terme – poste 4.2)	151	140	2422
5	Obligations de societés, obligations garanties et non garanties (y compris les obligations hypothécaires; exclure les effets à court terme – poste 4.2).	151	150	2424
6	Actions de sociétés (y compris les bons de souscriptions et les options d'actions)	151	60	2520
9	Autres placements canadiens	151	80	2610
	Placements étrangers, au coût amorti (avant déduction des provisions ou des allocations pour pertes – poste 10; signaler les dépôts à terme au poste 2, les prêts hypothécaires au poste 6 et les autres prêts au poste 7)	152	200	2530
	Prêts hypothecaires (avant déduction des provisions ou des allocations pour pertes – poste 10)	160	000	2410
	Prêts, autres que les prêts hypothécaires (avant déduction des provisions ou des allocations pour pertes - poste 10)	170	000	2332
	Actifs repris pour défaut de paiement détenus en vue de la vente	181	00	1800
	Autres eléments d'actif	198	380	2610
)	Moins: Provisions accumulées pour pertes et allocations sur placements, prêts et autres élements d'actif împutées aux depenses	198	310	( 1400/3520
5	TOTAL DE L'ACTIF (AU PRIX COŬTANT)	100	100	
	Appreciation de l'actif non realisée (c -â-d , la différence entre la valeur marchande et la valeur comptable des biens)	611	00	
)	TOTAL DE L'ACTIF À LA VALEUR MARCHANDE	613	100	

	SECTION A - BILAN (surte)	01	L	Date du bilan:
PASSIF	ET AVOIR PROPRE			\$ milliers
21	Comptes créditeurs et exigibilités courues	221	00	3610
22	Impôts sur le revenu exigibles (déclarer les Impôts recouvrables au poste 3)	230	100	3610
23 23 1	Emprunts et découverts	251	10	3331
	Auprès de succursales de banques à charte au Canada	251		3332
23 9	Auprès d'autres sources			
29.	Autres élements de passif	290	000	3610
30	TOTAL DU PASSIF	200	000	
31 31 1	Avoir des détenteurs d'unité fonds de REER	32.	10	3520
31.2	Autres fonds de paravents fiscaux	322	20	3520
31.3	Fonds non enregistré	322	30	3520
	TOTAL DE L'AVDIR DES DÉTENTEURS D'UNITÉS	322	000	
40				
50	TOTAL, PASSIF ET AVOIR PROPRE (devrait être égal au poste 15)	390	1001	
			Р	ériode couverte:
	SECTION B - ÉTAT DE L'AVOIR DES DETENTEURS D'UNITÉS 03	De		
			_	\$ milliers
51	Avoir des detenteurs d'unités, solde d'ouverture (doit être égal au poste 40 du trimestre précédent)	381	001	
52	Ajouter: Bénéfices nets (pertes nettes) pour la période observée (à reporter du poste 100)	382	00	
53	Produits de la vente d'unités	386	10	
54	Reinvestissement des bénefices en unités additionnelles	386	20	
59	Autres additions (déductions) – veuillez préciser	387	00	
			_	
	Déduire:			
60	Sommes payees sur le rachat d'unités	386	30	
61	Dividendes declarés	388	300	
70	SOLDE À LA FIN DE LA PÉRIODE (DEVRAIT ÊTRE ÉGAL AU POSTE 40)	380	000	

# SECTEUR VIII.3 Sociétés d'assurance-biens et de risques divers

# Champ d'observation

Ce sous-secteur comprend les sociétés d'assurance-biens et de risques divers (y compris les sociétés de réassurance canadiennes) qui exercent leurs activités au Canada aux termes de la Loi sur les sociétés d'assurance Canadiennes et britaniques de la Loi sur les sociétés d'assurance étrangères, ou de toute loi provinciale correspondante. Les opérations canadiennes de la société Lloyds de Londres, laquelle se compose de souscripteurs individuels organisés en plusieurs syndicats, est comprise dans ce sous-secteur. Sont exclues les activités "accident" et "maladie" des sociétés d'assurance-vie et des sociétés de secours mutuels (secteur VIII.5) et des sociétés et organismes publics qui ont pour but d'assurer certains risques précis (secteur IX).

Les sociétés d'assurance-biens et de risque divers ont pour rôle de fournir des compensations monétaires pour les dommages ou les blessures résultant d'incendies, d'accidents, de vols, etc.. Bien que l'assurance-incendie et l'assurance-automobile représentent une grande partie de leurs activités, ces sociétés assurent également toute une gamme de risques concernant les embarcations,les aéronefs, la fidélité du personnel et le cautionnement, et la grêle. Les sociétés peuvent être soit des sociétés par actions appartenant à leurs actionnaires ou des sociétés mutuelles appartenant à leurs titulaires de polices.

Les éléments d'actif et de passif et les bénéfices non répartis, réalisés hors du Canada, des sociétés canadiennes ont été omis, lorsque cela était possible, des comptes des flux financiers. (On a donc mis l'accent sur l'assurance souscrite au Canada, expression qui s'entend d'une police émise par une société légalement constituée au Canada, lorsque les risques couverts par la police se trouvaient ordinairement au Canada au moment de son émission).

# Sources

La source des données relatives à ce secteur est une enquête trimestrielle effectuée par la Section des institutions financières de la Division de l'organisation et finance de l'industrie de Statistique Canada. Le champ d'enquête est de plus de quatre-vingt-dix pour cent, en termes d'éléments de l'actif, et on applique un ajustement du champ ou un facteur de gonflement aux données de l'échantillon afin de représenter entièrement l'univers. Le groupe constituant cette branche d'activité, appelée "assurance-biens et risques divers" dans *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue, est identique au secteur VIII.3, Sociétés d'assurance-incendie et d'assurances générales, dans les CFF.

#### Méthodes

Les flux financiers sont une reformulation des "états financiers trimestriels - Estimations de l'évolution de la situation financière" qui figurent dans *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue. Ces états sont, à leur tour, fondés sur les changements déclarés survenus dans les encours du bilan ajustés quant aux changements d'évaluation, etc., comme on l'explique plus loin.

Le bilan présenté par les personnes qui ont répondu au questionnaire d'enquête est reproduit aux pages suivantes avec le numéro de la catégorie des CFF dans laquelle chaque élément est classé.

Organization et finances de l'industrie

Section des institutions financières

DOCUMENT CONFIDENTIEL une fois rempli

RELEVÉ TRIMESTRIEL

ÉTATS FINANCIERS

If you prefer this questionnaire in English, please check

# SOCIÉTÉS D'ASSURANCE BIENS ET RISQUES DIVERS

### VIII.3

Chiffres recueillis et exploités en vertu de la Loi sur la statistique chapitre 15. Statuts du Canada de 1970-71-72. Conformément à cette Loi, le contenu de la présente déclaration est confidentiel et ne peut être dévoilé qu'à des personnes tenues au secret en vertu de l'article 6.

#### DIRECTIVES

- Ce relevé doit couvrir le trimestre clos à la date indiquée à l'angle inférieur droit de cette page. Les données financières de l'état des revenus et dépenses et l'état des benéfices non répartis (comptes du siège social) doivent être déclarées sur une base de trois mois et non sur une base cumulative.
- 2. Tous les montants doivent être déclarés au millier de dollars canadiens convertis aux taux de change en vigueur à la fin du trimestre observé.
- 3. Dans la mesure du possible, les données financières doivent être conformes aux principes comptables généralement reconnus.
- 4. Le présent relevé devrait atteindre toutes les sociétés autorisées à pratiquer l'assurance-biens et l'assurance risques aux termes de la Loi sur les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques de la Loi sur les compagnies d'assurance étrangères, ou de toute loi provinciale correspondante.
- 5. Les affaires d'assurance-maritime doivent être déclarées dans ce relevé.
- 6. Ce relevé doit être présenté, par:
  - (a) Une société canadienne,
  - (b) Une filiale canadienne d'une société britannique ou étrangères
  - ou (c) Une groupe de sociétés canadiennes et/ou de filiales canadiennes de sociétés étrangères.
- 7. Ce relevé vise les activités d'assurance souscrites au Canada sculement. Les revenus et dépenses des éléments de l'actif et des placements qui se rattachent au commerce d'assurance au Canada sont les éléments de l'actif et les placements qui sont détenus ou s'accumulent pour le bénéfice des détenteurs de polite. Ces éléments de l'actif peuveni être physiquement situés au Canada ou hors du Canada et émis soit au Canada. Les societés canadiennes doivent déclatret les données financières se rattachant aux activités souscrites hors du Canada aux postes 10, 30, 41, 45, 60 et dans la section de l'avoir propre à la page 3.
- 8. L'actif déclaré doit inclure, aux postes appropriés, les éléments de l'actif classés par le Ministère des Assurances comme non admis dans l'état annuel au surintendant des assurances.
- 9. Renvoyer un exemplaire dûmeni rempli du relevé dans les 45 jours qui suivent la fin du trimestre observé.
- 10. Les sociétés qui ne préparetaient pas d'états financiers pour ce trimestre-ci peuvent donner des chiffres estimatifs; les rajustements nécessaires devront être signalés au prochain trimestre.
- 11. Prière de donner ci-dessous, ou à la dernière page, des explications sur toute modification importante apportée aux méthodes de comptabilité, à la structure de la société, à la méthode de déclaration, etc. qui risque de fausser les comparaisons entre les chiffres de ce relevé et ceux du trimestre précédent.
- 12. Pour plus de renseignements, s'adresser à la Section des institutions financières, Organisation et finances de l'industrie Ottawa, Canada, K1A 929 téléphone; (613) 990-9851

Date	 Nom du représentant de la société	Qualité	Nº de téléphone
	RÉSER	RVE À STATISTIQUE CANADA	
Reçu le	Additionné Reporté Revu	ontrôle Recontrôlé	

Canada'

	ACHF	Bilan	arrèté au	
tCette déclaration vise les activités d'assurance souscrites au Canada seulement, voir note 7, page 1)  1. ENCAISSE ET DÉPÔTS ÂVER (les dépôts à terme qui peuvent être encaissés sur demande doivent être déclarés au poste 2 (b) et 3(a))			\$'000 Valeur aux livres	
1.	a) Encarsse et dépôts auprès de succursales de banqués à charte au Canada:	101	2311	
	i) En montaic canadienne ii) En devises étrangères	102	2313	
	b) Dépôts a vue auprès d'autres institutions au Canada	103	2312	
	c) Dépôts a vue auprès d'établissements à l'étranger	104	2313	
2	PLACEMENTS DANS DES VALEURS ÉMISES AU CANADA			
	a) Billets et effets à court terme (dont l'echéance, à l'origine, était inférieure à un an) i) Bons du trésor du Canada	105	2340	
	ii) Bons du trésor des administrations provinciales et billets directs et garantis par ces dernières	106	2350	
	iu) Billets directs et garantis par des administrations municipales	107	2350	
	iv) Effets à terme au porteur des banques à charte	108	2311	
	<ul> <li>v) Acceptations bancaites, papiers d'affaires et effets des sociétés de financement des ventes (y compris les billets à ordre des sociétés de prêts hypothécaires)</li> </ul>	109	2350	
	b) Dépôts à terme: i) Banques a charte:		0.211	
	a) En monnaic canadienne	110	2311	
	b) En devises étrangères (y compris les dépôts swaps)	111	2313	
	ii) Autres institutions	112	2312	
	c) Hypothèques et conventions de vente: (voir note 2): i) Prêts en vertu de la Loi nationale sur l'habitation	113	2410	
	tt) Prêts hypothécaires conventionnels: a) Construction residentielle	114	2410	
	b) Construction non-résidentielle	115	2410	
	<ul> <li>d) Obligations, garanties ou non et obligations remboursables par serie: (dont l'échéance, à l'origine, était supérieure à un an)</li> <li>i) Obligations émises par le gouvernement du Canada</li> </ul>	116	2421	
	ii) Obligations emises par les gouvernements provinciaux.	117	2422	
	tii) Obligations emises par les administrations municipales	118	2423	
	iv) Dette des sociétés	119	2424	
	e) Actions des sociétés: i) Actions privilégiées	120	2520	
		121	2520	
	<ul> <li>ii) Actions ordinaires</li> <li>f) Placements dans des filiales, des sociétés affiliées sous controle effectif et d'autres sociétés affiliées dont la statistique n'est pas consolidée dans ce refeve</li> <li>ii) Actions privilégiées et ordinaires.</li> </ul>	122	2512	
	ii) Avances et effets	123	2512	
	g   Autres placements au Canada (les litens immobiliers doivent être déclarés au poste 6)	124	2332	
3.	PLACEMENTS DANS DES VALEURS ÉMISES HORS DE CANADA  a) Dépôts à terme et billets et effets à court terme	125	2313	
	b) Obligations, garanties ou non et obligations remboursables par série	126	2530	
	c) Actions privilégiées et ordinaires des sociétés	127	2530	
	d) Autres placements à l'étranger	128	2530	
4	,	129	2322	
	b) Montants dus par d'autres compagnies d'assurances	130	2322	
	c1 Autres (y compris primes à recevoir par versements, intérêts à recevoir et courus, etc.)	131	2322	
5.	DÉPÔTS EN ESPÈCES EN VERTU DE REASSURANCE ACCUPTÉL (voir la note 1 ci-dessous)	132	2610	
6.	BIENS IMMOBILIERS DÉTENES EN VUE D'EN TIRER UN REVENU OU EN VUE DE LA VENTE (moins dépréciation et amortissement comptables, prière de montrer les montants imputes, au poste 21).	133	1800	
7		134	1600	
8.	FRAIS DIFFÉRÍ S ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLUS (moins amortissement comptable)  a) Frais d'acquisition différés	135	2610	
	b) Autres	136	2610	
9.		137	2610	
10.	ÉLÉMENTS D'ACTIF DÉTENUS EN VUE DES ACTIVITÉS À L'ÉTRANGER une doit être rempli que par les sociétés canadientes, voit note 7, page 1)	138	2610	
	TOTAL DE L'ACTIF À LA VALEUR AUX LIVRES	139		

Note: 1. Les éléments d'actit (tel que des titres) détenus en fiducie par la société cédante pour le réassureur demeurent la propriété du réassureur et, par conséquent, ne doivent pas être déclarés par la sociéte cédante. Ces éléments d'actif doivent être déclarés par le réassureur dans le poste approprié, soit le poste 1, 2 ou 3.

2. Les hypothèques sur des immeubles qui servent en partie à des fins résidentielles et en partie à des fins non résidentielles doivent si possible être classées selon la principale utilisation de ces immeubles. Dans le case contraire, declarez les au poste 2(c) (ii) (a).

PASSIF ET AVOIR PROPRE		000'2
PASSIF	201	3610
11. PRIMES NON ACQUISES EN UTILISANT 100 %	201	3610
12. RÉSERVES SUPPLÉMENTAIRES (voir la note l' ci-dessous)		3610
<ol> <li>PROVISION POUR SINISTRES NON PAYÉS, Y COMPRIS SINISTRES NON SIGNALÉS ET SINISTRES FRACTIONNÉS, ET FRAIS DE RÉGLEMENT (voir la note<sup>1</sup> c)-dessous)</li> </ol>	203	3610
14. PRIMES PAYÉES D'AVANCE	204	3610
15. PROVISION POUR DIVIDENDES AUX ASSURÉS ET POUR RISTOURNES POUR SURPRIME D'EXPÉRIENCE	205	3610
16. EMPRUNTS À COURT TERME ET DÉCOUVERTS BANCAIRES		
a) Consentis par des banques à chartes	206	3331
b) Consentis par d'autres institulions financières	207	3332
17. EFFETS À PAYER ET EXIGIBILITÉS COURUES		71
a) Montants dus aux agents en primes retournées à payer	208	3322
b) Montants dus à d'autres compagnies d'assurance	209	3322
<ul> <li>c) Autres ty compris les dividendes à payer, taxes sur les primes, taxes municipales, frais généraux et d'investissements, permis et rétributions, intéréts courus, commissions, etc.)</li> </ul>		3610
18. DÉPÔTS EN ESPÈCES RECUS SUR RÉASSURANCES CÉDÉES (voir la note 1, page 2)	211	3610
19. IMPÔTS SUR LE REVENU EXIGIBLES	212	3610
20. PRÉTS ET AVANCES ENVERS LA SOCIÉTÉ MÈRE. LES FILIALES ET LES SOCIÉTÉS AFFILIÉES		3512
20. TREES LE ATAIN ES ENVERS LA SOCIATE MERIL, LES TILIALES ET LES SOCIETES ALTILIALES	214	3410
21. HYPOTHÉQUES ET CONVENTIONS DE VENTE À PAYER	214	
22. AUTRES DETTES À LONG TERME	21.5	3332
23. IMPÒTS SUR LE REVENU DIFFÉRÈS ACCUMULÉS	216	3430
24. PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LES FILIALES	217	3520
29. AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF	218	3610
30. PASSIF DES ACTIVITÉS HORS DU CANADA (ne doit être rempli que par les sociétés canadiennes; voir note 7, page 1)	219	3610
AVOIR PROPRE		
31. CAPITAL-ACTIONS	220	3520
32. SURPLUS D'APPORT	221	3520
33. RÉSERVES (variations par rapport au trimestre précédent doivent concorder avec les montants du poste 51, page 4):		
(a) Réserves requises par le Département des assurances	222	1400/3520
(b) Réserves générales et réserves pour éventualités	223	1400/3520
34. BÉNÍFICES NON RÉPARTIS OU SURPLUS (DÉFICIT) (ne doit être rempli que par les sociétés canadiennes) (report du poste 60, page 4)	224	1400/3520
<ol> <li>COMPTES DU SIÈGE SOCIAL (ne doit être rempli que par les filiales des compagnies britanniques et étrangères) (report du poste 60, page 4)</li> </ol>	225	3512
TOTAL, PASSIF ET AVOIR PROPRE	2.26	

Notes
1. Les postes 12. 13 (en ce qui a trait aux sinistres non signalés) et 63 ne doivent être remplis que si la société reconnaît de telles réserves pour fin de comptabilisation.
5-4800-72.2

#### SECTEUR VIII.4

#### Sociétés de financement de ventes et de prêts à la consommation

#### Champ d'observation

Ce sous-secteur comprend les sociétés de prèts à la consommation, les sociétés de financement de ventes et les sociétés "captives" de financement de ventes. De nombreuses entreprises de ce sous- secteur se livrent à la fois aux activités de financement de ventes et de prèts à la consommation, soit par l'intermédiaire de divisions de leurs organisations ou par des filiales en propriété entière.

Les sociétés de financement de ventes se livrent essentiellement aux activités de financement de biens et de services chez un détaillant, un grossiste ou à l'usine. Bien que ces sociétes se soient traditionnellement concentrées sur le crédit à la consommation, ces dernières années, elles ont diversifié leurs activités de prêt en faisant des prêts à terme à des sociétés et en finançant l'équipement et les machines louées à bail.

Les sociétés "captives" de financement de ventes sont des filiales qui font des prêts à la consommation aux clients de leur société mère (par exemple, les filiales des sociétés automobiles qui s'occupent de financement) et les sociétés de financement associées aux grands magasins à rayons.

Les sociétés de prêts à la consommation se spécialisent dans le prêt direct aux particuliers, habituellement garanti par des billets ou par des hypothèques mobilières sur les biens achetés. Ces sociétés sont régies par une législation particulière.

L'enquête sur laquelle les données des flux financiers sont fondées consiste à recueillir des renseignements auprès de toutes les entreprises de l'univers statistique qui possèdent des actifs dépassant les cinq millions de dollars et à prendre un échantillon des entreprises de dimension inférieure à celle-ci. On gonfle les données de l'échantillon afin de représenter l'ensemble des entreprises de la strate.

#### Sources

La source des données de ce secteur est une enquête trimestrielle effectuée par la Section des institutions financières de la Division de l'organisation et finance de l'industrie de Statistique Canada.

#### Méthodes

Les flux financiers sont une reformulation des "états financiers trimestriels - Estimations de l'évolution de la situation financière" qui figurent dans *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue. Ces états sont, à leur tour, fondés sur les changements déclarés survenus dans les encours du bilan ajustés quant aux changements d'évaluation, etc., comme on l'explique plus loin.

Le bilan présenté par les personnes qui ont répondu au questionnaire d'enquête est reproduit aux pages suivantes avec le numéro de la catégorie des CFF dans laquelle chaque élément est classé.

# Statistique Canada Statistics Canada Division de l'organisation et des finances de l'industrie Relevé trimestriel des états financiers Sociétés financières et sociétés de financement des entreprises VIII.4 et VIII.6 Voeuillez corriger le nom et l'adresse s'il y a lieu RENSEIGNEMENTS AUTORISATION: Loi sur la statistique, Statuts du Canada, 1970-71-72, chapitre 15 CONFIDENTIALITÉ:

INSTRUCTIONS:

DÉFINITIONS

UNITÉ DÉCLARANTE:

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES estimations

de propriétaires communs.

une société unique

autres (préciser):

coentreprises?

plus de 10%?

5)

une famille consolidée de sociétés

avec celle du trimestre précédent

☐ Non

actionnaires

Veuillez retourner un exemplaire du relevé dans les 30 jours qui suivent la fin du trimestre Document confidentiel une fois rempli If you prefer this questionnaire in english, please check Les données que vous fournirez seront utilisées à la préparation des états financiers du secteur des finances du Canada. Ces états financiers serviront également à la préparation des comptes économiques nationaux. Les renseignements recuellis en vertu de la Loi sur la statistique sont confidentiels et ne peuvent en aucune façon être divulgués aux termes de la Loi sur l'accès à l'information Les sommes doivent être déclarées en milliers de dollars canadiens Cette déclaration ne doit porter que sur les activités canadiennes uniquement. Veuillez exclure les succursales, filiales et sociétés affiliées étrangères Si les données financières réelles ne sont pas disponibles, vous pouvez fournir des L'expression "société mère, filiales et société affiliées" désigne ici la société mère, les filiales et les sociétés affiliées non consolidées, les sièges sociaux, les succursales et les divisions; les coentreprises et les sociétés de personnes; les directeurs, les cadres et les Les sociétés affiliées sont des entreprises qui sont contrôlées effectivement ou celles dont les activités sont sensiblement influencées par l'entité déclarante ou d'un groupe Cette déclaration porte sur (cochez une seule réponse): une partie d'une société (p.ex. une succursale, une division, un siège social) 2) L'entité déclarante a-t-elle des placements dans des sociétés de personnes ou des L'entité déclarante a-t-elle acheté ou vendu des entreprises au cours de la période de déclaration courante qui pourraient affecter l'actif ou les recettes de Veuillez vérifier le profil annexé des entités couvertes dans ce questionnaire, corrigez-le au besoin, et retourner le document avec le questionnaire rempli. Veuillez expliquer toute modification importante de la comptabilité ou de la base de déclaration susceptible de modifier la comparaison de cette déclaration Veuillez vous reporter au guide des statistiques financières ou contacter la Section des institutions financières de la Division de l'organisation et des finances de l'industrie de Statistique Canada, Ottawa, Canada, K1A 0T6. Téléphone. (613) 951-9851 télex. 053-3585, télécopieur: (613) 951-0319.

Ce relevè poi	te sur la période allant de		19	à		19	
	_	mois			mois		
Date	Responsable de la soc (écrire en lettres moul Signature		iquer au sujet	de ce relev <b>é</b>	Titre		No de téléphone
		RÉSER	VÉ À STATIST	QUE CANADA	1		
Reçu le	Saisile		An	alysé le		Contrôlé	le

ACTIF	SECTION A - BILAN	01	1	Date du bilan:
AL HE				AN MO JOUR
1	(veuillez signaler les effets à recevoir sans les frais financiers et administratifs)  Encaisse et depôts à vue (inclure les dépôts à terme qui sont encaissables sur demande au poste 2)			S milliers
1.1	Encaisse et dépôts à vue en monnaire canadienne dans les succursales de banques à charte au Canada	111	10	
1.8	Autres dépôts à vue en monnaie canadienne	111	80	2312
19	Dépôts à vue en devises étrangères	112	200	2313
2	Dépôts à terme (y compris les billets à terme au porteur, les dépôts swaps et les recettes sous forme de dépôts, les certificats, les obligations garanties et non garanties et les titres semblables)			
211	En monnaie canadienne De succursales de banques à charte au Canada	116	31	2311
219	Autres dépôts en monnaie canadienne	116	38	2312
2.2	En devises étrangères	116	80	2313
3	Comptes débiteurs et revenu couru (avant déduction de la provision pour créances douteuses, déclarer les sommes dues de la société mère, des filiales et des sociétés affiliées au poste 5.3)	121	00	2610
3 9	Moins: Provision pour créances douteuses	128	00	1400/(2610)
4.1	Comptes débiteurs en vertu de contrats de crédit-bail Comptes clients nets des frais de financement et de services non gagnés	122	10	2332
4.2	Valeur résiduelle	122	20	2332
5	Placements dans, et créances sur, la société mère, les filiales et les sociétés affiliées (avant déduction de la			
5.1 5.1.1	provision pour pertes – poste 19) Coût des actions Sociétés canadiennes	141	10.	2512
		141.	20	2512
5 1 2	Sociétés étrangères  Bénéfices accumulés moins dividendes reçus (à utiliser uniquement si l'on a recours à la comptabilisation à la	142		
5.3	valeur de consolidation pour les filiales et sociétés affiliées non consolidées)  Prêts, avances, hypothèques, billets, obligations et autres			2512
5 3 1	Sociétés canádiennes, cadres et actionnaires	143		2512
5 3 2	Sociétés étrangères, cadres et actionnaires  Placements canadiens — Sociétés non affiliées, au coût amorti (avant déduction des provisions ou allocations pour	143	20	2512
6 1	pertes - poste 19, exclure les prêts hypothécaires - poste 8, les autres prêts - poste 9)  Bons du Trésor du Canada  Acceptations bancaires, effets de financement et autres effets à court terme (dont l'échéance, à l'origine, était	151	10	2340
0 2	inférieure à un an; y compris les billets et effets des administrations provinciales et municipales)	151.	20	2350
6 3	Obligations du gouvernement du Canada	151	30	2421
6 4	Obligations des administrations provinciales et municipales (exclure les billets et effets à court terme – poste 6.2)	151	40	2422
6.5	Obligations de sociétés, obligations garanties et non garanties (y compris les obligations hypothécaires; exclure les effets à court terme – poste 6.2)	151	50	2424
5 6	Actions de sociétés (y compris les bons de souscription et les options des actions)	151	60	2520
5 9	Autres placements canadiens (inclure les métaux précieux, les certificats d'or et d'argent, les options se rapportant à des produits, etc.)	151	80	2610
7	Placements étrangers — Sociétés non affiliées, au coût amorti (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes — poste 19; exclure les dépôts à terme — poste 2. les prêts hypothécaires — poste 8, les autres prêts — poste 9)	1520		
	- a. I	1146	00	2530
3.	Prêts hypothécaires aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes – poste 19)		00	2530
3 1		161		2530
3 1 3 1 1	poste 19) Garantis par des propriétés au Canada		10	
3 1 3 1 1 3 1 2	poste 19) Garantis par des propriétés au Canada Résidentielles	161	10	2410
3 1 1 3 1 2 3 2 9 1 1	poste 19) Garantis par des propriétés au Canada Résidentielles  Non résidentielles  Garantis par des propriétés à l'extérieur du Canada  Prêts, autres que les prêts hypothécaires, aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 19, nets des frais de financement et frais administratifs) A des particuliers, entreprise non constituée en société de capitaux et établissement sans but lucratif	161 161 1620	10 20 00	2410
3 1 1 3 1 2 3 2 ) 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	poste 19) Garantis par des propriétés au Canada Résidentielles  Non résidentielles  Garantis par des propriétés à l'extérieur du Canada  Prêts, autres que les prêts hypothécaires, aux sociétés non affilièes (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 19, nets des frais de financement et frais administratifs)  A des particuliers, entreprise non constituée en société de capitaux et établissement sans but lucratif  À des particuliers pour l'achat de biens de consommation	161 161, 1620	10 20 00	2410 2410 2410 2321
3 1 1 3 1 1 2 3 3 2 9 1 1 1 1 9 1 . 2	poste 19) Garantis par des propriétés au Canada Résidentielles  Non résidentielles  Garantis par des propriétés à l'extérieur du Canada  Prêts, autres que les prêts hypothécaires, aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 19, nets des frais de financement et frais administratifs) A des particuliers, entreprise non constituée en société de capitaux et établissement sans but lucratif À des particuliers pour l'achat de biens de consommation  Autres prêts	161 161 1620 171	10 20 00 10 80	2410 2410 2410 2321 2321
3 1 1 3 1 .2 3 2 9 1 1 1 9 1 .2 3 2	poste 19) Garantis par des propriétés au Canada Résidentielles  Non résidentielles  Garantis par des propriétés à l'extérieur du Canada  Prêts, autres que les prêts hypothécaires, aux sociétés non affilièes (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 19, nets des frais de financement et frais administratifs)  A des particuliers, entreprise non constituée en société de capitaux et établissement sans but lucratif  À des particuliers pour l'achat de biens de consommation	161 161; 1620 171; 1718	10 20 00 10 80	2410 2410 2410 2321 2321 2332
3 1 1 3 1 .2 3 2 9 1 1 1 9 1 .2 3 2	poste 19) Garantis par des propriétés au Canada Résidentielles  Non résidentielles  Garantis par des propriétés à l'extérieur du Canada  Prêts, autres que les prêts hypothécaires, aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 19, nets des frais de financement et frais administratifs) A des particuliers, entreprise non constituée en société de capitaux et établissement sans but lucratif À des particuliers pour l'achat de biens de consommation  Autres prêts  Financement des ventes de gros Financement des ventes au détail des biens industriels et commerciaux (y compris véhicules et matériels agricoles)	161 1623 171 1718 176 176	10 20 00 10 80 10	2410 2410 2410 2321 2321 2332 2332
3 1 1 3 1 .2 3 2 9 1 1 1 1 9 1 .2 9 3 3	poste 19) Garantis par des propriétés au Canada Résidentielles  Non résidentielles  Garantis par des propriétés à l'extérieur du Canada  Prêts, autres que les prêts hypothecaires, aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 19, nets des frais de financement et frais administratifs)  A des particuliers, entreprise non constituée en société de capitaux et établissement sans but lucratif  A des particuliers pour l'achat de biens de consommation  Autres prêts  Financement des ventes de gros Financement des ventes au détail des biens industriels et commerciaux (y compris véhicules et matériels	161 161; 1620 171; 1718	10 20 00 10 80 10	2410 2410 2410 2321 2321 2332 2332 2332
3 1 1 3 1 2 3 2 9 1 1 1 9 1 2 3 2 9 3 3 9 9	poste 19) Garantis par des propriétés au Canada Résidentielles  Non résidentielles  Garantis par des propriétés à l'extérieur du Canada  Prêts, autres que les prêts hypothécaires, aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 19, nets des frais de financement et frais administratifs) A des particuliers, entreprise non constituée en société de capitaux et établissement sans but lucratif À des particuliers pour l'achat de biens de consommation  Autres prêts  Financement des ventes de gros Financement des ventes au détail des biens industriels et commerciaux (y compris véhicules et matériels agricoles)	161 1623 171 1718 176 176	10 20 00 10 80 10 20	2410 2410 2410 2321 2321 2332 2332
33 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	poste 19) Garantis par des propriétés au Canada Résidentielles  Non résidentielles  Garantis par des propriétés à l'extérieur du Canada  Prêts, autres que les prêts hypothécaires, aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 19, nets des frais de financement et frais administratifs) A des particuliers, entreprise non constituée en société de capitaux et établissement sans but lucratif À des particuliers pour l'achat de biens de consommation  Autres prêts  Financement des ventes de gros Financement des ventes au détail des biens industriels et commerciaux (y compris véhicules et matériels agricoles)  Autres que les prêts hypothécaires (y compris les prêts au gouvernement)  Actifs repris pour défaut de paiement détenus en vue de la vente  Biens-fonds détenus pour revenu (avant déduction de l'amortissement accumulé et des charges)	161 161, 1620 171 1718 176 176,	10 20 00 10 80 10 20 00	2410 2410 2410 2321 2321 2332 2332 2332
33 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	poste 19) Garantis par des propriétés au Canada Résidentielles  Non résidentielles  Garantis par des propriétés à l'extérieur du Canada  Prêts, autres que les prêts hypothécaires, aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 19, nets des frais de financement et frais administratifs) A des particuliers, entreprise non constituée en société de capitaux et établissement sans but lucratif À des particuliers pour l'achat de biens de consommation  Autres prêts  Financement des ventes de gros Financement des ventes au détail des biens industriels et commerciaux (y compris véhicules et matériels agricoles)  Autres que les prêts hypothécaires (y compris les prêts au gouvernement)  Actifs repris pour défaut de paiement détenus en vue de la vente	1611 1623 1711 1718 176 176 1786	10 20 00 10 80 10 20 00 20	2410 2410 2410 2321 2321 2332 2332 2332 1800
331133112332233233233233233233233323332	poste 19) Garantis par des propriétés à l'extérieur du Canada Résidentielles  Non résidentielles  Garantis par des propriétés à l'extérieur du Canada  Prêts, autres que les prêts hypothécaires, aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 19, nets des frais de financement et frais administratifs) A des particuliers, entreprise non constituée en société de capitaux et établissement sans but lucratif À des particuliers pour l'achat de biens de consommation  Autres prêts  Financement des ventes de gros Financement des ventes au détail des biens industriels et commerciaux (y compris véhicules et matériels agricoles)  Autres que les prêts hypothécaires (y compris les prêts au gouvernement)  Actifs repris pour défaut de paiement détenus en vue de la vente  Biens-fonds détenus pour revenu (avant déduction de l'amortissement accumulé et des charges)  Immobilisations (y compris la location d'immeubles et de terrains, les machines. l'équipement, les bâtiments, améliorations aux locations-acquisitions, etc. pour utilisation propre et véhicules et matériel détenus par les	1611 1612 1623 1711 1718 1763 1783 1810 1832	10 20 00 10 80 10 20 00 20	2410 2410 2410 2321 2321 2332 2332 2332 1800 1800
33 1 1 3 3 1 2 3 3 2 3 3 2 3 3 2 3 3 2 3 3 2 3 3 3 2 3 3 2 3 3 3 2 3 3 3 3 2 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	poste 19) Garantis par des propriétés au Canada Résidentielles  Non résidentielles  Garantis par des propriétés à l'extérieur du Canada Prêts, autres que les prêts hypothécaires, aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 19, nets des frais de financement et frais administratifs) A des particuliers, entreprise non constituée en société de capitaux et établissement sans but lucratif A des particuliers pour l'achat de biens de consommation  Autres prêts  Financement des ventes de gros Financement des ventes au détail des biens industriels et commerciaux (y compris véhicules et matériels agricoles)  Autres que les prêts hypothécaires (y compris les prêts au gouvernement)  Actifs repris pour défaut de paiement détenus en vue de la vente  Biens-fonds détenus pour revenu (avant déduction de l'amortissement accumulé et des charges)  Immobilisations (y compris la location d'immeubles et de terrains, les machines, l'équipement, les bâtiments, améliorations aux locations-acquisitions, etc. pour utilisation propre et véhicules et matériel détenus par les locataires, avant déduction de la dépréciation accumulée et des charges)	1611 1612 1711 1713 176 1766 1816 1833	10 20 00 10 80 10 20 00 20	2410 2410 2410 2321 2321 2332 2332 2332 1800 1800
33 3 1 2 3 3 3 3 2 3 3 3 3 2 3 3 3 2 3 3 3 2 3 3 3 2 3 3 3 2 3 3 3 2 3 3 3 2 3 3 3 2 3 3 3 2 3 3 3 2 3 3 3 3 2 3 3 3 3 4 4 4 4	poste 19) Garantis par des propriétés au Canada Résidentielles  Non résidentielles  Garantis par des propriétés à l'extérieur du Canada Prêts, autres que les prêts hypothécaires, aux sociétés non affiliees (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste l'e, nets des frais de financement et frais administratifs)  A des particuliers, entreprise non constituée en société de capitaux et établissement sans but lucratif À des particuliers pour l'achat de biens de consommation  Autres prêts  Financement des ventes de gros Financement des ventes au détail des biens industriels et commerciaux (y compris véhicules et matériels agricoles)  Autres que les prêts hypothécaires (y compris les prêts au gouvernement)  Actifs repris pour défaut de paiement détenus en vue de la vente  Biens-fonds détenus pour revenu (avant déduction de l'amortissement accumulé et des charges)  Immobilisations (y compris la location d'immeubles et de terrains, les machines, l'équipement, les bâtiments, améliorations aux locations-acquisitions, etc. pour utilisation propre et véhicules et matériel détenus par les locataires, avant déduction de la dépréciation accumulée et des charges)  Moins: Dépréciation accumulée sur les biens-fonds détenus pour revenu et les immobilisations  Actif incorporel (net de l'amortissement accumulé)	161 161; 162( 171) 1718 176; 176; 1816 183; 1831 1833;	10 20 00 10 80 10 20 00 20 10	2410 2410 2410 2321 2321 2332 2332 2332 1800 1800
88 88 88 1 1 1 88 1 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1	poste 19) Garantis par des propriétés àu Canada Résidentielles  Non résidentielles  Garantis par des propriétés à l'extérieur du Canada  Prêts, autres que les prêts hypothécaires, aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes - poste 19, nets des frais de financement et frais administratifs) A des particuliers, entreprise non constituée en société de capitaux et établissement sans but lucratif À des particuliers pour l'achat de biens de consommation  Autres prêts  Financement des ventes de gros Financement des ventes au détail des biens industriels et commerciaux (y compris véhicules et matériels agricoles)  Autres que les prêts hypothécaires (y compris les prêts au gouvernement)  Actifs repris pour défaut de paiement détenus en vue de la vente  Biens-fonds détenus pour revenu (avant déduction de l'amortissement accumulé et des charges)  Immobilisations (y compris la location d'immeubles et de terrains, les machines, l'équipement, les bâtiments, améliorations aux locations-acquisitions, etc. pour utilisation propre et véhicules et matériel détenus par les locataires, avant déduction de la dépréciation accumulée et des charges)  Moins: Dépréciation accumulée sur les biens-fonds détenus pour revenu et les immobilisations	1611 1612 1711 1718 1766 1766 1810 1833 1831	10 20 00 80 10 20 00 20 10 50	2410 2410 2410 2321 2321 2332 2332 2332 1800 1600 (1800 2610

	SECTION A - BILAN (suite)	01	L	Date du bilan: AN MO JOUR
PASSIF				\$ milliers
21	Comptes créditeurs et exigibilités courues (signaler les sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées au poste 23)	. 22	100	3610
22	Impôts sur le revenu exigibles (déclarer les impôts sur le revenu recouvrables au poste 3)	. 23	000	3610
23	Sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées (y compris les comptes créditeurs, les effets, le emprunts, les hypothèques et les obligations)  Au Canada  Au Canada		100	3512
	À l'extérieur du Canada	. 24	200	3512
24 24 1	Emprunts – Sociétés non affiliées Emprunts et découverts (exclure les emprunts hypothécaires – poste 24.4)	25	110	3331
24.1.1	Auprès de succursales de banques à charte au Canada		180	3332
24.1.9	Auprès d'autres sources  Acceptations bancaires et effets de financement à court terme (dont l'échéance, à l'origine, était inférieure à		100	
24.2	un an; signaler les effets à long terme au poste 24.3)	. 25	200	3350
24.3	Obligations garanties et non garanties (inclure seulement les titres d'emprunt offerts comme placements privi et publics)	. 25	400	3424
24.4	Emprunts hypothécaires	. 25	500	3410
28	Impôts sur le revenu reportés	. 27	000	1400/3520
30	Intérêt minoritaire dans les filiales consolidées dans ce rapport	. 28	000	3520
39	Autres éléments de passif (y compris les gains et pertes non réalisés sur conversion de devises étrangères)	. 29	000	3610
40	TOTAL DU PASSIF	20	000	
40	TOTALDOPASSII			
AVOIR	DES ACTIONNAIRES			
41 41 1	Capital-actions Actions privilégiées	. 31	100	3520
41.2	Actions ordinaires	. 31	200	3520
42	Surplus d'apport	. 33	000	3520
43	Plus-value (moins-value) constatée par expertise	. 34	000	(1600)
49	Bénéfices non répartis	. 35	000	1400/3520
		30	000	
50	TOTAL DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES			
60	TOTAL, PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES	. 39	000	
			0	ériode observée
		2 De		AN MO JOUR
		T		\$ milliers
61	Bénéfices non repartis, solde d'ouverture	. 38	100	
AJOUTI	ER (DÉDUIRE):			
62	Benéfices nets (pertes nettes) pour la période observée (à reporter du poste 110)	. 38	200	
69	Autres additions (déductions) - Veuillez préciser les postes importants	. 38	700	
		-		
DÉDUIR	KE:			
70. 70.1	Dividendes déclarés: En espèces	38	810	
70.2	Autres	38	880	
80	BÉNÉFICES NON RÉPARTIS, SOLDE DE CLÔTURE (DEVRAIT ÊTRE ÉGAL AU POSTE 49)	. 38	000	

#### SECTEUR VIII.5 Divisions d'assurance-accident et d'assurance-maladie des sociétés d'assurance-vie

#### Champ d'observation

Ce secteur comprend les divisions d'assurance-accident et d'assurance-maladie des sociétés d'assurance-vie légalement autorisées par l'administration fédérale à pratiquer des opérations d'assurances aux termes de la Loi sur les sociétés d'assurances canadiennes et britanniques et de la Loi sur les sociétés d'assurances étrangères. Les sociétés légalement autorisées en vertu de lois provinciales correspondantes et l'ensemble des sociétés de secours mutuels ne déclarent pas leur assurance-accident et assurance-maladie séparément de leurs opérations d'assurance-vie de sorte que ces deux composantes de la branche d'activitée, qui constituent moins de 1% du total de cette branche en termes d'actif total sont compris dans le secteur VII.1. L'assurance-accident et l'assurance-maladie des sociétés d'assurances générales britanniques sont comprises dans leurs opérations d'assurance- biens, dans le secteur VIII.3, Sociétés d'assurance-biens et de risques divers.

Le champ de l'enquête est très étendu, plus de 90% en termes d'actif total, et on ajuste les données de l'enquête afin de tenir compte de l'ensemble de l'univers.

Les divisions d'assurance-accident et d'assurance-maladie des sociétés d'assurance-vie sont semblables aux sociétés d'assurance-incendie et de risques divers dont un grand nombre vend le même type d'assurance. Cependant, le traitement des sociétés d'assurance-vie (y compris leurs divisions d'assurance-accident et d'assurance-maladie) dans le système canadien de comptabilité nationale diffère de celui des sociétés d'assurance-incendie et d'assurances générales. Les sociétés d'assurance-vie sont traitées comme des associations de particuliers et leur actif net constitue une dette envers leurs titulaires de polices dans le secteur des particuliers (secteur I et II). On trouvera d'autres explications au secteur VII.1. sociétés d'assurance-vie.

Les données des flux financiers de ce secteur commencent au premier trimestre de 1978. Les données sur les bilans à la fin de l'année commencent à la fin de 1977.

Auparavant, les données relatives aux divisions d'assurance-accident et d'assurance-maladie des sociétés d'assurance-vie étaient comprises dans le secteur VII.1, alors appelé Opérations d'assurance-vie des sociétés d'assurance-vie et sociétés de secours mutuel.

#### Sources

La source des données de ce secteur est une enquête trimestrielle effectuée par la Section des institutions financières de la Division de l'organisation et finance de l'industrie de Statistique Canada.

#### Méthodes

Les flux financiers sont une reformulation des "états financiers trimestriels - Estimations de l'évolution de la situation financière" qui figurent dans *Institutions financières*, no 61-006 au catalogue. Ces états sont, a leur tour, fondés sur les changements déclarés survenus dans les encours du bilan ajustés quant aux changements d'évaluation, etc., comme on l'explique plus loin.

Comme c'est le cas pour les sociétés d'assurance-vie (secteur VII.1), les titulaires de police du secteur des particuliers ont une créance égale à l'actif net de ce secteur (inscrit dans la catégorie 2430). Le passif correspondant est inscrit dans la catégorie 3430, Assurance-vie et rentes.

Le bilan présenté par les personnes qui ont répondu au questionnaire d'enquête est reproduit aux pages suivantes avec le numéro de la catégorie des CFF dans laquelle chaque élément est classé.

# Statistique Canada Statistics Canada Division de l'organisation et des finances de l'industrie

# F10 Relevé trimestriel des états financiers Accident et assurance-maladie

Veuillez corriger le nom et l'adresse s'il y a lieu

Veuillez retourner un exemplaire du relevé dans les 30 jours qui suivent la fin du trimestre

Document confidentiel une fois rempli

If you prefer this questionnaire in english, please check

	RENSEIGNEMENTS
AUTORISATION:	Loi sur la statistique, Status du Canada, 1970-71-72, chapitre 15
BUT:	Les données que vous fournirez seront utilisées à la préparation des états financiers du secteur des finances du Canada. Ces états financiers serviront également à la préparation des comptes économiques nationaux.
CONFIDENTIALITÉ:	Les renseignements recuellis en vertu de la Loi sur la statistique sont confidentiels et ne peuvent en aucune façon être divulgués aux termes de la Loi sur l'accès à l'information.
INSTRUCTIONS:	<ol> <li>Les sommes doivent être déclarées en milliers de dollars canadiens, sur une base cumulative du début de l'année fiscale.</li> <li>Cette déclaration porte sur les assurances, les placements et les activités auxiliaires des succursales et des bureaux situés au Canada. Les compagnies et les sociétés canadiennes, qui exercent leurs activités par l'entremise de succursales et de bureaux non constitués qui sont établis à l'extérieur du Canada, devraient déclarer la différence entre l'actif et le passif de ces succursales et bureaux à l'étranger au poste 4.3 et déclarer les revenus qui y sont associés au poste 6.2.</li> <li>Dans la mesure du possible, les données financières doivent être conformes aux principes comptables généralement reconnus, et nettes de toute réassurance cédée.</li> <li>Dans la mesure du possible, les actifs déclarés doivent inclure pour les postes applicables, les actifs qui ne sont pas admissibles dans la détermination de l'excédent de la compagnie dans l'état annuel présenté au surintendant des institutions financières ou au surintendant des assurances (p. ex. meubles et articles d'ameublement, avances aux agents, frais payés d'avance, etc.)</li> <li>Si des états financiers ne sont pas préparée pour ce trimestre financier, il est</li> </ol>

déclarante ou d'un groupe de propriétaires communs

1) Cette déclaration porte sur (cochez une seule réponse):

possible d'utiliser des estimations.

une société unique seulement la divission d'accident et d'assurance-maladie une famille consolidée de sociétés

autres (préciser):

 L'entité déclarante a-t-elle des placements dans des sociétés de personnes ou des coentreprises?

L'expression "société mére, filiales et société affiliées" désigne ici la société mère, les filiales et les sociétés affiliées non consolidées; les sièges sociaux, les succursales et les divisions; les coentreprises et les sociétés de personnes; les directeurs, onts cadres et les actionnaires. Les sociétés affiliées sont des entreprises qui sont contrôlées effectivement ou celles dont les activités sont sensiblement influencées par l'entité

L'entité déclarante a-t-elle acheté ou vendu des entreprises au cours de la période de déclaration courante qui pourraient affecter l'actif ou les recettes de plus de

Oui Non

4) Veuillez vérifier le profil annexé des entités couvertes dans ce questionnaire,

corrigez-le au besoin, et retourner le document avec le questionnaire rempli.

5) Veuillez expliquer toute modification importante de la comptabilité ou de la base.

 Veuillez expliquer toute modification importante de la comptabilité ou de la base de déclaration susceptible de modifier la comparaison de cette déclaration avec celle du trimestre précédent.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES:

DÉFINITIONS:

UNITÉ DÉCLARANTE

Veuillez vous reporter au guide des statistiques financières ou contacter la Section des institutions financières de la Division de l'organisation et des finances de l'industrie de Statistique Canada, Ottawa, Canada, KTA 0.76 Teléphone: (613) 951-9851 télex 053-3585, télécopieur (613) 951-0319.

	SECTION A - BILAN	01	L	Date du bilan:
ACTIF	(Les postes 1 à 18 devraient inclure seulement les biens pour les activités exercées par des succursales et des bureaux établis au Canada, voir l'instruction no. 2, page 1)			\$ milliers
1	Encaisse et dépôts à vue (déclarer les dépôts à terme qui sont encaissables sur demande au poste 2) Encaisse et dépôts à vue en monnaie canadienne dans les succursales de banques à charte au Canada	111	10	2311
.8	Autres dépôts à vue en monnaie canadienne	11180		2312
9	Dépôts à vue en devises étrangères	11200		2313
	Dépôts à terme (y compris les billets à terme au porteur, les dépôts swaps et les recettes sous forme de dépôt, les certificats, les obligations garanties et non garanties et les titres semblables)			
2 1	En monnaie canadienne Des succursales de banques à charte au Canada	116	31	2311
2 9	Autres dépôts en monnaie canadienne	116	38	2312
9	En devises étrangères	116	80	2313
1	Comptes débiteurs et revenu couru Comptes débiteurs liés à l'assurance (y compris les primes à recouvrer et les sommes exigibles des agents, d'autres compagnies d'assurance, des succursales, de la société mère, des filiales, des sociétés affiliées et à d'autres dans le cadre des activités d'assurance; avant déduction de la provision pour créances douteuses)	121	30	2322
8	Autres comptes débiteurs (y compris les revenus de placement courus; avant déduction de la provision pour créances douteuses; exclure les sommes dues de la société mère, des filiales et des sociétés affiliées – poste 4.4)	121	80	2610
9	Moins: Provision pour créances douteuses	128	00	3430/(2610
1	Placements dans, et créances sur, la société mère, les filiales et les sociétés affiliées (avant déduction de la provision pour pertes – poste 18) Coût des actions	141	10	2512
1 1	Sociétés canadiennes			2512
1 2	Sociétés étrangères  Bénéfices accumulés moins dividendes reçus (à utiliser uniquement si l'on a recours à la comptabilisation à la	141		2312
3	valeur de consolidation pour les filiales et sociétés affiliées not consolidées)  Placements dans les éléments d'actif nets de bureaux à l'étranger (à remplir seulement par les compagnies et	142	00	
	sociétés canadiennes; exclure les filiales et les sociétés affiliées à l'étranger)	144	00	
4 1	Prêts, avances, hypothèques, billets, obligations et autres (signaler les comptes débiteurs liés à l'assurance au poste 3.1) Sociétés canadiennes, cadres et actionnaires	143	10	2512
42	Sociétés étrangères, cadres et actionnaires	143	20	2512
1	Placements canadiens – Sociètés non affiliées, au coût amorti pour les titres d'emprunt et au coût pour les actions (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes – poste 18; exclure les prêts hypothécaires – poste 7, et les prêts autres que les prêts hypothécaires – poste 8)  Bons du Tresor du Canada	151	10	2340
2	Acceptations bancaires, effets de financement et autres effets à court terme (dont l'échéance, à l'origine, était inférieure à un an; y compris les billets et effets des administrations provinciales et municipales)	151	20	2350
3	Obligations du gouvernement du Canada	151	30	2421
4	Obligations des administrations provinciales et municipales (exclure les billets et effets à court terme – poste 5-2)	151	40	2422
5	Obligations de sociétés, obligations garanties et non garanties (y compris les obligations hypothécaires, exclure les effets à court terme – poste 5-2)	151	50	2424
6	Actions de sociétés (y compris les bons de souscription et les options d'actions)	151	60	2520
9	Autres placements canadiens	151	80	2332
9	Placements étrangers – Sociétés non affiliées, au coût amorti pour les titres d'emprunt et au coût pour les actions (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes – poste 18; exclure les dépôts à terme – poste 2, les prêts hypothécaires – poste 7, prêts autres que les prêts hypothécaires – poste 8)	152		2530
1	Prêts hypothècaires (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes – poste 18; exclure les prêts à la société mêre, aux filiales et aux sociétés affiliées – poste 4 3). Garantis par des proprietés au Canada.	161	10	2410
1 1		161		2410
1.2	Non résidentielles	162		2410
2	Garantis par des propriétés à l'extérieur du Canada  Prêts, autres que les prêts hypothécaires aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations			
	pour pertes - poste 18)  Biens-fonds et location de terrains détenus pour revenu (y compris les propriétés détenues pour la vente; avant	170		1800
	déduction de la dépréciation accumulée et des charges)  Immobilisations (y compris la location d'immeubles et de terrains, les machines, l'équipement, les bâtiments, les améliorations locatives, etc. pour utilisation propre et véhicules et équipement des locataires de baux d'exploitation, avant déduction de la dépréciation accumulée et des charges).	183		1600
	Moins: Depréciation accumulee sur les biens-fonds detenus pour revenu et les immobilisations	183	50	
	Actif incorporel (net de l'amortissement accumulé)	191		1800
	The state of the s	192		2610

	SECTION A - BILAN (suite)	01	L	Date du bilan	101
CTIF (	suite)			\$ milliers	
7	Autres éléments d'actif	198	801	2610	
8	Moins: Provisions et allocations accumulées pour pertes sur placements, prêts et autres eléments d'actif, portées aux depenses	198	101	( 3430	
0	TOTAL DE L'ACTIF	100	00		_
A S S I F	(les postes 21 à 38 devraient uniquement inclure le passif pour les activités exercées par des succursales et des bureaux établis au Canada, voir l'instruction no. 2, page 1)				
1 1	Comptes créditeurs et passif accumulé (exclure les engagements – poste 22, et les impôts sur le revenu – poste 23).  Compte créditeurs liés à l'assurance (y compris le retour de primes et les sommes dues aux agents, à la société mère, aux filiales, aux sociétés affiliées, aux succursales et à d'autres dans le cours des activités d'assurance).	221	30	3322	
1 9	Autres comptes créditeurs (y compris les dépenses courues; exclure les sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées – poste 24)	221		3610	
	Sinistres non payes et provision pour sinistres non signalés (y compris la réserve pour les sinistres à payer par versements)	221	20	3430	
	Impôts sur le revenu exigibles (déclarer les impôts sur le revenu recouvrables au poste 3.8)	230	00	3610	
1	Sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées (y compris les effets, les emprunts, les hypothèques et les obligations) Au Canada	241	00	3512	
				2510	
1 2	A l'extérieur du Canada  Emprunts - Societés non affiliees	242	00	3512	
1 1	Emprunts hypothécaires et découverts (exclure les emprunts hypothécaires — poste 25-3) Auprês de succursales de banques à charte au Canada	251	10	3331	
19	Auprès d'autres sources	251	80	3332	
2	Obligations garanties et non garanties (y compris seulement les titres d'emprunt offerts comme placements privés et publics, y compris les obligations hypothécaires)	254	00	3424	
3	Emprunts hypothécaires	255	00	3410	
	Primes non acquises et réserves de demi-échéance, base 100%	262	00	3430	
	Primes d'assurance payées d'avance	264	00	3430	
	Provision au titre des dividendes et des bonifications pour absence de sinistre versés aux assurés	265	00	3430	_
	Impôts sur le revenu différés	270	00	3430	_
	Intérêts minoritaires dans les filiales consolidées dans cette déclaration	280	00	3520	
	Autres éléments de passif (y compris les gains et pertes non réalisés sur conversion des comptes exprimés en monnaie étrangère; veuillez préciser les postes importants)	290	00	3610	_
			+		_
		_	+		_
)	TOTAL DU PASSIF	200	00		
/OiR opre	PROPRE (Avoir propre total pour les divisions d'accident et d'assurance-maladie des compagnies canadiennes, avoir au Canada pour les divisions d'accident et d'assurance-maladie des compagnies britanniques et étrangères)				
1	Capital-actions Actions privilégiées	311	00	3520	
2	Actions ordinaires	312	00	3520	
	Surplus d'apport	330	00	3520	
	Plus-value (moins-value) constatée par expertise	340	00	(1600)	
1	Bénefices non repartis/Compte du siège social Bureau du surintendant des institutions financières, réserve générale et autres réserves	351	00	3430	_
.2	Surplus non affectés	352	00	3430	
	TOTAL DE L'AVOIR PROPRE	3000	00		_
	TOTAL, PASSIF ET AVOIR PROPRE	390			

#### SECTEUR VIII.6 Autres institutions financières privées, non comprises ailleurs

#### Champ d'observation

Les institutions financières privées qui ne peuvent pas être classées facilement dans d'autres secteurs des comptes des flux financiers ou qui constituent un groupe suffisamment petit pour ne pas constituer eux-même un secteur sont compris dans ce sous-secteur. Par conséquent, ce sous-secteur comprend un groupe de sociétés plutôt hétérogène. À l'heure actuelle, le secteur comprend: les sociétés de capital de risque et d'autres sociétés s'occupant du financement des activités commerciales, les sociétés de placement et les sociétés de gestion, les sociétés d'investissement à capital fixe et les sociétés de crédit bail. Les sociétés "captives" de financement de ventes étaient également comprises dans ce secteur avant 1972. Cependant, depuis lors, elles ont été réaffectées au secteur VIII.5, Sociétés de financement de ventes et de prêts à la consommation. Pour cette raison, il y a solution de continuité dans la sèrie de ce secteur et du secteur VIII.5, au premier trimestre de 1972, quant aux flux financiers, et en 1971, quant aux bilans. Il n'est pas possible de réviser davantage les chiffres antérieurs vu le manque de données.

Ce sous-secteur ne comprend pas les sociétés qui font du crédit-bail mais dont cela n'est pas la principale activité. Ces sociétés figurent ailleurs dans les comptes des flux financiers, dans le secteur qui correspond à leur principale activité. Les sociétés de gestion, lesquelles présentent des déclarations consolidées traduisant les activités des filiales et des sociétés affiliées, sont également exclues. Ces sociétés de gestion consolidées sont classées dans le secteur qui correspond à leur principale activité, définie sur la base de leur déclaration consolidée.

#### Sources

Les renseignements servant à la compilation des flux des sociétés de portefeuille de ce sous-secteur proviennent de données non publiées recueillies au moyen de questionnaires d'enquêtes trimestrielles par la section des institutions financières de la Division de l'organisation et finances d'enterprises de Statistique Canada. On n'ajuste pas les chiffres d'échantillonnage obtenus au moyen de cette enquête de façon à ce qu'elles représentent l'univers (dont la dimension n'est pas connue précisément) de sorte que le champ d'observation des flux financiers n'est pas complet. En ce qui concerne les bilans, les données de taxes sont utilisées pour l'ensemble de l'univers. Les flux et les encours ne sont, de ce fait, pas toujour compatibles.

#### Méthodes

On obtient les flux trimestriels des catégories en se fondant sur les changements de la valeur comptable indiqués dans les comptes des bilans. On apporte certains ajustements uniformes aux données afin de tenir compte des ajustements relatifs à l'évaluation, des changements de classification, etc.. Les bilans présentés par les personnes qui ont répondu aux questionnaires d'enquête sont reproduits aux pages suivantes avec le numéro de la catégorie CFF dans laquelle chaque réponse est classée. Deux types de formules d'enquête sont envoyés aux répondants visés par ce secteur. L'une des formules, reproduite aux pages suivantes, est envoyée aux sociétés de placement et de gestion et aux fonds mutuels. D'autres répondants reçoivent la formule qui est reproduite à la fin du secteur VIII.4, Sociétés de financement de ventes et de prêts à la consommation.

1+	Statistique Canada Statistics Car Division de l'organisation et des fi		Veuillez retourner un exemplaire du relevé dan
	on abrae to ignification eraca.		les 30 jours qui suivent la fin du trimestre
	Relevé trimestriel des	04040 11110114141	Document confidential une fois rempli
F2	Sociétés de placer de portefeuille	nent et de gestion	If you prefer this questionnaire in english, please check
	VIII.6		
	Veuillez corriger le nom et l'adres	se s'il y a lieu	
		RENSEIGNEMENTS	
	AUTORISATION:	Loi sur la statistique, Statuts du Canada	, 1970-71-72, chapitre 15.
	BUT.		utilisées à la préparation des états financiers du es états financiers serviront également à la nationaux
	CONFIDENTIALITÉ:		le la Loi sur la statistique sont confidentiels et ne is aux termes de la Loi sur l'accès à l'information.
	INSTRUCTIONS:	Veuillez exclure les succursales, fili	s en milliers de dollars canadiens. que sur les activités canadiennes uniquement ales et sociétés affiliées étrangères ne sont pas disponibles, vous pouvez fournir des
	DÉFINITIONS:	filiales et les sociétés affiliées non cons divisions; les coentreprises et les société actionnaires Les sociétés affiliées sont des entrepri dont les activités sont sensiblement inf	société affiliées" désigne ici la société mère, les solidées; les sièges sociaux, les succursales et les lés de personnes; les directeurs, les cadres et les ses qui sont contrôlées effectivement ou celles luencées par l'entité déclarante ou d'un groupe
	UNITÉ DÉCLARANTE:	de propriétaires communs.	
	UNITE DECLARANTE:	<ol> <li>Cette déclaration porte sur (coche une société unique</li> </ol>	z une seule reponse):
		une partie d'une société (p ex une famille consolidée de soc	t. une succursale, une division, un siège social) iétés
		autres (préciser):	
		<ol> <li>L'entité déclarante a-t-elle des pla coentreprises?</li> </ol>	acements dans des sociétés de personnes ou des
		□ Oui □ Non	
			ou vendu des entreprises au cours de la période raient affecter l'actif ou les recettes de plus de
		Oui Non	
			des entités couvertes dans ce questionnaire, le document avec le questionnaire rempli.
			tion importante de la comptabilité ou de la base difier la comparaison de cette déclaration avec
	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES:		

Ce relevé porte sur la période allant de 19 à 19 mois mois

Date Responsable de la société avec qui communiquer au sujet de ce relevé (écrire en lettres moulées)

Signature RÈSERVÉ À STATISTIQUE CANADA

Reçu le Saisi le Analysé le Contrôlé le

	SECTION A - BILAN	01	L	Date du bilan: AN MO JOUR
ACTIF				\$ milliers
1 1	Encaisse et dépôts à vue (déclarer les dépôts à terme qui sont encaissables sur demande au poste 2) Encaisse et dépôts à vue en monnaie canadienne dans les succursales de banques à charte au Canada	111	10	2311
1.8	Autres dépôts à vue en monnaie canadienne	111	80	2312
1.9	Dépôts à vue en devises étrangères	112	200	2313
2 1	Dépôts terme (y compris les billets à terme au porteur, les dépôts swaps et les recettes sous forme de dépôts, les certificats, les obligations garanties et les titres semblables). En monnaie canadienne De succursales de bânques à charte au Canada	116	31	2311
2 1 1	De succursales de banques à charte au Canada	116		2312
219	Autres dépôts en monnaie canadienne			
2.9	En devises étrangères	116	680	2313
3.	Comptes débiteurs et revenu couru (avant déduction de la provision pour créances douteuses; y compris l'intérêt et les dividendes à recevoir; déclarer les sommes dues de la société mère, des filiales et des sociétés affiliées au poste 4.3)	121	00	2610
3.9	Moins: Provision pour créances douteuses	128	300	1400/(2610)
4 1	Placements dans la société mère, les filiales et le sociétés affiliées (avant déduction de la provision pour pertes – poste 18)  Coût des actions  Sociétés canadiennes	141	10	2512
411		141	20	2512
412	Sociétés étrangères  Bénéfices accumulés moins dividendes reçus (à utiliser uniquement si l'on a recours à la comptabilisation à la	142		4.51.6
43	valeur de consolidation pour les filiales et sociétés affiliées non consolidées)  Prêts, avances, hypothégues, biliets, obligations et autres	143	110	2512
431	Sociétés canadiennes, cadres et actionnaires			
4.3 2	Sociétés étrangères, cadres et actionnaires	143	120	2512
5.	Placements canadiens, – Socétés non affiliées, au coût amorti (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes – poste 18; exclure les prêts hypothécaires – poste 7, les autres prêts – poste 8)  Bons du Trésor du Canada	151	10:	2340
5.2	Acceptations bancaires, effets de financement, commerciaux et autres effets à court terme (dont l'échéance, à l'origine, était inférieure à un an; inclure les billets et effets des administrations provinciales et municipales)	151	20	2350
\$.3	Obligations du gouvernement du Canada	15	30:	2421
5.4	Obligations des administrations provinciales et municipales (exclure les billets et effets à court terme – poste 5 2)	151	40	2422
5.5	Obligations de sociétés, obligations garanties et non garanties, obligations (y compris les obligations hypothécaires, exclure les effets à court terme — poste 5.2, les obligations émises par la société mère, les filiales et les sociétés affiliées — poste 4.3.1)	15	50	2424
5.6	Actions de sociétés (y compris les bons de souscription et les options d'actions et les unités de fonds mutuels)	151	60	2520
5 9	Autres placements canadiens (y compris les métaux précieux, les certificats d'or et d'argent. les options se rapportant à des produits, etc.)	151	80	2610
6	Placements étrangers – Sociétés non affiliées, au coût amorti (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes – poste 18; exclure les dépôts à terme – poste 2. les prêts hypothécaires – poste 7. les autres prêts – poste 8)	152	200	2530
7	Prêts hypothécaires aux sociétés non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes – poste 18)	160	000	2410
8	Prêts, autres que les prêts hypothécaires aux sociétes non affiliées (avant déduction des provisions ou allocations pour pertes – poste 18)	170	000	2332
9	Biens-fonds détenus pour revenu (y compris les propriétés détenues pour la vente, avant déduction de la dépréciation accumulée et des charges)	18	320	1800
10	Immobilisations (y compris la location d'immeubles et de terrains, les machines, l'équipement, les actifs amortissables, etc. pour utilisation propre, avant déduction de la dépréciation accumulée et des charges)	183	310	1600
13	Moins: Dépréciation accumulée sur les et biens-fonds détenus pour revenu et les immobilisations	183	350	( )
12	Actif incorporel (net de l'amortissement accumulé)	19	100	1800
15	Autres éléments d'actif	191	380	2610
18	Moins: Provisions et allocations accumulées pour pertes sur placements, prêts et autres éléments d'actif imputées aux dépenses	191	310	(1400/3520 )
20		1.04	000	
20	TOTAL DE L'ACTIF			

	SECTION A - BILAN (suite)	01	L	Date du bilan:  AN MO JOUR
PASSI	F			\$ milliers
21.	Comptes créditeurs et exigibilités courues (signaler les sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées au postre 23)	22	100	3610
22.	Impôts sur le revenu exigibles (déclarer les impôts sur le revenu recouvrables au poste 3)	230	000	3610
23	Sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées (y compris les comptes créditeurs, les effets, les emprunts, les hypothèques et les obligations)	24	100	3512
23.1	Au Canada	24		3512
23.2	À l'extérieur du Canada	240	200	3312
241	Emprunts – Sociétés non affiliées Emprunts et découverts (exclure les emprunts hypothécaires – poste 24.4) Auprés des succursales de banques à charte au Canada	25	10	3331
2419	Autres emprunts (inclure les engagements au titre des locations-acquisitions; exclure les sommes dues à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées – poste 23)	25	80	3332
24.2	Acceptation bancaires, effets de financement et autres effets à court terme (dont l'échéance, à l'origine, était inférieure à un an; signaler les effets à long terme au poste 26)	25	200	3350
24.3	Obligations de sociétés, obligations garanties et non garanties, (inclure seulement les titres d'emprunt offerts comme placements privés et publics; y compris les obligations hypothécaires)	254	400	3424
244	Emprunts hypothécaires	255	500	3410
28	Impôts sur le revenureportés	270	000	1400/3520
29	Intérêts minoritaires dans les filiales consolidées dans ce rapport	280	000	3520
39	Autres élèments de passif (y compris les gains et pertes non réalisés sur la conversion de comptes exprimés en monnaie étrangère)	290	000	3610
40	TOTAL DU PASSIF	200	000	
AVOIR	DES ACTIONNAIRES			
41 1	Capital-actions Actions privilégiées	31	00	3520
41.2	Actions ordinaires	312	200	3520
42	Surplus d'apport	3 3 (	000	3520
43.	Plus-value (moins-value) constatee par expertise	340	000	(1600)
49	Bénéfices non répartis	350	000	1400/3520
50.	TOTAL DE L'AVOIR DES ACTIONNAIRES	300	000	
60	TOTAL, PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES	390	000	
	QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES - BILAN			7.4
61 T	otal de l'actif à court terme	613	200	
62 To	otal du passif à court terme	614	400	
63 To	otal des dettes à court terme (exclure la partie exigible de la dette à long terme) Sommes dues à court terme à la société mère, aux filiales et aux sociétés affiliées — par rapport au poste 24	614	410	
63.2	Emprunts à court terme des succursales de barques à charte au Canada — par rapport au poste 25.1.1	614	420	
63 3	Autres emprunts à court terme - par rapport au poste 25.1.9	614	430	
	SECTION B – ÉTAT DES BENÉFICES NON RÉPARTIS	200	Ĺ	ériode couverte:
65	Bénéfices non répartis, solde d'ouverture	38	100	\$ milliers
0.5				
66	Ajouter (déduire): Benefices nets (pertes nettes) pour la période observée (à reporter du poste 110)	383	200	
69	Autres additions (déductions) – Veuillez préciser les postes importants	383	700	
		-		
			-	
70	Deduire: Dividendes déclarés			
70 1	En espèces	38	310	
70 9	Autres	388		
80	BÉNÉFICES NON RÉPARTIS, SOLDE DE CLÔTURE (DEVRAIT ÊTRE ÉGAL AU POSTE 49)	38	200	

#### SECTEUR IX.1

#### Institutions financières publiques: Fédérales

#### Champ d'observation

Les caractéristiques par lesquelles on définit les entités qui appartiennent à ce secteur sont présentées au secteur IV.1, Entreprises publiques non financières Fédérales, et le lecteur se reportera à ce chapitre.

En 1986, le secteur IX.1 comprenait les institutions financières suivantes:

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Société d'assurance-dépôts du Canada Société pour l'expansion des exportations Société du crédit agricole Banque fédérale de développement

#### Sources et méthodes

Les sources et méthodes du secteur IX.1 sont les mêmes que celles décrites quant au secteur IV.1, Entreprises publiques non financières: Fédérales, et le lecteur se reportera au chapitre pertinent.

#### SECTEUR IX.2

#### Institutions financières publiques: Provinciales

#### Champ d'observation

Les caractéristiques servant à définir une entité appartenant à ce secteur sont présentées au secteur IV.1. Entreprises publiques non financières: Fédérales, et le lecteur se reportera à ce chapitre. Les notes sur les sources et méthodes présentées dans ce chapitre concernent également le secteur IX.2. En 1986, le secteur IX.2 comprenait les institutions financières suivantes:

#### **ENTREPRISES PUBLIQUES PROVINCIALES**

#### Terre-Neuve

Harmon Corporation

Newfoundland and Labrador Housing Corporation

#### Île-du-Prince-Édouard

Prince Edward Island Housing Corporation

#### Nouvelle-Ecosse

Industrial Estates Limited

#### Nouveau-Brunswick

New Brunswick Housing Corporation Provincial Holdings

#### Québec

La Caisse de dépôt et placement du Québec
Cadim (1983) Inc.
Développements Pasteur Inc.
Immeubles Cadimont Inc.
Immeubles Cadev Inc.
Place Dupuis Inc.
Société Immobilière Trans-Québec Inc. (SITQ)
Société de développement de la Baie James (SDBJ)
Société de développement autochtone de la Baie James (Sodab)
Les Constructions Allan Cooper Inc.
Société de tourisme de la Baie James (Sotour)
Entreprises de gestion Mann Inc.
Habitations Somine Meston Inc.

#### **Ontario**

Province of Ontario Savings Office

Somines Inc.

#### Manitoba

Leaf Rapids Town Properties Limited Manitoba Development Corporation William Clare (Manitoba) Ltd. William Clare Ltd.

#### Saskatchewan

Saskatchewan Economic Development Corporation (SEDCO)
Westank Industries Ltd.
Willock Industries Ltd.
Willock Industries International Inc.
Willock Truck Equipment Co. Ltd.

Saskatchewan Government Insurance (SGI) (incluant Saskatchewan Auto Fund)
Saskatchewan Housing Corporation
Prairie Housing Development
Saskatchewan Transportation Company

#### Alberta

Alberta Investment Fund (Inactive)
Alberta Mortgage and Housing Corporation
Alberta Opportunity Company
Treasury Branches Deposit Fund

#### Colombie-Britannique

British Columbia Development Corporation
Duke Point Development Limited
Duke Point Terminals Ltd.
Lonsdale Quay Development Company Limited
The First Capital City Development Company Limited
British Columbia Housing Management Commission
Insurance Corporation of British Columbia

#### Yukon et Territories du Nord-Ouest

Northwest Territories Housing Corporation Yukon Housing Corporation

119

#### SECTEUR X Administration publique fédérale

#### Champ d'observation

Les comptes des flux financiers du secteur X comprennent trois principaux groupes d'activités:

- (1) tous les ministères de l'administration fédérale, à l'exception du ministère des Postes<sup>1</sup>;
- (2) les caisses de fiducie et d'assurance sociale et les fonds de fiducie de l'administration fédérale (à l'exception du Régime de pensions du Canada, qui entre dans le secteur XII.1) y compris la caisse d'assurance-chómage et la caisse de sécurité de la vieillesse ainsi que différentes caisses de retraite des fonctionnaires fédéraux toutes considérées comme des opérations<sup>2</sup> "extra-budgétaires" de l'administration fédérale;
- (3) différents organismes, commissions et office de l'administration publique non compris dans l'univers des entreprises publiques fédérales des secteurs IV.1 (non financières) et IX.1 (financières) parce qu'ils ne répondent pas aux critères d'exploitation commerciale décrits au début du secteur IV. Par exemple, l'Energie atomique du Canada Limitée, le Conseil des Arts du Canada, la Commission de la Capitale nationale, le Conseil national de recherche du Canada. la Commission canadienne du lait, sont compris dans le secteur X.

On trouvera une liste des entités qui sont comprises, à l'heure actuelle, dans l'univers des entreprises publiques fédérales, à la fin des chapitres relatifs au secteur IV.1 (non financières) et IX.1 (financières). Les exceptions à la division en secteurs des CFF sont la Banque du Canada, le Fonds des changes, les réserves officielles en devises étrangères détenues par le Ministre des Finances (secteur V.1, V.2 et V.3 respectivement), et le Régime de pensions du Canada (secteur XII.1).

La définition donnée dans les comptes des flux financiers quant à l'univers des activités de l'administration fédérale est identique à celle des comptes des revenus et des dépenses (CRD), à l'exception du Régime de pensions du Canada qui figure séparément dans les CFF.

#### Sources

Les principales sources de données publiées concernant les opérations de l'administration fédérale sont les *Comptes publics annuels du Canada* et les états mensuels qui paraissent dans la *Gazette du Canada*. Le ministère des Approvisionnements et Services (MAS) prépare ces états de même que des états mensuels plus détaillés mais non publiés. Les comptes des flux financiers sont fondés sur ces états et sur d'autres sources telles que des données non publiées obtenues des gestionnaires de différents organismes et fonds particuliers. La Section des comptes d'actif et de passif de la Division des institutions publiques de Statistique Canada recueille ces données, fait les ajustements nécessaires pour rendre les chiffres compatibles avec les définitions et conventions des CRD et CFF et réorganise les données concernant les opérations dans les catégories des CFF.

#### Méthodes

Les Comptes publics du Canada sont préparés conformément aux exigences de la Loi sur l'administration financière. Le traitement prescrit quant aux opérations de l'administration diffère beaucoup, sous maints rapports, des conventions du système canadien des comptes nationaux. La liste suivante n'est pas exhaustive mais elle comprend les différences les plus importantes entre les comptes publics et le SCCN, dont chacune nécessite des ajustements aux données brutes fournies par le ministère des Approvisionnements et Services.

(1) Comptabilité de caisse et comptabilité d'exercice – D'une façon générale, on peut affirmer que les comptes publics sont préparés selon la comptabilité de caisse, mais il existe plusieurs exceptions notables à cette règle. Par exemple, l'intérêt sur la dette publique qui est imputé aux dépenses budgétaires à mesure qu'il est couru: les escomptes, commissions et autres frais d'émission de la dette qui ne sont pas entièrement imputés à l'exercice au moment de l'émission mais capitalisés en tant que charge reportée et imputés aux dépenses budgétaires sur toute la durée de l'obligation (voir catégorie 2610); les comptes à payer au 31 mars (fin de l'année financière) à l'égard desquels les chèques sont émis en avril et traités comme des dépenses de l'ancien exercice (voir la catégorie 3322). En principe, et dans la mesure où les données le permettent, les comptes des revenus et des dépenses (CNRD) et les comptes des flux financiers sont enregistrés selon la comptabilité d'exercice dans le comptabilité d'exercice dans le

Le ministère des postes était un département de l'administration fédérale avant 1981; il est ensuite devenu Postes Canada (société de la couronne). Les postes ont de toute façon toujours été traité comme une entreprise publique appartenant au secteur IV.1.

appartenant au secteur IV.1.

Les termes "budgétaires" et "extra-budgétaires" se rapportent à des transactions des comptes publics et d'autres définitions du système canadien des comptes nationaux. Pour plus de détails veuillez consulter la revue de la Banque du Canada (Tableau 2, juillet 1981) et le catalogue 13-549E des comptes nationaux des revenus et dépenses vol. 3 (p.191-193).

SCCN, ce qui rend ce dernier compatible avec la pratique des corporations. Étant donné que, d'une façon générale, les paiements en espèces enregistrent un décalage par rapport aux éléments courus, la différence est enregistrée comme un élément d'actif de l'administration (voir la catégorie 2610). Les dépenses au comptant de l'administration pour des travaux d'immobilisation diffèrent souvent des charges constatées par régularisation; par conséquent, des ajustements sont apportés aux chiffres des dépenses des comptes publics et les charges constatées par régularisation sont enregistrées comme dépenses courantes dans les CRD tandis que la différence entre les dépenses au comptant et les charges constatées par régularisation est enregistrée comme passif au bilan de l'administration publique fédérale (voir la catégorie 3322).

- (2) Caisse de retraite des fonctionnaires et autres Les caisses de retraite des fonctionnaires fédéraux (p. ex. la caisse de retraite de la fonction publique) ne possedent aucun fonds de réserve, c'est-à-dire qu'on n'établit aucune caisse de placement distincte pour conserver les éléments de l'actif financier et acquitter éventuellement la dette envers les titulaires de pension. Les comptes publics n'enregistrent ni les contributions des employeurs et des employés, ni les versements de prestations ces flux sont traités comme étant extra-budgétaires. Par contre, les flux monétaires sont enregistrés comme des recettes et dépenses courantes de l'administration dans le SCCN. Aucune dette relative aux pensions n'est connue ni inscrite dans les CFF. De même, plusieurs autres caisses sont traitées comme étant extra-budgétaires dans les comptes publics mais, dans les CNRD, les contributions sont traitées comme des recettes fiscales elles sont considérées comme des transferts courants à l'administration); les prestations versées sont classées comme des transferts courants aux particuliers.
- (3) Les Postes Avant 1981 (année où Postes Canada a été constitué en société de la Couronne) les Postes étaient traitées dans les comptes publics comme les autres ministères gouvernementaux. Par contre, dans le SCCN, on a toujours traité les Postes comme une entreprise publique (dans le secteur IV.1 des CFF). On ajustait donc les comptes publics afin d'en exclure les recettes et les dépenses des Postes<sup>3</sup>. Les recettes nettes des Postes étaient enregistrées comme une composante du revenu de placement de l'administration dans les CNRD, laquelle faisait partie des bénéfices remis par les entreprises publiques. Ces ajustements réduisaient à la fois les recettes et les dépenses de l'administration publique fédérale mais, étant donné que leur effet s'ajoutait à celui des revenus de placements publics, ils ne produisaient aucun effet net sur le chiffre de l'épargne publique. L'explication précédente vaut également pour les pertes et les bénéfices des Postes. Ces dernières années les Postes ont enregistré des pertes continuelles.
- (4) Gains et pertes en capital Selon les conventions du SCCN, les gains et pertes en capital ne sont ni des revenus ni des dépenses. La vente d'or, qui a commencé en 1980, à même les réserves canadiennes de devises étrangères, a engendré un gain en capital considérable qui a donné lieu à des encaissements dans le fonds du revenu consolidé, lesquels ont été enregistrés dans les comptes publics. Ces recettes et les gains et pertes en capital habituels sur les opérations relatives aux devises étrangères du fonds des changes ne sont pas comprises dans le revenu et l'épargne publics enregistrés dans le SCCN. Dans les comptes financiers des CFF, les flux sont évalués au prix demandé aux acheteurs, de sorte que la vente d'or par le Fonds des changes est évaluée au prix du marché le plus élevé, non pas au prix officiel inférieur de 35 DTS l'once.

L'actif et le passif de l'administration fédérale exprimés en devises étrangères sont réévalués une fois l'an dans les comptes du ministère des Approvisionnements et Services. Ces réévaluations ne constituent pas des flux financiers et ne sont pas enregistrées comme tels, bien qu'on en tienne compte dans les chiffres du bilan à la fin de l'année, dans les CFF.

Notes concernant certaines catégories d'opérations Comptes réels

- 1200 Provisions pour consommation de capital et ajustements divers Le stock d'actifs en capital fixe de l'administration fédérale et les PCC correspondantes sont estimés au coût de remplacement par la Division de la science, technologie et stock de capital de Statistique Canada, de concert avec la Division des revenus et dépenses. (Voir la catégorie d'élément 1600).
- 1400 Épargne nette: Cette catégorie est égale à la différence entre le revenu couru actuel et la charge actuelle constatée par régularisation (y compris la dépense d'amortissement hors caisse) enregistrée dans les SCCN.

La formation de capital fixe et les provisions pour consommation de capital attribuables aux postes sont inclus dans le secteur X, faute d'une bonne rentilation, même si en théorie elles n'en font pas partie.

Investissement en capital fixe: Les comptes publics, tenus selon les prescriptions de la Loi sur l'administration 1600 financière, n'enregistrent pas les actifs qui ne sont ni liquides ni producteurs de revenus. Les éléments de l'actif tels que les immeubles et l'équipement sont entièrement imputés aux dépenses au moment de leur acquisition et ne figurent pas comme éléments de l'actif au bilan. En revanche, ces éléments d'actifs sont capitalisés dans le SCCN et l'amortissement (provision pour consommation de capital) est évalué et inscrit sur la base du coût de remplacement. L'acquisition de fonds de terre ou d'immeubles et d'équipement utilisés entièrement ne constitue pas une production courante de capital fixe et ces éléments ne sont pas compris dans la formation de capital fixe enregistrée dans le SCCN; cependant, ces dépenses sont enregistrées dans les comptes des flux financiers en tant qu'achats nets d'actifs existants et intangibles (catégorie 1800). Les ajustements apportés aux dépenses inscrites dans les comptes publics à l'égard de la FCF et des PCC sont les suivants: les dépenses des comptes publics sont réduites du montant des dépenses au comptant effectuées à l'égard d'actifs en capital fixe; une estimation des charges constatées par régularisation à l'égard de la formation brute de capital fixe (constituée récemment) est enregistrée dans les CRD, ce qui crée un poste du compte de capital qui n'existe pas dans les comptes publics; un chiffre estimatif d'amortissement du stock de capital (provision pour consommation de capital, P.C.C.) est ajouté aux dépenses de l'administration en tant qu'élément hors caisse. La différence alors enregistrés dans les CNRD est égale à l'épargne nette (catégorie 1400 dans les CFF). L'épargne nette plus les PCC égalent l'épargne brute (catégorie 1100). Étant donné que le chiffre estimatif des PCC est d'abord inscrit comme dépense, puis ajouté à l'épargne nette. l'importance du chiffre estimatif des PCC n'a aucune incidence définitive sur l'épargne brute.

Les estimations de la FCF, du stock de capital et de la PCC sont effectuées par la Division de la sciénce, technologie et stock de capital de Statistique Canada, de concert avec la Division des revenus et dépenses, et sont fondées sur l'enquête relative à l'investissement public et privé au Canada.

Les achats de matériel de défense ne sont pas capitalisés, même s'il s'agit de biens aussi durables qu'un aéronef ou un navire de guerre, mais ils sont imputés à l'exercice courant conformément aux conventions du SCCN.

- Valeur de la variation matérielle des stocks: Cette catégorie comprend les stocks des services d'approvisionnement publics (ces dernières années, seulement la Commission canadienne du lait et Uranium Canada Limitée) et la vente des surplus de guerre (négligeables ces dernières années). Les stocks de matières et les produits à vendre tels que le papier et les publications ne sont pas estimés.
- 1800 Achats nets d'actifs existants et intangibles: Cette catégorie comprend les fonds de terre et autres biens existants comme des biens et du matériel usagés. Les estimations sont effectuées à la Division des institutions publiques de Statistique Canada, à partir des données préparées par le ministère des Approvisionnements et Services.
- Prêts ou emprunts nets: Ce chiffre diffère de celui de "prêts nets" (no 13-001 au catalogue, tableau 10, ligne 22) d'un montant égal aux achats nets d'actifs existants et intangibles (catégorie 1800) qui ne sont pas enregistres dans les CNRD. Le montant de "prèt nets" est égal à la somme des catégories 1900 et 1800.
- 2311 Argent liquide et dépôts bancaires: Cette catégorie groupe la monnaie en caisse et la monnaie en dépôt à la Banque du Canada et dans les banques à charte. Les chèques de la Trésorerie nationale, bons de souscription et mandats postaux en circulation (compensation), figurant comme éléments de passif dans les comptes publics, sont défalquès des espèces conformément à la pratique des comptes des flux financiers, laquelle est conçue pour faire correspondre plus étroitement l'élément d'actif enregistré ici avec le passif en dépôts enregistré par les banques au secteur VI.1, après déduction des "effets en cours de compensation".

Les comptes publics enregistrent un élément d'actif appelé "somme en transit" qui comprend les sommes reçues "par les fonctionnaires publics avant la fermeture des affaires le dernier jour ouvrable de l'exercice financier, mais portées aux comptes courants d'encaisse seulement après cette date" (Comptes publics du Canada, 1978, vol. 1, p.8.62). On ne prend pas ce compte en considération dans les CFF parce qu'il n'est ouvert dans les comptes publics qu'à la fin de l'exercice financier -aucun élément d'actif semblable ne fait l'objet d'estimation trimestrielles. Si on prenait ce chiffre en compte, on créerait un flux artificiel, étant donné que les données sont calculées à partir de la différence trimestrelle des bilans.

- 2313 Devises et dépôts étrangers: Cette catégorie présente la valeur en dollars canadiens de la totalité de l'encaisse et des dépôts en devises étrangères, sauf les éléments d'actif détenus par le Fonds des changes et le Ministre des finances. Les avoirs de ces comptes sont compris dans des sous- secteurs distinct (secteur V.2 et V.3 respectivement).
- 2322 Effets commerciaux à recevoir: Aucune évaluation de cet élément n'est effectuée pour les ministères fédéraux. Les chiffres enregistrés concernent différents organismes publics. En 1983, seule l'Énergie atomique du Canada Limitée, la Commission de la Capitale nationale et la Société de développement du Cap Breton ont enregistré des valeurs dans cette catégorie.

- 2332 Autres prèts: Cette catégorie se compose des éléments principaux suivants:
  - a) prêts à des gouvernements étrangers qui comprennent au premier chef les prêts consentis au Royaume-Uni, l'aide sous forme de prêts accordée aux pays en voie de développement par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international et certains prêts jugés improductifs;
  - b) souscriptions et prêts accordés a divers organismes internationaux comme la Banque internationale pour le Reconstruction et le Développement, la Banque asiatique de développement, la Banque de développement des Caralbes et l'Organisation mondiale de la santé, ainsi que les placements en obligations émises par l'Organisation des Nations Unies.
  - c) prêts accordés aux provinces, aux municipalités, aux territoires et à différentes branches d'activités et sociétés.
  - d) la différence entre le montant total des obligations d'épargne du Canada vendues aux fonctionnaires fédéraux en vertu du programme d'achat par versements et le montant reçu à ce titre par voie de retenues sur les feuilles de paye.
  - e) diverses avances accordées par les ministères fédéraux.

Les prêts accordés par la Société pour l'expansion des exportations constituent un passif de celle-ci et sont enregistres dans le secteur IX.1. Entreprises publiques financières: Fédérales. Les prêts consentis au Fonds monétaire international aux termes des Accords généraux d'emprunt sont inscrits comme éléments d'actif du secteur V.2 (Fonds des changes), non pas dans le secteur X, parce qu'ils font partie des réserves officielles de liquidités internationales du Canada. Les comptes publics enregistrent comme prêts et avances certains intérêts créditeurs comptabilisés d'avance, mais on enregistre ceux- ci dans la catégorie 2610 (Autres éléments de l'actif) dans les CFF afin d'assurer la continuité par rapport au traitement de ces intérêts dans la balance des paiements internationaux. Les prêts et avances consentis à des sociétés de la Couronne et à d'autres entités qui ne font pas partie de l'univers du secteur X ne sont pas repris dans la consolidation.

- 2340 Bons du Trésor fédéraux: À l'heure actuelle, la dernière écriture faite dans cette catégorie remonte à 1980 et concerne des opérations de l'Énergie atomique du Canada Limitée.
- 2350 Autres effets à court terme: Les flux enregistrés dans cette catégorie sont principalement des éléments d'actif du Conseil des Arts du Canada.
- Hypothèques: Les flux enregistrés dans cette catégorie sont surtout des prêts hypothécaires consentis en vertu de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Aux termes de cette Loi, les emprunteurs sont, dans certaines circonstances, admissibles à des allocations conditionnelles s'ils se conforment aux termes de l'accord original d'emprunt jusqu'à l'extinction de l'hypothèque. Les comptes publics présentent cet élément d'actif après défalcation des provisions pour avantages conditionnels, mais les CFF enregistrent le montant brut. Ces dernières années, l'Énergie atomique du Canada Limitée et le Conseil des Arts du Canada ont également enregistré des flux dans cette catégorie.
- 2421 Obligations fédérales: Les flux enregistrés dans cette catégorie sont surtout des éléments d'actif du compte de portefeuille-titres et du Conseil des Arts du Canada.
- 2422 Obligations provinciales: Ces dernières années, seul le conseil des Arts du Canada a enregistré des flux dans cette catégorie.
- 2423 Obligations municipales: Ces dernières années, aucune des entités visées par le secteur X n'a détenu cet élément d'actif.
- 2424 Autres obligations canadiennes: Ces dernières années, seul le Conseil des Arts du Canada a enregistré des flux dans cette catégorie.
- 2513 Créances sur des entreprises associées publiques: Cette catégorie représente les créances financières de l'administration fédérale sur les entreprises publiques fédérales (secteur IV.1 et IX.1) et un montant correspondant aux réserves officielles de liquidités internationales détenues par les secteurs V.2 et V.3 (Fonds des changes et Les autorités monétaires: Autres). L'acquisition d'éléments d'actif constitués de réserves internationales par ces deux organismes fédéraux est financée par le secteur X, ce qui engendre une dette dans ces deux sous-secteurs. (Étant donné que les réserves internationales de la Banque du Canada sont financées par le passif de celle-ci en devises et en dépôts, aucune obligation semblable n'existe dans le secteur X).

On obtient le chiffre de cette catégorie par des méthodes indirectes, en faisant la somme des éléments de passif correspondants enregistrés par les entreprises publiques fédérales, le Fonds des changes et Les autorités monétaires: Autres. On emploie cette méthode résiduelle pour plusieurs raisons: La créance de

l'administration lenregistrée dans les comptes publics comprend les créances sur certaines entités qui ne font pas partie de l'univers des entreprises publiques du SCCN (p. ex. l'Énergie atomique du Canada Limitée) et vice versa; il existe des décalages entre l'enregistrement des opérations dans les livres des entreprises et ceux de l'administration; les entreprises ont tendance à utiliser la méthode de comptabilité d'exercice tandis que l'administration utilise la comptabilité de caisse - dans la mesure du possible, on utilise la méthode de la comptabilité d'exercice dans l'ensemble du SCCN.

Les flux trimestriels enregistrent les bénéfices non répartis des entreprises dans l'épargne nette (catégorie 1400), mais les bilans à la fin de l'année enregistrent la part du propriétaire des bénéfices non répartis comme un élément d'actif du propriétaire et une dette de l'entreprise (catégorie 2513/3513).

- 2520 Actions: Cette catégorie comprend (a) les placements de l'administration fédérale en actions de sociétés qui ne sont pas des entreprises publiques (les actions détenues par les entreprises publiques sont enregistrées dans la catégorie 2513, Créances); (b) les actions de sociétés détenues comme placements par le Conseil des Arts du Canada. (c) les actions acquises par l'administration fédérale en raison de garanties financières données dans le but d'aider les sociétés; les actions de Massey Ferguson Limité ont été acquises de cette façon. Investissements étrangers: Ces dernières années, les seuls flux financiers enregistrés dans cette catégorie ont été les placements du Conseil des Arts du Canada. Les titres émis par la Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement et détenus par l'administration fédérale ont également été enregistrés ici.
- Autres éléments de l'actif: Les principales composantes de cette catégorie sont: (a) l'impôt à payer sur le revenu des sociétés moins les perceptions (voir les notes concernant la comptabilité de caisse et la comptabilité d'exercice); (b) divers éléments d'actif de l'administration publique fédérale et des organismes compris dans ce secteur comme le Conseil des Arts du Canada, l'Énergie atomique du Canada Limitée, la Société de développement du Cap-Breton, etc. (c) intérêts reçus d'avance (voir les notes concernant la catégorie 2332, ci-dessus); (d) les ajustements de période concernant les retenues d'impôts sur les dividendes et intérêts versés à des non-résidents, et découlant des traitements différents de ces intérêts dans les comptes publics et la balance des paiements; (e) des ajustements de période nécessaires pour rapprocher les chiffres du bénéfice commercial couru de la Banque du Canada inscrits dans les CRD et les données de la Division des institutions publiques sur lesquelles sont fondés les CFF.
- Argent liquide et dépôts bancaires: Cette catégorie rend compte du numéraire en circulation dans les banques à charte et hors de celles-ci. La monnaie de papier est un élément de passif de la Banque du Canada, mais les pièces de monnaie sont traitées comme un élément de passif de l'administration fédérale.
- Dépôts dans les autres institutions: Dans le passé, cette catégorie constituée des dépôts d'épargne du grand public auprès du ministère des Postes, était traitée comme un élément de passif du secteur X mais non pas du ministère des Postes lui-même, lequel fait partie du secteur IV.1, Entreprises publiques non financières: Fédérales. Les montants en jeu étaient minimes et ils sont tombés à trois millions de dollars en 1981. On n'a enregistré aucun flux financier dans cette catégorie depuis plusieurs années.
- Effets commerciaux à payer: Cette catégorie comprend les comptes à payer des différents organismes (p. ex. le Conseil des Arts du Canada, l'Énergie atomique du Canada Limitée) et les fonds spéciaux (p. ex. le Fonds renouvelable des aéroports) visés par le secteur X. En outre, cette catégorie rend compte des effets commerciaux de l'administration fédérale relatifs à la différence entre les dépenses au comptant et les charges constatées par régularisation, dans le compte capital ainsi qu'aux "ajustements de périodes supplémentaires". La Loi sur l'administration financière stipule qu'on doit enregistrer dans les comptes publics les comptes à payer à la fin de l'exercice financier (le 31 mars) à l'égard desquels on émet des chèques au cours du mois d'avril (la période supplémentaire). Il s'agit du seul cas où ces charges constatées par régularisation sont enregistrées dans les comptes publics. Les CRD traitent la moitié des dépenses de cette période supplémentaire comme si elles étaient survenues au cours de l'exercice financier précédent (c'est-à-dire durant le premier trimestre civil) et ils imputent l'autre moitié au nouvel exercice financier. La catégorie 3322 des CFF traduit les conventions des CNRD.
- Emprunts bancaires: Les emprunts contractés par l'administration fédérale auprès des banques à charte ont été limités à des emprunts de devises étrangères visant à soutenir les réserves officielles de liquidités internationales les capitaux sont avancès au fonds de change (secteur V.2) et sont montés sous forme de crèances à l'actif (2513) pour le secteur X et vous forme de resources au parif (3513) pour le secteur V.2. Les emprunts faits par des organismes comme l'Énergie atomique du Canada Limitée sont également compris dans cette catégorie.
- Autres emprunts: Cette catégorie comprend (a) des billets non productifs d'intérêt à payer à des organismes internationaux comme l'Association internationale de développement et la Banque asiatique de développement (le montant inscrit ici représente le montant des souscriptions non utilisées la totalité de la souscription

engagée est inscrite comme élément d'actif dans la catégorie 2332); (b) les emprunts des organismes fédéraux compris dans ce secteur (comme l'Energie atomique du Canada Limitée); (c) les emprunts contractés par l'administration fédérale auprès de banques égrangères afin de soutenir les réserves internationales du Canada (le même traitement que pour 3331 est ici utilisé); et (d) les emprunts divers.

Les billets payés au Fonds monétaire international ne sont pas compris dans ce secteur. Ils sont portés dans les comptes publics à titre de dette de l'administration fédérale, mais ils sont traités séparément dans les comptes des flux financiers puisqu'ils sont défalqués des autres élèments d'actif de la réserve de devises étrangères (catégorie 2212, le Fonds monétaire international, dans le secteur V.3, Les autorités monétaires: Autres).

- 3340 Effets à court-terme: Cette catégorie rend compte du passif de l'administration fédérale au titre des bons du Trésor et des bons du Canada en circulation, à la valeur amortie pour les flux et à la valeur au pair pour les bilans. La valeur amortie s'obtient en soustrayant la partie de l'escompte sur les bons du Trésor en circulation.
- Obligations fédérales: Cette catégorie rend compte des encours des obligations non échues des types suivants:
  (i) les obligations négociables du gouvernement du Canada, (ii) les obligations d'épargne du Canada<sup>4</sup>,(iii) les obligations spéciales non négociables remises au Régime de pensions du Canada, et (iv) les obligations en devises étrangères, négociables et non négociables, émises à l'étranger. La dette échue non remboursée est enregistrée dans la catégorie 3610. Autres éléments du passif.
- Assurances-vie et rentes: Les flux enregistrés dans cette catégorie représentent un passif à l'égard des rentes souscrites aux termes de la Loi relative aux rentes sur l'État. Cette Loi a été remplacée par la Loi relative à l'amélioration des rentes sur l'État, laquelle a mis fin à la souscription d'autres rentes tout en améliorant les prestations. Le Régime de pensions du Canada n'est pas compris dans ce secteur, mais dans le secteur XII.1.
- 3513 Créances sur des entreprises associées publiques: Cette catégorie enregistre la contrepartie des créances inscrites à l'actif dans les livres des entreprises publiques non financières et financières (secteur IV.1 et IX.1 respectivement) ainsi que les créances du Régime de pensions du Canada, secteur XII.1, lesquelles représentent les sommes déposées auprès du Receveur général du Canada.
- 3610 Autres éléments du passif Cette catégorie se compose:
  - (a) de l'intérêt dû et couru sur les obligation d'éparque du Canada;
  - (b) de l'intérêt dû et couru sur les obligation négociables;
  - (c) de la dette échue un les obligation d'éparque du Canada;
  - (d) de la dette échue un les obligation négociables;
  - (e) de la dette échue un les bons du Trèsor féderaux;
  - (f) des autres éléments du parif, dont:
    - les Droits de tirages Spéciaux: les engagements du Canada en regard de ces D.T.S. émis au pays par le F.M.I. (voir note sur les D.T.S. au secteur V)
    - dépôts divers et comptes en fiducié: surtout des impôts ramassés par le fédéral au nom des provinces;
    - comptes divers en suspens:
    - tous les autres passif.

Ce chiffre comprend le total des obligations d'épargne du Canada en circulation, incluant lès montants vendus selon le plan de déductions à la source. La différence entre les montants perçus des employés fédéraux et les montants cumulatifs reçus par les employés, est traité comme un prêt du fédéral aux employés et fait partie de la catégorie 2332. Ce traitement explique la différence d'avec ces mêmes données publiées par la Revue de la Banque du Canada (série B2406, tableau G4).

# **SECTEUR XI.1 Administrations publiques provinciales**

#### Champ d'observation

Ce secteur rend compte des activités d'administrations publiques des provinces et territoires. L'univers de ces administrations comprend: a) les ministères gouvernementaux, b) les fonds spéciaux, y compris les fonds administratifs et règlementaires dont les fonctions sont semblables à celles des ministères, des organismes répondant aux besoins des administrations publiques dont ils relèvent et des commissions des accidents du travail, c) les établissements appartenant à des administrations publiques comme ceux qui s'occupent de l'éducation, de la santé et du bien-être social, ou de l'administration de la justice, d) les fonds de roulement, et e) les caisses de retraite de la fonction publique non confiées à des fiducies. L'Alberta Municipal Finance Corporation, l'Alberta Heritage Savings and Trust Fund et les fonds du même genre, le Saskatchewan Heritage Fund, sont compris dans ce secteur<sup>1</sup>. Une liste des entités des administrations provinciales qui produisent des biens et des services pour la vente à des prix reliés aux coûts et qui sont classées comme entreprises des administrations provinciales figure aux secteurs IV.2 et IX.2. Les universités et les collèges sont classés comme institutions<sup>2</sup> privées non commerciales et sont compris dans le secteur I et II. Le Régime de rentes du Québec constitue le secteur XII.2.

125

#### Sources

Les données financières de base de ce secteur sont préparées à la Division des institutions publiques de Statistique Canada, mais elles sont fondées sur un large éventail de rapports et d'enquêtes spéciales effectuées par cette division. D'une façon générale, on possède plus de données sur une base annuelle que sur une base trimestrielle.

Une grande partie des données annuelles qui fournissent des "totaux de contrôle" des estimations trimestrielles sont tirées des comptes publics des administrations des provinces et des territoires et des états financiers vérifiés de leurs organismes. Dans certains cas, on peut obtenir des détails supplémentaires en écrivant aux autorités des provinces et territoires. Les comptes des entreprises provinciales indiquent certaines transactions effectuées par les administrations avec leurs entreprises.

Les sources ci-dessus fournissent les données de base annuelles, mais celles-ci sont complétées par les états trimestriels des portefeuilles de titres et les rapports mensuels sur les opérations d'emprunts, établis à partir de données recueillies au moyen de questionnaires distribués par la Division des institutions publiques. Les données relatives aux achats de valeurs mobilières effectués par le Régime de pensions du Canada proviennent du ministère des Finances. Ces dernières sources servent non seulement à compléter les estimations annuelles mais encore à établir les estimations trimestrielles.

Les estimations trimestrielles sont préparées à partir d'un groupe de bilans complets soumis par certaines provinces, fonds spéciaux, caisses d'assurance sociale et caisses de pensions d'administrations publiques, et de balance de vérification et (ou) d'états des recettes et des paiements de capital relatifs aux entitées qui ne présentent pas de bilan. Comme nous l'avons noté ci-dessus, des déclarations spéciales concernant les portefeuilles de valeurs mobilières et les opérations d'emprunts sont accessibles tous les trois mois.

Les données trimestrielles sont révisées et rapprochées des données annuelles lorsque celles-ci deviennent accessibles. Une grande partie des renseignements annuels utilisés dans les comptes des flux financiers sont publiés dans les *Finances publiques provinciales, actif, passif – provenance et utilisation des fonds,* Statistique Canada, no 68-209 au catalogue, mais dans cette dernière publication, les opérations financières sont classées selon le système canadien des statistiques de la gestion financière publique (voir no 68-506 au catalogue).

#### Méthodes

On doit apporter des ajustements considérables aux données brutes afin de les rendre conformes aux concepts et classes des comptes des flux financiers.

Parmi les plus importants de ces ajustements, on doit mentionner, en premier lieu, la nécessité d'ajuster les données selon la comptabilité d'exercice, quant aux provinces qui tiennent leurs livres selon la méthode de la comptabilité de caisse. Par exemple, les changements survenus dans les bilans doivent traduire les impôts à payer plutôt que les impôts perçus. En second lieu, il existe d'importants décalages entre le moment de l'enregistrement des créances des provinces sur leurs entreprises indiquées dans les comptes publics et les chiffres correspondants tirés des rapports annuels des entreprises. Dans ces cas, afin d'assurer l'uniformité, on place les estimations tirées des comptes des entreprises dans les classes appropriées des comptes du secteur public et la différence est traduite dans les "autres éléments de l'actif

Pour déterminer de façon exhaustive si une agence ou institution est comprise dans le secteur XI.1, le lecteur est prié de consulter la liste des entreprises publiques.

Les universités et les collèges sont traités comme des institutions autonomes (inclus dans le secteur l'et ll), même s'ils sont largement financés par les provinces.

financier". Troisièmement, les bilans des administrations provinciales présentés dans les comptes publics sont établis sur une base nette. Cela signifie, par exemple, que les réserves pour créances douteuses sont défalquées des éléments d'actif connexes et que les placements dans les fonds d'amortissement sont défalqués des éléments de passif connexes. Dans les comptes des flux financiers, ces montants sont présentés sur une base brute.

Enfin, le traitement comptable des dépenses en immobilisations n'est pas uniforme dans les différents comptes publics provinciaux. On fait des ajustements aux comptes des provinces qui traitent les dépenses en immobilisations comme des dépenses courantes en enregistrant ces dépenses comme des dépenses d'investissement et en augmentant l'épargne de la province. Dans le cas des provinces qui enregistrent les dépenses d'immobilisation comme des dépenses en capital après déduction de l'amortissement, ces dépenses sont indiquées en chiffres bruts et une provision pour consommation de capital est inscrite séparément.

Un important aspect des comptes des flux financiers relatif à ce secteur particuliers est l'étendue de la consolidation des opérations effectuées dans chaque province. Lors de la consolidation des chiffres d'une province ou d'un territoire, on annule les éléments d'actif et de passif pertinents de façon à supprimer des comptes débiteurs et créditeurs, de la province ou du territoire (p. ex. dans le cas d'une administration provinciale et de l'un de ses fonds spéciaux). Cependant, au niveau du secteur, les opérations interprovinciales ou celles des administrations des territoires sont indiquées sur une base brute ou combinée; les créances d'une province sur une autre ne sont pas annulées. Les actifs de l'Alberta Municipal Finance Corporation, de l'Alberta Heritage Savings and Trust Fund et du Saskatchewan Trust Fund sont combinés, non pas consolidés. En conséquence, par exemple, les obligations émises par l'administration mère et détenues comme élément d'actif par ces institutions sont enregistrées à la fois comme un élément de passif et comme un élément d'actif dans le secteur XI.1.

Les estimations des catégories non financières, y compris l'épargne, la formation de capital fixe et les provisions pour consommation de capital sont établies dans les divisions de la science, technologie et stock de capital et du Produit national brut. Les estimations annuelles de la formation de capital sont fondées sur des enquêtes directes (l'investissement public et privé au Canada, selon une enquête de la Division de la science, technologie et stock capital) et l'on utilise des techniques de projection pour établir les estimations trimestrielles, tandis qu'on se fonde sur les estimations des stocks de capital fixe faites par Cette même Division pour estimer l'amortissement des éléments d'actif des administrations provinciales sur la base du coût de remplacement. On fait l'estimations de l'épargne par des méthodes indirectes en défalquant les dépenses des administrations provinciales de leurs recettes, les deux postes étant définis selon les conventions du SCCN étudiées ci-dessus et dans les notes relatives au secteur X. Administration publique fédérale. Tout comme dans le secteur de l'administration publique fédérale, le revenu net (les contributions des employeurs et des employées après défalcation des prestations versées) des régimes de pensions de la fonction publique qui ne sont pas gérés par des fiducies sont compris dans les recettes des administrations des provinces et des territoires.

Il y a lieu de mentionner les traitements particuliers suivants, énumérés par catégorie d'opérations.

- 1700 Valeur de la variation matérielle des stocks: on ne possède aucune estimation quant à cette catégorie.
- Achats nets d'actifs existants et intangibles: le principal élément enregistré dans cette catégorie est la vente d'éléments d'actifs incorporels comme les baux de location de mines (y compris les gisements de pétrole et de gaz). Les ventes et achats de fonds de terre et d'immeubles et d'équipement utilisé antérieurement sont également compris dans cette catégorie, dans la mesure où le permettent les données décrites sous la rubrique "Sources".
- Prêt ou emprunt net: Il y a entre ce chiffre et celui de "prèts net" (no 13-001 au catalogue, tableau 11, ligne 21) une différence égale au montant des achats nets d'actifs existants et intangibles (catégorie 1800) qui ne sont pas enregistrés dans les CNRD. Le montant de "prêts nets" est égal à la somme des catégories 1900 et 1800.
- 2311 Argent liquide et dépôts bancaires: On enregistre cette catégorie après défalcation des chèques en circulation (compensation) afin de la faire correspondre davantage au passif bancaire correspondant enregistré dans le secteur VI.1, lequel est inscrit après défalcation des "effets en cours des compensation".
- 2322 Effets commerciaux à recevoir: Cette catégorie est enregistrée avant déduction des créances douteuses, tandis que la pratique des comptes publics provinciaux consiste à déclarer les comptes débiteurs après défalcation des créances douteuses.
- Obligations provinciales: Cette catégorie comprend les bons du Trésor provinciaux (comme cela est indiqué à la catégorie 2350) et les achats de fonds d'amortissement. Du côté du passif, les obligations provinciales sont enregistrées avant défalcation des achats de fonds d'amortissement, tandis que la pratique habituelle des comptes publics est d'enregistrer le passif obligataire après défalcation des obligations rachetées pour constituer les fonds d'amortissement. Ces dernières années, on a enregistré des flux substantiels dans cette catégorie et d'autres catégories d'actifs par suite des activités de placement de "l'Alberta Heritage Savings and Trust Fund".

- 2513 Créances sur des entreprises associées publiques: Cette catégorie correspond à l'élément de passif enregistré dans les livres des entreprises publiques provinciales non financières et financières (secteur IV.2 et IX.2 respectivement). Les flux des bénéfices non répartis de la période courante (c'est-à-dire l'épargne) de toutes les entreprises publiques, à l'exception des régies des alcools, sont enregistrés dans les secteurs des entreprises. Contrairement au traitement habituel, le surplus des régies des alcools, qu'il soit réparti ou non réparti, est considéré comme étant constitué d'impôts indirects, non pas de bénéfices d'entreprises, en vertu des conventions du SCCN. À l'heure actuelle, ces bénéfices non répartis ne sont pas enregistrés comme épargne (catégorie 1400) dans le secteur IV.1, mais comme une créance au passif et un flux financier correspondant figure à l'actif dans le secteur IX.1.
- 2610 Autres éléments de l'actif financier: Les principales composantes de cette catégorie sont les suivantes:
  - (a) l'excédent des sommes perçues par l'administration fédérale au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers pour le compte des provinces sur les avances faites à ce compte par cette administration (dans le SCCN, les recettes provinciales provenant de cette source sont enregistrées selon la comptabilité d'exercice);
  - (b) l'excédent des impôts sur le revenu des sociétés à payer sur les espèces reçues par les provinces (dans le SCCN, les recettes au titre de l'impôt sur le revenu des sociétés sont estimées selon la méthode de la comptabilité d'exercice):
  - (c) l'excédent des paiements de transfert de l'administration fédérale aux provinces, enregistres dans les livres de cette administration (dont sont tirés les chiffres du SCCN sur les recettes provinciales provenant de cette source) sur la source de fonds correspondante, telle qu'elle figure dans les livres des provinces.

Cette catégorie comprend également les intérêts courus à recevoir et divers autres éléments de l'actif financier.

- 3322 Effets commerciaux à payer: Cette catégorie comprend l'excédent des frais de construction constatés par régularisation et autres actifs correspondant à la formation brute de capital fixe sur les dépenses au comptant.
- 3331 Emprunts bancaires: Ce chiffre est tiré des livres des banques à charte. Avant le quatrième trimestre de 1981 (après lequel les données traduisent les révisions apportées en 1980 à la Loi sur les banques), cette catégorie comprenait les bons du Trésor et autres effets émis directement aux banques.
- Autres emprunts: Cette catégorie se compose (a) des prêts de l'administration publique fédérale, (b) des prêts des entreprises publiques fédérals, (c) autres.
- 3350 Autres effets à court terme: Cette catégorie comprend les bons du Trésor provinciaux. Avant le quatrième trimestre de 1981 (après lequel les données traduisent les révisions apportées en 1980 a la Loi sur les banques) cette catégorie ne comprenait pas les bons du Trésor et autres effets émis directement aux banques, lesquel étaient inscrits comme emprunts bancaires (catégorie 3331).
- Obligations provinciales: Cette catégorie comprend l'ensemble des obligations provinciales, des obligations non garanties et des obligations d'épargne, y compris les obligations émises au Régime de pensions du Canada. Les obligations échues mais non remboursées ne sont pas comprises dans cette catégorie mais dans la catégorie 3610, autres éléments du passif.
- 3610 Autres éléments du passif: Cette catégorie comprend les intérêts courus débiteurs, les titres échus mais non remboursés et les divers engagements intergouvernementaux.

#### SECTEUR XI.2 Administrations publiques locales

#### Champ d'observation

Ce secteur rend compte des activités d'administration publique des administrations locales, mais il ne comprend pas les entreprises d'affaires de celles-ci qui sont incluses dans le secteur IV 3. Outre les municipalités, qui constituent la base du secteur, les principaux autres organismes compris dans celui- ci sont les conseils scolaires, les services publics d'aqueducs et d'égouts et les conseils régionaux. (Les hópitaux publics et les hôpitaux spéciaux connexes appartenant aux municipalités sont compris dans le secteur XI.3, "Hôpitaux"). En théorie, ce secteur devrait comprendre les organismes, conseils autorités et relevant des administrations locales mais, en pratique, le champ d'observation de ces secteurs est loin d'être complet.

#### Sources

Les sources de données de base sont un certain nombre d'enquêtes effectuées par la Division des institutions publiques de Statistique Canada. Ces sources comprennent un tableau trimestriel de l'encaisse et des placements, une enquête trimestrielle sur la dette municipale à court terme, une enquête trimestrielle sur les statistiques financières des autorités scolaires locales et une enquête sur la dette en obligations non garanties, laquelle sert à constituer une base de données municipales sur les obligations afin de fournir des renseignements concernant les remboursements et les nouvelles émissions. En outre, les statistiques concernant les municipalités du Québec sont fournies par le bureau de la Statistique du Québec, lequel compile celles-ci à partir de sa propre enquête sur les recettes, les dépenses et les bilans. Certains autres postes du bilan sont choisis parmi les statistiques des banques à charte. Les chiffres des dépenses en immobilisations sont fondés sur l'enquête annuelle sur l'investissement privé et public au Canada, laquelle est effectuée par la Division de science, technologie et stocks de capital de Statistique Canada. L'estimation des flux financiers provenant de ces diverses sources est compliquée par le fait qu'une grande partie du financement municipal est effectué par l'entremise de différents fonds qui doivent être intégrés: par exemple, les fonds des recettes générales, les fonds de capital et d'emprunts généraux, les fonds d'amortissement, les fonds de réserve.

#### Méthodes

Les sources ci-dessus indiquent que les flux financiers et les encours des bilans des administrations locales sont compilés à partir de diverses enquêtes. En général, on ne peut obtenir les bilans complets et les chiffres sont constitués à partir d'un ensemble de postes particuliers des bilans. La méthode comporte des inconvénients manifestes puisque le champ d'observation n'est pas complet et que les problèmes d'intégration et de consolidation sont complexes.

Les bases d'une grande partie de la documentation sont les enquêtes effectuées par Statistique Canada concernant près de 400 municipalités et 350 conseils scolaires et l'enquête du bureau de la Statistique du Québec concernant 20 municipalités. On ne gonfle pas les résultats des enquêtes pour représenter l'univers. Ces sources fournissent des séries relatives à l'encaisse et aux dépôts, aux placements, aux créances des administrations et à la dette à court terme. Les chiffres des emprunts bancaires sont tirés des registres des banques à charte. Les séries relatives aux autres éléments de passif et aux effets commerciaux à payer sont fondés sur des données annuelles tirées de la série concernant la gestion financière qui est rédigée par la Division des institutions publiques. Les estimations des flux de la catégorie 3423. Obligations municipales, sont faites à partir de la base de données sur les obligations municipales décrite à la rubrique "Sources" ci-dessus.

Les flux sont essentiellement calculés comme étant des changements survenus dans les bilans d'ouverture et de fermeture. On effectue deux ajustements à l'égard des taxes exigibles et des transferts des gouvernements provinciaux afin de relier la série aux chiffres des produits à recevoir et des charges à payer inscrits dans les comptes des revenus et des dépenses. Dans les comptes des revenus et des dépenses (et, par conséquent, dans le chiffre de l'épargne, catégorie 1400, secteur XI.2), les taxes des administrations publiques locales sont enregistrées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, mais les paiements comptants sont habituellement reçus deux fois par année. L'excédent des taxes estimatives à recevoir sur les recettes estimatives est enregistré au bilan dans la catégorie 2610, Autres éléments de l'actif financier. On effectue un autre ajustement semblable à l'égard des paiements de transfert de l'administration provinciale aux administrations locales, afin de tenir compte du décalage qui existe entre les encaissements et l'inscription des taxes à recevoir.

Dans ce secteur, on fait face à des sérieux problèmes de collecte de données, lorsqu'on doit estimer les dates exactes des éléments trimestriels, surtout en ce qui concerne les recettes fiscales, et ce fait est traduit dans l'élément de divergence.

#### SECTEUR XI.3 Hôpitaux

#### Champ d'observation

Ce secteur comprend tous les hôpitaux publics, généraux et les hôpitaux spéciaux associés (y compris les hôpitaux volontaires, provinciaux et municipaux) qui sont légalement constitués en vertu de la législation provinciale<sup>1</sup>.

#### Sources

Les catégories d'opérations non financières (catégories 1100 à 1900) proviennent de la Division du produit national brut de Statistique Canada. Les données relatives à ces catégories correspondent à celles qui figurent au tableau 13, "recettes et dépenses des hôpitaux: Comptes des revenus et des dépenses (Statistique Canada, no 13-001 au catalogue)".

Les données annuelles relatives aux catégories d'opérations financières (catégories 2000 à 3610) sont fondées sur les résultats d'une enquête annuelle sur les hôpitaux effectuées par la Section des hôpitaux de la Division de la santé de Statistique Canada.

Les données relatives aux opérations financières des hópitaux, établissements mentaux publics et sanatoriums appartenant aux provinces ne sont pas compris dans l'enquête et cette différence du champ d'observation entre les opérations non financières et financières du secteur est l'une des raisons de la divergence (catégorie 4000). Les hôpitaux ne font pas l'objet d'une enquête trimestrielle et les flux trimestriels relatifs aux opérations qui figurent dans les CFF sont les flux annuels divisés par quatre. Le questionnaire utilisé pour l'enquête sur les hôpitaux ne comprend aucune ventilation détaillée des placements financiers et des engagements à long terme des hôpitaux.

La distribution, la réception, le traitement et la compilation des données provenant de l'enquête annuelle sur les hôpitaux exigent enormément de temps et ces données ne sont accessibles qu'après un délai d'au moins deux ans. En conséquence, les estimations des catégories financières relatives aux trimestres les plus récents et aux années les plus récentes sont fondées sur d'autres sources et méthodes d'estimation. Les données relatives aux nouvelles émissions nettes d'obligations (catégorie 3424) sont fournies par la Banque du Canada.

#### Méthodes

L'enquête annuelle sur les hôpitaux fournit des données financières concernant deux types de fonds: (a) les fonds intégrés comprenant les fonds d'administration générale et les fonds de capital et d'emprunt et (b) les fonds de dotation. Pour obtenir des estimations aux fins des comptes des flux financiers, on regroupe ces deux fonds de façon à éliminer les transactions entre fonds. On calcule les flux annuels des différentes catégories financières à partir des changements survenus dans la valeur comptable qui figure dans la consolidation des deux fonds. On obtient les flux trimestriels en divisant les flux annuels par quatre. Comme cela a déjà été mentionné, les estimations courantes de certaines des catégories financières sont effectuées au moyen d'autres sources de renseignements. Vu que ces renseignements sont incomplets, on calcule les flux de certaines des catégories financières (particulierement deux des éléments de l'actif financier) en faisant des prejections à partir d'observations antérieures. À mesure que les données provenant de l'enquête annuelle deviennent accessibles, on révise ces estimations.

<sup>1</sup> Les hôpitaux de juridiction fédérale comme ceux de la défense nationale font partie de l'administration publique fédérale (secteur X), tandis que ceux à but lucratif sont inclus avec les sociétés privées non financières (secteur III).

#### SECTEUR XII Caisses de sécurité sociale

Ce secteur résume les données relatives à deux régimes de sécurité sociale, le Régime de pensions du Canada (secteur XII.1) et le Régime de rentes du Québec (secteur XII.2). Ces régimes se ressemblent beaucoup, se distingant surtout par le fait qu'ils relèvent de deux administrations différentes.

#### SECTEUR XII.1 Régime de pensions du Canada

#### Champ d'observation

Le Régime de pensions du Canada a été instauré en 1966, après l'adoption, en 1965, par le Parlement du Canada d'une Loi exigeant l'établissement d'un programme muni d'un fonds de réserve qui verserait différentes prestations de retraite, d'invalidité au bénéficiaire et au conjoint survivant. Des contributions sont versées par les Canadiens qui sont employés (les employeurs versent des contributions égales à celles des employés à l'égard des travailleurs non autonomes selon une fourchette reliée au revenu sous réserve d'une limite maximum des contributions) qui est ajustée chaque année de façon à traduire les changements survenus dans l'indice des prix à la consommation.

Le traitement du Régime de pensions du Canada est entièrement prescrit par la législation: la première imputation au compte est le versement de prestations et les frais d'administration. Tous les fonds excédentaires sont libérés aux fins d'achat d'obligations spéciales non négociables des provinces participantes et de l'administration fédérale. Ces obligations ont des échéances de 20 ans et portent intérêt au taux de rendement moyen des obligations fédérales ayant la même date d'échéance au moment de l'émission.

Les contributions sont perçues par Revenu Canada et le fonds est géré par Santé et Bien-être social Canada.

Le Régime de pensions du Canada comprend deux comptes: le compte du Régime de pensions du Canada et le Fonds de placement du Régime de pensions du Canada.

Le premier compte est un compte particulier du fonds du revenu consolidé du Canada dans lequel sont versées des contributions et de l'intérêt et à même lequel sont acquittées les prestations et les frais de fonctionnement. La Loi exige que le gouvernement fédéral verse des intérêts mensuels sur le solde quotidien moyen du compte du Régime de pensions du Canada. Les fonds qui sont en sus des dépenses estimatives du régime à l'égard des trois mois qui suivent sont mis à la disposition du fonds de placement du Régime de pensions du Canada aux fins d'achat des titres mentionnés au paragraphe précèdent, sur une base à peu près proportionnelle aux contributions reçues de la province. Si une province n'acquiert pas toute sa quote-part, le gouvernement fédéral est tenu d'acquérir la partie qui reste. Les contributions reçues des résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest sont placées dans des obligations fédérales. En outre, certains employés de l'administration fédérale (le personnel des forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada) qui réside dans la province de Québec sont visés par le régime fédéral; les fonds excédentaires à l'égard de ces employés sont mis à la disposition de la province de Québec.

Les titres achetés par le Fonds de placement du Régime de pensions du Canada peuvent être des émissions directes de l'administration fédérale ou d'administrations provinciales ou, encore, des obligations émises par un agent de sa majesté du chef d'une province, entièrement garanties par cette province quant au capital et à l'intèrêt.

La Loi contient des dispositions relatives au remboursement anticipé des titres au cas où les prestations et les frais de fonctionnement dépasseraient le revenu courant du RPC.

#### Sources

Les données proviennent de la Division des revenus et dépenses de Statistique Canada, en ce qui concerne les chiffres de l'épargne et de la Division des institutions publiques de Statistique Canada, en ce qui concerne les éléments de l'actif financier. Les sources de données des divisions sont les Comptes publics du Canada (données annuelles) et Approvisionnements et Services Canada.

#### Méthodes

Il y a lieu de noter que le système canadien des comptes nationaux ne reconnaît aucun engagement envers le Régime de pensions du Canada. Les contributions versées par les particuliers sont réputées être des transferts courants de particuliers à l'administration. À cet égard, les contributions ressemblent à des impôts et font partie du revenu du secteur administratif défini dans les CRD (équivalant aux secteurs, X, XI et XII des CFF). Dans les CRD, les prestations payées par le RPC sont des transferts courants de l'administration aux particuliers. En conséquence, dans les comptes des flux financiers, aucun élément d'actif n'est identifié dans le secteur particulier (I et II) à l'égard des contributions et aucun élément de passif n'est donc enregistré à l'égard du Régime de pensions du Canada.

Étant donné que le Régime de pensions du Canada n'acquiert aucun élément d'actif immobilisé, qu'il ne prend donc aucune allocation du coût en capital et qu'il ne reconnaît aucun élément de passif, l'épargne intérieure nette (catégorie 1400) est égale à l'épargne intérieure brute (catégorie 1100) laquelle est égale, à son tour, aux prêts totaux nets (catégorie 2000).

Les changements survenus dans le solde du compte du Régime de pensions du Canada (le compte de fonctionnement) sont traduits dans les "creances sur des entreprises publiques associées" (catégorie 2513). Ce compte contient essentiellement les revenus qui dépassent les besoins courants et qui n'ont pas encore été transférés au Fond de placement du Régime de pensions du Canada aux fins d'achat de titres.

Il existe un décalage entre les estimations des comptes des revenus et des dépenses et celles des comptes des flux financiers. Par conséquent, des révisions de l'excédent estimé par le ministère des Approvisionnements et Services peuvent engendrer une différence entre le chiffre de l'épargne servant à compiler les CRD et les changements totaux survenus dans les éléments de l'actif financier.

Cette différence est enregistrée dans les "autres éléments de l'actif" (catégorie 2610).

- Épargne intérieure nette: Cet élément est égal à l'excédent des contributions et de l'intérêt gagné sur les prestations versées et les frais de fonctionnement. Le chiffre enregistré ici correspond à "l'Épargne (prêts nets): Régime de pension du Canada", ligne 14, tableau 14, Comptes nationaux des nationaux des revenus et des dépenses, no 13-001 au catalogue.
- Obligations fédérales: Le chiffre enregistré ici représente les achats nets d'obligations fédérales faits par le Fonds de placement du RPC et financés par: (a) les fonds excédentaires reçus à l'égard des résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest; (b) les fonds excédentaires qui ont été alloués aux provinces mais qui n'ont pas encore servi à l'investissement dans des obligations de la province.
- Obligations provinciales: Ce chiffre rend compte des achats nets d'obligations provinciales spéciales non négociables faits par le Fonds de placement du RPC. Le chiffre enregistre ici correspond à la série B3070, tableau F6, dans la Revue de la Banque du Canada.
- 2513 Créances sur des entreprises associées publiques: Ce chiffre représente les fonds qui se trouvent dans le compte de fonctionnement du RPC (c'est-à-dire le compte du RPC, un élément du Fonds du revenu consolidé du Canada), lesquels constituent une créance du secteur X, Administration publique fédérale.
- 2610 Autres éléments de l'actif: Ce poste représente les décalages entre l'enregistrement des catégories 1100, Épargne brute, et 2100, Variation nette de l'actif financier.

#### SECTEUR XII.2 Régime de rentes du Québec

#### Champ d'observation

Le Régime de rentes du Québec a été établi en 1965, après l'adoption d'une loi de l'Assemblée nationale du Québec. Il s'agit d'un programme de sécurité social avec fonds de réserve, semblable au Régime de pensions du Canada et administré par la Régie des rentes du Québec. Les contributions sont établies selon une fourchette semblable à celle du RPC et elles sont perçues par le ministère du Revenu du Québec. Les prestations et les frais d'administration sont acquittés à même les contributions: tout excédent est placé dans la Caisse de dépôts et placements du Québec (la Caisse) sous forme de dépôt à vue portant intérêt. La Caisse, une entreprise financière de l'administration provinciale classée dans le secteur IX.2, a été établie en 1965 par une loi de l'assemblée nationale du Québec, surtout aux fins de l'investissement des fonds excédentaires du Régime de rentes du Québec (depuis lors, la caisse à assumé des responsabilités plus étendues et elle accepte les dépôts provenant d'autres sources). La caisse investit les fonds qu'elle reçoit en dépôt dans une large gamme d'éléments d'actif, surtout des obligations de la province de Québec et de ses entreprises mais aussi des actions de sociétés et autres instruments financiers.

#### Sources

Les données proviennent de la Division des revenus et dépenses de Statistique Canada, en ce qui concerne les chiffres de l'épargne, et de la Division des institutions publiques de Statistique Canada, en ce qui concerne les éléments de l'actif financier. Les sources de renseignements de ces divisions sont la Caisse de dépôts et placements du Québec et la Règie des rentes du Québec.

#### Méthodes

Il y a lieu de noter que les épargnes du Régime de rentes du Québec sont traitées de la même façon que celles du Régime de pensions du Canada; autrement dit, tout excédent est considéré comme une épargne du secteur de l'administration des CRD (équivalant aux secteurs X, XI et XII des CFF) et aucun engagement envers le secteur des particuliers n'est reconnu à l'égard des contributions. Les chiffres de l'épargne enregistrés dans les CRD (et, par conséquent, dans les CFF) sont fondés sur les données obtenues de la Régie des rentes du Québec et de la Caisse. La Régie des rentes du Québec estime les contributions qu'elle recevra du ministère du revenu du Québec et fournit des données relatives aux dépenses courantes. La Caisse fournit des données sur les revenus de placement. Cependant, étant donnée que la Caisse administre plus de fonds que ceux du Régime de rentes du Québec, la Division des institutions publiques établit des estimations relatives aux revenus de placement attribuables au Régime de rentes du Québec. La somme des contributions et des intérêts gagnés moins les prestations et les dépenses de fonctionnement est égal à l'épargne nette enregistrée dans les CNRD et les CFF.

Étant donné que les placements du Régime de retraite du Québec passent tous par un organisme relié à l'administration (la Caisse), tous les éléments de l'actif financier sont enregistrés dans les "créances sur des entreprises associées publiques" (catégorie 2513) ou dans les "autres éléments de l'actif financier" (catégorie 2610), lesquels rendent compte des effets du décalage entre la catégorie 2513 et l'épargne nette catégorie 1400, dont le chiffre correspond à celui de "l'Épargne: Régime de rentes du Québec", ligne 15, tableau 14, Comptes nationaux des revenus et des dépenses, no 13-001 au catalogue).

### SECTEUR XIII Reste du monde

#### Champ d'observation

Les flux financiers enregistrés dans le secteur "reste du monde" rendent compte des opérations effectuées entre les non-résidents (secteur XIII) et les résidents canadiens (secteurs I à XII). Le champ d'observation est identique à celui des Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux, no 67-001 au catalogue.

#### Sources

Les flux financiers du secteur XIII sont calculés à partir de détails publiés et non publiés fournis par la sous-Division de la balance des paiements de Statistique Canada. Les sources et méthodes utilisées par la Division de la balance et paiements sont décrites dans La balance des paiements et le bilan des investissements internationaux du Canada: Description des sources et des méthodes, no 67-506 au catalogue.

#### Méthodes

Les comptes des flux financiers du secteur XIII sont un réaménagement de la balance des paiements. Il existe une importante différence de point de vue entre les deux systèmes - dans la balance des paiements, les opérations sont examinées du point de vue du résident canadien mais, dans les comptes des flux financiers, les opérations sont examinées du point de vue du non résident (reste du monde). Il s'ensuit, par exemple, qu'un déficit au compte courant du point de vue du Canada est un excedent du reste du monde; si le Canada est un emprunteur net au compte capital, le secteur XIII est un prêteur net.

Dans certains cas, les données publiées concernant la balance des paiements contiennent moins de détails sur les catégories que les CFF et la balance des paiements enregistre des flux d'actif et de passif nets à l'égard de nombreux comptes tandis que les CFF indiquent séparément les flux de l'actif et du passif (par exemple, les opérations des banques à Charte à l'égard de différentes catégories de l'actif et du passif ne sont indiquées que par un seul chiffre net dans les comptes de la balance des paiements; position nette en devises des banques à Charte vis-à-vis des non-résidents). Dans d'autres cas, les chiffres publiés de la balance des paiements contiennent plus de détails, par exemple ils différencient les opérations relatives aux obligations canadiennes en circulation des ventes de nouvelles émissions et des rachats. Les CFF n'enregistrent que les achats nets du secteur du reste du monde, dans chaque catégorie d'obligations, qu'il s'agisse d'achats de nouvelles émissions, de ventes ou de reventes d'obligations en circulation ou d'un rachat.

Le tableau suivant (tableau XIII-1) indique la correspondance entre chaque catégorie d'éléments de l'actif financier ou d'éléments du passif financier et ses parties composantes dans la balance des paiements. Des notes supplémentaires concernant certaines catégories particulières des CFF sont inscrites à la suite du tableau. Dans la plupart des cas, les données qui exsitent au niveau de détails publiés, ne peuvent pas être rapprochées sauf dans le cas de certains totaux. Les numéros et les comptes les noms des comptes de la balance des paiements sont ceux qui sont publiés dans les Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux (numéro 67-001 au catalogue).

#### TABLEAU XIII-1

Comptes des flux financiers (CFF) Catégories du secteur du reste du monde, secteur XIII, et leur composantes dans la balance des paiements (BP) Compte de capital

Catégorie des CFF Éléments de l'actif financier Éléments du compte de capital (BP)

2311 – Argent liquide et dépôts bancaires

Dépôts en dollars canadiens appartenant à des non-résidents, auprès de la banque du Canada et des banques à charte canadiennes au Canada et (élément de la ligne 9: Dépôts de l'étranger en dollars Canadiens, Tableau 19). Billets à terme au porteur vendus à des non résidents par les banques à charte au Canada (élément de la ligne 15: Sociétés financières, net. Tableau 15).

2312 – Dépôts dans les autres institutions

Dépôts en dollars canadiens appartenant à des non-résidents auprès d'autres institutions que les banques à charte et laBanque du Canada (élément de la ligne 9: Dépôts de l'étranger en dollars Canadiens, Tableau 19).

2313 - Devises et dépôts étrangers

Effets commerciaux

au canada vis-à-vis des autorités étrangères et d'autres non résidents (élément de la ligne 37: Transactions en devises étrangères des banques Canadiennes avec les non-résidents, Tableau 1).

Comptes créditeurs des sociétés non résidentes vis-à-vis des sociétés canadiennes (élément de la ligne 10: Comptes à payer reliés au commerce et autres emprunts de Sociétés apparentées, et de la ligne 12: Autres; Tableau 19).

Passifs en dépôts en devises étrangères des banques à charte

2332 - Autre prêts

2322 -

- Engagements à vue de gouvernement du Canada, ligne 6, tableau 19.

- Emprunts du gouvernement du Canada en vertu de crédits de Confirmation, ligne 7, tableau 19.

- Emprunts de banques étrangères, ligne 8, tableau 19.

- Éléments de "autres", ligne 12, tableau 19.

2340 – Bons du Trésor fédéraux

Bons du trésor du gouvernement du Canada (ligne 38, tableau 1).

2350 – Papier de société de financement et autre papier à court terme

Effets commerciaux canadiens nets; Autres niveaux des gouvernements canadiens incluant les entreprises gouvernementales, ligne 9, tableau 15; effets de commerce, net, ligne 12, tableau 15; Effets des sociétés financières canadiennes, net, élément de la ligne 15, Tableau 15: avant 1981, les opérations portaient surtout sur des engagements de filiales canadiennes de banques étrangères, institutions qui étaient classées dans les secteur VIII.7, mais qui sont devenues par la suite des banques à charte, classées dans le secteur VI.1;

2410 - Hypothèques

Éléments de "autres", ligne 12, tableau 19.

2421 - Obligations fédérales

Achats nets d'obligations en circulation et de nouvelles émissions, moins les remboursements (éléments des transactions de portefeuille en obligations canadiennes, ligne 10 (nouvelles émissions), ligne 17 (rachats), et ligne 24 (en cours); tableau 12. La catégorie des CFF comprend à la fois les obligations émises directement et garanties. Au tableau 12 des Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux, no 67-001 au catalogue, on établit une distinction entre les émissions "directes" et celles des "entreprises". Il arrive parfois qu'une émission d'entreprise soit garantie par l'administration fédérale. Si une émission n'est pas garantie, elle est classée dans la catégorie "Autres obligations canadiennes, "dans les CFF.

2422 - Obligations provinciales

Achats nets d'obligations en circulation et de nouvelles émissions, moins les remboursements (éléments des transactions de portefeuille en obligations canadiennes, ligne 14 (nouvelles émissions), ligne 21 (rachats), et ligne 28 (en cours); tableau 12). La catégorie Éléments du compte de capital (BP) des CFF comprend les émissions directes et garanties, toutes les émissions des entreprises d'affaires de l'administration provinciale sont garanties et, en conséquence, le chiffre des CFF concernant cette catégorie peut être rapproché des données figurant au tableau 12 des Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux, no 67-001 au catalogue.

2423 - Obligations municipales

Achats nets d'obligations en circulation et de nouvelles émissions, moins les remboursements (éléments des transactions de portefeuille en obligations Canadiennes, ligne 14 (nouvelles émissions), ligne 21 (rachats), et ligne 28 (en cours);

2424 – Autres obligations canadiennes

2512 – Créances sur des entreprises associées-constituées

2520 - Actions

2610 – Autres éléments de à l'actif financier

Éléments de passif

3211 – Avoirs officiels en or et en devises étrangères

3212 – Fonds monétaire international, compte général

3213 - Droits de tirage spéciaux

Tableau 12. Le chiffre des CFF concernant cette catégorie peut être rapproché des données figurant au tableau 12 des Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux, no 67-001 au catalogue.

Achats nets d'obligations en circulation et de nouvelles émissions, moins les remboursements (éléments des transactions de portefeuille en obligations Canadiennes, ligne 15 (nouvelles émissions), ligne 22 (rachats), et ligne 29 (en cours); Tableau 12). Sauf quelques exceptions peu importantes qui découlent des différents traitements de certaines émissions,2 le chiffres des CFF concernant cette catégorie peut être rapproché de l'élément "Obligations: sociétés (sauf les entreprises publiques) "qui figurent au tableau 12 des Estimations trimestrielles de la balance canadienne des paiements internationaux, no 67-001 au catalogue.

Investissements directs étrangers au Canada Ligne 34, tableau 1.

Engagements en devises étrangères des sièges sociaux des banques à charte canadiennes vis-à-vis des succursales, organismes et des filiales etrngères, éléments de la ligne 37, transactions nettes des banques canadiennes en devises étrangères auprès des non résidents; en devises canadiennes élément de la ligne 9, dépôts de l'étranger en dollars canadiens, tableau 19; et ligne 12, autre, tableau 19.

Achats nets d'actions en circulation et de nouvelles émissions, moins les remboursements, transactions de portefeuille en actions, tableau 14.

Cette catégorie comprend divers effets long terme (éléments de la ligne 12, autres, tableau 19, (autres transactions de Capitaux, certaines créances, et certains passifs): allocation de droits de tirage spéciaux, ligne 40, tableau 1. Voir la note concernant les allocations de dTS à la fin du chapitre relatif au secteur V, Les autorités monétaires.

Réserves de devises étrangères détenues par les autorités monétaires canadiennes (secteur v): titre négociable et titre spéciaux non négociables, avoirs en dépôts et or (ligne 1, or et devises étrangères, tableau 16).

Créances des autorités monétaires canadiennes vis-à-vis du FMI, y compris les prêts consentis en vertu des Accords généraux d'emprunts ou de l'Accord sur le mécanisme pétrolier (éléments d'actifs du secteur V.2) et autres soldes positifs auprès du FMI (éléments d'actifs du secteur V.3). Il s'agit d'élément de la ligne 3, tableau 16.

Droits de tirage spéciaux détenus par le fonds des changes (secteur V.2) (y compris les nouvelles allocations - voir la note relative au DTS à la fin du chapitre concernant le secteur V). Il s'agit d'un élément de la ligne 2. D.T.S., tableau 16.

3322 -	Comptes à
	recevoir
	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,
3331 -	Emprunts bancaires
0001	Empreside barrouros
3333	Autres emprunts
3332 -	Autres emprunts
0.440	11 24 5
3410 -	Hypothèques
25.0	0.1
3512 -	Créances sur
	des entreprises
	associées - constituées
3530 ~	Investissements
	étrangers
3610	Autres éléments du passif
4000	Divergence
4000	Divergence

3313 -

Devises et

dépôts

étrangers

Dépôts en devises étrangères des banques à charte canadiennes auprès des banques étrangères, autres que des succursales, organismes et filiales de banques à charte canadiennes (élément de la ligne 37, transactions en devises étrangères des banques canadiennes vis-à- vis des non-résidents tableau 1); Dépôts de devises étrangères à l'étranger des résidents canadiens (élément de la ligne 31, dépôts non bancaires à l'étranger, tableau 1).

Comptes à recevoir et autres prêts à des sociétés apparentées (ligne 3) et "autres" (ligne 4), tableau 19.

Prêts en devises étrangères des banques canadiennes à des non résidents (éléments de la ligne 37, transactions en devises étrangères des banques canadiennes avec les non résidents, tableau 1): Prêts en dollars canadiens des banques canadiennes à des non-résidents (élément de la ligne 1, prêts en dollars canadiens des banques canadiennes, tableau 19).

Prêts et souscriptions consentis à des organismes internationaux par le gouvernement du Canada crédits à l'exportation consentis par le gouvernement du Canada ligne 30, tableau 1 et autres prêts à des non-résidents.

Prêts hypothécaires consentis à des non-résidents et détenus par les résidents canadiens (élément de la ligne 4, autres, tableau 19): Autres transactions sur capitaux à long terme).

Investissement direct canadien à l'étranger, ligne 26, tableau 1; Créances en devises étrangères des sièges sociaux des banques à charte canadiennes vis-à-vis de succursales, agences et filiales à l'étranger (éléments de la ligne 37, transactions en devises étrangères des banques Canadiennesvis-à-vis des non-résidents tableau 1); Créances en devises canadiennes des sièges sociaux des banques à charte canadiennes vis-à-vis de succursales, agences et filiales consolidées à l'étranger (élément de la ligne 2, dépôts en dollars canadien à l'étranger tableau 19).

Achats nets d'actions et d'obligations effectués par des résidents canadiens lignes 27 et 28, tableau 1; titres étrangers à court terme détenus par les banques à charte (élément de la ligne 37, transactions en devises étrangères des banques à charte visàvis des non-résidents tableau 1).

Cette catégorie comprend différentes opérations, dont des opérations relatives aux éléments d'action des résidents canadiens tels que d'autres opérations des sociétés privées, des administrations publiques locales ou provinciales et de l'administration du Canada, et les créances du siège social des banques à charte canadiennes vis-à-vis des immeubles des banques utilisés par les succursales, agences et filiales à l'étranger; avoir en or des banques à charte canadiennes (composante de «autres», ligne 4, tableau 19).

Cette catégorie est égale à la divergence statistique telle que publiée par la balance des paiements (ligne 44, tableau 1), ce qui représente la difference entre les mesures des transactions courantes, des flux de capitaux et des variations des réserves; cela englobe toutes les transactions non identifiées.

#### Notes concernant d'autres catégories

Épargne nette: cette catégorie est identique à l'épargne du secteur des non-résidents enregistrée dans les comptes nationaux des revenus et des dépenses sauf que son signe est inversé. La catégorie 1400 peut être considérée comme étant constituée des recettes provenant des ventes et transferts courants que le secteur du reste du monde reçoit des secteurs intérieurs (secteurs l'à XII) moins les achats et les paiements de transferts courants. Dans les CFF, les transactions effectuées entre le secteur du reste du monde et les secteurs intérieurs sont enregistrés du point de vue du secteur du reste du monde, tout comme les opérations des secteurs l'à XII sont enregistrées chacune du point de vue du secteur. En revanche, dans les CRD et la balance des paiements, les transactions effectuées entre résidents et non-résidents sont enregistrées du point de vue des résidents canadiens.

Dans les CRD, les "successions et capitaux des migrants nets" sont traités comme un transfert de capital ( îl s'agit du seul élément enregistré comme transfert de capital dans les CRD) et non pas comme un transfert courant. Par conséquent, il ne s'agit pas d'un élément du chiffre d'épargne de ce secteur, défini comme constitué des recettes courantes moins les dépenses courantes.

Par convention, dans le système canadien des comptes nationaux, les non-résidents ne détiennent pas le capital fixe directement -ils détiennent plutôt des créances financières à l'égard du capital fixe. Par conséquent, le secteur du reste du monde n'enregistre aucun investissement en capital fixe ni provisions pour consommation de capital.

- Achats nets d'actifs existants et intangibles: cette catégorie rend compte des paiements nets effectués par des non-résidents (recettes nettes de résidents canadiens) de successions et de capitaux de migrants. Les capitaux de migrants sont des éléments de l'actif financier transférés par des personnes qui immigrent au Canada ou en émigrent. Comme tels, ces capitaux et successions sont des transferts de capital. Il n'existe dans les CFF aucune catégorie distincte pour l'enregistrement des transferts en capital; par conséquent, les successions et capitaux de migrants nets sont enregistrés ici dans la catégorie 1800. Ce flux est égal au compte de la balance des paiement, ligne 10 moins ligne 14 du tableau 9.
- 1900 Prêt ou emprunt net: cette catégorie est égale à l'excédent du reste du monde, soit au déficit du compte courant du Canada selon la balance des paiements (total du compte courant, ligne 25, tableau 1, avec le signe inversé).
- 2000 Investissement financier net: cette catégorie est égale aux soldes des flux de capital enregistrés.
- Autres prêts: cette catégorie comprend les engagements à vue du gouvernement canadien auprès des nonrésidents. La plus grande partie de ce compte est constitué de la partie inutilisée des souscriptions de capital et
  avances du Canada aux organismes internationaux comme l'association de développement international, la
  Banque de développement international. la Banque asiatique de développement, etc.. Ces souscriptions de
  capital et avances inutilisées sont sous forme de billets ne portant pas intérêt qui sont payables à vue à
  l'organisme international. Le plein montant des sousciptions et avances est enregistré comme un élément de
  passif du reste du monde dans la catégorie 3332, Autres emprunts. Des inscriptions correspondantes sont
  faites dans le secteur X, Administration publique fédérale.

La catégorie "autres prêts" comprend également les tirages nets sur ligne de credit consentis par les banques étrangères dans le but de soutenir les réserves de devises étrangères du Canada. L'élément de passif correspondant est enregistré dans le secteur X. Administration publique fédérale (qui à son tour prête les produits de l'emprunt au Fonds des changes, secteur V.2).

- Argent liquide et dépôts bancaires: jusqu'à récemment, les dépôts en dollars canadiens à l'étranger détenus par les résidents canadiens étaient négligeables. La plus grande partie de ceux qui existaient n'étaient pas enregistrés séparément mais étaient compris dans les devises et dépôts étrangers (catégorie 3313). Etant donné que ces dépôts en dollars canadiens à l'étranger se sont accrus, et qu'on a pu obtenir de meilleurs renseignements des banques à charte, les flux pertinents seront inscrits dans la catégorie 3311.
- devises et dépôts étrangers: cette catégorie ne comprend pas les dépôts en devises étrangères des banques à charte détenus à l'étranger auprès des succursales, agences et filiales. Ces dépôts sont traités comme une créance sur une entreprise associée et ils constituent donc un élément de la catégorie 3512.

#### LES COMPTES DU BILAN NATIONAL

Les comptes de Bilan National pour le secteur du Reste du monde (secteur XIII) sont une reformulation intièrement réconciliable des données telles que publiées dans le bilan des investissement internationaux. (Catalogue 67-202). Les données d'encours des prêts, des obligations, des invertissements directs à l'étranger et des investissements de portefeuille sont réévalués on dollars canadiens en utilisant le taux de change de clôture de fin d'année.

 les encours d'investissements directs, de créances et d'investissements de portefeuille englobent les bénéfices non répartis.

Catego	ry Transaction Category	Series	I 8 II 000701	III 000702	IV 000703	IV-1 000704	IV-2 000705
			Numbers	are Prefixed	by a "D"		
1100 (	Gross Saving	1	150038	150072	150129	150186	150239
1101	Statistical Discrepancy, NIEA C.C.A. and Misc. Valuation Adjustments	1.2	150039	150073	150130	150187	150240
1400	Net Saving	1.3	150040	150074	150131	150188	150241
1500 I	Non-Financial Capital Acquisition Statistical Discrepancy, NIEA	2	150041	150075	150132	150189	150242
1600	Gross Fixed Capital Formation	2.2	150042	150076	150133	150190	150243
1700	Value of Physical Change in Inventories Net Purchases of Existing Assets	2.3	150043	150077 150078	150134 150135	150191 150192	150244
1900 1	Net Lending or Borrowing (1100-1500)	3	150044	150079	150136	150193	150246
	Net Financia! Investment (2100-3100) Net Increase in Financia! Assets	5	150045	150080 150081	150137 150138	150194 150195	15024
2210	Official International Reserves						
2211	Official Holdings of Gold & For.Exch. International Monetary Fund, Gen. Acc	t.		b 0 0 a a 4	* * *		
2213	Special Drawing Rights		b 0 4		4 9 9		
2310	Currency and Deposits Currency and Bank Deposits	5.2 5.2.1	150031 150032	150082 150083	150139 150140	150196 150197	150245 150250
2312	Deposits in Other Institutions	5.2.2	150033	150084	150141	150230	150251
2313	Foreign Currency and Deposits Receivables	5.2.3 5.3	150034	150085 150086	150142	150198	150252
2321	Consumer credit Trade Receivables	5.3.1	150048	150087	150144	150200	10000
2322	Loans	5.3.2 5.4		150088	150144	150200	150254
2331	Bank loans	5.4.2		150090	150146	150202	150258
2340	Other loans Short-term Paper, Government of Canada	5.5	150035	150091	150147	150203	150257
2350	Finance and Other Short-term Paper	5.6 5.7	150036 150128	150092 150093	150148 150149	150232 150204	150258 150259
2410	Mortgages Bonds	5.8	150037	150094	150150	150205	150260
2421	Government of Canada Bonds Provincial Government Bonds	5.8.1 5.8.2	150062 150063	150095 150096	150151 150152	150206 150207	150261 150262
2423	Municipal Government Bonds	5.8.3	150064	150097	150153	150208	150263
2424	Other Canadian Bonds Life Insurance and Pensions	5.8.4 5.9	150065 150066	150098	150154	150209	150264
2510	Claims on Associated Enterprises	5.10			150155	150210	150285
2512 2513	Corporate Government	5.10.2 5.10.3		150100	150156 150157	150211 150212	150286 150266
2520	Stocks (1)	5.11	150067	150101	150158	150236	150267
2530 2610	Foreign Investments Other Financial Assets	5.12 5.13	150068	150102 150103	150159 150160	150213 150214	150268 150269
2700	Official Monetary Reserve Offsets						
3100 N 3210	Net Increase in Liabilities Official International Reserves	6	150050	150104	150161	150215	150270
3211	Official Holdings of Gold & For. Exch.						
3212 3213	International Monetary Fund, Gen. Acci Special Drawing Rights				4 * *		
3310	Currency and Deposits						
3311	Currency and Bank Deposits Deposits in Other Institutions		0 4 0				
3313	Foreign Currency and Deposits				4 0 0	5 0 7	
3320 3321	Payables Consumer Credit	6.3 6.3.1	150069	* 1 *			
3322	Trade Payables	6.3.2	150052	150106	150163	150217	150272
3330 3331	Loans Bank Loans	6.4 6.4.1	150053	150107 150108	150164 150165	150218 150219	150273 150274
3332	Other Loans	6.4.2	150055	150109	150166	150220	150275
3340 3350	Short-term Paper, Government of Canada Finance and Other Short-term Paper	8.6	150071	150110	150167	150221	150276
3410	Mortgages	6.7	150056	150111	150168	150222	150277
3420 3421	Bonds Government of Canada Bonds	6.8.1			150169 150170	150223 150224	150287
3422	Provincial Government Bonds	6.8.2			150171 150180		150279
3424	Municipal Government Bonds Other Canadian Bonds	6.8.4	150058	150113	150176	150231	150288
3430 3510	Life Insurance and Pensions Claims of Associated Enterprises	6.10			150177	150229	
3512	Corporate (1)	6.10.2		150115	150178	150234	
3513 3520	Government Stocks (1)	6.10.3 6.11		150116	150173 150179	150226 150235	150281 150284
3530	Foreign Investments						
3610 3700	Other Liabilities Official Monetary Reserve Offsets	6.13		150117	150174	150227	150282
	Discrepancy (1900-2000)	7	150061	150118	150175	150228	150283

IV-3 000705	000707	V.1 000708	V-2 000709	Série Catégorie d'opération	Catégori
Les numer	os commencen	t par "D"			
150294	150337	150375		1 Epargne brute	1100
				Divergence statisque, CNRD	1101
150295 150296	150338	150376		1.2 Prov.pour cons.de cap.et ajust.divers 1.3 Epargne nette	1200 1400
150297	150339	150377		2 Acquisition de capital non financier	1500
				Divergence statisque, CNRD	1501
150298	150340	150378		2.2 Formation brute de capital fixe	1600
150328			4 n 4	Valeur de la variation matérielle des stocks 2.4 Achats nets d'actifs existants et intangibles	1700 1800
50299	150341	150379		3 Prét ou emprunt net (1100-1500)	1900
50300	150342	150380	150414	4 Investissement financier net (2100-3100)	2000
50301	150343	150381	150415	5 Variation nette de l'actif financier	2100
	150344 150345	150383	150416 150417	5.1 Réserves officielles de liquidités inter. 5.1.1 Avoirs officiels en or et en devises étrangères	2210 2211
	150346	130000	150418	5.1.2 Fonds monétaire international, compte général	2212
	150347		150419	5.1.3 Droits de tirage spéciaux	2213
50302	y -0 0	6 4 4		5.2 Argent liquide et dépôts	2310
<b>5</b> 0303   <b>5</b> 030 <b>4</b>	* * *			5.2.1 Argent liquide et dépôts bancaires 5.2.2 Dépôts dans les autres institutions	2311 2312
30304				Devises et dépôts étrangers	2313
				5.3 Comptes à recevoir	2320
				Crédit à la consommation	2321
50306		- 4 4		5.3.2 Comptes à recevoir 5.4 Prêts	2322 2330
				Prêts bancaires	2331
b + a	150349	150385		5.4.2 Autres prêts	2332
50309	150350	150386		5.5 Effets à court terme, Gouvernement du Canada	2340
	150351	150387		5.6 Autres effets à court terme	2350
50310				Hypothèques 5.8 Obligations	2410 2420
50311	150353	150389		5.8.1 Obligations fédérales	2421
50312				5.8.2 Obligations provinciales	2422
50313	P 9 8	4 * *	4 4 9	5.8.3 Obligations municipales	2423
50314				5.8.4 Autres obligations canadiennes Assurances-vie et rentes	2424
111	v 9 h			5.10 Créances sur des entreprises associées	2510
	* * *	9 4 0		Constituées	2512
50316	150355	150391		5.10.3 Publiques	2513
				Actions (1) Investissements étrangers	2520 2530
50317	150356	150392	150420	5.13 Autres éléments de l'actif financier	2510
	v 1 3	4 8 4		Réserves monétaires officielles (compensation)	2700
F0010	150053	1.00000	150401		2100
50318	150357	150396	150421	6 Variation nette du passif Réserves officielles de liquidités inter.	3100 3210
				Avoirs officiels en or et en devises étrangères	3211
				Fonds monétaire international, compte général	3212
	r + +	* * *	w 4 +	Droits de tirage spéciaux	3213
	150359	150398		6.2 Argent liquide et dépôts 6.2.1 Argent liquide et dépôts bançaires	3310 3311
	130333	130336	* * *	Dépôts dans les autres institutions	3312
* * 1				Devises et dépôts étrangers	3313
			~ * *	6.3 Comptes à payer	3320
50319				Crédit à la consommation 6.3.2 Comptes à payer	3321 3322
50320				6.4 Emprunts	3330
50321				6.4.1 Emprunts bancaires	3331
50322		+ + +	A 0 0	6.4.2 Autres emprunts	3332
	0 0	* * *		Effets à court terme. Gouvernement du Canada Autres effets à court terme	3340 3350
50329		* * *	w .pe.	6.7 Hypothèques	3410
				6.8 Obligations	3420
				Obligations fédérales	3421
E0220	4 + +		4 9 4	Obligations provinciales	3422
50330				6.8.3 Obligations municipales Autres obligations canadiennes	3423 3424
4 4 4	4 2 2			Assurances-vie et rentes	3430
				6.10 Engagements envers des entreprises associées	3510
			1111	Constituées (1)	3512
50324	150361		150423	6.10.3 Publiques Actions (1)	3513 3520
				Investissements étrangers	3520 3530
50325	150362	150399		6.13 Autres éléments du passif	3610
4 4 4		150402	* 4 *	6.14 Réserves monétaires officielles (compensation)	3700
50326	150354	150403	150424	7 Divergence (1900-2000)	4000

Categ	ory Transaction Category	Series	V-3 000710	00 07 1 1	VI-1 000712	V1-2 000713	VI-2.
			Numbers	are Prefixed	by a "0"		
1100	Gross Saving	1		150455	150514	150559	15061
1101	Statistical Oiscrepancy, NIEA				* * *		
200	C.C.A. and Misc. Valuation Adjustments	1.2		150456	150515	150560	15061
1400	Net Saving Non-Financial Capital Acquisition	1.3		150457 150458	150516 150517	150561 150562	15061
501	Statistical Discrepancy, NIEA	_		130430	150511		
600	Gross Fixed Capital Formation	2.2		150459	150518	150563	15062
700	Value of Physical Change in Inventorie			150150	150510	150564	15062
900	Net Purchases of Existing Assets Net Lending or Borrowing (1100-1500)	2 - 4		150460 150461	150519 150520	150565	15062
000	Net Financial Investment (2100-3100)	4	150435	150462	150521	150566	15062
100	Net Increase in Financial Assets	5	150436	150463	150522	150567	15062
210	Official International Reserves	5.1	150437				4 0
211	Official Holdings of Gold & For.Exch International Monetary Fund. Gen. Ac-		150438 150439			* * *	
213	Special Orawing Rights	3.1.4	130433				
310	Currency and Oeposits	5.2		150464	150549	150568	15064
311	Currency and Bank Oeposits	5.2.1		150465	150524	150569	15067
312	Oeposits in Other Institutions Foreign Currency and Deposits	5.2.2 5.2.3		150466 150467	150525 150550	150570 150571	15064
313	Receivables	5.3		130401	130330	130371	1300
321	Consumer credit	5.3.1		150469	150526	150573	15063
322	Trade Receivables				4 6 9		
330	Loans	5.4		150470	150528		
331 332	Bank loans Other loans	5.4.1 5.4.2		150471 150472	150527	150575	1506
340	Short-term Paper, Government of Canada	5.5		150473	150529	150576	1506
350	Finance and Other Short-term Paper	5.6		150474	150554	150577	1506
410	Mortgages	5.7		150475	150530	150578	1506 1506
420 421	Bonds Government of Canada Bonds	5.8 5.8.1		150476 150477	150531 150532	150579 150580	1506
422	Provincial Government Bonds	5.8.2		150478	150533	150581	1506
423	Municipal Government Bonds	5.8.3		150479	150534	150582	1506
424	Other Canadian Bonds	5.8.4		150480	150535	150583	1506.
430	Life Insurance and Pensions	5.10			4 5 1	4 + 4	
510 512	Claims on Associated Enterprises Corporate	5.10.2		150482	150537	150585	
513	Government	3					4 1
520	Stocks (1)	5.11		150483	150555	150586	1506
530	Foreign Investments	5.12		150484 150485	150551 150538	150587 150588	1506:
610 700	Other Financial Assets Official Monetary Reserve Offsets	5.13		130403	130330	130300	1300
	Official Monacal / Hogel To Office						
100	Net Increase in Liabilities	6	150441	150486	150539	150589	1506:
210	Official International Reserves				4 + 1	4 4 1	
211	Official Holdings of Gold & For. Exc International Monetary Fund, Gen. Ac						
213	Special Orawing Rights				+ -> -q		4
310	Currency and Osposits	5.2		150487	150552	150606	1506
311	Currency and Bank Oeposits Oeposits in Other Institutions	6.2.1 6.2.2		150488 150489	150541	150591	1506
312 313	Foreign Currency and Oeposits	6.2.3		150504	150553	150607	1506
320	Payables						
321	Consumer Credit		4		4 9 9		-
322	Trade Payables	6.4		150492	a 6 b	150594	4
331	Loans Bank Loans	5.4.1		150493	w b v	150595	1506
332	Other Loans	6.4.2		150494	150543	150596	
340	Short-term Paper, Government of Canada	P P		150405	150553	150507	
110	Finance and Other Short-term Paper Mortgages	6.6 6.7	> • •	150495 150505	150557	150597 150608	
120	mortgages Bonds	6.8		130303	4 7 4	150000	
21	Government of Canada Bonds			* * *			4
122	Provincial Government Bonds			0 0 0		4 4 4	
123	Municipal Government Bonds	E 0 4		150490	150545	150600	1506
124 130	Other Canadian Bonds Life Insurance and Pensions	5.8.4	4 4 4	150498	150545	150600	1506
510	Claims of Associated Enterprises	6.10					
512	Corporate (1)	6.10.2		150500	150556	150602	
513	Government	6.10.3		150501	150545	150503	1506
520	Stocks (1)	6.11		150501	150546	150603	1506
530 610	Foreign Investments Other Liabilities	B.13		150502	150547	150604	1506
700	Official Monetary Reserve Offsets	0.13		130302	130341		
	Oiscrepancy (1900-2000)	7	150444	150503	150548	150605	1506

V1-2.2 000715	VI-2.3 000716	V1-2.4 000717	VII 000719	Série Catégorie d'opération	Catégorie
Les numé	ros commencer	it par "D"			
150656	150700	150748	150852	1 Epargne brute	1100
150057	150701	150740	150853	Divergence statisque, CNRD	1101
150657 150658	150701 150702	150749 150750	150854	1.2 Prov.pour cons.de cap.et ajust.divers 1.3 Epargne nette	1200 1400
150659	150703	150751	150855	2 Acquisition de capital non financier	1500
				Divergence statisque. CNRD	1501
150660	150704	150752	150856	2.2 Formation brute de capital fixe Valeur de la variation matérielle des stocks	1600 1700
150661	150705	150753	150857	2.4 Achats nets d'actifs existants et intangibles	1800
50662	150706	150754	150858	3 Pret ou emprunt net (1100-1500)	1900
150663	150707	150755	150859	4 Investissement financier net (2100-3100) 5 Variation nette de l'actif financier	2000
50664	150708	150756	150860	5 Variation nette de l'actif financier Réserves officielles de liquidités inter.	2100
			1.0	Avoirs officiels en or et en devises étrangères	2211
0 4 4				Fonds monétaire international, compte général	2212
EOCCE	150709	150757	150861	Droits de tirage spéciaux  5.2 Argent liquide et dépôts	2213
50665 50666	150710	150758	150862	5.2 Argent liquide et dépôts 5.2.1 Argent liquide et dépôts bancaires	2310
50667	150711	150759	150863	5.2.2 Dépôts dans les autres institutions	2312
50668	150712	150760	150864	5.2.3 Devises et dépôts étrangers	2313
50670	150742	150788	150865 150866	5.3 Comptes à recevoir 5.3.1 Crédit à la consommation	2320
30010	130742	130760	150867	5.3.2 Comptes à recevoir	2321
				5.4 Prets	2330
F0670	150714	150760	150000	Préts bancaires	2331
50 <b>672</b> 50 <b>69</b> 2	150714 150715	150762 150763	150869 150870	5.4.2 Autres prêts 5.5 Effets à court terme, Gouvernement du Canada	2332 2340
50690	150716	150764	150871	5.6 Autres effets à court terme	2350
50673	150717	150765	150872	5.7 Hypothèques	2410
50674	150718 150719	150766	150873	5.8 Obligations	2420
50675 50676	150720	150767 1507 <del>6</del> 8	150874 150875	5.8.1 Obligations fédérales 5.8.2 Obligations provinciales	2421
50677	150721	150769	150876	5.8.3 Obligations municipales	2423
50678	150722	150770	150877	5.8.4 Autres obligations canadiennes	2424
		* * *		Assurances-vie et rentes 5.10 Créances sur des entreprises associées	2430 2510
50680	150724	150772	150892	5.10.2 Constituées	2512
				Publiques	2513
50691 506 <b>9</b> 5	150725 150726	150773 150774	150880 150881	5.11 Actions (1) 5.12 Investissements étrangers	2520 2530
50681	150727	150775	150882	5.13 Autres éléments de l'acrif financier	2610
			* * *	Réserves monétaires officielles (compensation)	2700
50682	150728	150776	150883	5 Variation nette du passif	2100
30002	130720	150776	130083	6 Variation nette du passif Réserves officielles de liquidités inter.	3100
0 6 0				Avoirs officiels en or et en devises étrangères	3211
4 4 6				Fonds monétaire international, compte général	3212
1 4 2	* b B			Droits de tirage spéciaux 6.2 Argent liquide et dépôts	3213 3310
				Argent liquide et dépôts bancaires	3311
50684	150730	150778	* 4 *	6.2.2 Dépôts dans les autres institutions	3312
			p + p	Devises et dépôts étrangers 6.3 Comptes à payer	3313 3320
			2 4 4	Crédit à la consommation	3321
			150893	6.3.2 Comptes à payer	3322
50685	150731 150732	150779	150894	6.4 Emprunts	3330
50686 50687	150732	150780 150781	150895 150896	6.4.1 Emprunts bancaires 6.4.2 Autres emprunts	3331 3332
				Effets à court terme, Gouvernement du Canada	3340
p 4 0	150741	150791		6.6 Autres effets a court terme	3350
* * *	150743	150790	150857	6.7 Hypothèques 6.8 Obligations	3410
	a b b		4 + +	6.8 Obligations Dbligations fédérales	3420 3421
				Obligations provinciales	3422
50500	150740	150700	0 0 5	Obligations municipales	3423
50693	150740	150789	150886	6.6.4 Autres obligations canadiennes 6.9 Assurances-vie et rentes	3424
			. 2000	6.10 Engagements envers des entreprises associées	3510
	150735	150783	150898	6.10.2 Constituées (1)	3512
	150736	150784	150899	Publiques 6.11 Actions (1)	3513
	120136	150764	120833	Investissements étrangers	3520 3530
50688	150737	150785	150900	6.13 Autres éléments du passif	3610
			* * *	Réserves monétaires officielles (compensation)	3700

Category	Transaction Category	Series	VII-1 000720	VII-2 000721	VII-3 000723	VIII 000724	VIII-1 000725
			Numbers	are Prefixed	by a "D"		
1100 Gr	oss Saving	1	150902	150941		151056	151114
1101	Statistical Discrepancy, NIEA					151057	151150
	C.C.A. and Misc. Valuation Adjustments	1.2	150903			151057 151058	151152 151115
	Net Saving n-Financial Capital Acquisition	2	150905	150942	151024	151059	151116
1501	Statistical Discrepancy, NIEA	2 0	100000	4 * *		151060	151117
	Gross Fixed Capital Formation Value of Physical Change in Inventories	2.2	150906	4 + 5		131000	191117
1800	Net Purchases of Existing Assets	2.4	150907	150944	151025	151061	151118
	t Lending or Borrowing (1100-1500)	3	150908	150945 150946	151026 151027	151062 151063	151119 151120
	t Financial Investment (2100-3100) t Increase in Financial Assets	5	150910	150947	151028	151064	151121
	Official International Reserves						
2211	Official Holdings of Gold & For Exch.			* * *	0 0 4		
2212	International Monetary Fund, Gen. Acct. Special Drawing Rights						
	Currency and Deposits	5.2	150911	150948	151029	151065	151122
2311	Currency and Bank Deposits	5-2-1	150912	150949 150950	151030 151031	151066 151067	151123 151124
2312	Deposits in Other Institutions Foreign Currency and Deposits	5.2.2	150913 150914	150967	151048	151068	151125
	Receivables	5.3	150975			151069	
2321	Consumer credit	5.3.1	150916	150952	151033	151070 151071	
2322	Trade Receivables	5.3.2	150901	120327	131033	121071	6 + 5
2331	Loans Bank Ioans	317				* * *	
2332	Other loans	5.4.2	150918	150954	151046	151073 151074	151129 151130
	Short-term Paper, Government of Canada Finance and Other Short-term Paper	5.5 5.6	150919	150968 150969	151049 151047	151075	151130
	Mortgages	5.7	150921	150955	151034	151076	
2420	Bonds	5.8	150922	150956	151035	151077	151132 151133
2421	Government of Canada Bonds	5.8.1 5.8.2	150923	150957 150958	151036 151037	151078 151079	151134
2422	Provincial Government Bonds Municipal Government Bonds	5.8.3	150925	150959	151038	151080	151135
2424	Other Canadian Bonds	5.8.4	150926	150960	151039	151081	151136
	Life Insurance and Pensions	5.10					
2510 2512	Claims on Associated Enterprises Corporate		150932			151083	151138
2513	Government				15.040		151100
	Stocks (1)	5.11 5.12	150927	150961 150962	151040 151041	151084 151085	151139 151140
	Foreign Investments Other Financial Assets	5.13	150931	150963	151042	151086	151141
	Official Monetary Reserve Dffsets						
3100 Ne	t Increase in Liabilities	6	150928	150964	151043	151087	151142
	Official International Reserves						
3211	Official Holdings of Gold & For. Exch.		- 4 4			* 6 *	
3212 3213	International Monetary Fund, Gen. Acct. Special Drawing Rights						
	Currency and Deposits	6.2		4.4.4			
3311	Currency and Bank Deposits					151089	
3312 3313	Deposits in Other Institutions Foreign Currency and Deposits	6.2.2				131005	
	Payables	6.3					
3321	Consumer Credit	6.3.2	150934	150970		151091	
3322 3330	Trade Payables	6.4	150935	150971		151092	151143
3331	Bank Loans	6.4.1	150936	150972		151093	151144
3332	Other Loans	6.4.2	150937	150973	4 4 4	151094	151145
	Short-term Paper, Government of Canada Finance and Other Short-term Paper	6.6				151095	151151
	Mortgages	6.7	150938			151096	
	Bonds Pands	6.8		* * *	* * *		
3421 3422	Government of Canada Bonds Provincial Government Bonds						
3423	Municipal Government Bonds						
3424	Other Canadian Bonds	6.8.4	150929	150965	151044	151098 151104	
	Life Insurance and Pensions Claims of Associated Enterprises	6.10	130323	120200	137044	131104	
3512	Corporate (1)	6.10.2	150939			151100	151147
3513	Government	C 11	150940			151101	151148
	Stocks (1) Foreign Investments	6.11	150940			12(10)	131140
	Other Liabilities	6.13	150976	150974	151050	151102	151149
3700	Official Monetary Reserve Dffsets	7	150000			151103	151150
4000 Di	screpancy (1900-2000)	7	150930			151103	101100

VIII-2 000726	VIII-3 000722		VIII-4 000718	Série Catégorie d'opération	Catégori
Les numér	os commencent :	par "D"			
151161	150977		150797	1 Epargne brute	1100
			4 4 4	Divergence statisque, CNRD	1101
E1162	150978 150979		150798	1.2 Prov.pour cons.de cap.et ajust.divers	1200 1400
51162 51163	150980		150799 150800	1.3 Epargne nette 2 Acquisition de capital non financier	1500
	130300	* * *	130000	Divergence statisque, CNRD	1501
1 4 4	150981		150801	2.2 Formation brute de capital fixe	1600
C110E	150000	4.4.4	150802	Valeur de la variation matérielle des stocks  2.4 Achats nets d'actifs existants et intangibles	1700 1800
51195 51164	150982 150983		150802	2.4 Achats nets d'actifs existants et intangibles 3 Prét ou emprunt net (1100-1500)	1900
51165	150984		150804	4 Investissement financier net (2100-3100)	2000
51166	150985	* * *	150805	5 Variation nette de l'actif financier	2100
			P P 4	Réserves officielles de liquidités inter. Avoirs officiels en or et en devises étrangères	2210 2211
	b s 4		p 6 6	Fonds monétaire international, compte général	2212
			0 0 2	Droits de tirage spéciaux	2213
51167	150986	4 . 4	150806	5.2 Argent liquide et dépôts	2310
51168 51169	150987 150988		150807 150808	5.2.1 Argent liquide et dépôts bancaires 5.2.2 Dépôts dans les autres institutions	2311 2312
51170	150989		150809	5.2.3 Devises et dépôts étrangers	2313
4 0 1			.=	5.3 Comptes à recevoir	2320
* * *	150991	4 0 4	150811	5.3.1 Crédit à la consommation 5.3.2 Comptes à recevoir	2321 2322
	130331	4 2 2		5.4 Prêts	2330
		4 0 0		Prêts bancaires	2331
52002	151017	8 4 4	150813	5.4.2 Autres prêts	2332
51173 51194	150992 150993		150814 150815	5.5 Effets à court terme, Gouvernement du Canada 5.6 Autres effets à court terme	2340 2350
51174	150994		150816	5.7 Hypothèques	2410
51175	150995		150817	5.8 Obligations	2420
51176	150996	a 0 4	150818	5.8.1 Obligations fédérales	2421
51177 51178	150997		150819	5.8.2 Obligations provinciales 5.8.3 Obligations municipales	2422 2423
51179	150999		150821	5.8.4 Autres obligations canadiennes	2424
				Assurances-vie et rentes	2430
51181	151001		150823	5.10 Créances sur des entreprises associées 5.10-2 Constituées	2510 2512
31101	191001		130623	Publiques	2513
51182	151002		150824	5.11 Actions (1)	2520
51183 51184	151003 151004	4 4 4	150825 150826	5.12 Investissements étrangers 5.)3 Autres éléments de l'actif financier	2530 2610
	131004		130820	Réserves monétaires officielles (compensation)	2700
			450007		2100
51185	151005		150827	6 Variation nette du passif Réserves officielles de liquidités inter.	3100 3210
				Avoirs officiels en or et en devises étrangères	3211
h u d				Fonds monétaire international, compte général	3212
				Droits de tirage spéciaux 6.2 Argent liquide et dépôts	3213 3310
			0 0 0	Argent liquide et dépôts bançaires	3311
				6.2.2 Dépôts dans les autres institutions	3312
				Devises et dépôts étrangers	3313 3320
				6.3 Comptes à payer Crédit à la consommation	3321
	151007		* * *	6.3.2 Comptes à payer	3322
51188	151013		150830	6.4 Emprunts	3330
51189 51190	151014 151015		150831 150832	6.4.1 Emprunts bancaires 6.4.2 Autres emprunts	3331 3332
51190	151015		150832	Effets à court terme, Gouvernement du Canada	3340
			150833	6.6 Autres effets à court terme	3350
	151016		150834	6.7 Hypothèques	3410
				6.8 Obligations Obligations fédérales	3420 3421
	4 + 4			Obligations provinciales	3422
				Obligations municipales	3423
			150836	6.8.4 Autres obligations canadiennes	3424 3430
	4 + +			Assurances-vie et rentes 6.10 Engagements envers des entreprises associées	3510
	151009		150838	6.10.2 Constituées (1)	3512
	151010		150000	Publiques	3513
1191	151010	* * 4	150839	6.11 Actions (1) Investissements étrangers	3520 3530
51192	151011		150840	6.13 Autres éléments du passif	3610
				Réserves monétaires officielles (compensation)	3700
51193	151012		150841	7 Divergence (1900-2000)	4000

Sectors and Corresponding Matrix Numbers

Categ	огу	Transaction Category	Series	VIII-5 000727	VIII-6 000728	1X 000729	1X-1 000730	IX-2 000731
				Numbers	are Prefixed	by a "D"	-	
1100	Gross Savi	ng	ga.	151911	151250	151308	151365	151409
1101		cal Discrepancy, NIEA	1.2	151912	151251	151309	151366	151410
1200	Net Savi	nd Misc. Valuation Adjustments	1.3	131312	151252	151310	151367	151411
	Non-Financ	ial Capital Acquisition	2	151913	151253	151311	151368	151412
1501		cal Discrepancy, NIEA xed Capital Formation	2.2	151914	151254	151312	151903	151413
1700		Physical Change in Inventories	2.3			151313	151255	151414
1800		hases of Existing Assets g or Borrowing (1100-1500)	2.4	151915	151255 151256	151314 151315	151369 151370	151415 151416
2000	Net Financ	ial Investment (2100-3100)	4	151917	151257	151316	151371	151417
2100		se in Financial Assets International Reserves	5	151918	151258	151317	151372	151418
2211		al Holdings of Gold & For. Exch.						
2212		ational Monetary Fund, Gen. Acct.						* * *
2213		I Drawing Rights and Deposits	5.2	151919	151259	151318	151241	151419
2311		cy and Bank Deposits	5.2.1	151920	151260	151319	151374	151420 151421
2312		ts in Other Institutions on Currency and Deposits	5.2.2	151921 151922	151261 151262	151320 151321	151243	151422
2320	Receivab	les	5.3		15.004			
2321		er credit Receivables	5.3.1 5.3.2	151923	151264	151323	151376	151424
2330	Loans		5.4	, , , , , ,				
2331	Bank I Other		5.4.2	151946	151267	151325	151378	151426
2340		rm Paper, Government of Canada	5.5	151924	151268	151325	151379	151455
2350	Finance Mortgage	and Other Short-term Paper	5.6 5.7	151925	1512 <b>69</b> 151270	151327 151328	151399 151380	151427 151428
2420	Bonds		5.8	151927	151271	151329	151381	151429
2421		ment of Canada Bonds	5.8.1	151928	151272 151273	151330 151331	151382	151430
2422		cial Government Bonds pal Government Bonds	5.8.2 5.8.3	151929	151274	151332	151383 151384	151431 151432
2424	Other	Canadian Bonds	5.8.4	151931	151275	151333	151385	151433
2430		urance and Pensions on Associated Enterprises	5.10			151355	151402	
2512	Corpor		5.10.2	151932	151277	151356	151403	
2513 2520	Govern Stocks (		5.10.3 5.11	151933	151278	151335 151336	151387 151400	151435 151436
2530		Investments	5.12	151934	151279	151337		151437
2610		nancial Assets Monetary Reserve Offsets	5.13	151935	151280	151338	151388	151438
2100	UTTICIES	Monetary Reserve Drisets						
3100		se in Liabilities International Reserves	6	151936	151281	151339	151389	151439
3211		al Holdings of Gold & For. Exch.						
3212		ational Monetary Fund, Gen. Acct.  I Drawing Rights						
3310		and Deposits	6.2		* . *			* * *
3311		cy and Bank Deposits	6 2 2		151203	151341	4 * 6	151441
3312		ts in Other Institutions n Currency and Deposits	6.2.2		151283	131341		131441
3320	Payables		6.3					
3321		er Credit Payables	6.3.2	151937		151343	151391	151443
3330	Loans		6.4	151938	151286	151344	151408	151444
3331 3332	Bank L Other		6.4.1	151939	151287 151288	151345 151346	151393 151406	151445 151446
3340	Short-te	rm Paper, Government of Canada						
3350	Finance Mortgage	and Other Short-term Paper	6.6 6.7	151941	151289 151290	151347 151348	151394	151456 151447
3420	Bonds		6.8			151360		
3421		ment of Canada Bonds cial Government Bonds	6.8.2			151350		151449
3423	Munici	pal Government Bonds						
3424		Canadian Bonds urance and Pensions	6.8.4	151942	151292	151361	151407	
3510	Claims o	f Associated Enterprises	6.10			151358	151404	
3512 3513	Corpor	ate (1)	6.10.2 6.10.3	151943	151294	151359 151352	151405 151396	151451
3520	Stocks (		8.11		151295	151357	151401	151454
3530		Investments	6 12	151944	151296	151353	151397	151452
3610 3700		abilities Monetary Reserve Offsets	6.13	151344				
4000		y (1900-2000)	7	151945	151297	151354	151398	151453

000732	000733	XI-1 000734	XI-2 000735	Série Catégorie d'opération	Catégorie
Les nun	méros commencen	t par "D"			
151464	151526	151582	151636	1 Epargne brute	1100
151465	151527	151500	151607	Divergence statisque, CNRD	1101
151466	151528	151583 151584	151637 151638	1.2 Prov.pour cons.de cap.et ajust.divers 1.3 Epargne nette	1200
151457	151529	151585	151639	2 Acquisition de capital non financier	1500
151468	151530	151586	151640	Divergence statisque, CNRD 2-2 Formation brute de capital fixe	1501 1600
151469	151531	151587	151641	2.3 Valeur de la variation matérielle des stocks	1700
151471	151532 151533	151588 151589	151642 151643	2.4 Achats nets d'actifs existants et intangibles 3 Prét ou emprunt net (1100-1500)	1800 1900
151472	151534	151590	151644	4 Investissement financier net (2100-3100)	2000
151473	151535	151591	151645	5 Variation nette de l'actif financier Réserves officielles de liquidités inter.	2100
				Avoirs officiels en or et en devises étrangères	2211
				Fonds monétaire international, compte général	2212
151474	151536	151592	151646	Droits de tirage spéciaux 5.2 Argent liquide et dépôts	2213 2310
151475 151476	151537 151538	151593 151594	151647	5.2.1 Argent liquide et dépôts bancaires 5.2.2 Dépôts dans les autres institutions	2311
151477	151539	151595	151548 151649	5.2.2 Dépôts dans les autres institutions 5.2.3 Devises et dépôts étrangers	2312 2313
				5.3 Comptes à recevoir	2320
151479	151541	151597	151651	Crédit à la consommation 5.3.2 Comptes à recevoir	2321
				5.4 Prêts	2330
151481	151543	151599	151653	Préts bancaires 5.4.2 Autres prêts	2331
151482	151544	151600	151654	5.5 Effets à court terme. Gouvernement du Canada	2340
151483	151545 151546	151528	151676	5.6 Autres effets à court terme	2350
151485	151547	151601 151602	151655	5.7 Hypothèques 5.8 Obligations	2410
151486	151548	151603	151656	5.8.1 Obligations fédérales	2421
151487 151488	151549 151550	151604 151605	151657 151658	5.8.2 Obligations provinciales 5.8.3 Obligations municipales	2422 2423
151489	151551	151606	151659	5.8.4 Autres obligations canadiennes	2424
	4 4 4	a + 1		Assurances-vie et rentes 5.10 Créances sur des entreprises associées	2430 2510
		4-1-1-		Constituées	2512
151491 151492	151553 151554	151608 151609	151661	5.10.3 Publiques 5.11 Actions (1)	2513 2520
151493	151555	151610		5.12 Investissements étrangers	2530
151494	151556	151611	151662	5.13 Autres éléments de l'actif financier Réserves monétaires officielles (compensation)	2610
		* * *	* * *	neserves monetaires officielles (compensation)	2700
151495	151557	151612	151663	6 Variation nette du passif	3100
	* * *		* * *	Réserves officielles de liquidités inter. Avoirs officiels en or et en devises étrangères	3210 3211
			~ * *	Fonds monétaire international, compte général	3212
151496				Droits de tirage spéciaux 6.2 Argent liquide et dépôts	3213 3310
151497	A 4 h			5.2.1 Argent liquide et dépôts bancaires	3311
151498				6.2.2 Dépôts dans les autres institutions Devises et dépôts étrangers	3312 3313
				5.3 Comptes à payer	3320
151500	151559	151614	151665	Crédit à la consommation 6.3.2 Comptes à payer	3321
151516	151560	151515	151666	6.4 Emprunts	3322 3330
151517 151502	151561 151562	151616 151617	151667 151668	5.4.1 Emprunts bancaires 6.4.2 Autres emprunts	3331
151503			131000	6.5 Effets à court terme. Gouvernement du Canada	3332 3340
	151572 151563	151626 151618	151675	6.6 Autres effets à court terme	3350
	151564	151619		5.7 Hypothèques 5.8 Obligations	3410 3420
151505	151565	101000		5.8.1 Dbligations fédérales	3421
	151565 151566	151620	151670	6.8.2 Obligations provinciales 6.8.3 Obligations municipales	3422 3423
4 5 4	151567	* * *		6.8.4 Autres obligations canadiennes	3424
151506	+ 4 4	8 0 6		6.9 Assurances-vie et rentes 6.10 Engagements envers des entreprises associées	3430
				Constituées (1)	3510 3512
151508	151569	151623	151672	5.10.3 Publiques	3513
		* * *		Actions (1)	3520
			4 4 1	Investissements ettanders	
	151570	151624	151673	Investissements étrangers 5.13 Autres éléments du passif Réserves monétaires officielles (compensation)	3530 3610 3700

Table 6-1

Sectors and Corresponding Matrix Numbers

Catego	ry	Transaction Category	Series	XI-3 000736	XII 000737	XII-1 000738	X11-2 000739	XIII 000740
				Number	s are Prefixed	by a "D"		
1100	Gross Savi	n a	1	151685	151731	151755	151779	151799
1101		cal Discrepancy, NIEA	1	131003	121701	131133	12,110	, , , , , , ,
1200		end Misc. Valuation Adjustments	1.2	151686				
1400	Net Savi		1.3	151687 151688	151732	151756	151780	151800 151801
1501		cial Capital Acquisition cal Discrepancy, NIEA	٤	131000				131001
1600	Gross Fi	xed Capital Formation	2.2	151689			4 4 4	
1700		Physical Change in Inventories	2.3	151690 151691	4 0 4		9 % 4	151802
1800		chases of Existing Assets ag or Borrowing (1100-1500)	2.4	151692	151734	151758	151782	151803
2000	Net Financ	ial Investment (2100-3100)	4	151693	151735	151759	151783	151804
		se in Financial Assets	5	151694	151736	151760	151784	151805
2210		International Reserves al Holdings of Gold & For.Exch.		4 4 4	* * *			
2212		ational Monetary Fund, Gen. Acct.			4			
2213		I Drawing Rights		151505		H 0 4		15100
2310 2311		and Deposits  cy and Bank Deposits	5.2 5.2.1	151695 151696				15183
2312		ts in Other Institutions	5.2.2	151697				15180
2313		n Currency and Deposits	5.2.3					151840
2320	Receivab		5.3		n b 4	0 0 1		15184
2321 2322		ner credit Receivables	5.3.2	151699			6 6 E	151845
2330	Loans	11000100	5.4			* * *		
2331	Bank I		F 4 0		a + 4			15101/
2332 2340	Other	loans erm Paper, Government of Canada	5.4.2	151700				151810
2350		and Other Short-term Paper	5.6	151701				15181:
2410	Mortgage	S	5.7	151702	454707			15184
2420 2421	Bonds	ment of Canada Bonds	5.8 5.8.1	151703	151737 151738	151761 151762		15181
2422		icial Government Bonds	5.8.2	151705	151739	151763		15181
2423	Munici	pal Government Bonds	5.8.3	151706	- * *			15181
2424		Canadian Bonds	5.8.4	151707		P 0 4	* * *	15181
2430 2510		urance and Pensions on Associated Enterprises	5.10		- • •	* * *	* * *	
2512	Согрог		5.10.2	3 5 9			- * *	15181
2513	Govern		5.10.3		151741	151765	151786	151820
2520 2530	Stocks (	Investments	5.11	151708				13182
2510		nancial Assets	5.13	151709	151742	151766	151789	15182
2700	Official	Monetary Reserve Offsets	5.14		6 4 h	* * *		
3100	Net Increa	ise in Liabilities	6	151710	1			15182
3210		International Reserves	Б.1		* * *			15182
3211		al Holdings of Gold & For, Exch.	6.1.1		b + +			151821 151821
3212 3213		ational Monetary Fund, Gen. Acct.  I Drawing Rights	6.1.2					15182
3310	Currency	and Deposits	6.2					
3311		cy and Bank Deposits						
3312 3313		ts in Other Institutions on Currency and Deposits	6.2.3					15183
3320	Payables		6.3		6 9 0	0 0 4		151847
3321	_	er Credit		151712				151848
3322 3330	Loans	Payables	6.3.2	151712				15184
3331	Bank L	2nso.	6.4.1	151714				151842
3332	Other		6.4.2	151715				15183
3340 3350		arm Paper, Government of Canada and Other Short-term Paper		0 0 0				
3410	Mortgage		6.7	151716		6 4 4	4 * *	15184
3420	Bonds		6.8		0 0 1			
3421 3422		ment of Canada Bonds icial Government Bonds						
3423		pal Government Bonds						
3424		Canadian Bonds	6.8.4	151718	9 P A			
3430 3510		urance and Pensions of Associated Enterprises	6.10					
512		ate (1)	6.10.2		6 6 4			15183
3513	Govern	ment					4 0 4	
3520	Stocks (		2 12					15183
3530 3610		Investments	6.12	151719	* * *		4 0 6	15183
3700	Official	Monetary Reserve Offsets		. 4 4	W 6-1	* * *		
4000	Discrepanc	y (1900-2000)	7	151720	151744	151768	151788	151838

	XIV 000741	TOTAL 000743	Série Catégorie d'opération	Catégorie
Les numères	commencent	par "0"		
Les nomeres	00	pa. 0		
	151849	151950	1 Epargne brute	1100
	151850	151951	1.1 Oivergence statisque, CNRO	1101
		151952 151953	1.2 Prov.pour cons.de cap.et ajust.divers 1.3 Epargne nette	1400
	151851	151954	2 Acquisition de capital non financier	1500
	151852	151955	2.1 Oivergence statisque. CNRO	1501
		151956	2.2 Formation brute de capital fixe	1600
		151957	2.3 Valeur de la variation matérielle des stocks	1700
		151958	2.4 Achats nets d'actifs existants et intangibles	1800
	151853	151959	3 Prêt ou emprunt net (1100-1500)	1900
	151854	151960	4 Investissement financier net (2100-3100) 5 Variation nette de l'actif financier	2100
	151857	151961 151962	5.1 Réserves officielles de liquidités inter.	2210
	4 4 *	151963	5.1.1 Avoirs officiels en or et en devises étrangères	2211
		151964	5.1.2 Fonds monétaire international, compte général	2212
		151965	5.1.3 Oroits de tirage spéciaux	2213
	151859	151966	5.2 Argent liquide et dépôts	2310
		151967	5.2.1 Argent liquide et dépôts bancaires	2311
		151968	5.2.2 Dépôts dans les autres institutions	2312
	151856	151969	5.2.3 Devises et dépôts étrangers 5.3 Comptes à recevoir	2313 2320
		151970 151971	5.3 Comptes à recevoir 5.3.1 Crédit à la consommation	2321
		151972	5.3.2 Comptes à recevoir	2322
		151973	5.4 Prèts	2330
		151974	5.4.1 Prêts bancaires	2331
		151975	5.4.2 Autres prêts	2332
		151976	5.5 Effets a court terme. Gouvernement du Canada	2340
		151977	5.6 Autres effets à court terme	2350 2410
	* * *	151978	5.7 Hypothèques 5.8 Obligations	2420
		151979 151980	5.8 Obligations 5.8.1 Obligations fédérales	2421
		151981	5.8.2 Obligations provinciales	2422
		151982	5.8.3 Obligations municipales	2423
		151983	5.8.4 Autres obligations canadiennes	2424
		151984	5.9 Assurances-vie et rentes	2430
		151985	5.10 Créances sur des entreprises associées	2510
		151986	5.10.2 Constituées	2512 2513
		151987 151988	5.10.3 Publiques 5.11 Actions (1)	2520
	* * *	151989	5.12 Investissements étrangers	2530
		151990	5.13 Autres éléments de l'actif financier	2610
		151991	5.14 Réserves monétaires officielles (compensation)	2700
				0.00
		151992	6 Variation nette du passif	3100 3210
		151993	6.1 Réserves officielles de liquidités inter. 6.1.1 Avoirs officiels en or et en devises étrangères	3211
	4 4 7	151994	6.1.1 Avoirs officiels en or et en devises étrangères 6.1.2 Fonds monétaire international, compte général	3212
		151996	6.1.3 Oroits de tirage speciaux	3213
		151997	6.2 Argent liquide et dépôts	3310
		151998	6.2.1 Argent liquide et dépôts bancaires	3311
		151999	6.2.2 Dépôts dans les autres institutions	3312
	4 4 9	152000	6.2.3 Oevises et dépôts étrangers	3313 3320
		152001	6.3 Comptes à payer 6.3.1 Crédit à la consommation	3320
		152024 152003	6.3.2 Comptes à payer	3322
		152004	6.4 Emprunts	3330
		152005	6.4.1 Emprunts bancaires	3331
		152006	6.4.2 Autres emprunts	3332
	4 4 4	152007	6.5 Effets à court terme, Gouvernement du Canada	3340
		152008	6.6 Autres effets à court terme	3350
		152009	6.7 Hypotheques	3410
		152010	6.8 Obligations 6.8.1 Obligations fédérales	3421
	9 9 4	152011	6.8.2 Obligations provinciales	3422
		152013	6.8.3 Obligations municipales	3423
		152014	6.8.4 Autres obligations canadiennes	3424
		152015	6.9 Assurances-vie et rentes	3430
		152016	6.10 Engagements envers des entreprises associées	3510
		152017	6.10.2 Constituées (1)	3512
			L C 10 2 Dublimon	3513
		152018	6.10.3 Publiques	
		152018 152019	6.11 Actions (1)	3520
	0 0 0	152018 152019 152020	6.11 Actions (1) 6.12 Investissements étrangers	3520 3530
		152018 152019	6.11 Actions (1)	3520

Categ	ory Transaction Category	Series	I & II 000751	III 000752	IV 000753	IV-1 000754	IV-2 000755	
			Numbers are Prefixed by a "D"					
1000 1500 1610 1620 1630	TOTAL ASSETS (1500+2100) Non-Financial Capital Acquisition Residential Structures Non-Residential Structures Machinery and Equipment	1 2 2.1 2.2 2.3	160062 160063 160064 160065 160066	160132 160133 160134 160135 160136	160202 160203 160204 160205 160206	160272 160273 160275 160276	160342 160343 160344 160345 160346	
1640 1700 1800 2000 2100 2210	Consumer Durables Value of Physical Change in Inventories Net Purchases of Existing Assets Net Financial Investment (2100-3100) FINANCIAL ASSETS Official International Reserves	2.4 2.5 2.6 3 5	160067 160068 160069 160001 160000	160138 160139 160071 160070	160208 160209 160141 160140	160278 160279 160211 160210	160348 160349 160281 160280	
2211	Official Holdings of Gold & For Exch- International Monetary Fund, Gen. Acc							
2213 2310 2311 2312 2313 2320 2321	Special Drawing Rights Currency and Deposits Currency and Bank Deposits Deposits in Other Institutions Foreign Currency and Deposits Receivables Consumer credit	5.2 5.2.1 5.2.2 5.2.3 5.3	160005 160006 160007 160008 160009 160010	160075 160076 160077 160078 160079	160145 160146 160147 160148 160149	160215 160216 160217 160218 160219	160285 160286 160287 160288 160289	
2322	Trade Receivables	5.3.2 5.4		160081 160082	160151 160152	160221 160222	160291 160292	
2331 2332 2340 2350 2410 2420 2421 2422 2423 2423	Bank loans Other loans Short-term Paper, Government of Canada Finance and Other Short-term Paper Mortgages Bonds Government of Canada Bonds Provincial Government Bonds Municipal Government Bonds Other Canadian Bonds	5.4.2 5.5 5.6 5.7 5.8.1 5.8.2 5.8.3 5.8.4	160015 160016 160017 160018 160019 160020 160021 160022	160084 160085 160086 160087 160088 160089 160090 160091 160092	160154 160155 160155 160157 160158 160159 160160 160161	160224 160225 160226 160227 160228 160229 160230 160231	160294 160295 160296 160297 160298 160299 160300 160301	
2430 2510 2512 2513 2520 2530 2610 2700	Life Insurance and Pensions Claims on Associated Enterprises Corporate Government Stocks (1) Foreign Investments Other Financial Assets Official Monetary Reserve Offsets	5.10 5.10.2 5.10.3 5.11 5.12 5.13		160094 160095 160097 160098 160099	160164 160165 160166 160167 160168 160169	160234 160235 160236 160237 160238 160239	160304 160305 160306 160307 160308 160309	
3000 3100	LIABILITIES AND NET WORTH (3100+5000)	4	160002	160072 160101	160142 160171	160212	160282 160311	
3210 3211 3212 3213 3310 3311 3312	Official International Reserves Official Holdings of Gold & For. Exch International Monetary Fund. Gen. Acc Special Drawing Rights Currency and Deposits Currency and Bank Deposits Deposits in Other Institutions							
3313 3320	Foreign Currency and Deposits Payables	6.3	160040	160110	160180	160250	160320	
3321 3322 3330 3331 3332	Consumer Credit Trade Payables Loans Bank Loans Other Loans	1.1 6.3.2 6.4 1.2	160041 160042 160043 160044 160045	160112 160113 160114 160115	150182 150183 160184 160185	160252 160253 160254 160255	160322 160323 160324 160325	
3340 3350 3410 3420 3421 3422 3423	Short-term Paper. Government of Canada Finance and Other Short-term Paper Mortgages Bonds Government of Canada Bonds Provincial Government Bonds Municipal Government Bonds	6.6 1.6 6.8 6.8.1 6.8.2 6.8.3	160047 160048 160049	160117 160118 160119	160187 160188 160189 160190 160191 160192	160257 160258 160259 160260	160327 160328 160329 160331	
3424 3430	Other Canadian Bonds Life Insurance and Pensions	1.7 6.10	160053	160123	160193	160263	160333	
3510 3512 3513 3520	Claims of Associated Enterprises Corporate (1) Government Stocks (1)	6.10.2 6.10.3 6.11		160126 160128	1601 <b>96</b> 1601 <b>97</b> 1601 <b>98</b>	160266 160267 160268	150337 150338	
3530 3610	Foreign Investments Other Liabilities	6.13		160130	160200	160270	160340	
3700 5000 6000	Official Monetary Reserve Offsets NET WORTH: 1000-3100 (6) NET WORTH: with non-financial assets	8	160003	160073	160143	160213	160283	
7000	at current values (7) NET WORTH: historical cost basis (8)	9		160074 160102	160144 160172	160214 160242	160284 160312	

IV-3 000756	V 000757	V.1 000758	V-2 000759	Série Catégorie d'opération	Catégorie
Les numéro	os commencen	t par "D"			
160412	150482	160552	150522	1 TOTAL DES ACTIFS (1500+2100)	1000
160413	160483	160553		2 Acquisition de capital non financier	1500
				2.1 Immeubles résidentiels	1610
160415 160416	160485 160486	160555 160556		2.2 Immeubles non résidentiels 2.3 Equipement et matériel	1620 1630
	100400	160000		Biens durables de consommation	1640
60418				2.5 Valeur de la variation matérielle des stocks	1700
160419	160489	160559	* * *	2.6 Achats nets d'actifs existants et intangibles	1800
160351 160350	160425	160495 160490	160560	3 Investissement financier net (2100-3100) 5 ACTIFS FINANCIERS	2100
	150421	160491	160561	5.1 Réserves officielles de liquidités inter.	2210
	160422	160492	160562	5.1.1 Avoirs officiels en or et en devises étrangères	2211
	160423		160563 160564	5.1.2 Fonds monétaire international, compte général 5.1.3 Droits de tirage spéciaux	2212
60355	100424		100304	5.2 Argent liquide et dépôts	2310
60356			4 2 4	5.2.1 Argent liquide et dépôts bancaires	2311
	1.4.			5.2.2 Dépôts dans les autres institutions 5.2.3 Devises et dépôts étrangers	2312
60359				5.2.3 Devises et dépôts étrangers 5.3 Comptes à recevoir	2320
				Credit à la consommation	2321
60361	100400			5.3.2 Comptes à recevoir	2322
	160432	160502		5.4 Préts Prêts bancaires	2330 2331
	160434	160504		5.4.2 Autres prêts	2332
60365	160435	160505		5.5 Effets à court terme. Gouvernement du Canada	2340
	160436	160506		5.5 Autres effets à court terme 5.7 Hypothèques	2350
60368	160438	160508		5.8 Obligations	2420
	160439	160509		5.8.1 Obligations fédérales	2421
				5.8.2 Obligations provinciales	2422
60371 60372	6 0 5		4 * *	5.8.3 Obligations municipales 5.8.4 Autres obligations canadiennes	2423
	4 6 7			Assurances-vie et rentes	2430
60374	160444	160514		5.10 Créances sur des entreprises associées	2510
60376	160446	160516		Constituées 5.10.3 Publiques	2512 2513
	100440	100310		Actions (1)	2520
				Investissements étrangers	2530
60379	160449	160519	160589	5.13 Autres éléments de l'actif financier Réserves monétaires officielles (compensation)	2610
* * *	P 0 0			neserves monetaires officieries (compensation)	2700
60352	160426	160496	160566	4 PASSIF ET VALEUR NETTE (3100+5000)	3000
60381	160451	160521	160591	6 PASSIF	3100
				Réserves officielles de liquidités inter. Avoirs officiels en or et en devises étrangères	3210 3211
				Fonds monétaire international, compte général	3212
				Oroits de tirage spéciaux	3213
p = =	160456 160457	160526 160527		6.2 Argent liquide et dépôts 6.2.1 Argent liquide et dépôts bançaires	3310 3311
	100431	100327		Dépôts dans les autres institutions	3312
				Devises et dépôts étrangers	3313
60390				6.3 Comptes à payer	3320 3321
60392				Crédit à la consommation 6.3.2 Comptes à payer	3322
60393				6.4 Emprunts	3330
60394				1.2 Emprunts bancaires	3331
60395	6 0 4			1.3 Autres emprunts Effets à court terme, Gouvernement du Canada	3332 3340
				Autres effets à court terme	3350
60398				1.6 Hypothèques	3410
60399			* * =	6.8 Obligations Obligations fédérales	3420
				Obligations regerales	3421
50402				6.8.3 Obligations municipales	3423
		p + b		Autres obligations canadiennes	3424
60405	160475	160545	160615	Assurances-vie et rentes  6.10 Engagements envers des entreprises associées  Constituées (1)	3430 3510 3512
160407	160477	160547	160617	6.10.3 Publiques	3513
				Actions (1)	3520
60410	150490	150550		Investissements étrangers 6.13 Autres éléments du passif	3530
60410	160480 160481	160550 160551		6.13 Autres éléments du passif 6.14 Réserves monétaires officielles (compensation)	3610 3700
60353	100401	100001		8 VALEUR NETTE: 1000-3100 (6)	5000
60354				VALEUR NETTE: incluant les actifs non financiers	6000
			b 5 5	9 à prix courants (7)	

Table 6-2

Sectors and Corresponding Matrix Numbers

Cates	gory Transaction Category	Series	V-3 000760	VI 000761	VI-1 000762	VI-2 000763	VI-2.1 000764
			Numbers	are Prefixed	by a "Π"		
1000	TDTAL ASSETS (1500+2100) Non-Financial Capital Acquisition	1 2	160692	160762 160763	160832 160833	160902 160903	160972 160973
1610	Residential Structures	2.1					160974
1520	Non-Residential Structures	2 - 2	- + -	160765	160835	160905	160975
1630	Machinery and Equipment Consumer Durables	2.3		160766	160836	160906	160976
1700	Value of Physical Change in Inventorio						
1800	Net Purchases of Existing Assets Net Financial Investment (2100-3100)	2.6		150759 160701	150839 160771	160909 160841	160979 160911
2100	FINANCIAL ASSETS	5	160630	160700	160770	160840	160910
2210	Official International Reserves Official Holdings of Gold & For Exch	5.1 5.1.1	160631		4.4.4		
2212	International Monetary Fund, Gen. Ad		160633				
2213	Special Orawing Rights			400705	440225		
2310	Currency and Deposits Currency and Bank Deposits	5.2 5.2.1	* * *	160705 160706	160775 160776	160845 160846	160915 160916
2312	Opposits in Other Institutions	5.2.2		160707	160777	160847	
2313	Foreign Currency and Deposits	5.2.3 5.3		160708 160709	160778 160779	150848 160849	160918
2321	Receivables Consumer credit	5.3.1		160710	160780	160850	150920
2322	Trade Receivables			100710			
2330	Loans Bank loans	5.4 5.4.1		160712 160713	160782 160783	160852	160922
2332	Other loans	5.4.2		160714	160784	160854	160924
2340	Short-term Paper, Government of Canada			160715	160785	160855	160925
2350	Finance and Other Short-term Paper Mortgages	5.6 5.7		160715 160717	160786 160787	160856 160857	160926 160927
2420	Bonds	5.8		160718	160788	160858	160928
2421	Government of Canada Bonds Provincial Government Bonds	5.8.1 5.8.2		160719 160720	160789	150859 160860	160 <b>929</b> 160930
2423	Municipal Government Bonds	5.8.3		160721	160791	160861	160931
2424	Other Canadian Bonds	5.8.4		160722	160792	160862	160932
2430 2510	Life Insurance and Pensions Claims on Associated Enterprises	5.10		160724	160794	160864	
2512	Corporate	5.10.2		160725	160795	160865	
2513 2520	Government Stocks (1)	5.11		160727	160797	160867	160937
2530	Foreign Investments	5.12		160728	160798	160868	100331
2610	Other Financial Assets	5.13		160729	160799	160869	160939
2700	Official Monetary Reserve Offsets						
3000	LIABILITIES AND NET WDRTH (3100+5000)	4	160636	160702	160772	160841	160912
3100	LIABILITIES Official International Reserves	6	160661	160731	160801	160871	160941
3211	Official Holdings of Gold 8 For. Exc	:h.		* * *			
3212	International Monetary Fund. Gen. Ac	ct.					
3213	Special Drawing Rights Currency and Deposits	6.2		160736	160806	160876	160946
3311	Currency and Bank Oeposits	6.2.1		160737	160807	100070	100010
3312	Deposits in Other Institutions Foreign Currency and Deposits	6.2.2 6.2.3		160738 160739	160809	160878 160879	160948 160949
3320	Payables						
3321	Consumer Credit Trade Payables			* * *			4 4 3
3330	Loans	6.4		160743	160813	160883	160953
3331	Bank Loans	1.2		160744	160815	160884	160954
3340	Other Loans Short-term Paper, Government of Canada	1.3		100743	100813	160885	
3350	Finance and Other Short-term Paper	6.6		160747	160817	160887	* * *
3410	Mortgages Bonds	1.6		160748 160749	160819	160888 160889	160959
3421	Government of Canada Bonds	0.0					
3422	Provincial Government Bonds			* * *			
3423	Municipal Government Bonds Other Canadian Bonds	1.7		160753	160823	160893	160963
3430	Life Insurance and Pensions					* * *	
3510 3512	Claims of Associated Enterprises Corporate (1)	6.10 8.10.2	160685	160755 160756	160825 160826	160895 160896	
3513	Government	6.10.3					
3520	Stocks (1)	6 - 11		160758	160828	160898	160968
3530 3610	Foreign Investments Other Liabilities	6.13		160760	160830	160900	160970
3700	Official Monetary Reserve Offsets				* * 1		
5000 6000	NET WORTH: 1000-3100 (6) NET WORTH: with non-financial assets	8		160703	160773	160843	160913
	at current values (7)	9		160704	160774	150844	160914
7000	NET WORTH: historical cost basis (8)	10		160732	160771	160872	160942

VI-2.2 0007 <b>65</b>	VI-2.3 000766	VI-2.4 000767	VII 000768	Série Categorie d'opération	Catégorie
Les numér	os commencen	t par "D"			
151042	161112	161182	161252	1 TOTAL DES ACTIFS (1500+2100)	1000
161043	161113	161183	161253	2 Acquisition de capital non financier 2.1 Immeubles résidentiels	1610
161045	161115 161116	161185 161186	161255 161256	2.2 Immeubles non résidentiels 2.3 Equipement et matériel	1620 1630
61046	101110	101100	101230	Biens durables de consommation	1540
161049	161119	161189	161259	Valeur de la variation matérielle des stocks 2.6 Achats nets d'actifs existants et intangibles	1700 1800
60981	161051	161121	161191	3 Investissement financier net (2100-3100)	2000
60980	161050	161120	161190	5 ACTIFS FINANCIERS Réserves officielles de liquidités inter.	2100 2210
				Avoirs officiels en or et en devises étrangères	2211 2212
		* * *		Fonds monétaire international, compte général Droits de tirage spéciaux	2213
60985	161055	161125	161195	5.2 Argent liquide et dépôts 5.2.1 Argent liquide et dépôts bancaires	2310
60986 60987	161056 161057	161126	161196 161197	5.2.2 Depóts dans les autres institutions	2312
50989	161058 161059	161128	161198 161199	5.2.3 Devises et dépôts étrangers 5.3 Comptes à recevoir	2313 2320
60990	161060	161130	161200	5.3.1 Crédit à la consommation	2321
50 <b>99</b> 2	151062	161132	161201 161202	5.3.2 Comptes à recevoir 5.4 Prets	2322 2330
	101002	101132	101202	Préts bancaires	2331
50994 60995	161064 161065	161134	161204 161205	5.4.2 Autres prêts 5.5 Effets à court terme, Gouvernement du Canada	2332 2340
60996	161066	161136	161206	5.6 Autres effets à court terme	2350
60997 60998	151057 151058	161137	161207 161208	5.7 Hypothèques 5.8 Obligations	2410 2420
60999	151069	161139	161209	5.8.1 Dbligations fédérales	2421
61000 61001	161070 161071	161140	161210 161211	5.8.2 Dbligations provinciales 5.8.3 Dbligations municipales	2422 2423
61002	161072	161142	161212	5.8.4 Autres obligations canadiennes	2424
B1004	161074	161144	161214	Assurances-vie et rentes 5.10 Créances sur des entreprises associées	2430 2510
61005	161075	151145	161215	5.10.2 Constituees	2512 2513
61007	161077	161147	161217	Publiques 5.11 Actions (1)	2520
	161078	161148	161218	5.12 Investissements étrangers 5.13 Autres éléments de l'actif financier	2530 2510
61009	161079	161149	161219	5.13 Autres éléments de l'actif financier Réserves monétaires officielles (compensation)	2700
60982	161052	161122	151192	4 PASSIF ET VALEUR NETTE (3100+5000)	3000
61011	161081	161151	161221	6 PASSIF	3100
				Réserves officielles de liquidités inter.  Avoirs officiels en or et en devises étrangères	3210 3211
				Fonds monétaire international, compte général	3212 3213
51015	161086	161156		Droits de tirage spéciaux 6.2 Argent liquide et dépôts	3310
61018	151088	161158	0.0.6	Argent liquide et dépôts bancaires 6.2.2 Dépôts dans les autres institutions	3311 3312
	101086	101130	0 0 +	Devises et dépôts êtrangers	3313
			161230	6.3 Comptes à payer Crédit à la consommation	3320 3321
			161232	6.3.2 Comptes à payer	3322
61023 61024	151093 151094	161163	151233 151234	6.4 Emprunts 1.2 Emprunts bancaires	3330 3331
61025	161095	161165	151235	1.3 Autres emprunts	3332
	161097	161167		Effets à court terme. Gouvernement du Canada 6.6 Autres effets à court terme	3340 3350
	161098	161168	161238	1.6 Hypothèques	3410
61029	161099	161169		6.8 Obligations Dbligations fédérales	3420 3421
				Dbligations provinciales	3422
61033	161103	161173	* * *	Obligations municipales 1.7 Autres obligations canadiennes	3423 3424
			161244	6.9 Assurances-vie et rentes	3430 3510
	161105 161106	161175 161176	161245 161246	6.10 Engagements envers des entreprises associées 6.10.2 Constituées (1)	3512
	4 9 9			Publiques	3513 3520
	161108	161178	161248	6.11 Actions (1) Investissements étrangers	3530
61040	161110	161180	161250	6.13 Autres éléments du passif Réserves monétaires officielles (compensation)	3610 3700
	161053	161123		8 VALEUR NETTE: 1000-3100 (6)	5000
			161194	VALEUR NETTE: incluant les actifs non financiers à prix courants (7)	6000
	161054 161082	161124 161152	161194 161222	10 VALEUR NETTE: au coût historique (8)	7000

Catego	Transaction Category	Series	VII-1 000769	VII-2 000770	VII-3 000771	VIII 000772	VIII-1 000773
			Numbers	are Prefixed	by a "0"		
1500	TOTAL ASSETS (1500+2100) Non-Financial Capital Acquisition	1 2	161322 161323	161392 161393	161462 161463	161532 161533	161602 161603
1610 1620 1630	Residential Structures Non-Residential Structures Machinery and Equipment	2.1 2.2 2.3	161325 161326	161395 161396	161465 161466	161535 161536	161605 161606
1640	Consumer Durables Value of Physical Change in Inventorie	0.6					
1800 2000	Net Purchases of Existing Assets Net Financial Investment (2100-3100) FINANCIAL ASSETS	2.6 3 5	161329 161261 161260	161339 161331 161330	161459 161401 161400	161539 161471 161470	161609 161541 161540
2210	Official International Reserves						
2211	Official Holdings of Gold & For.Excl International Monetary Fund, Gen. Ad						
2213	Special Drawing Rights					101475	101010
2310 2311	Currency and Deposits Currency and Bank Deposits		161265 161266	161335 161336	161405 161406	161475 161476	161545 161546
2312	Deposits in Other Institutions Foreign Currency and Deposits		161267 161268	161337 161338	161407 151408	161477 161478	161547 161548
2320	Receivables	5.3	161269		161409	161479	
2321	Consumer credit Trade Receivables	5.3.1 5.3.2	161270	* * *	161411	161480 161481	
2322	Loans	5.4	161272	161342	161412	161482	161552
2331	Bank loans	5.4.2	161274	161344	161414	161484	161554
2332	Dither loans Short-term Paper, Government of Canada		161275	161345	161415	161485	161555
2350	Finance and Other Short-term Paper	5.6	161275	161346	161416	161486	161556
2410	Mortgages Bonds	5.7 5.8	161277	161347 161348	161417 161418	161487 161488	161558
2421	Government of Canada Bonds	5.8.1	161279	161349	161419	161489	161559
2422	Provincial Government Bonds	5.8.2	161280	161350 161351	161420 161421	161490 161491	151560 161561
2423	Municipal Government Bonds Other Canadian Bonds	5.8.4	161282	161352	161422	161492	161562
2430	Life Insurance and Pensions		101004			101404	161564
2510 2512	Claims on Associated Enterprises Corporate	5.10 5.10.2	161284			161494 161495	161565
2513	Government						
2520	Stocks (1)	5.11 5.12	161287	161357 161358	161427 161428	161497 161498	161567 161568
2530 2610	Foreign Investments Other Financial Assets	5.13	161289	161359	161429	161499	161569
2700	Official Monetary Reserve Offsets		* * *				* * *
3000	LIABILITIES AND NET WORTH (3100+5000)	4	161262	161332	161402	161472	161542
	LIABILITIES Official International Reserves	6	161291	161361	161431	161501	161571
3210	Official Holdings of Gold & For. Ext	ch.					
3212	International Monetary Fund. Gen. Ad			n * *			
3213	Special Drawing Rights Currency and Deposits	6.2				161506	
3311	Currency and Bank Deposits				0 0 4	161500	
3312	Deposits in Other Institutions Foreign Currency and Deposits	6.2.2				161508	
3320	Payables	6.3	161300			161510	
3321	Consumer Credit Trade Payables	6.3.2	161302			161512	
3330	Loans	6.4	161303	161373		161513	161583
3331	Bank Loans	1.2	161304	161374 161375		161514 161515	161584 161585
3332	Other Loans Short-term Paper, Government of Canada		101303	101313			
3350	Finance and Other Short-term Paper	6.6				161517	161587
3410	Mortgages Bonds	1.6 6.8	161308			161518 161519	
3421	Government of Canada Bonds	0.0					
3422	Provincial Government Bonds				* # *		
3423	Municipal Government Bonds Other Canadian Bonds	1.7				161523	
3430	Life Insurance and Pensions	6.9	161314	161384	161454	161524 161525	161595
3510 3512	Claims of Associated Enterprises Corporate (1)	6.10 6.10.2	161315			161525	161596
3513	Government				* d =	* * *	
3520 3530	Stocks (1) Foreign Investments	6.11	161318			161528	161598
3610	Other Liabilities	6.13	161320	151390	161455	161530	161600
	Official Monetary Reserve Offsets NET WORTH: 1000-3100 (6)	8			* * *	161473	151543
6000	NET WORTH: with non-financial assets at current values (7)	9	151264			161474	161544
7000	NET WORTH: historical cost basis (8)	10	151292			161502	161572

VIII-2 000774	VIII-3 000775		VIII-4 000777	Série	Catégorie d'opération	Catégorie
Les numér	os commencent p	par "D"				
161672	161742 161743		161882 161883	1 2	TOTAL DES ACTIFS (1500+2100) Acquisition de capital non financier	1000
				2.1	Immeubles résidentiels	1610
	161745 161746		161885 161886	2.2	Immeubles non résidentiels Equipement et matériel	1620 1630
	101740		101860	2.4	Biens durables de consommation	1840
161678			~ * *	2.5	Valeur de la variation matérielle des stocks	1700 1800
101011	161749		161889	2.6	Achats nets d'actifs existants et intangibles Investissement financier net (2100-3100)	2000
161611 161610	161681 161680		151820	5	ACTIFS FINANCIERS	2100
					Réserves officielles de liquidités inter.	2210
					Avoirs officiels en or et en devises étrangeres Fonds monétaire international, compte général	2212
					Droits de tirage spéciaux	2213
161615	161685		161825	5.2	Argent liquide et dépôts	2310
161616	161686		161826 161827	5.2.1		2311
161617 161618	161687 161688		161828	5.2.3		2313
	161689		161829	5.3	Comptes à recevoir	2320
	101001		161830	5.3.1		2321 2322
161622	161691 161692		161832	5.4	Prets	2330
					Préts bancaires	2331
161624 161625	161694 161695		161834 161835	5.4.2	Autres prêts Effets à court terme, Gouvernement du Canada	2340
151626	161696		161836	5.6	Autres effets à court terme	2350
161627	161697		161837	5.7	Hypothèques	2410
161628	161698		161838 161839	5.8	Dbligations Dbligations fédérales	2420 2421
161629 161630	161699 161700		161840	5.8.2		2422
161631	161701			5.8.3		2423
161632	161702		151842	5.8.4	Autres obligations canadiennes Assurances-vie et rentes	2424 2430
161634	161704		161844	5.10	Créances sur des entreprises associées	2510
161635	161705		161845	5.10.		2512 2513
161637	161707		161847	5.11	Publiques Actions (1)	2520
161638	161708		161848	5.12	Investissements étrangers	2530
161639	161709		161849	5.13	Autres éléments de l'actif financier Réserves monétaires officielles (compensation)	2610 2700
			p b •		Reserves monetailes officieries (compensation)	2,00
151612	161682		161822	4	PASSIF ET VALEUR NETTE (3100+5000)	3000
161641	161711		161851	6	PASSIF Réserves officielles de liquidités inter.	3100 3210
	* * *				Avoirs officiels en or et en devises étrangères	3211
	6 0 0	0.00	4 * 4		Fonds monétaire international, compte général	3212
	v + b	* * *			Droits de tirage spéciaux Argent liquide et dépôts	3213 3310
	0 7 1				Argent liquide et dépôts bancaires	3311
					Dépôts dans les autres institutions	3312
	161720		D 0 0	6.3	Devises et dépôts étrangers Comptes à payer	3313 3320
	161720			0.5	Crédit à la consommation	3321
	161722		* * *	6.3.2	Comptes à payer	3322
161653 161654	161723 161724		161853 161864	1.2	Emprunts Emprunts bancaires	3330 3331
161655	161725		161865	1.3	Autres emprunts	3332
				6.6	Effets à court terme, Gouvernement du Canada	3340 3350
	151728		151857 151868	6.6 1.6	Autres effets à court terme Hypothèques	3410
	101720	4 0 0	151859	6.8	Dbligations	3420
4 * *	* * *		φ φ π		Obligations fédérales	3421 3422
		4 - 4			Obligations provinciales Obligations municipales	3423
	* * *		151873	1.7	Autres obligations canadiennes	3424
			151075		Assurances-vie et rentes	3430 3510
	161735 161736		161875 161876	6.10	Engagements envers des entreprises associées 2 Constituées (1)	3512
	101/30		101870	0.10.	Publiques	3513
161668	161738		161878	6.11	Actions (1)	3520 3530
161670	161740		161880	6.13	Investissements étrangers Autres éléments du passif	3510
	101740		101880	0.70	Réserves monétaires officielles (compensation)	3700
	161683			8	VALEUR NETTE: 1000-3100 (6)	5000
161614	161694			9	VALEUR NETTE: incluant les actifs non financiers à prix courants (7)	6000
151514	161684 161712		161852	10	VALEUR NETTE: au coût historique (8)	7000

Cate	yrog	Transaction Category	Series	VIII-5 000791	VIII-6 000778	IX 000779	IX-1 000780	1X-2 00078
				300131	000110	000713	000100	00010
				Numbers	are Prefixed	by a "D"		
1000		S (1500+2100)	1	162862	161952	162022	162092	16216
1500 1610		al Capital Acquisition al Structures	2 2.1	162863 162864	161953 161954	162023 162024	162093 162094	16216 16216
1620		ential Structures	2.2	162865	161955	162025	162095	16216
630		and Equipment	2.3	162866	161956	162026	162096	16216
700	Consumer Value of	Durables Physical Change in Inventories	2.5			162028	162098	
800		ases of Existing Assets	2.6	162869	161959	162029	162099	16216
0000		a! Investment (2100-3100)	3	162801	161891	161961	162031	16210
2100	FINANCIAL A	SSEIS International Reserves	5	162800	161890	161960	162030	16210
2211	Officia	Holdings of Gold & For.Exch.						
2212		tional Monetary Fund, Gen. Acct.		* * *				
310		Drawing Rights and Deposits	5.2	162805	161895	161965	162035	16210
311	Currenc	y and Bank Deposits	5.2.1	162806	161896	161966	162036	16210
312		s in Other Institutions	5.2.2		161897	161967	100000	16210
2320	Receivabl	Currency and Deposits	5.3	162808 162809	161898 161899	161968 161969	162038 162039	16210 16210
2321	Consume	r credit	5.3.1		161900			
2322	Trade R Loans	eceivables	5.3.2 5.4	162811	161902	161971 161972	162041 162042	16211
2331	Bank lo	ans	5.4	102012	101302	101312	102042	16211
2332	Other I		5.4.2	162814	161904	161974	162044	16211
340		n Paper, Government of Canada nd Other Short-term Paper	5.5 5.6	162815	161905 161906	161975 161976	162045 162046	16211 16211
410	Mortgages		5.7	162817	161907	161977	162047	16211
420	Bonds		5.8	162818	161908	161978	162048	16211
421		ent of Canada Bonds ial Government Bonds	5.8.1 5.8.2	162819	161909 161910	161979 161980	162049 162050	16211 16212
423		al Government Bonds	5.8.3	162821	161911	161981	102030	16212
424		anadian Bonds	5.8.4	162822	161912	161982	162052	16212
430		rance and Pensions Associated Enterprises	5.10	162823	161914	161984	162054	16212
512	Corpora			162824	161915	161985	162055	10212
513	Governm		5.10.3			161986	162056	16212
<b>52</b> 0	Stocks (1	nvestments	5.11 5.12	162827	161917 161918	161987 161988	162057	16212 16212
510	Other Fina	ancial Assets	5.13	162829	161919	161989	162059	16212
700	Official I	Monetary Reserve Diffsets						
000		AND NET WORTH (3100+5000)	4	162802	161892	161962	162032	16210
100 210	LIABILITIES	International Reserves	6	162831	161921	161991	162061	16213
211		Holdings of Gold & For. Exch.						
212		tional Monetary Fund, Gen. Acct.		4 4 7		4 5 5		
213 310		Drawing Rights and Deposits	6.2		1.4.1	161996		16213
311		and Bank Deposits	0.2		4 4 4	101330		10213
312		in Other Institutions	6.2.2	1	161928	161998		16213
313 320	Payables	Currency and Deposits	6.3	162840		162000	162070	16214
321	Consume				* * *			
322 330	Trade Pa	ayables	6.3.2	162842	101022	162002	162072	16214
331	Bank Lo	∍ns	1.2	152843 162844	161933 161934	162003 162004	162073 162074	15214 15214
332	Other Lo		1.3	162845	161935	162005	162075	16214
340		Paper, Government of Canada nd Other Short-term Paper	6.6		161937	162007	162077	16214
410	Mortgages	a creat and c carm taper	1.6		161938	162008	102071	16214
20	Bonds		6.8		161939	162009	162079	16214
122		ent of Canada Bonds al Government Bonds	6.8.2	* * *		162011		16215
23	Municipa	Government Bonds						
124		madian Bonds	1.7	162854	161943	162013	162083	
10		ance and Pensions Associated Enterprises	6.9 6.10	162855	161945	162015	162085	16215
12	Corporat	e (1)	6.10.2	162856	161946			
13	Stocks (1)		6.10.3		161948	162017	162087	16215
30	Foreign In		6.11		161948	162018	162088	16215
10	Other Liab	ilities	6.13	162860	161950	162020	162090	16216
00		Onetary Reserve Offsets	۰	162002	161000	161062	162022	16210
300		000-3100 (6) with non-financial assets	8	162803	161893	161963	162033	16210
		it current values (7)	9	162804	161894	161964	162034	162104
000	NET WORTH: H	istorical cost basis (8)	10		161922	161992	162062	16213

000782	000783	XI-1 000784	XI-2 000785	Série Catégorie d'opération	Catégor
Les numér	os commencen	t par "D"			
162232 162233	162302 162303	162372 162373	162442 162443	1 TDTAL DES ACTIFS (1500+2100) 2 Acquisition de capital non financier	1000
162235	162304 162305	162374 162375	162445	2.1 Immeubles résidentiels 2.2 Immeubles non résidentiels	1610
162236	162306	162376	162446	2.2 Immeubles non résidentiels 2.3 Equipement et matériel	1620 1630
				Biens durables de consommation	1640
162238 162239	162309	162379	162449	2.5 Valeur de la variation matérielle des stocks 2.6 Achats nets d'actifs existants et intangibles	1700
162171	162241	162311	162381	3 Investissement financier net (2100-3100)	1800
162170	162240	182310	162380	5 ACTIFS FINANCIERS	2100
				Réserves officielles de liquidités inter. Avoirs officiels en or et en devises étrangères	2210 2211
				Fonds monétaire international, compte général	2212
62175	162245	162315	162385	Droits de tirage spéciaux	2213
152176	162246	162316	162386	5.2 Argent liquide et dépôts 5.2.1 Argent liquide et dépôts bancaires	2310 2311
162177	162247	162317	162387	5.2.2 Dépôts dans les autres institutions	2312
162178 162179	162248 162249	162318 162319	162388 162389	5.2.3 Devises et dépôts étrangers 5.3 Comptes à recevoir	2313
	102243	102313	102303	Crédit à la consommation	2320 2321
62181	162251	162321	162391	5.3.2 Comptes à recevoir	2322
IB2182	162252	162322	162392	5.4 Préts Prêts bancaires	2330
62184	162254	162324	162394	5.4.2 Autres prêts	2331 2332
62185	162255 162256	162325	162395	5.5 Effets a court terme, Gouvernement du Canada	2340
62186 62187	162257	162326 162327	162396	5.6 Autres effets à court terme 5.7 Hypothèques	2350 2410
62188	162258	182328	162398	5.8 Dbligations	2420
62189	162259 162260	162329 162330	1623 <b>99</b> 162400	5.8.1 Obligations fédérales 5.8.2 Obligations provinciales	2421
62191	152261	162331	162401	5.8.2 Obligations provinciales 5.8.3 Obligations municipales	2422 2423
62192	162262	162332	162402	5.8.4 Autres obligations canadiennes	2424
62194	162264	162334	162404	Assurances-vie et rentes 5.10 Créances sur des entreprises associées	2430 2510
	4			Constituées	2512
62196 62197	162266 162267	162336 162337	162406	5.10.3 Publiques	2513
62198	162268	162338		5.11 Actions (1) 5.12 Investissements étrangers	2520 2530
62199	162269	162339	162409	5.13 Autres éléments de l'actif financier	2610
	400010			Réserves monétaires officielles (compensation)	2700
62172 62201	162242 162271	162312 162341	162382 162411	4 PASSIF ET VALEUR NETTE (3100+5000) 6 PASSIF	3000 3100
	***			Réserves officielles de liquidités inter.	3210
4 9 4	* * *	* 4 *		Avoirs officiels en or et en devises étrangères	3211
			* * *	Fonds monétaire international, compte général Droits de tirage spéciaux	3212 3213
62206		4 4 4		6.2 Argent liquide et dépôts	3310
52207 52208				6.2.1 Argent liquide et dépôts bancaires 6.2.2 Dépôts dans les autres institutions	3311 3312
* * *			4 4 6	Devises et dépôts étrangers	3313
62210	162280	162350	162420	6.3 Comptes à payer	3320
62212	162282	162352	162422	Crédit à la consommation 6.3.2 Comptes à payer	3321 3322
62213	162283	162353	162423	6.4 Emprunts	3330
62214 62215	162284 162285	162354 162355	162424 162425	1.2 Emprunts bancaires 1.3 Autres emprunts	3331 3332
62216			- ^ -	6.5 Effets à court terme, Gouvernement du Canada	3340
1 4 4	162287	162357	162427	6.6 Autres effets à court terme	3350
82219	162288 162289	162358 162359	162429	1.6 Hypothèques 6.8 Obligations	3410
62220		* * *	102423	6.8-1 Obligations fédérales	3420 3421
	162291 162292	162361	162432	8.8.2 Obligations provinciales	3422
	162293		162432	6.8.3 Obligations municipales 1.7 Autres obligations canadiennes	3423 3424
62224			* + *	6.9 Assurances-vie et rentes	3430
52225	162295	162365	162435	5.10 Engagements envers des entreprises associées Constituées (1)	3510
62227	162297	162367	162437	6.10.3 Publiques	3512 3513
A V 4		* * *		Actions (1)	3520
62230	162300	162370	162440	Investissements étrangers 6.13 Autres éléments du passif	3530 3610
			4 4 7	Réserves monétaires officielles (compensation)	3700
62173	162243	162313	162383	8 VALEUR NETTE: 1000-3100 (6)	5000
7.6.4			4 7 4	VALEUR NETTE: incluant les actifs non financiers à prix courants (7)	5000
	2 0 0		4 + 4	VALEUR NETTE: au coût historique (8)	7000

Catego	ory Transaction Category	Series	XI-3 000786	XII 000787	XII-1 000788	XII-2 000789	0007 <b>9</b> 0
			Numbers	are Prefixed	by a "D"		
1000	TOTAL ASSETS (1500+2100)	1	162512	162582	162652	162722	162792
1500	Non-Financial Capital Acquisition	2	162513	w 4 *			
1610	Residential Structures	2.1	162515				
1620 1630	Non-Residential Structures Machinery and Equipment	2.3	162516				
1540	Consumer Durables					* * 4	
1700	Value of Physical Change in Inventori		100510	* * *		4 9 4	
1800	Net Purchases of Existing Assets Net Financial Investment (2100-3100)	2.6	162519	162521	162591	162661	162731
2100	FINANCIAL ASSETS	5	162450	162520	162590	162660	162730
2210	Official International Reserves				e 4 4	* * 4	
2211	International Monetary Fund. Gen. 4						
2212	Special Drawing Rights	400 (.					
2310	Currency and Deposits	5.2	162455	* * *			162735
2311	Currency and Bank Deposits	5.2.1	162456	* * *			162738 162737
2312 2313	Deposits in Other Institutions Foreign Currency and Deposits	5.2.2 5.2.3	162457				162738
2320	Receivables	5.3	162459			* * 4	162735
2321	Consumer credit		l.acini	4 9 4		4 + +	162740
2322	Trade Receivables	5.3.2 5.4	162461	* * *			162742
2330 2331	Loans Bank loans	2.3		4 4 4			
2332	Other loans	5.4.2				* * *	162744
2340	Short-term Paper, Government of Canad		102466				162745 162748
2350	Finance and Other Short-term Paper Mortgages	5.6 5.7	162466				162747
2420	Bonds	5.8	162468	162538	162608		152748
2421	Government of Canada Bonds	5.8.1		162539	162509		162749 162750
2422	Provincial Government Bonds	5.8.2 5.8.3		162540	162610	b 6 b	16275
2423	Municipal Government Bonds Other Canadian Bonds	5.8.4	162472				162752
2430	Life Insurance and Pensions						
2510	Claims on Associated Enterprises	5.10		152544	162614	162684	162754
2512 2513	Corporate Government	5.10.2 5.10.2		162546	162515	162686	
2520	Stocks (1)	5.11	152477				162757
2530	Foreign Investments	=		100540	100010	162689	16275
2610	Other Financial Assets	5.13 5.14	162479	162549	162619	102083	162760
2700	Official Monetary Reserve Offsets	3.14					
3000	LIABILITIES AND NET WORTH (3100+5000)	4	162452	162522	162592	162662	16273
3100	LIABILITIES	6 6.1	162481				16276
3210 3211	Official International Reserves Official Holdings of Gold & For. E						162763
3212	International Monetary Fund, Gen.	Acct. 6.1.2				4 6 1	162764
3213	Special Drawing Rights	6.1.3					162769
3310 3311	Currency and Deposits Currency and Bank Deposits	6.2					
3312	Deposits in Other Institutions					* * *	
3313	Foreign Currency and Deposits	6.2.3	100,000	* * 4		* * *	162769
3320	Payables Consumer Credit	6.3	162490	* * *			10277
3321 3322	Trade Payables	6.3.2	162492		* * *		16277
3330	Loans	6.4	162493	4 6 1			162773
3331	Bank Loans	1.2	162494				162774
3332 3340	Other Loans Short-term Paper, Government of Canal						
3350	Finance and Other Short-term Paper						
3410	Mortgages	1.6	162498		6 6 6		162778
3420 3421	Bonds Government of Canada Bonds	0.0	102433				
3422	Provincial Government Bonds		. 4 .				
3423	Municipal Government Bonds		150500			4 = 0	* *
3424	Other Canadian Bonds Life Insurance and Pensions	1.7	162503				* *
3430 3510	Claims of Associated Enterprises	6.10					15278
3512	Corporate (1)	Б.10.	2				16278
3513	Government						
3520 3530	Stocks (1) Foreign Investments	B.12					16278
3610	Other Liabilities	6.13	162510				16279
3700	Official Monetary Reserve Offsets		100460	150500	102502	162563	16273
5000	NET WORTH: 1000-3100 (6)	8	162453	162523	162593	102003	10213
5000	NET WORTH: with non-financial assets at current values (7)						
	NET WORTH: historical cost basis (8)			4 0 0			

Secteurs et numéros de matrices correspondants

	162870 162871 162872 162873 162874 162875 162876 162877 162887 162881 162881 162883 162884 162886 162886 162887 162886 162887 162886 162887 162887 162887 162888 162887 162888 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889	Par "D"  162950 162951 162952 162953 162954 162955 162956 162957  162959 162960 162961 162962 162963 162964 162968 162967 162968	2 Acc 2 2 2 3 4 2 2 5 2 6 3 In 5 1 2 5 1 1 5 1 2 5 1 2 5 1 2 5 1 2 5 2 2 5 5 2 2 3 5 2 2 2 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 3 5 5 2 2 2 2	TAL DES ACTIFS (1500+2100) quisition de capital non financier immeubles résidentiels Immeubles non résidentiels Equipement et matériel siens durables de consommation Valeur de la variation matérielle des stocks Achats nets d'actifs existants et intangibles vestissement financier net (2100-3100) ITFS FINANCIERS Réserves officielles de liquidités inter. Avoirs officiels en or et en devises étrangères Fonds monétaire international, compte général Droits de tirage spéciaux Argent liquide et dépôts Argent liquide et dépôts bancaires Dépôts dans les autres institutions Devises et dépôts étrangers	2213 2310 2311 2312 2313
	162870 162871 162872 162873 162874 162875 162876 162877 162887 162881 162881 162883 162884 162886 162886 162887 162886 162887 162886 162887 162887 162887 162888 162887 162888 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889	162950 162951 162952 162953 162955 162955 162955 162957 162950 162961 162962 162963 162965 162965 162965 162965 162968 162969 162971 162972	2 Acc 2 1 2 2 3 1 1 2 2 3 1 1 2 2 5 2 1 5 1 2 3 5 2 2 1 5 5 2 2 3 5 2 3 6 2 3 5 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 2 3 6 2 3 6 2 2 3 6 2 2 3 6 2 2 3 6 2 2 3 6 2 2 3	quisition de capital non financier immeubles résidentiels Immeubles résidentiels Immeubles non résidentiels Équipement et matériel Biens durables de consommation Valeur de la variation matérielle des stocks Achats nets d'actifs existants et intangibles vestissement financier net (2100-3100) ITFS FINANCIERS Réserves officielles de liquidités inter. Avoirs officiels en or et en devises étrangères Fonds monétaire international, compte général Droits de tirage spéciaux Argent liquide et dépôts bancaires Dépôts dans les autres institutions	1500 1610 1620 1630 1640 1700 2000 2100 2211 2212 2213 2310 2311 2312 2313
	162871 162872 162873 162874 162875 162876 162877 162887 162880 162881 162883 162884 162884 162886 162887 162886 162887 1628881 162887 162888 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162899	162951 162952 162953 162954 162955 162956 162957 162959 162960 162961 162961 162962 162963 162965 162965 162968 162969 162969 162971	2 Acc 2 1 2 2 3 1 1 2 2 3 1 1 2 2 5 2 1 5 1 2 3 5 2 2 1 5 5 2 2 3 5 2 3 6 2 3 5 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 3 6 2 2 3 6 2 3 6 2 2 3 6 2 2 3 6 2 2 3 6 2 2 3 6 2 2 3	quisition de capital non financier immeubles résidentiels Immeubles résidentiels Immeubles non résidentiels Équipement et matériel Biens durables de consommation Valeur de la variation matérielle des stocks Achats nets d'actifs existants et intangibles vestissement financier net (2100-3100) ITFS FINANCIERS Réserves officielles de liquidités inter. Avoirs officiels en or et en devises étrangères Fonds monétaire international, compte général Droits de tirage spéciaux Argent liquide et dépôts bancaires Dépôts dans les autres institutions	1500 1610 1620 1630 1640 1700 2000 2100 2211 2212 2213 2310 2311 2312 2313
	162872 162873 162874 162875 162876 162877 162880 162881 162881 162883 162884 162886 162886 162886 162887 162887 162888 162887 162888 162889 162889 162889 162889 162889 162889	162952 162953 162954 162955 162956 162957 162950 162960 162961 162962 162963 162965 162965 162965 162965 162967 162970 162971	2.1 2.2 2.3 2.4 2.5 2.6 3 Inv 5.1.1 5.1.2 5.1.3 5.2.2 5.2.1 5.2.2	Immeubles résidentiels Immeubles non résidentiels Equipement et matériel Biens durables de consommation Valeur de la variation matérielle des stocks Achats nets d'actifs existants et intangibles vestissement financier net (2100-3100) TIFS FINANCIERS Réserves officielles de liquidités inter. Avoirs officiels en or et en devises étrangères Fonds monétaire international, compte général Droits de tirage spéciaux Argent liquide et dépôts Argent liquide et dépôts bancaires Dépôts dans les autres institutions	1610 1620 1630 1640 1700 2000 2100 2210 2211 2212 2213 2310 2311 2312 2313
	162873 162874 162875 162876 162877 162880 162881 162882 162883 162884 162885 162886 162887 162886 162887 162888 162887 162888 162889 162889 162891 162893 162893 162893	162953 162954 162955 162956 162957 162959 162960 162961 162962 162965 162965 162965 162968 162971 162972	2.2 2.3 2.4 2.5 2.6 3 Inv 5.1 5.1.1 5.1.2 5.1.2 5.1.3 5.2 5.2 5.2.1 5.2.2 5.2.3	Immeubles non résidentiels coupement et matériel siens durables de consommation Valeur de la variation matérielle des stocks Achats nets d'actifs existants et intangibles vestissement financier net (2100-3100) TIFS FINANCIERS Réserves officielles de liquidités inter. Avoirs officiels en or et en devises étrangères Fonds monétaire international, compte général Droits de tirage spéciaux Argent liquide et dépôts Argent liquide et dépôts bancaires Dépôts dans les autres institutions	1620 1630 1640 1700 1800 2000 2100 2210 2211 2212 2213 2310 2311 2312 2313
	162874 162875 162876 162877 162889 162880 162881 162882 162884 162885 162886 162887 1628887 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162899	162954 162955 162956 162957 162950 162961 162961 162962 162963 162965 162965 162967 162968 162970 162971	2.3 E 2.4 E 2.5 2.6 3 Inv 5.1.1 5.1.2 5.1.3 5.2 2 5.2.1 5.2.2 5.2.3 5.3 6.3	Equipement et matériel Siens durables de consommation Valeur de la variation matérielle des stocks Achats nets d'actifs existants et intangibles Vestissement financier net (2100-3100) TIFS FINANCIERS Réserves officielles de liquidités inter. Avoirs officiels en or et en devises étrangères Fonds monétaire international, compte général Droits de tirage spéciaux Argent liquide et dépôts Argent liquide et dépôts bancaires Dépôts dans les autres institutions	1630 1640 1700 1800 2000 2100 2210 2211 2212 2213 2310 2311 2312 2313
	162876 162877 1628879 162880 162881 162882 162883 162884 162885 162886 162886 162887 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889 162889	162956 162957 162959 162960 162961 162962 162863 162965 162965 162965 162968 162970 162971	2.5 2.6 3 1 5 5.1 5.1.1 5.1.2 5.1.3 5.2.1 5.2.1 5.2.2 5.2.3	Valeur de la variation matérielle des stocks Achats nets d'actifs existants et intangibles vestissement financier net (2100-3100) TIFS FINANCIERS Réserves officielles de liquidités inter. Avoirs officiels en or et en devises étrangères Fonds monétaire international, compte général Droits de tirage spéciaux Argent liquide et dépôts Argent liquide et dépôts bancaires Dépôts dans les autres institutions	1700 1800 2000 2100 2210 2211 2212 2213 2310 2311 2312 2313
	162877 162879 162880 162881 162882 162883 162884 162885 162886 162887 1628887 162889 162889 162889 162889 162893 162893 162893 162893	162957 162959 162960 162961 162962 162963 162965 162965 162966 162967 162970 162971 162972	2.6 ACT IN ACT I	Achats nets d'actifs existants et intangibles vestissement financier net (2100-3100) ITFS FINANCIERS Réserves officielles de liquidités inter. Avoirs officiels en or et en devises étrangères Fonds monétaire international, compte général Droits de tirage spéciaux Argent liquide et dépôts Argent liquide et dépôts bancaires Dépôts dans les autres institutions	1800 2000 2100 2210 2211 2212 2213 2310 2311 2312 2313
	162879 162880 162881 162882 162883 162884 162885 162886 162886 162889 162889 162889 162891 162891 162893 162894	162959 162960 162961 162962 162963 162965 162965 162967 162988 162970 162971	3 Invariant ACT 5.1.1 5.1.2 5.1.3 5.2 7 5.2.1 5.2.2 5.2.3 5.3 6.3	vestissement financier net (2100-3100) TIFS FINANCIERS Réserves officielles de liquidités inter. Avoirs officiels en or et en devises étrangères Fonds monétaire international, compte général Droits de tirage spéciaux Argent liquide et dépôts Argent liquide et dépôts bancaires Dépôts dans les autres institutions	2000 2100 2210 2211 2212 2213 2310 2311 2312 2313
	162880 162881 162882 162883 162884 162886 162887 162888 162889 162889 162891 162891 162893 162893 162894	162960 162961 162962 162863 162864 162965 162966 162967 162970 162971 162972	5 ACT 5.1.1 5.1.2 5.1.3 5.2.1 5.2.1 5.2.2 5.2.3	TIFS FINANCIERS Réserves officielles de liquidités inter. Avoirs officiels en or et en devises étrangères Fonds monétaire international, compte général Droits de tirage spéciaux Argent liquide et dépôts Argent liquide et dépôts bancaires Dépôts dans les autres institutions	2100 2210 2211 2212 2213 2310 2311 2312 2313
	162881 162882 162884 162884 162886 162886 162887 162888 162889 162889 162889 162891 162892 162893 162893	162961 162962 162963 162965 162965 162966 162967 162968 162970 162971 162972	5.1.1 5.1.2 5.1.3 5.2 5.2.1 5.2.2 5.2.3 5.3	Avoirs officiels en or et en devises étrangères Fonds monétaire international, compte général Droits de tirage spéciaux Argent liquide et dépôts Argent liquide et dépôts bancaires Dépôts dans les autres institutions	2211 2212 2213 2310 2311 2312 2313
	152882 152883 152884 152885 162885 162887 162888 162889 162889 162890 162891 162892 152894	162962 162963 162964 162965 162965 162967 162988 162970 162971 162972	5.1.2 5.1.3 5.2 5.2.1 5.2.2 5.2.3 5.3	Fonds monétaire international, compte général Droits de tirage spéciaux Argent liquide et dépôts Argent liquide et dépôts bancaires Dépôts dans les autres institutions	2212 2213 2310 2311 2312 2313
	162883 162884 162885 162886 162887 162888 162889 162890 162891 162892 162893 162893 162893	162963 162964 162965 162965 162967 162968 162959 162970 162971 162972	5.1.3 5.2 5.2.1 5.2.2 5.2.3 5.3	Droits de tirage spéciaux Argent liquide et dépôts Argent liquide et dépôts bancaires Dépôts dans les autres institutions	2213 2310 2311 2312 2313
	162884 162885 162886 162887 162888 162889 162890 162891 162892 162893 162893	162964 162965 162966 162967 162968 162970 162971 162972	5.2 5.2.1 5.2.2 5.2.3 5.3	Argent liquide et dépôts Argent liquide et dépôts bancaires Dépôts dans les autres institutions	2310 2311 2312 2313
	162886 162887 162888 162889 162890 162891 162891 162893 162894 162894	162966 162967 162968 162969 162970 162971 162972	5.2.2 5.2.3 5.3	Dépôts dans les autres institutions	2312 2313
	162887 162888 162889 162889 162890 162891 162892 162893 162894 162895	162967 162968 162969 162970 162971 162972	5.2.3		2313
	162888 162889 162890 162891 162892 162893 162894 162895	162968 162969 162970 162971 162972	5.3	Devises et depots etranders	
	162889 162890 162891 162892 162893 162894 162895	162969 162970 162971 162972		Comptes à recevoir	2320
	162891 162892 162893 162894 162895	162971 162972		Crédit à la consommation	2321
	162892 162893 162894 162895	152972	5.3.2	Comptes à recevoir	2322
	162893 162894 162895			Prêts	2330
	162894 162895		5.4.1	Prêts bancaires Autres prêts	2331 2332
		162974		ffets à court terme. Gouvernement du Canada	2340
		162975	5.6	Autres effets à court terme	2350
	162895	162976		typothèques	2410
	162897 162898	162977 162978	5.8 (	Obligations Obligations fédérales	2420
	162899	162979	5.8.2	Obligations provinciales	2421 2422
	162900	162980	5.8.3	Obligations municipales	2423
	162901	162981	5.8.4	Autres obligations canadiennes	2424
	162902 162903	162982 162983		Assurances-vie et rentes Créances sur des entreprises associées	2430 2510
	162904	162984	5.10.2	Constituées	2512
	162905	162985	5.10.3	Publiques	2513
	162906	162986		Actions (1)	2520
	162907 162908	162987 162988		Investissements étrangers Autres éléments de l'actif financier	2530
	102300			Réserves monétaires officielles (compensation)	2610 2700
	162910	162990		SSIF ET VALEUR NETTE (3100+5000)	3000
	162911	162991		SSIF	3100
	162912 162913		6.1 F	Réserves officielles de liquidités inter.  Avoirs officiels en or et en devises étrangères	3210 3211
	162914		6.1.2	Fonds monétaire international, compte général	3212
	162915		6.1.3	Droits de tirage spéciaux	3213
	162916	162996		Argent liquide et dépôts	3310
	162917 162918	162997 162998	6.2.1	Argent liquide et dépôts bancaires Dépôts dans les autres institutions	3311 3312
	162919	162999	6.2.3	Devises et dépôts étrangers	3313
	162920	153000		Comptes à payer	3320
	162921	153001	1.1	Crédit à la consommation	3321
	162922 162923	163002	6.3.2 6.4	Comptes à payer mprunts	3322
	162924	163004	1.2	Emprunts bancaires	3330 3331
•	162925	163005	1.3	Autres emprunts	3332
	162926	163006		ffets à court terme. Gouvernement du Canada	3340
	162927	163007		Autres effets à court terme	3350
	162928 162 <b>929</b>	163008		dypothèques Obligations	3410 3420
1	162930	163010	6.8.1	Obligations fédérales	3421
1	162931	163011	6.8.2	Obligations provinciales	3422
	162932	163012	6.B.3	Obligations municipales	3423
	162933 162934	163013 163014		Autres obligations canadiennes Assurances-vie et rentes	3424 3430
	162935	163015		ngagements envers des entreprises associées	3510
	162936	163016	6.10.2	Constituées (1)	3512
	162937	163017	5.10.3	Publiques	3513
	152938	163018		Actions (1)	3520
	162939 162940	163020		nvestissements étrangers Autres éléments du passif	3530 3610
	.02340	103020		Réserves monétaires officielles (compensation)	3700
	162942	163022	8 VAL	EUR NETTE: 1000-3100 (6)	5000
			VAL	EUR NETTE: incluant les actifs non financiers	6000
			9 10 VAL	à prix courants (7) EUR NETTE: au coût historique (8)	7000

Table 5-3 Tableau 6-3

Matrix 000750 Matrice 000750	Series Série	Numbers prefixed by a D Les numéros commencent par D
1. Persons and Unincorporated Business - (I & II) - Particuliers et entreprises individuelles a) Consumer Credit - 3321 - Crédit à la consommation b) Bank Loans - 3331 - Prêts bancaires c) Other Loans - 3332 - Autres prêts f) Mortgages - 3410 - Hypothèques g) Other Cdn. Bonds - 3424 - Autres obligations canadic	1 1.1 1.2 1.3 1.6 1.7	153099 153100 153101 153102 153103 153104
2. Non-Financial Private Corporations - (III) - Sociétés privées non financières b) Bank Loans - 3331 - Préts bancaires c) Dther Loans - 3332 - Autres préts e) Short-Term Paper - 3350 - Papier à court-terme f) Mortgages - 3410 - Hypothèques g) Dther Cdn. Bonds - 3424 - Autres obligations canadic h) Stocks - 3520 - Actions	2 2.2 2.3 2.5 2.6 2.7 2.8	153105 153106 153107 153108 153109 153110
3. Non-Financial Government Enterprises - (IV) - Entreprises publiques non financières b) Bank Loans - 3331 - Prêts bancaires c) Other Loans - 3332 - Autres prêts e) Short-Term Paper - 3350 - Papier à court-terme f) Mortgages - 3410 - Hypothèques g) Gov.of Can.Bonds - 3421 - Dbligations fédérales g) Prov.Gov.Bonds - 3422 - Obligations provinciales g) Munic.Gov Bonds - 3423 - Obligations municipales g) Other Can.Bonds - 3424 - Autres obligations canadin h) Stocks - 3520 - Actions	3 3.2 3.3 3.5 3.6 3.7.1 3.7.2 3.7.3 3.7.4 3.8	153112 153113 153114 153115 153116 153053 153054 153056 153117
4. Federal Government - (X) - Administration publique fédére b) Bank Loans - 3331 - Prêts bancaires c) Other Loans - 3332 - Autres prêts d) Treasury Bills - 3340 - Bons du Trèsor g) Gov.of Can.Bonds - 3421 - Obligations fédérales	4 . 2 . 4 . 3 . 4 . 4 . 4 . 7 . 1	153057 153058 153059 153060 153061
5. Other Levels of Government - (XI) - Autres paliers d'administrations publiques b) Bank Loans - 3331 - Prêts bancaires c) Other Loans - 3332 - Autres prêts e) Short-Term Paper - 3350 - Papier à court-terme f) Mortgages - 3410 - Hypothèques g) Prov. Gov. Bonds - 3422 - Obligations provinciales	5 5.2 5.3 5.5 5.6 5.7.2	153062 153063 153064 153065 153066 153067 153068
g) Dither Can. Bonds - 3424 - Autres obligations canadi  6. Total Funds Raised by Domestic Non-Financial Sectors Financement total des secteurs non financiers canadiens a) Consumer Credit - 3321 - Crèdit à la consommation b) Bank Loans - 3331 - Préts bancaires c) Dither Loans - 3332 - Autres prêts d) Treasury Bills - 3340 - Bons du Trésor e) Short-term Paper - 3350 - Papier à court-terme f) Mortgages - 3410 - Hypothèques g) Bonds - 3420 - Obligations h) Stocks - 3520 - Actions	6 . 1 6 . 2 6 . 3 6 . 4 6 . 5 6 . 6 6 . 7 6 . 8	153070 153071 153072 153073 153074 153075 153076 153077

Matrix 000750 Matrice 000750	Series Série	Numbers prefixed by a D Les numéros commencent par D
7. Rest of the World - (XIII) - Reste du monde b) Bank Loans - 3331 - Prêts bancaires c) Other Loans - 3332 - Autres prêts f) Mortgages - 3410 - Hypothèques h) Stocks - 3520 - Actions	7 7.2 7.3 7.6 7.8	153079 153080 153081 153082 153083
8. Total Borrowing Excluding Domestic Financial Institutions Emprunts totaux à l'exclusion des secteurs financiers canadiens	8	153084
9. Domestic Financial Institutions - (VI, VII, VIII,IX) - Institutions financières incorporées au Canada b) Bank Loans - 3331 - Préts bancaires c) Other Loans - 3332 - Autres prèts e) Short-Term Paper - 3350 - Papier à court-terme f) Mortgages - 3410 - Hypotheques g) Bonds - 3420 - Obligations h) Stocks - 3520 - Actions	9 9 - 2 9 - 3 9 - 5 9 - 6 9 - 7 9 - 8	153085 153086 153087 153088 153089 153090
10.Total Funds Raised = Total Funds Supplied Total des fonds empruntés = total des fonds offerts	10	153092
11. Persons and Unincorporated Business - (I & II) - Particuliers et entreprises individuelles	11	153093
12.Non-Financial Corporations - (III & IV) - Entreprises non financières	12	153094
13.Governments - (X.XI)- Administrations publiques	13	153095
14.Rest of the World - (XIII) - Reste du monde	1.4	153096
15.Domestic Financial Institutions - (V-1,VI,VII,VIII,IX)- Institutions financières incorporées	15	153097
16. Shares purchased by affiliated corporations Actions achetées par des sociétés affiliées	16	153098

Table 6-5 Tableau 6-5

Matrix 000794 Matrice 000794		Numbers prefixed by a D Les numeros commencent par		
1. Persons and Unincorporated Business - (I & II) - Particuliers et entreprises individuelles a) Consumer Credit - 3321 - Crédit à la consommation b) Bank Loans - 3331 - Prêts bancaires c) Other Loans - 3332 - Autres prêts f) Mortgages - 3410 - Hypothèques g) Other Cdn. Bonds - 3424 - Autres Obligations canadiennes	1 163023 1.1 163024 1.2 163025 1.3 163026 1.6 163027 1.7 163028			
2. Non-Financial Private Corporations - (III) - Sociétés privées non financières b) Bank Loans - 3331 - Prêts bancaires c) Other Loans - 3332 - Autres prêts e) Short-Term Paper - 3350 - Papier à court-terme f) Mortgages - 3410 - Hypothèques g) Other Cdn. Bonds - 3424 - Autres Obligations canadiennes	2 163029 2.2 163030 2.3 163031 2.5 163032 2.6 163033 2.7 163033			
3. Non-Financial Government Enterprises - (IV) - Entreprises publiques non financières b) Bank Loans - 3331 - Prêts bancaires c) Other Loans - 3332 - Autres prêts e) Short-Term Paper - 3350 - Papier à court-terme f) Mortgages - 3410 - Hypothèques g) Gov.of Can.Bonds - 3421 - Obligations fédérales g) Prov.Gov.Bonds - 3422 - Obligations provinciales g) Munic.Gov Bonds - 3423 - Obligations municipales g) Other Can.Bonds - 3424 - Autres obligations canadiennes	3 163035 3.2 163036 3.3 163037 3.5 163033 3.6 163033 3.7.1 163040 3.7.2 163041 3.7.3 163042 3.7.4 163043			
4. Federal Government - (X) - Administration publique féderale b) Bank Loans - 3331 - Préts bancaires c) Other Loans - 3332 - Autres prêts d) Treasury Bills - 3340 - Bons du Trésor g) Gov.of Can.Bonds - 3421 - Obligations fédérales	4 163044 4.2 163045 4.3 163046 4.4 163047 4.7.1 163048			
5. Other Levels of Government - (XI) - Autres paliers d'administrations publiques b) Bank Loans - 3331 - Prêts bancaires c) Other Loans - 3332 - Autres prêts e) Short-Term Paper - 3350 - Papier à court-terme f) Mortgages - 3410 - Hypothèques g) Prov. Gov. Bonds - 3422 - Obligations provinciales g) Munic.Gov. Bonds - 3423 - Obligations municipales g) Other Can. Bonds - 3424 - Autres obligations canadiennes	5 163049 5.2 163050 5.3 163051 5.5 163052 5.6 163053 5.7.2 163054 5.7.3 163055 5.7.4 163056			
	6 163057 6.1 163058 6.2 163059 6.3 163060 6.4 163061 6.5 163062 6.6 163063 6.7 163064			

Matrix 000794 Matrice 000794	Serie Série		Numbers prefixed by a D Les numeros commencent par D
7. Rest of the World - (XIII) - Restre du monde	7		
b) Bank Loans - 3331 - Prêts bancaires	7.2	163066	
c) Other Loans - 3332 - Autres préts	7.3	163067	
f) Mortgages - 3410 - Hypothèques	7.6	163068	
8. Total Borrowing Excluding Domestic Financial Institutions			
Emprunts totaux à l'exclusion des secteurs financiers canadiens	8	163069	
S. Domestic Financial Institutions - (VI, VII, VIII,IX) -			
Institutions financières incorporées au Canada	9	163070	
b) Bank Loans - 3331 - Prêts bancaires	9.2	163071	
c) Other Loans - 3332 - Autres préts	9.3	163072	
e) Short-Term Paper - 3350 - Papier a court-terme	9.5	163073	
f) Mortgages - 3410 - Hypothèques	9.6	163074	
g) Bonds - 3420 - Obligations	9.7	163075	
10.Total Funds Raised = Total Funds Supplied			
Total des fonds empruntés = total des fonds offerts	10	163076	
11. Persons and Unincorporated Business - (I & II) -			
Particuliers et entreprises individuelles	11	163077	
12.Non-Financial Corporations - (III & IV) -			
Entreprises non financières	12	163078	
13.Governments - (X.XI)- Administrations publiques	13	163079	
14.Rest of the World - (XIII) - Reste du monde			
	1.4	163080	
15.Domestic Financial Institutions - (V-1.VI.VII.VIII.IX)-			

#### LES PROFILS DU RECENSEMENT DE 1986

## VOTI-PASSEI AISSEZ-PASSEI AISSEZ-PASTRE CONNAITRE POUR MIEUX CONNAITRE POUR LES CANADIENS

Le Canada et ses régions sont à votre portée grâce aux Profils du recensement de 1986.

Vous désirez connaître le portrait sociodémographique d'une province, d'une ville ou d'une municipalité en particulier, mais la perspective d'avoir à vous battre avec des montagnes de statistiques vous effraie?

Balayez toute appréhension! Les Profils du recensement de 1986 vous épargneront temps et effort. Chaque Profil pré-

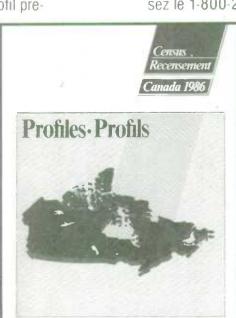
sente plus de 46 éléments différents d'information sur chacune des régions répertoriées. Des chiffres de population aux données sur les modes de vie de la population âgée, vous saurez tout. Vous n'avez qu'à faire votre choix. Et quel choix! Les 52 publications de la série portent sur:

- 6,009 municipalités (subdivisions de recensement);
- 266 comtés (divisions de recensement);
- 282 circonscriptions électorales fédérales;
- 25 régions métropolitaines de recensement:
- 114 agglomérations de recensement:
- diverses régions urbaines et rurales:
- et plus encore. .

Pour de plus amples renseignements, composez le 1-800-267-6677 et demandez notre

brochure, qui vous renseignera sur les modalités de commande. Ou, si vous le préférez, écrivez à:

Vente des publications Statistique Canada Ottawa (Ontario) K1A 0T6



# **TOUT POUR VOUS!**

## LES DONNÉES ÉCONOMIQUES ET L'ANALYSE QUE VOUS RECHERCHEZ

#### L'Observateur économique canadien:

Le nouveau bulletin économique mensuel de Statistique Canada

ucune autre publication ne vous procure autant de renseignements relatifs à l'économie canadienne

#### CANADIAN L'OBSERVATEUR **ECONOMIQUE ECONOMIC OBSERVER** CANADIEN expanded in October, while stock market dropped sharply pendant la chute du musi la # Oil prices declined hoursier Baisse des prix de l'encepa-# Implementation of the Harmonized System Mise en vigueur du Sestence # The enouth of the service Canada

#### Les données du mois

Des données de dernière heure comprenant toutes les séries de statistiques les plus importantes qui ont été diffusées deux semaines avant la date de publication du bulletin.

#### La situation économique actuelle

Le rendement de l'économie au cours du mois, présenté en bref, comportant une analyse de l'emploi, de la production, de la demande et des principaux indicateurs précurseurs des tendances de l'activité économique.

#### Des notes techniques et statistiques

Des notes portant sur les nouveaux programmes statistiques ou les programmes révisés et sur les progrès en matière de méthodologie propres à Statistique Canada.

#### Les principaux événements économiques

Des événements internationaux et nationaux influençant l'économie canadienne, présentés en ordre chronologique.

#### Des études spéciales

Une recherche approfondie des affaires et des questions d'actualité liées à l'économie.

#### Un aperçu statistique

Des tableaux, des graphiques et des diagrammes englobant les statistiques des comptes nationaux, de la production, de la demande, du commerce, de l'emploi, des marchés financiers, etc.

#### ET PLUS ENCORE

#### Une analyse régionale

Des ventilations par province d'indicateurs économiques stratégiques.

#### Un survol de l'économie internationale

Un sommaire du rendement de l'économie des partenaires commerciaux du Canada, comme l'Europe, le Japon et les États-Unis.

#### Abonnez-vous dès maintenant et économisez!

Économisez \$40 sur le prix à l'unité de L'Observateur économique canadien.

Nº 11-010 au répertoire

Abonnement annuel (12 numéros): \$200 au Canada; \$225 à l'étranger.

Prix au numéro: \$20 au Canada; \$25.50 à l'étranger. (Ces prix incluent les frais de port et de manutention.)

Pour obtenir un service plus rapide, composez le numéro sans frais 1-800-267-6677 et portez votre commande à votre compte Visa ou MasterCard.

Vous pouvez commander en remplissant le bon de commande ci-joint au en écrivant à Vente des publications, Statistique Canada, Ottawa (Ontario), K1A 0T6. Si vous désirez obtenir un service plus rapide, té lephonez au numéro sans frais 1-800-267-6677 et portez votre gommande à votre compte Visa ou MasterCard.

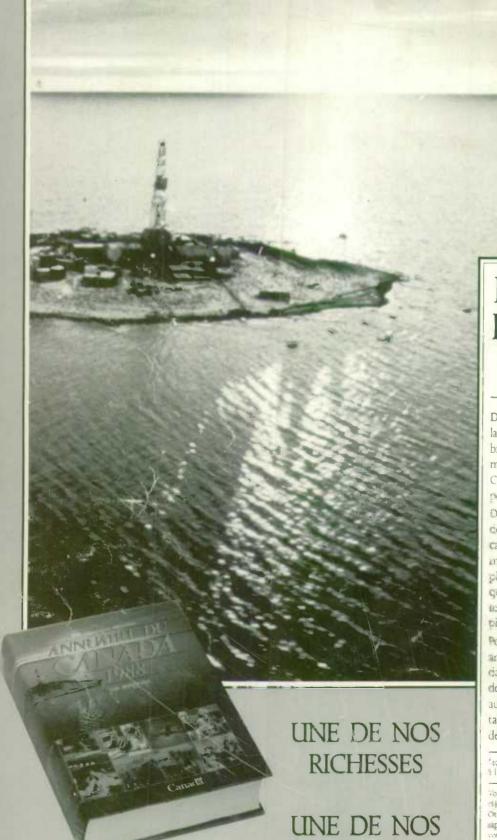
V<sub>s</sub>uallez faire votre chèque ou mandat-poste à l'ordre du Receveur général du Canada - Publications.

Polir obtenir plus de renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le centre de consultation de Statistique Canada le plus près de chez vous.

### DEPUIS 1' ENCYCLOPÉDIO

**TRADITIONS** 

## OUVRAGE SUR LE CANADA



### L'ANNUAIRE DU CANADA 1988

Depuis 120 ans, l'Annuaire du Canada constitue la source d'information préférée d'un grand nombre de personnes. On y trouve des renseignements utiles et constamment mis à jour sur le Canada. C'est un ouvrage prestigieux, conçu pour plaire aux lecteurs les plus critiques.

De type encyclopédique, cette publication traite de sujets aussi variés que l'éducation, la fabrication, les finances gouvernementales et le commerce extérieur. L'édition de 1988 renferme de plus les résultats du recensement de 1986. Ses quelque 800 pages comprennent 400 pages de texte, 500 tableaux statistiques et plus de 70 graphiques.

Pour souligner de façon toute spéciale le 120° anniversaire de l'Annuaire du Canada, on a inclus cians l'édition de 1988 des faits étonnants tirés des éditions antérieures. Ces faits sont présentés au début de chacun des 23 chapitres et portent tantôt sur des statistiques intrigantes, tantôt sur des inventions fantaisistes.

'49.95 frais de port et de manutention en sus ('54 10 Canada, '50 1) l'étranger); numéro 11-402F au répertoire.

Vous pouvez commander en remplissant le bon de commande déjoint ou en écrivant à Vente des publications, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) KIA oT6. Si vous désirez obtenir un service plus apride, téléphonez au numéro sans frais 1-800-267-6677, et portez votre commande à votre compte Visa ou MasterCard. Veuillez faire votre chèque ou mandat-poste à l'ordre du Receveur général du Canada — Publications.

Pour obtenir plus de renseignements, n'hésitez pas à communquer avec le centre de consultation de Statistique Canada le plus près de chrz vous.